DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - Nº 13030 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1986

Industrie et défense européenne

Le choix par le gouvernement de Mme Thatcher des appareils américains AWACS de préférence au Nimrod de fabrication britannique n'aura surpris personne. Entre deux systèmes aéroportés permettant la détection radar à basse altitude, tous les experts s'accordaient à considérer celui offert par Boeing comme le plus performant. Il avait en outre l'avantage d'être immédiatement disponible. Or les besoins de la défense britannique sont urgents. La cause était donc pratiquement entendue, malgré la *bataille d'arrière-garde menée* par les constructeurs du Nimrod. On s'étonnera seulement que la décision de Londres ait été si tardive – ce qui aura contribué à alourdir la note de cette aventure ratée.

Mme Thatcher avait, il est vrai, quelques raisons politiques d'hésiter. Voici un an, son gouvernement avait été sérieusement ébranlé par l'« affaire Westland » dans laquelle il avait soutenu l'option américaine que représentait une prise de participation par la firme Sikorski. La décision annoncée jeudi 18 décembre en faveur de Boeing n'a pas suscité les mêmes remous, à la fois pour des motifs techniques et en raison des compensations diverses promises par les Américains. Il demeure que l'industrie britannique a dû s'effacer devant ces derniers et que cet échec n'incite pas à l'optimisme quant à son futur développement.

Les conséquences de cette affaire ne touchent pas seulement la Grande-Bretagne. La France est directement concernée qui envisage elle aussi de se doter d'un système de détection aéroporté et prospectait en commun avec les Britanniques les solutions offertes d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique. Si l'opération est financièrement supportable et si les besoins – différents – des deux états-majors peuvent être satisfaits par Boeing, il est probable que Paris s'alignera sur Londres.

La mise au point d'un avion-radar capable de remplir les missions très diverses que pourraient exiger les pays européens aurait sans doute constitué l'expérience la plus difficile, peut-être la plus coûteuse, d'une coopération entre les membres de la Communauté en matière de défense. Qu'une fois de plus il revienne à l'Amérique de couvrir les besoins de ses alliés – et dans un secteur de haute technologie militaire – devrait cependant inciter plusieurs capitales à donner une impulsion plus énergique à ce genre de coopération.

Qu'il s'agisse des blindés, de l'aéronautique, de l'observation spatiale, les projets ne manquent pas. Rien n'est simple dans ce domaine, et d'excellentes raisons peuvent être avancées par chacun pour défendre des conceptions qui lui sont propres. Le résultat, compte tenu des coûts, risque cependant d'être que, de plus en plus, les uns ou les autres choisiront de s'adresser aux industries américaines.

L'idée d'une « indépendance » de l'Europe en matière de défense est peut-être utopique, et il est bien évident que sa sécurité est fondée sur l'alliance atlantique. Cela ne saurait cependant exclure qu'elle se donne les moyens de faire entendre sa voix et qu'elle manifeste la volonté politique nécessaire pour assumer, dans ce domaine comme dans d'autres, de plus larges responsabilités.

(Lire nos informations page 3.)

Répression et droits de l'homme en Union soviétique

• Andreï Sakharov autorisé à regagner Moscou
• Emeutes dans la capitale du Kazakhstan

Andreï Sakharov, qui vit en exil forcé depuis six ans à Gorki, et sa femme, Elena Bonner, ont été autorisés à rentrer à Moscou, a-t-on annoncé officiellement, vendredi 19 décembre, dans la capitale soviétique.

D'autre part, des émeutes de caractère « nationaliste » ont éclaté à Alma-Ata, capitale du Kazakhstan. Les troubles ont duré deux jours, et ont été suffisamment graves pour que l'agence Tass en fasse état, précisant que tout était rentré dans l'ordre. L'agence soviétique laisse entendre que les manifestants, des étudiants menés par des « éléments nationalistes », voulaient protester contre la nomination d'un Russe à la tête du PC du Kazakhstan. Selon une représentante du quotidien local, contactée depuis Moscou par l'AFP, il y a eu « des blessés et des morts ».

Douze heures après la diffusion par l'agence Tass d'un communiqué tout à fait exceptionnel sur les troubles au Kazakhstan, un vice-ministre des affaires étrangères de l'URSS a annoncé que l'académicien Andréi Sakharov et son épouse Elena Bonner étaient autorisés à Rregagner Moscou. La mesure d'assignation à résidence à Gorki, ville interdite aux étrangers, prise à son encontre en janvier 1980, est donc levée. Selon la formule utilisée par le vice-ministre, M. Vladimir Petrovsky, au cours d'une conférence de presse, les *« organes compétents ont pris en considération le fait qu'il* [Andréi Sakharov] *était depuis longtemps à Gorki et l'ont autorisé à revenir à Moscou. Cela lui permettra de reprendre ses activités à l'Académie des sciences »*. Quant à Mme Bonner, qui était frappée de la même mesure depuis l'été 1984, elle a été *« graciée »*.

Le Prix Nobel de la paix, principale figure de la dissidence soviétique, n'avait pas cessé de protester contre sa relégation, et avait observé plusieurs grèves de la faim.

(Lire nos informations page 3.)

M. Mitterrand se pose en garant de la « cohésion sociale »

La riposte de M. Chirac

Après son refus de signer l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, M. Mitterrand a déclaré, jeudi 18 décembre, à Bourg-en-Bresse, que *« la cohésion sociale commande la cohésion nationale »* dont il se considère comme le garant.

Le gouvernement et la majorité contestent vivement la décision du chef de l'Etat.

Les présidents des groupes parlementaires de la majorité ont demandé au gouvernement de présenter les dispositions de l'ordonnance sous forme d'amendement au projet de loi social en cours d'examen. Le gouvernement devait accéder à cette demande dès vendredi après-midi à l'Assemblée nationale. Le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, ainsi amendé, serait adopté définitivement samedi au Sénat.

A chacun selon ses besoins, à chacun ses protégés. Agriculteurs et syndicats y trouvent leur compte, mais ce n'est pas le même. M. François Mitterrand ne peut pas, comme M. Jacques Chirac, *sortir 2 milliards de francs* de son chapeau pour assurer la *« cohésion sociale »* et le calme dans les sous-préfectures ; il peut, en revanche, imposer au gouvernement la *« pause sociale »* demandée par M. Edmond Maire, mais aussi par MM. Paul Marchelli et André Bergeron.

Après une journée d'indignation, propice à des débordements d'imagination en matière de procédure parlementaire, MM. Jacques Chirac, Edouard Balladur et Philippe Séguin ont jugés que le refus de signature opposé par le président de la République au projet d'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail, à trois jours de la clôture de la session d'automne du Parlement, n'est pas imparable.

Jeudi en fin de matinée, le ministre des affaires sociales et de l'emploi et certains collaborateurs de M. Chirac défendaient l'idée d'une session extraordinaire du Parlement, dans le prolongement *de la session finissante*, voire en janvier, pour faire adopter *illico* un projet de loi correspondant à l'ordonnance refusée.

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, indiquait, au cours de son point de presse hebdomadaire, qu'il était possible de *« forcer les feux »*, que les présidents des groupes parlementaires de la majorité y étaient favorables, mais que M. Chirac n'avait pas encore pris sa décision.

Invité du journal d'Antenne 2, à 13 heures, M. Séguin présentait, en réponse aux motifs supposés du refus présidentiel, une argumentation vigoureuse.

PATRICK JARREAU
et JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 5.)

Les grèves dans les transports

Pour la deuxième journée consécutive, le trafic des trains de banlieue a été paralysé, le vendredi 19 décembre, sur le réseau de Paris-Nord par un mouvement de grève des agents de conduite. Le trafic des grandes lignes a été dans l'ensemble assuré, à l'exception de certains trains entre Paris et Amiens ou Lille. Le mouvement a gagné le réseau de la banlieue sud-est au départ de la gare de Lyon où un train seulement sur quatre circule.

La grève est partie de la base, qui a exprimé dans des tracts des revendications tous azimuts allant de l'attribution d'une carte de première classe à tous les cheminots jusqu'à l'abandon de *l'« utilisation abusive des tests psycho-techniques »*. Les syndicats ont canalisé ce mécontentement en déposant des préavis de grève exprimant des demandes plus générales d'augmentations des salaires et d'abandon du contrat de plan.

Les préavis de la CFDT et des autonomes de la FGAAC (pour la ligne C du RER) courent jusqu'au lundi 22 décembre. En revanche, celui de la CGT s'étend du samedi 20 à 20 h au mercredi 24 décembre à 18 h sur l'ensemble du réseau de Paris-Nord.

A la RATP, la grève du Syndicats des conducteurs autonomes de métro et de RER pour les 22, 23 et 24 décembre (56 % aux élections professionnelles) va entraîner de fortes perturbations. Cette grève, dont la CGT s'est désolidarisée, ne touchera pas les autobus.

Si les syndicats envisagent une coordination d'actions pour le début de février, ils ont à faire face, pour l'heure, à des mouvements très catégoriels. Alors qu'un sondage de la SOFRES pour *Liaisons sociales* fait apparaître une remontée de la cote de confiance des syndicats auprès des Français, de telles grèves risquent, par leur caractère corporatiste et les perturbations qu'elles vont entraîner, de devenir rapidement impopulaires.

Pauvreté et progrès

La poussée des marginaux

par Pierre Drouin

Un clochard recroquevillé sur un banc de métro. Un jeune qui fait la « manche » dans la rue, avec, sous sa sébille le carton explicatif. La réouverture des « restaurants du cœur » lancé par Coluche. Les images d'enfants décharnés du tiers monde à la télévision... La pauvreté a bien des façons de s'illustrer, de nous rappeler à nos devoirs de solidarité. Mais c'est là seulement la partie émergée de l'iceberg.

Sans doute y a-t-il toujours eu des misères cachées mais, surtout, nous voyons trop mal aujourd'hui, dans les pays riches, les courants souterrains qui, par suite, du tour pris par notre évolution économique, alimentent un réseau de marginaux de plus en plus important.

C'est le mérite de l'UNESCO d'avoir récemment patronné une réunion d'experts internationaux qui ont non seulement constaté ce phénomène mais rendu évident que les notions de « pauvreté et progrès » – c'était le thème choisi – varient beaucoup selon les sociétés et les cultures.

Pourquoi les « exclus » sont-ils de plus en plus nombreux ? Il faut d'abord se méfier de certains jusqu'au-boutistes. De beaux esprits ont étendu la « nouvelle pauvreté » à un certain inconfort psychique né des besoins nouveaux (culturels, relationnels, etc.) jaillis des sociétés d'abondance. Sans doute ne faut-il pas négliger ce « malaise de la civilisation » comme disait Freud et les attentes « post-matérialistes », mais ces revendications doivent tout de même passer après celles qui touchent aux droits fondamentaux de l'homme, qui sont ceux de se nourrir, de se vêtir, d'avoir accès à l'éducation, au travail et à la protection sociale.

Curieusement, au reste, on sépare trop ces droits économiques et sociaux des droits de l'homme. Huguette Redegeld et Eugen Brand, au nom du mouvement international ATD quart-monde ont appuyé sur ce point dans leur communication de l'UNESCO. *« C'est en Occident*, soulignent-ils, *qu'a pris racine l'idée qu'il était possible d'établir des libertés civiles, des droits politiques sans veiller en même temps au respect des droits économiques, sociaux et culturels... »*

(Lire la suite page 8.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

La détection aérienne en Europe occidentale

Le choix du Boeing AWACS par le gouvernement britannique répond aux exigences de la RAF

LONDRES
de notre correspondant

« Ce n'était pas une décision facile ; elle est triste. » Après cette remarque destinée à atténuer quelque peu l'amertume générale, M. George Younger, ministre de la défense, a annoncé, jeudi 18 décembre, à la Chambre des Communes, l'abandon de l'avion-radar britannique Nimrod AEW au profit de son rival, le Boeing AWACS. Il a ainsi mis un terme à dix ans de controverses et d'incertitudes qui se soldent par un échec pour l'industrie britannique. Six exemplaires de l'appareil américain vont être commandés ferme, deux autres en option. Les premiers seront livrés à partir de 1991.

M. Younger a indiqué qu'il envisageait d'ici là de répondre favorablement à la proposition faite par Boeing de demander à l'US Air Force de prêter à la Royal Air Force un ou plusieurs des trente-quatre AWACS de l'armée de l'air américaine. Cela permettrait de remplacer au plus tôt les six Shackelton qui assurent actuellement la détection à basse altitude au-dessus et aux abords du territoire britannique. Ces avions, dérivés d'un bombardier de la seconde guerre mondiale et mis en service dans les années 50, sont depuis longtemps totalement dépassés et à bout de souffle. Ils représentent une faille dans le dispositif de l'OTAN, la Grande-Bretagne étant chargée de la surveillance de l'un des secteurs-clés de l'Atlantique nord.

Le choix révélé par M. Younger n'a pas été une surprise. Tous les parlementaires qui s'y résignent ou le contestent s'y attendaient depuis plusieurs jours. M. James Prior, président de General Electric Corporation (GEC), groupe responsable du projet Nimrod, l'avait lui-même prédit en le dénonçant (*le Monde* des 9 et 16 décembre). Mme Thatcher, mardi, avait préparé le terrain en déclarant : *« Les besoins de la défense sont primordiaux. »* Elle sous-entendait ainsi que toute autre considération, notamment le souci de préserver l'avenir de la technologie britannique, plus généralement le prestige de l'industrie, devait passer au second rang. Elle se faisait d'autant mieux comprendre que les premiers intéressés, les militaires, n'avaient cessé auparavant d'afficher officieusement leur préférence pour le Boeing.

En laissant peu à peu filtrer la nouvelle qu'il s'apprêtait à confirmer, le gouvernement de Mme Thatcher aura réussi à empêcher une tempête politique redoutée non seulement parce qu'il donne une fois de plus l'impression de privilégier ses relations avec les Etats-Unis, mais encore parce qu'il anéantit d'un coup un investissement qui aura coûté près de 1 milliard de livres (10 milliards de francs) aux contribuables britanniques. C'est en effet le prix du développement du Nimrod, qui n'est toujours pas au point, alors qu'il aurait du être opérationnel depuis déjà deux ans.

Les explications fournies par M. Younger ont achevé de réduire les protestations et les objections de nombreux députés conservateurs, celles que le gouvernement craignait le plus. *« J'aurais vraiment souhaité qu'elle fût différente, mais cette décision est la seule possible si l'on admet que la RAF doit recevoir un équipement dont elle a un urgent besoin. »* M. Younger, qui avait pris soin de remettre à chaque député de la majorité, sous forme de lettre, un dossier complémentaire, a souligné que le Boeing correspondait pratiquement en tous points aux exigences de la RAF. Ce qui, selon lui, est loin d'être le cas du Nimrod.

Un réquisitoire accablant

Le réquisitoire dressé après de récents et ultimes essais est accablant : le Nimrod a un rayon d'action trop limité ; en mer, il se trompe parfois d'objectif, il ne peut suivre ses cibles pendant une durée suffisante ; ses ordinateurs ne sont pas assez puissants. M. Prior avait dit que GEC était certain de réaliser les progrès nécessaires avant la livraison du Nimrod. M. Younger a répondu qu'un ministre de la défense *« responsable de la sécurité du pays »* ne pouvait accepter un tel pari et un nouveau délai. Il a souligné que les pertes d'emplois chez GEC et les divers sous-traitants seraient largement compensées par les embauches qui doivent résulter des commandes que Boeing s'est engagé à passer à d'autres sociétés britanniques. Il a enfin fait remarquer que les Boeing sont certes plus chers (860 millions de livres au total), mais que la différence avec le Nimrod est moins grande que prévu (200 millions).

Dans ces conditions, le cabinet de Mme Thatcher semble être en train de réussir à faire passer sans trop de dommages une mesure inévitablement impopulaire : dix ans d'efforts pour rien, depuis la décision prise en 1977 par le gouvernement travailliste, qui avait alors opté pour le Nimrod, écartant le Boeing aujourd'hui retenu...

Seuls les travaillistes ont fermement dénoncé une décision que leur porte-parole a jugée *« néfaste pour les intérêts de la défense britannique »* car *« en fin de compte,* a-t-il dit, *la sécurité d'un pays ne peut être fondée que sur la capacité de sa propre industrie. »*

Une décision tardive

A l'issue d'un débat extraordinaire, jeudi soir, le gouvernement a obtenu une confortable majorité. Les partis de l'alliance (l'opposition centriste), tout en critiquant l'*« énorme gâchis »* dû à une décision *« beaucoup trop tardive »*, se sont malgré tout abstenus de voter contre le gouvernement. Seuls, neuf conservateurs ont choisi eux aussi l'abstention. Parmi eux, M. Edward Heath, ancien premier ministre, qui a parlé de *« suicide national »* et a fustigé l'*« incompétence du ministère de la défense, qui aurait dû se prononcer bien plus tôt »*.

La suspension de la session parlementaire durant les fêtes de fin d'année empêchera vraisemblablement le parti travailliste d'exploiter la polémique et de la faire rebondir. L'affaire Nimrod n'est pas l'affaire Westland, qui avait rudement ébranlé le gouvernement voici un an. Cette fois, le cabinet était uni. Les élections approchent, et la plupart des soixante-dix-huit députés conservateurs qui, la semaine dernière, avaient signé une pétition en faveur du Nimrod, n'ont pas voulu déclencher une rébellion semblable à celle qui s'était produite quand le cabinet de Mme Thatcher avait fait appel à une compagnie américaine pour sauver le constructeur britannique d'hélicoptères Westland.

FRANCIS CORNU.

La France en quête de sa propre barrière électronique

Depuis maintenant, quatre ans, l'état-major de l'armée de l'air presse le gouvernement français de commander ce qu'il appelle pudiquement un *« système de détection aéroportée »*, c'est-à-dire un dispositif capable, au-dessus du territoire national et en opération extérieure, de déceler des agressions aériennes (avions ou missiles de croisière) à basse altitude, qui, actuellement, ne peuvent pas être surveillées par des radars au sol.

Plusieurs systèmes ont ainsi été évalués à partir d'avions étrangers ou français, existants ou en projet. D'un côté, l'armée de l'air française a étudié l'avion E-2C de Grumman, l'avion AWACS E-3A de Boeing, l'Orion P-3C de Lockheed et le Nimrod AEW de Britich Aerospace dont, paradoxalement, un exemplaire était en démonstration sur la base de Mont-de-Marsan (Landes) la veille même du choix de l'AWACS par les Britanniques. D'un autre côté, l'armée de l'air française a envisagé la possibilité d'installer des équipements de détection à basse altitude sur la cellule d'avions français, comme l'Atlantique, le Transall ou l'Airbus.

En 1985, une commission du ministère de la défense avait rendu ses conclusions techniques et opté en faveur de l'acquisition aux Etats-Unis de l'avion AWACS. L'état-major de l'armée de l'air estimant ses besoins à, au moins, trois appareils, le coût du programme est évalué à environ 8 milliards de francs qui peuvent être, partiellement, compensés par le retour en France d'une charge de travail qui serait concédée par le constructeur américain.

Sans préjuger de son propre choix, qui peut être dicté par d'autres considérations que techniques, le gouvernement de M. Jacques Chirac a fait inscrire, par le Parlement, au budget de la défense pour 1987, *une somme* de 525 millions de francs (en crédits de paiement) et un engagement de 4 milliards de francs (en autorisations de programme) au cas où la décision de commander un *« système de détection aéroportée »* serait finalement prise.

Une commande groupée de la France avec la Grande-Bretagne, dont la décision est aujourd'hui connue dans son principe, est une considération souvent avancée par les partisans de l'AWACS, pour obtenir de Boeing de meilleures conditions de contrat avec ses deux clients. Encore conviendrait-il de s'assurer que l'avion soit le même de part et d'autre de la Manche pour que la France et le Royaume-Uni bénéficient d'un prix de série à l'achat et de conditions plus avantageuse ensuite, pour l'entretien de l'appareil.

Pas de consensus dans l'armée

En réalité, ce qui fait débat en France et qui incite, probablement, le ministère de la défense à continuer sa réflexion, c'est qu'il n'existe pas de consensus total et déterminant en faveur de l'AWACS au sein des armées françaises, à l'exclusion, certes, du groupe de pression qui s'est constitué, par la force des choses, à la défense aérienne dans l'armée de l'air. On trouve, en effet, des aviateurs français, ailleurs qu'à la défense aérienne, qui avouent n'être pas convaincus de l'intérêt d'acheter des AWACS pour la France.

Dans les états-majors autres que celui de *la défense aérienne*, on observe, *par* exemple, que la France, n'étant pas en première ligne en Europe du nord et en Europe centrale, est couverte, c'est-à-dire protégée des attaques aériennes venues de l'Est, par la barrière électronique que représentent déjà les dix-huit avions-radars AWACS *de* l'OTAN basés en Allemagne fédérale et les six AWACS que Boeing commencera de livrer après 1991 à l'armée de l'air britannique. Comme elle l'est déjà avec le réseau NADGE de détection aérienne au sol que les alliés exploitent en *Europe, la* France pourrait, donc, s'abonner aux informations recueillies par *cette* « ligne Maginot électronique » formée des AWACS de l'OTAN et de la Grande-Bretagne, mais perméable et vulnérable.

En revanche, la France a des besoins de détection, qui lui sont propres, en Méditerranée, dans ses territoires et départements d'outre-mer et en Afrique, c'est-à-dire dans des zones où elle peut agir pour son compte et, accessoirement, pour ses alliés.

L'AWACS, dans ses conditions, est probablement un outil très cher à l'achat et onéreux dans son fonctionnement. Un avion comme le Hauwkeye E-2C de *Grumman est* sans doute plus adapté (l'aéronavale américaine et Israël en font leur profit). Il est embarquable à bord du prochain porte-avions nucléaire français. Mais, après la décision de Londres, les partisans de Boeing en France, notamment à la défense aérienne, feront de l'achat de l'AWACS une question de prestige *même si* d'autres investissements sont plus urgents.

JACQUES ISNARD.

L'URSS lèvera son moratoire nucléaire en 1987 dès le premier essai atomique américain

MOSCOU
de notre correspondant

Le gouvernement soviétique a annoncé, jeudi soir 18 décembre, qu'il lèverait en 1987, *« dès la première explosion américaine »*, le moratoire unilatéral sur les essais nucléaires qu'il observe depuis le 6 août 1985, date anniversaire d'Hiroshima. Cette reprise des explosions nucléaires soviétiques est *« une mesure forcée, uniquement dictée par des impératifs de sécurité »*, indique le communiqué officiel publié par *Tass*. Moscou se déclare prêt à maintenir son moratoire si les Etats-Unis n'effectuent aucun nouvel essai en 1987.

Cette offre a surtout valeur d'ultime argument de propagande, dans la mesure où la Maison Blanche a déjà fait savoir qu'il n'était pas question d'interrompre l'actuel programme de tir. La reprise des essais soviétiques après une pause de dix-huit mois est donc désormais inéluctable. *« Il est fort regrettable que l'actuelle administration des Etats-Unis n'ait pas répondu de façon positive à l'appel de l'URSS, et ne se soit pas jointe à son initiative pacifique (...). Les Etats-Unis ont tenté de dissimuler leur refus sous toutes sortes d'arguments* [à propos du contrôle de l'arrêt réel des essais]. *Il est parfaitement clair qu'il s'agit de prétextes artificiels »*, affirme le communiqué, qui rappelle l'offre soviétique d'un contrôle *« sur le terrain »*, lequel s'ajouterait aux *« moyens techniques nationaux »*, euphémisme désignant les satellites espions des deux pays.

Moscou accuse une nouvelle fois Washington de chercher à acquérir une *« supériorité militaire »* en mettant au point des types et systèmes d'armes nouveaux. Les essais américains servent, selon *Tass*, non pas seulement à tester les charges nucléaires, mais aussi à *« créer, dans le cadre du programme IDS, des armes spatiales telles que les lasers alimentés par des explosions nucléaires »*.

Le refus de Washington de renoncer aux essais s'explique donc, selon Moscou, par les recherches en cours sur la « guerre des étoiles ». On sait que les Américains ne sont pas loin de reconnaître, en privé, cette interprétation, même s'ils continuent officiellement d'affirmer que les essais sont indispensables au maintien en état de leur arsenal nucléaire existant. *« L'Union soviétique ne peut faire preuve à l'infini d'une retenue unilatérale. Il s'est créé une situation dont le maintien risque de causer un grave préjudice à la sécurité de l'URSS et de ses alliés »*, explique *Tass*.

La levée prochaine du moratoire fera au moins deux heureux : le gouvernement américain, qui avait de plus en plus de mal à justifier sa position devant l'opinion internationale, et... les chefs de l'armée rouge, qui n'ont pas nécessairement apprécié cette pause de dix-huit mois, essentiellement destinée à asseoir l'image « pacifique » de M. Gorbatchev à l'étranger.

D. Dh.

La session de la CSCE à Vienne

M. Malhuret met en garde les Occidentaux contre certaines naïvetés dans le dialogue Est-Ouest sur les droits de l'homme

La session de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'était ouverte le 4 novembre dernier à Vienne, suspend comme prévu ses travaux ce vendredi 19 décembre. Cette première phase des discussions entre les représentants des trente-cinq pays participants (tous les Européens sauf l'Albanie, auxquels s'ajoutent les Etats-Unis et le Canada) était consacrée au bilan des progrès éventuellement enregistrés dans ce que l'on appelle le *« processus CSCE »*. Une deuxième, en janvier, permettra d'examiner les propositions concrètes des uns et des autres, dans chacune des trois grandes « corbeilles » de la négociation : sécurité, désarmement, mesures de confiance ; économie, sciences et techniques, environnement ; questions humanitaires.

C'est essentiellement sur ce dernier point — la fameuse *« troisième corbeille »* — que les échanges ont été les plus vifs à Vienne depuis le 4 novembre ; tout particulièrement après la mort en prison, dans des circonstances troublantes, du dissident soviétique Anatoli Martchenko, après une très longue et inhumaine détention. L'annonce de son décès avait *même provoqué* un *incident* américano-soviétique, au cours duquel il fut remarqué, du côté occidental, que seuls les Bulgares emboîtaient le pas des délégués du Kremlin en quittant eux aussi la salle des séances durant la minute de silence que le représentant de Washington avait demandé d'observer à la mémoire du martyr.

Il est vrai que, de leur côté, les Soviétiques avaient proposé à leurs interlocuteurs l'organisation d'une conférence sur les droits de l'homme... à Moscou. Suggestion qui a provoqué, à l'Ouest, l'habituel clivage entre ceux qui pensent qu'on devrait toujours prendre l'URSS au mot dans ce genre de circonstance (c'est notamment le cas de la RFA et de certains Scandinaves) et ceux qui voient surtout un piège — à mi-chemin du surréalisme et de l'humour le plus noir — dans une telle suggestion. Il est vrai qu'une assemblée née des accords d'Helsinki, siégeant à quelques centaines de mètres des geôles où sont détenus les membres des groupes de surveillance de ces mêmes accords, en particulier pour débattre des droits de l'homme, offrirait un spectacle pour le moins étrange...

C'est en tout cas l'analyse de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, qui devait prononcer un discours au nom de la France, ce vendredi après-midi à Vienne. Discours dans lequel, sans repousser catégoriquement la proposition soviétique, il suggère aux autres Occidentaux de subordonner leur acceptation à des conditions précises : chaque pays pourrait composer librement sa délégation, y compris avec des membres d'organisations non gouvernementales ; les séances seraient publiques ; les membres des groupes de surveillance des accords d'Helsinki pourraient en particulier y participer quel que soit leur pays (ce qui supposerait donc l'élargissement au moins provisoire de ceux qui sont *détenus en URSS, et* leur possible audition par la conférence).

M. Malhuret comptait en outre *suggérer la mise en place d'un* mécanisme de vérification de l'exécution des accords d'Helsinki. Chaque Etat signataire pourrait ainsi demander des informations à ce sujet à n'importe quel autre, lequel serait obligé de répondre, et saisir les *Trente-Cinq si cette réponse était* jugée insatisfaisante. La France soutient par ailleurs la proposition néerlandaise selon laquelle pourraient être mis en place des groupes d'observateurs et des commissions d'enquête.

Les « lettres au Père Noël »

En matière de droits de l'homme, estime M. Malhuret, les Occidentaux devraient *« cesser d'écrire des lettres au Père Noël »* et regarder les choses en face. Ce qui ne signifie aucunement de rompre toute négociation avec l'Est en la matière, mais d'en finir avec certaines naïvetés, certaines complaisances unanimistes de fin de session. Et aussi de ne pas entrer dans le jeu actuel des Soviétiques, qui a subtilement changé sur ce terrain.

Naguère encore, ces derniers refusaient toute vraie discussion sur les libertés au nom du point 6 des accords d'Helsinki, lequel établit le principe de la non-ingérence dans les *affaires intérieures des Etats* (l'Ouest se prévalant traditionnellement, en réponse, du point 7, insistant sur le caractère universel des droits de l'homme). Aujourd'hui, le bloc de l'Est est passé à la contre-offensive active : il peut à la rigueur concéder que des progrès restent à faire chez lui en matière de libertés individuelles, mais il met l'accent sur les libertés collectives, principalement économiques et sociales, qu'il garantirait beaucoup mieux que les Occidentaux.

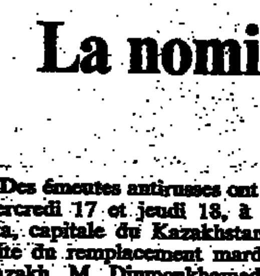
« Le malheur, commente M. Malhuret, *est que, en matière économique et sociale aussi, n'en dépaise à d'invérifiables statistiques soviétiques ou à des pétitions de principe jamais appliquées, leur système est très coercitif, et a abouti à un fiasco. »* Le secrétaire d'Etat comptait bien, à Vienne, citer un certain nombre d'exemples précis, et se dit frappé, par exemple, par le fait que la mortalité infantile a été multipliée par deux en URSS depuis 1970, que la consommation de viande régresse, ou encore qu'y existe une médecine à deux vitesses, l'une pour la Nomenklatura, l'autre pour le commun des mortels.

On souhaiterait en fait, du côté français, profiter du fait que la recherche d'un « nouveau style » de la part de M. Gorbatchev — se limitât-elle à quelques gestes, car *« la répression des dissidents est plutôt plus dure aujourd'hui »* — peut contraindre le Kremlin à des concessions. D'autant plus que les Soviétiques sont très demandeurs de nouveaux *arrangements* avec les Occidentaux dans les domaines rassemblés par la « deuxième corbeille », autrement dit l'économie et la technologie. La phase dite *« de propositions »*, qui s'ouvrira courant janvier, devrait permettre de mesurer quel est l'avenir de cette démarche.

BERNARD BRIGOULEIX.

● **M. Raimond au Brésil et en Argentine en janvier.** — Le ministre des affaires étrangères se rendra en visite officielle au Brésil du 8 au 11 janvier prochain, puis en Argentine les 11 et 12, a annoncé mardi 16 décembre le Quai d'Orsay.

● **M. Drapeau ambassadeur du Canada à l'UNESCO.** — Le gouvernement canadien a annoncé le mercredi 17 décembre la nomination de M. Jean Drapeau, ancien maire de Montréal, comme nouvel ambassadeur auprès de l'UNESCO à Paris, en remplacement de M. Ian Clark. C'est sous son administration que Montréal avait accueilli l'Exposition internationale de 1967 et les Jeux olympiques de 1976.



Europe

UNION SOVIÉTIQUE : l'annonce par l'agence Tass des troubles à Alma-Ata

La nomination d'un Russe à la tête du Kazakhstan serait à l'origine des émeutes

Des émeutes antirusses ont éclaté mercredi 17 et jeudi 18, à Alma-Ata, capitale du Kazakhstan, à la suite du remplacement mardi d'un Kazakh, M. Dinmoukhamed Kounaev, par un Russe, M. Kolbine, à la tête de cette République soviétique d'Asie centrale. Selon l'agence officielle Tass, « *un groupe d'étudiants mené par des éléments nationalistes est descendu mercredi soir et jeudi dans les rues d'Alma-Ata pour exprimer sa désapprobation devant la résolution adoptée récemment par le comité central du Parti communiste du Kazakhstan* [qui nommait M. Kolbine premier secrétaire]. *Des voyous, des parasites et d'autres éléments antisociaux ont profité de la situation pour perpétrer des actes contraires à la loi à l'égard des représentants de l'ordre ; ils ont incendié un magasin d'alimentation ainsi que des voitures individuelles et accompli des voies de fait contre les citoyens de la ville* », écrit Tass. L'agence soviétique ne révèle pas s'il y a eu des victimes et ne donne aucune estimation des dégâts. Tass ne dit même pas, ce qui semble aller de soi, que l'émeute a été étouffée, et affirme que « *toutes les usines et institutions, tous les établissements d'enseignement, magasins, services courants et transports urbains fonctionnent normalement* ». L'agence fait cependant une allusion indirecte aux opérations policières en évoquant les réunions tenues dans les écoles et sur les lieux de travail où auraient été approuvées les « *actions entreprises pour le complet rétablissement de l'ordre* ». Ces « *actions* » ne sont pas autrement précisées.

Le communiqué de Tass a été lu jeudi soir au journal télévisé. C'est la première fois, depuis la seconde guerre mondiale, que les médias soviétiques font aussi ouvertement état de troubles à caractère nationaliste. On peut y voir l'effet de la politique de *glasnost* qu'on peut produire par « transparence », chère à M. Gorbatchev. On peut aussi imaginer que l'ampleur des émeutes antirusses qui ont eu lieu pendant deux jours dans une ville de 1 million d'habitants où résident quelques étrangers était telle qu'il valait sans doute mieux pour les autorités donner leur version des faits avant que les rumeurs ne se répandent.

Il apparaît, d'autre part, que le pouvoir a repris la situation en main. Dans le cas contraire, une information comme celle qui a été diffusée jeudi par la télévision est totalement impensable. Le plus étonnant est, d'ailleurs, que les manifestations commencées mercredi soir aient pu reprendre jeudi. On remarquera, enfin, que l'effort d'information ne va pas jusqu'à montrer des images de l'émeute. Les Soviétiques ont eu droit lors des récentes grèves d'étudiants en France à de longues séquences consacrées aux scènes de violences ; ils ont pu voir les voitures brûler à Paris mais non à Alma-Ata.

L'explosion nationaliste qui vient d'avoir lieu au cœur de l'Asie centrale soviétique est un événement considérable. Son caractère antirusse ne fait aucun doute. Les « *citoyens de la ville d'Alma-Ata* » sur lesquels les manifestants ont, selon Tass, accompli des « *voies de fait* » sont des Russes. Le magasin incendié (n'y en a-t-il eu qu'un seul ?), les « *voitures individuelles* » brûlées sont vraisemblablement aussi des symboles de la présence russe. Tass établit une intéressante distinction entre les « *étudiants nationalistes* » et les « *voyous* ». Il s'agit d'un aveu implicite de soutien des premiers par la population. Il était apparemment impensable de présenter toute l'affaire comme relevant de la seule *délinquance, qu'on appelle ici le* « hooliganisme ».

Les Kazakhs sont un peuple de race turque et de tradition musulmane, mais ils ne représentent guère plus de 30 % des 15 millions d'habitants que compte le Kazakhstan. La colonisation russe est vieille de plus de deux siècles et a connu un bond en avant avec l'opération de défrichement des « terres vierges » lancée par Khrouchtchev au milieu des années 50. Les Slaves (Russes, Biélorusses, et Ukrainiens) sont désormais légèrement majoritaires face aux « Asiatiques » musulmans (Kazakhs, Ouzbeks, Tatars, etc).

Un nationalisme défensif ?

Comme cela a été le cas ces dernières années en Lituanie et en Estonie, *mais à la différence de ce qui se* passe en Géorgie ou en Arménie, il s'agit donc de l'expression d'un nationalisme « défensif » face à un engloutissement progressif sous le flot slave. Les Georgiens ou les Arméniens, de très loin majoritaires chez eux et volontiers condescendants à l'égard des Russes, ont, à l'occasion, défilé spontanément dans les rues de leurs capitales respectives pour protester par exemple contre l'envoi de recrues en Afghanistan ou contre les tentatives de russification par le biais notamment d'un changement de la Constitution à la fin des années 70. Il est impensable par ailleurs que le premier secrétaire du parti à Tbilissi ou Erevan soit un Russe et non pas un Géorgien ou un Arménien.

Les Kazakhs et, à un moindre degré, les Baltes ne sont plus en mesure d'opposer des barrages aussi efficaces. Les troubles d'Alma-Ata rappellent ainsi ceux (jamais mentionnés dans la presse officielle) qui avaient eu lieu il y a quelques années dans les universités baltes en raison de l'afflux des étudiants russes. Ce sont surtout des manifestations de colère et de désespoir. Il est vraisemblable que la nomination de M. Kolbine a été perçue comme une insulte au sentiment national kazakh. Personne ne paraît imaginer qu'il puisse s'agir d'un réflexe de soutien à la personne même de M. Dinmoukhamed Kounaev, au pouvoir à Alma-Ata depuis un quart de siècle.

Sur la place Brejnev

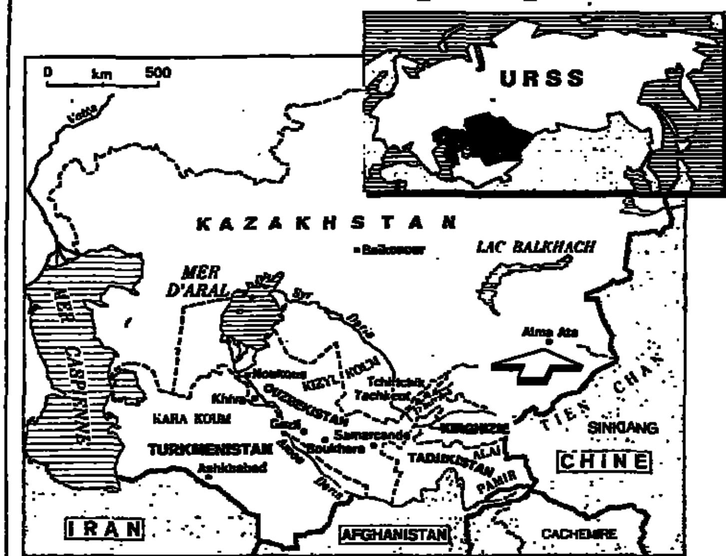
Selon la Grande Encyclopédie soviétique, les dernières « *émeutes suscitées par les nationalistes bourgeois kazakhs* » ont eu lieu en novembre 1917, au printemps 1918 et en avril 1919. L'histoire officielle passe sous silence le gouvernement kazakh de cette époque, dirigé par Ali Khan Bukei, qui réclamait l'indépendance et fut renversé par l'armée rouge.

Le hasard veut que la *Pravda* évoque également ce vendredi le Kazakhstan à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Brejnev, il y a exactement quatre-vingts ans. La *Pravda* rappelle que Brejnev fut, dans les années 50, deuxième, puis premier secrétaire du parti au Kazakhstan. La désignation d'un Russe à ce poste n'est donc pas vraiment une nouveauté. C'est d'ailleurs sur la place Brejnev qu'a commencé, mercredi soir, la manifestation... La *Pravda* propose un bilan de l'ère Brejnev conforme à ceux régulièrement dressés par M. Gorbatchev, mais nettement plus sévère et plus détaillé. Pour résumer, Brejnev, devenu secrétaire général en 1964, a été, si l'on comprend bien la *Pravda*, un excellent dirigeant pendant environ la moitié de son exercice du pouvoir. Mais, « *dans les années 70 et au début des années 80* », la situation s'est nettement détériorée.

Les rythmes de croissance économique se sont ralentis ; des « *phénomènes moraux et sociaux négatifs* » sont apparus. « *L'écart s'est accentué entre les paroles et les actes (...) ; la fatuité, le sentiment de permissivité totale, le désir d'embellir la réalité se sont répandus* », écrit la *Pravda*. Tout est évidemment rentré dans l'ordre avec le plénum tenu en novembre 1982 (qui vit la désignation de Iouri Andropov comme secrétaire général), et surtout avec celui d'avril 1985, au cours duquel M. Gorbatchev a proposé une « *refonte révolutionnaire de toutes les sphères de la vie sociale* ».

DOMINIQUE DHOMBRES.

Les Kazakhs minoritaires dans leur République



Alma-Ata est la capitale de l'immense République du Kazakhstan (vaste comme cinq fois la France), où les représentants de l'ethnie locale, les Kazakhs, ne constituent plus que 35 % de la population (contre près de 50 % de Russes et d'Ukrainiens), alors que dans l'Ouzbekistan voisin, il y a 68 % d'Ouzbeks. Au Tadjikistan, on compte 56 % de Tadjiks (et 23 % d'Ouzbeks), en Kirghizie, 48 % de Kirghizes (et 12 % d'Ouzbeks), au Turkménistan, 68 % de Turkmènes.

En Géorgie, l'ethnie locale représente plus de 68 % de la population, contre 7 % de Russes seulement. La proportion est encore plus forte en Arménie : 88 % *d'Arméniens, 2 % de Russes. Dans les pays baltes,* c'est *en Lituanie que la population* est le plus homogène (80 % de Lituaniens, 9 % de Russes, 7 % de Polonais), alors qu'en Lettonie et en Estonie, les ethnies locales sont majoritaires, mais les Russes représentent entre un quart et un tiers de la population.

ITALIE

M. Craxi a ordonné le départ du navire iranien bloqué dans le port de Gênes

ROME
de notre correspondant

Journée des coups de théâtre dans l'affaire du navire iranien, l'*Iran-Jahad*, bloqué depuis une semaine dans le port de Gênes (*le Monde* du 19 décembre). Vers le milieu de l'après-midi du jeudi 18 décembre, *on apprenait à Rome que six Ita*liens, dont une femme, qui s'apprêtaient à rentrer en Italie pour les fêtes de fin d'année, étaient « *retenus* » depuis le matin à l'aéroport de Téhéran où leurs passeports leur avaient été confisqués. Vers 19 heures, le président du conseil, M. Bettino Craxi, faisait savoir qu'il avait « *pris des dispositions pour que l'Iran-Jahad puisse appareiller comme c'est son droit* ».

Aucune référence n'était plus faite au sort du jeune Amir, passager clandestin du navire, peut-être déserteur de la guerre de son pays contre l'Irak, dont la requête d'asile politique avait décidé les pilotes et marins des remorqueurs de Gênes à se mettre en grève pour empêcher le départ du bateau vers Bandar-Abbas, son port d'attache.

Dans la soirée, on apprenait qu'un pilote, apparemment requis par la capitainerie, était monté à bord du navire iranien. A 22 heures, celui-ci s'éloignait du quai avec à son bord, le jeune transfuge. Celui-ci, expliqua-t-on officieusement, avait reçu l'assurance qu'il serait jugé dans sa patrie en sa seule qualité de passager clandestin, qui n'aurait jamais demandé l'asile politique, mais seulement imaginé trouver du travail en Europe.

Cependant les six Italiens étaient toujours retenus ce vendredi matin dans l'aéroport de Téhéran.

JEAN-PIERRE CLERC.

Protocole d'accord sino-soviétique sur l'utilisation des eaux fluviales frontalières

La Chine et l'Union soviétique ont signé, jeudi 18 décembre à Pékin, un protocole d'accord sur l'utilisation des eaux des fleuves Amour et Argoun, qui arrosent une partie de leur frontière commune dans un secteur où les deux pays sont opposés par un contentieux territorial qui avait dégénéré en graves accrochages armés en 1969. Selon l'agence Tass, le protocole porte sur différents projets, tels que chantiers navals, centrales hydro-électriques, pêche, protection des ressources en eau, construction d'installations d'irrigation et de préventions des inondations, destinés à contribuer au développement économique de la région.

La signature de cet accord, présenté par la partie soviétique comme une contribution à la coopération bilatérale, intervient alors que Pékin et Moscou s'apprêtent à reprendre, en février, leurs négociations sur le contentieux frontalier, interrompues depuis 1978. Autre signe d'un dégel progressif entre les deux géants socialistes, la première grande exposition soviétique de produits industriels et commerciaux à se tenir à Pékin depuis trente-deux ans s'est ouverte le 11 décembre. Elle présente la production de l'URSS dans des domaines allant de l'industrie spatiale et nucléaire à la médecine, à l'éducation et aux voyages. Une centaine de responsables soviétiques se sont rendus dans la capitale chinoise pour des discussions sur les produits exposés avec leurs homologues chinois. – *(AFP, Reuter.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IX°

1986

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Amériques

L'ONU et l'OEA participeront, en février 1987 à une mission de paix en Amérique centrale

Les représentants des pays du groupe de Contadora (Mexique, Venezuela, Colombie, Panama) et ceux du groupe d'appui (Brésil, Uruguay, Pérou, Argentine) ont décidé, le jeudi 18 décembre, à Rio-de-Janeiro, d'envoyer une mission extraordinaire de paix en Amérique centrale. MM. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, et Joao Soares, secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), participeront personnellement à cette mission, qui se rendra, sans doute en février 1987, dans tous les pays d'Amérique centrale. Cette initiative sans précédent est de nature à relancer les efforts de paix des pays d'Amérique latine dans une région particulièrement troublée.

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

L'annonce du voyage conjoint des secrétaires généraux de l'ONU et de l'OEA a été accueillie avec un vif intérêt dans les milieux des Nations unies, où l'on remarque que, après avoir longuement hésité, « *l'Organisation se décide à intervenir dans les affaires d'Amérique centrale* ». De source proche du secrétariat général, on affirme que le voyage aurait lieu « *bientôt* », vraisemblablement en février.

La décision du groupe de Contadora et du groupe d'appui fait suite à la proposition lancée le 18 novembre dernier par MM. Perez de Cuellar et Joao Soares sous la forme d'une « *offre de services* » (*le Monde* du 20 novembre). Les responsables des deux organisations se disent « *particulièrement concernés* » par les difficultés que rencontre Contadora, et par le « *blocage* » constaté en Amérique centrale.

Estimant que « *la situation dans la région ne s'améliore pas* », l'ONU et l'OEA proposent « *un arsenal de moyens pacifiques inscrits dans les chartes des deux organisations* ». Il s'agit essentiellement de mettre à la disposition des pays concernés par le conflit nicaraguayen une « *présence appropriée civile et militaire aux fins de surveillance des frontières et du retrait des forces militaires* ».

Parallèlement, les deux organisations offrent de « *coordonner l'aide économique accordée aux pays de la région et d'assurer l'assistance en matière d'intégration économique régionale* ».

Selon le numéro deux de l'ONU, M. Alvaro de Soto, un Péruvien, l'offre est « *une carte qui permettra de choisir un ou plusieurs plats à n'importe quelle heure, suivant les disponibilités du chef* ».

Etant donné que certains pays de la région refusent de collaborer avec l'ONU alors que d'autres se méfient de l'OEA, les deux organisations entendent être complémentaires et « *ne souhaitent nullement supplanter le groupe de Contadora* ». Dans les milieux du secrétariat général, on estime que le groupe de Contadora est actuellement bloqué en raison du refus catégorique du Honduras et du Costa-Rica d'y collaborer tant que le Nicaragua n'aurait pas retiré la plainte déposée auprès de la Cour internationale de justice de La Haye, et de manière plus générale en raison de son ordre du jour « *trop étendu* ».

Les milieux diplomatiques de l'ONU soulignent l'importance de l'initiative annoncée à Rio en raison du danger de paralysie qui guetterait Washington après la divulgation des détails sur l'aide versée aux « contras » nicaraguayens par des conseillers de la Maison Blanche impliqués dans l'affaire des livraisons d'armes à l'Iran. Plusieurs diplomates latino-américains estiment que les récents combats du 4 au 8 décembre entre le Nicaragua et le Honduras pourraient avoir été provoqués par l'armée sandiniste, désireuse de « *tester* » les capacités de réaction du président Reagan.

Mettant en garde contre toute surévaluation des possibilités réelles dont disposent l'ONU et l'OEA, l'on souligne à New-York le rôle « *personnel* » que les deux secrétaires généraux pourraient jouer aux côtés des membres de Contadora.

L'Assemblée générale n'ayant pas vocation à gérer ce genre de situation et le Conseil de sécurité étant bloqué par l'opposition irréductible entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, « *MM. Perez de Cuellar et Joao Soares pourraient, en tant que Latino-Américains, offrir un début de solution honorable* », affirment certains diplomates.

CHARLES LESCAUT.

Asie

VIETNAM : les orientations du sixième congrès du PC

Priorité à la relance de l'économie

BANGKOK
de notre envoyé spécial

Priorité à la relance de l'économie et peu de changements dans l'immédiat en matière de politique étrangère. Tel paraît être le bilan du sixième congrès du Parti communiste vietnamien, qui a pris fin jeudi 18 décembre à Hanoï avec l'élection d'un bureau politique au sein duquel ne figure plus qu'un seul représentant de la veille garde, M. Pham Hung, et celle d'un comité central qui accueille de nouveau dans ses rangs le général Giap.

Six places étaient à prendre au sein du bureau politique, avec la retraite de trois « anciens » et l'éviction de deux principaux responsables de l'armée (les généraux Van Tien Dung et Chu Huy Man) ainsi que celle de M. To Huu, victime de l'échec des réformes économiques lancées en 1985. Ceux qui ont occupé le vide ainsi créé l'ont fait dans un ordre qui ne bouleverse guère la hiérarchie récente.

L'élection de M. Nguyen Van Linh au poste de secrétaire-général était attendue. L'ancien responsable du Parti communiste pour Ho-Chi-Minh-Ville, âgé de plus de soixante-dix ans, ne passe pas pour l'avocat de changements radicaux. Cette impression est renforcée par la présence à ses côtés du dernier membre de la vieille garde, M. Pham Hung. Agé de soixante-quatorze ans, le nouveau numéro deux du bureau politique fait un peu figure de gardien du temple de l'orthodoxie. Le numéro trois, M. Vo Chi Cong, dont la promotion était également attendue, passa avant tout pour un esprit pragmatique et un homme d'ordre. L'un de ces deux derniers devrait en principe être nommé premier ministre lorsque l'Assemblée nationale se réunira avant la fin du mois.

Satisfaction de Moscou

Deux autres entrées au sein du bureau politique méritent également d'être mentionnées : celles de MM. Nguyen Co Thach, actuel ministre des affaires étrangères, jusqu'alors membre suppléant, et Nguyen Than Binh, ancien secrétaire du Parti communiste pour Hanoï, lequel s'était permis, en séance, de critiquer le rapport du secrétaire général sortant.

Enfin, M. Vo Van Kiet, seul à faire franchement figure de réformateur, passe de la dixième à la cinquième position. Mais il est doublé par M. Do Moi, un ancien commissaire politique du Viet-minh, promu du onzième au quatrième rang. On retrouve ainsi à la tête du parti plusieurs anciens responsables de la lutte dans le Sud du temps de la deuxième guerre d'Indochine. Il s'agit également de cadres qui ont déjà eu d'importantes responsabilités économiques. Pour lutter contre la crise, ils pourraient bénéficier de l'appui du général Giap, dont le retour au comité central préfigure peut-être la réapparition au sein du gouvernement.

En tout état de cause, l'issue de ce congrès semble avoir satisfait Moscou. M. Ligatchev, numéro deux soviétique, a révélé, dès mercredi, que le Vietnam bénéficierait d'une aide économique d'un montant de 12 à 13 milliards de dollars pour la période 1986-1990.

En revanche, Pékin, Bangkok et Washington ont déjà estimé que ce congrès ne permettait pas de conclure à un revirement de la politique étrangère du Vietnam notamment en ce qui concerne le conflit cambodgien. Certes, pour la première fois, de manière solennelle, les Vietnamiens ont donné leur aval à un rapprochement sino-soviétique, qui les inquiète pourtant sérieusement. Ils ont même réaffirmé leur volonté de reprendre langue avec Pékin. Mais cet effort, qui répond aux vœux formulés par Moscou confirme avant tout la volonté vietnamienne de ne pas se couper des pays de l'Est. L'ouverture sur l'Occident doit également ne pas se faire, aux yeux des Vietnamiens, au détriment des liens privilégiés avec Moscou.

La nouvelle direction du PC vietnamien, dont la moyenne d'âge demeure supérieure à soixante-dix ans, devrait donc, au moins dans un premier temps, rassembler ses énergies pour tenter de faire front à la crise économique avec plus de réalisme que par le passé et tout en tenant compte des intérêts acquis des cadres du parti qui l'ont portée au pouvoir. Une tâche qui s'annonce pour le moins ardue.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

M. Pham Hung : un spécialiste de la sécurité

BANGKOK
correspondance

Considéré comme un candidat possible au poste de premier ministre, M. Pham Hung, qui occupe désormais le deuxième rang au bureau politique, est un vétéran de la lutte révolutionnaire. Né en 1912 dans une famille bourgeoise du Sud, il milite très jeune dans le mouvement progressiste Thanh Nien — la Ligue des jeunes communistes — fondé en 1925 par Ho Chi Minh.

Quelques années plus tard, en 1930, Pham Hung est l'un des premiers inscrits du nouveau Parti communiste indochinois. Comme beaucoup de chefs historiques de la révolution vietnamienne, Pham Hung sera arrêté par la sûreté française. Il est même condamné à mort en 1931, mais sa peine sera commuée. Il passera près de quinze ans en prison ou en résidence surveillée. Marxiste fervent, il fait dès sa libération, en 1945, le coup de feu au Nord, dans les rangs du Vietminh.

Très vite cependant, il retourne au Sud-Vietnam et y devient rapidement l'une des figures-clés du parti. Membre « secret » du bureau politique dès les années 50, il est, au Sud, chargé de la sûreté, puis de la propagande, du recrutement et en général de *l'« agitprop »*. Bon stratège, il voit ses responsabilités militaires croître à mesure que se renforce dans la guerre le rôle de l'armée régulière du Nord.

En 1967, il succède à Nguyen Van Linh à la direction du commandement communiste pour le Sud-Vietnam, dont font également partie Le Duan et Le Duc Tho. En 1975, à la fin des hostilités, Pham Hung est devenu le communiste le plus important du Sud.

Spécialiste des questions de sécurité, familier de la clandestinité, Pham Hung était tout désigné pour devenir, en 1981, le ministre de l'intérieur du Vietnam réunifié. Ce partisan d'une discipline strictement appliquée veillera sans doute à ce que soit respectée la ligne du parti, même en période de réformes.

JACQUES BEKAERT.

M. Vo Chi Cong : un pragmatique partisan des réformes

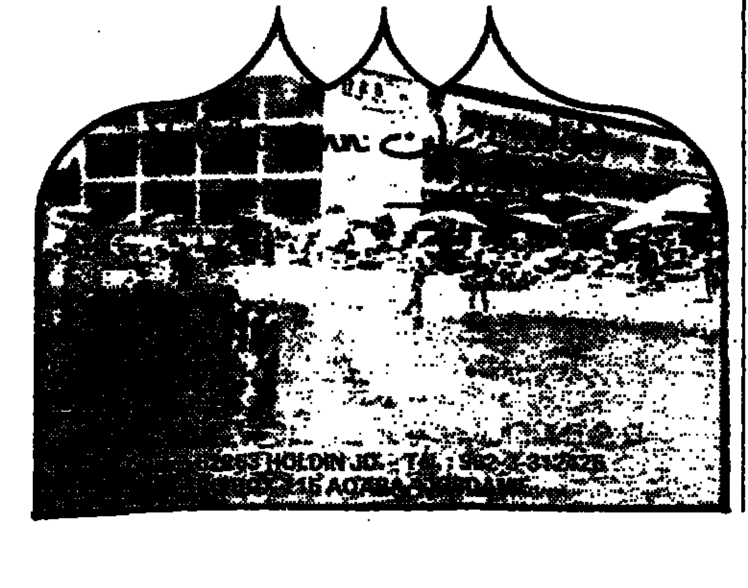
Né en 1913 au centre du Vietnam, M. Vo Chi Cong passe pour un esprit pragmatique dont l'expérience économique devrait être précieuse. A ce titre, il avait déjà reçu pour mission en juin 1986 — date à laquelle il avait été nommé vice-premier ministre chargé des questions économiques — de tenter de recoller les morceaux à la suite des effets désastreux du train de réformes mis en route en août 1985.

Comme M. Nguyen Van Linh, nouveau secrétaire général, M. Cong est un ancien dirigeant de la lutte dans le Sud pendant la deuxième guerre d'Indochine. Ayant rejoint dans les années 30 le camp des révolutionnaires, il passe trois ans en prison, de 1942 à 1945. Il joue ensuite un rôle actif dans la résistance anti-française, avant de devenir, après les accords de Genève de 1954, l'un des animateurs de la branche sudiste du PC vietnamien. Membre éminent du PRP (Parti révolutionnaire du peuple, branche sudiste du PC) et du comité central du Front national de libération du Sud, il dirige alors les activités du parti dans la région des hauts plateaux.

Après la victoire de 1975, il est ministre de l'agriculture de 1976 à 1979, avant de devenir en 1980 président du comité chargé de la socialisation de l'agriculture dans le Sud. Il rentre au secrétariat et au bureau politique du Parti communiste en 1982.

D'un naturel effacé, M. Cong s'est affirmé comme le partisan d'une réorganisation de l'économie et du parti. A plusieurs reprises, il s'est élevé contre la corruption et la désorganisation de l'appareil.

J.-C. P.



Afrique

TCHAD

Les combats se poursuivent dans la région de Zouar

Les combats se poursuivaient, jeudi 18 décembre, dans le nord du Tchad, dans la région de Zouar (à l'ouest du Tibesti) entre les « forces patriotiques » soutenues par N'Djamena et l'armée libyenne. Depuis mercredi matin, la localité est bombardée par l'aviation de Tripoli, indiquait-on dans la capitale tchadienne. Une colonne libyenne, descendue du sud de la Libye par la passe de Korizo (extrême nord-ouest du Tchad, près de la frontière nigérienne) a progressé vers le sud par la piste ouest du massif du Tibesti, passant près de Wour (localité bombardée samedi) et s'est approchée jusqu'à quelques dizaines de kilomètres de Zouar. Selon certaines informations, une seconde colonne libyenne tenterait de s'approcher de cette localité par une manœuvre d'encerclement.

C'est dans la région de Zouar que deux Transall de l'armée de l'air française ont parachuté, dans la nuit de mardi à mercredi, quelque 10 tonnes de vivres, de carburant et de munitions. On indique à N'Djamena que, par petits groupes, les FANT (Forces armées nationales tchadiennes) commencent à se diriger vers cette région pour porter assistance aux Forces armées populaires (FAP) de M. Goukouni Oueddeï.

En début de semaine, une colonne tchadienne comportant cinquante-cinq véhicules (dont des camions-citernes) et forte de trois cent cinquante hommes, équipés notamment de missiles de fabrication soviétique SAM, est partie de N'Djamena vers Zouar. Sur place, plusieurs éléments des FANT seraient arrivés depuis plusieurs jours pour encadrer les maquisards du Tibesti. Dans la capitale tchadienne, on se déclare confiant sur l'issue d'une bataille de grande ampleur qui pourrait s'engager prochainement. *« Zouar est située sur un plateau à plus de 1 000 mètres d'altitude. Côté est, la montagne, culminant à plus de 3 000 mètres, empêche l'arrivée des Libyens. Seuls les Toubous connaissent les passages. Côté ouest, la ville n'est accessible que par l'oued, le Zouar-Ké, une passe qui n'a que 100 à 200 mètres de large, où les chars libyens ne pourront pas passer »*, affirme-t-on.

On précise, de source occidentale, que, depuis les bombardements de Bardaï, au cours desquels la chasse libyenne a perdu, le 12 décembre, un avion Sukhoï, l'aviation de Tripoli se contente d'opérer à très haute altitude.

Aide américaine de 15 millions de dollars

Les autorités tchadiennes ont, d'autre part, catégoriquement démenti que la localité de Yebbi-Bou (située sur la piste est du massif du Tibesti) ait été prise par les forces libyennes, contrairement à des informations fournies de source occidentale.

Les forces libyennes actuellement engagées dans le Tibesti, commandées par le colonel Riffi, sont estimées à environ 2 000 hommes, appuyés par plusieurs dizaines de chars lourds et par l'aviation, qui opère à partir de Aozou. En face, les éléments des FAP ne dépasseraient pas un millier d'hommes pour l'ensemble du Tibesti.

Répondant aux demandes du gouvernement du président Hissène Habré, les Etats-Unis ont décidé de fournir au Tchad une assistance militaire d'urgence de 15 millions de dollars. Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a précisé jeudi 18 décembre, à Washington, qu'une première livraison d'armes légères, de munitions et de vêtements a été effectuée le 4 décembre.

Le président Reagan, estimant qu'une *« situation d'urgence imprévue »* existait, a ordonné le déblocage de ces crédits destinés à fournir des équipements militaires non précisés. M. Redman a souligné que l'aide américaine est destinée à *« compléter les efforts français »* et a indiqué que Washington était en contact avec les gouvernements français et tchadien pour déterminer la nature exacte de l'assistance requise. Le budget américain prévoit, pour l'année 1987, une aide militaire au Tchad de 5 millions de dollars, qui a notamment pour objet d'assurer la maintenance des avions de transport américains C-130 de l'armée de l'air tchadienne.

Enfin, M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, qui était entendu jeudi par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a indiqué que la force Epervier stationnée au Tchad se mettrait en action si les troupes libyennes franchissaient le 16e parallèle, mais la France, a-t-il précisé, veille à *« ne pas encourager »* les forces tchadiennes à franchir cette ligne. M. Raimond a également souligné qu'il n'existe pas de risque d'enlisement des forces françaises au Tchad, en raison de la souplesse du dispositif Epervier.

CENTRAFRIQUE : le procès de Bangui

La revanche des victimes de Bokassa

BANGUI
de notre envoyé spécial

Le général Hoto vint-il *« en moto ou en auto »*, et d'ailleurs, était-il bien général ou seulement capitaine ? Et faisait-il déjà jour ou encore nuit ? Ces graves questions, et quelques autres de même importance, ont occupé toute une matinée de ce procès Bokassa, qui semble devoir être une affaire au long cours. Et à épisodes.

Trois jours d'audience depuis la reprise, un seul chef d'inculpation abordé : assassinats et complicité d'assassinat. Et, dans ce premier chapitre, l'histoire seulement de deux crimes sur les quarante recensés a été évoquée. Car la cour criminelle de Bangui est revenue, jeudi 18 décembre, sur les circonstances de la disparition de M. Auguste M'Bongo, ce ministre d'Etat sacrifié à la raison d'Etat; ou à la raison Bokassa (*le Monde* du 17 décembre).

Le procureur général, M. M'Bodou, qui exerce avec un soin tatillon son ministère et compense un dossier d'instruction un peu sommaire en multipliant les appels aux témoins « spontanés », présentait ce jour quelques témoignages supplémentaires à charge. Le président de la cour criminelle, M. Franck, faisant usage à répétition de son pouvoir discrétionnaire, exception devenue la règle, consacra la totalité de l'audience au réexamen de ce seul cas, sans pour autant en finir, puisque trois autres témoignages sont attendus vendredi 19 décembre.

Auguste M'Bongo, arrêté le 13 avril 1973, est mort dans des circonstances atroces. Cela, on le savait déjà. Mais, contrairement à ce que les témoignages flous et imprécis avaient laissé entendre, il n'est pas mort dans les quinze jours suivant son arrestation; son calvaire fut beaucoup plus long. Du moins si l'on en croit l'un des témoins cités, le sous-préfet et responsable de la prison de M' Baiki, venu raconter l'histoire : celle d'un prisonnier quasiment cloué au sol d'une cellule, sans lumière, enchaîné avec des fers, pris dans le béton, coulé pour l'occasion. L'histoire d'un détenu qui, sur ordre personnel et manuscrit de Jean-Bedel Bokassa, ne reçut comme repas quotidien pendant des mois qu'un bout de viande, une boule de manioc et un demi gobelet d'eau.

L'histoire, en fait, d'une mort lente. Jusqu'à ce qu'au printemps 1984 on « libère » le ministre M' Bongo avec des barres à mine pour briser le béton et les chaînes. C'était, dira le sous-préfet, *« presque le squelette d'un chien près de mourir »*; c'était surtout un mourant, transféré à la prison de Bangui, où il n'arrivera pas vivant. Le sous-préfet a dit tout cela, et le préfet de M'Baiki a dit autre chose : qu'à l'automne 1983, en tout cas, M. M'Bongo était aussi bien traité qu'on pouvait l'être dans une prison centrafricaine sous Bokassa. Peut-être les deux disaient-ils la vérité, comme des moments différents de l'humeur bokassienne.

Tout le monde savait...

Au-delà de l'accumulation de détails et de témoignages, c'est toute l'éducation du peuple centrafricain qui se fait. Ce procès, diffusé en direct à la radio nationale, qui effectue un travail remarquable de précision et de modération, a, si l'on peut dire, un côté pédagogique. Sinon même l'aspect cruel d'une histoire véridique des temps récents, *le Chagrin et la Pitié*, version Bangui.

Tout le monde savait tout ici : les exécutions, les disparitions, la terreur au quotidien. Tout, sauf les détails, cette accumulation terrible qui est comme la revanche des victimes sur le tyranneau bouffon et sanglant. Le peuple centrafricain apprend son histoire à la radio, livre ouvert dans cette civilisation de l'oral sur un chapitre douloureux. Voilà pourquoi, sans aucun doute, ce procès long, tatillon, lancinant, presque exaspérant de lenteur pour des Européens, est vécu ici *« comme un moment historique »*.

Voilà bien pourquoi aussi le procureur général, s'il souhaite vraiment un *« procès historique »*, devrait faire l'économie de ses colères et cesser d'agresser la défense, dès lors qu'elle intervient. Mes Gibault et Szpiner l'ont fait remarquer courtoisement à plusieurs reprises depuis trois jours. Et, sous une injonction l'invitant *« à rester tranquille dans son intérêt »*, Me Szpiner, très calmement, a répliqué : *« Je dis très fermement que la défense ne peut tolérer les menaces et les insinuations, et ne tenir dans ce procès que le rôle qu'on semble vouloir lui imposer, celui de potiche. »*

Ce rôle, quel qu'il soit, durera, en tout cas ; en effet, on parle maintenant d'un nouveau renvoi du procès à partir du 22 décembre prochain, avec reprise de l'audience au début du mois de janvier.

PIERRE GEORGES.

● **RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : six morts dans des affrontements tribaux.** — Au cours d'affrontements entre mineurs des tribus rivales Xhosa et Sotho qui se sont produits lundi 15 décembre dans la mine d'or President-Steyn située près de Welkom, à 250 kilomètres au sud-ouest de Johannesburg, six mineurs ont été tués et trente-quatre autres blessés. — (*Reuter, UPI.*)

Proche-Orient

LIBAN

La responsable de l'aide aux réfugiés de l'UNICEF assassinée à Beyrouth

Nabila Selback Breir, responsable du programme d'aide aux réfugiés palestiniens de l'UNICEF, a été assassinée jeudi 18 décembre à Beyrouth-Ouest. Alors qu'elle se rendait en taxi de son domicile à son bureau, trois hommes armés, pas même masqués, ont arrêté la voiture, ont forcé Nabila Breir à descendre et lui ont vidé deux chargeurs dans la tête et la poitrine.

Exemplaire du drame palestinien, l'histoire de Nabila Selback Breir se passe de commentaires. Née près de Haïfa en 1944, elle avait rejoint le Liban avec sa famille chrétienne en 1950 et avait obtenu la naturalisation. Au début de la guerre civile en 1975, son père, sa mère, sa sœur âgée de dix-sept ans, avaient été tués dans la banlieue chrétienne d'Aïn Remmaneh, comme elle, au fusil-mitrailleur, par les phalangistes. Elle avait rejoint alors Beyrouth-Ouest, secteur à majorité musulmane.

Diplômée de littérature anglaise, elle avait suivi de nombreuses sessions de formation à l'étranger, notamment sur les problèmes du développement. Elle avait, jusqu'en 1977, travaillé au département des relations extérieures de l'OLP. Depuis 1978, elle était fonctionnaire à l'ONU, à l'ECWA (commission de l'ONU pour l'Asie occidentale qui siège maintenant à Bagdad), et à l'UNESCO. Elle avait travaillé sur les problèmes du peuple palestinien, mais aussi libanais. Elle était notamment l'auteur d'une étude sur l'analphabétisme au Liban du fait de la guerre. Très active auprès de tous sans distinction, pendant le siège de la ville en 1982, elle avait dû quitter Beyrouth un temps, à l'entrée des Israéliens. Depuis 1983, elle était coordonatrice du programme d'aide aux réfugiés palestiniens de l'UNICEF.

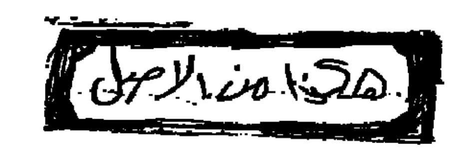
Au printemps dernier, son mari, employé à la MEA avait été enlevé la nuit à son domicile, situé près de celui de M. Nabih Berri, chef du mouvement chiite Amal. Il avait été libéré quelques heures plus tard, après l'intervention personnelle de Mme Randa Berri qu'elle avait aidée dans l'organisation de centres sociaux dans la banlieue sud de Beyrouth, à majorité chiite. Mais déjà, on avait fait savoir à sa famille qu'elle ferait mieux de partir.

Après avoir passé deux mois dans le Golfe chez un parent, Nabila, son mari et sa fille étaient rentrés avec des assurances qu'ils ne couraient pas de danger.

Quand nous avions rencontré Nabila, il y a exactement quinze jours, c'est presque à mi-voix qu'elle nous avait parlé des nouveaux drames issus de la guerre des camps qui oppose depuis plus de deux mois combattants palestiniens et miliciens chiites d'Amal. Dans son bureau de l'UNICEF, calme, sans violence ni exagération, elle énumérait les atrocités commises à l'encontre des Palestiniens sans défense, en ville, ne citant que des cas connus d'elle. Depuis le début de la guerre des camps, on ne compte plus les assassinats, les enlèvements, les cas de torture à l'encontre des Palestiniens (*le Monde* du 10 décembre).

Les dirigeants d'Amal nient toute participation de leur milice à ces actions. Soit. Mais ils seraient plus convaincants s'ils condamnaient avec fermeté ces actes et prenaient quelques mesures exemplaires à l'encontre de leurs auteurs.

F. C.



La riposte de M. Chirac

(Suite de la page une.)

L'argumentation de M. Séguin semblait bien annoncer la session extraordinaire que le premier ministre pourrait demander à M. Mitterrand de convoquer avec, pour seul point à l'ordre du jour, un projet de loi sur l'aménagement du temps de travail. Peu de temps après, M. Chirac, sorti de la conférence agricole, repoussait cette solution. Il lui était difficile d'organiser une session extraordinaire, contraint en quelque sorte par le chef de l'Etat et pour faire adopter un seul texte, alors qu'il avait annoncé, le 9 *décembre, l'annulation de celle* qui était envisagée pour l'examen des réformes de société préparées par le gouvernement.

Que faire d'autre ? Diverses *parades au « coup » de M.* Mitterrand étaient étudiées dans l'après-midi. Il était possible, en premier lieu, de reprendre les dispositions du projet d'ordonnance non pas dans un projet de loi qui obligeait à passer par le Conseil d'Etat et à attendre le conseil des ministres du 22 décembre, mais dans une proposition de loi qu'on aurait bien... vue signée par les présidents des groupes parlementaires de la majorité et qui, déposée à l'Assemblée nationale ou au Sénat, aurait pu bénéficier au moins, avant samedi, d'une première lecture dans chaque assemblée.

Une telle solution permettait d'opposer une riposte immédiate à M. Mitterrand, mais une riposte symbolique. De sorte que, en second lieu, une autre hypothèse, particulièrement audacieuse, était envisagée : présenter l'ensemble des dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail sous forme d'amendements du gouvernement *au projet de loi portant* diverses dispositions d'ordre social. Ce texte, examiné jeudi après-midi par une commission mixte paritaire (CMP) Sénat-Assemblée nationale, devait venir en deuxième lecture, devant les députés, vendredi après-midi.

Une dénonciation orchestrée

Le gouvernement ayant seul le droit d'amender un texte de CMP, cette procédure garantit une adoption rapide des dispositions introduites dans le projet de loi social, mais elle risquede ne pas être du goût du Conseil constitutionnel.

Lors des précédents refus présidentiels de signature d'ordonnance (privatisations en juillet, découpage électoral en octobre), le gouvernement et sa majorité *avaient affecté* une inébranlable sérénité.

Ces refus avaient été précédés, à droite, d'une montée en pression contre le chef de l'Etat et suivis d'une décompression soudaine. Gouvernement et majorité traitaient alors les décisions présidentielles avec une certaine condescendance. Le comportement de M. Mitterrand était considéré comme futile et sans effet, puisque, remarquait-on avec *insistance, il n'avait d'autre consé*quence que de retarder de quelques semaines — après débat au Parlement — la mise en œuvre des projets du gouvernement.

Il n'y a pas eu, cette fois, montée en pression. La majorité y aurait-elle songé que l'ampleur du mouvement étudiant et ses suites l'auraient amenée à y regarder à deux fois. En revanche, la dénonciation, après coup, du refus de M. Mitterrand est très vive et orchestrée. M. Séguin, premier intéressé, s'efforce, documents à l'appui, de placer le chef de l'Etat en contradiction avec lui-même. *M. Léotard* affirme que le chef de l'Etat empêche le gouvernement de gouverner. M. Balladur juge que M. Mitterrand se pose en *« contre-pouvoir »* et remarque qu'un *« arbitre »* ne peut pas raisonnablement donner toujours tort à la même équipe.

Le président de la République paraît considérer ces réactions de *très haut. Pour toute explication de* son attitude, il répète que *« la cohésion sociale commande la cohésion nationale »*, dont il est le garant. Le projet de M. Séguin menacerait donc de porter atteinte à l'une et à l'autre de ces cohésions. L'entourage de M. Mitterrand n'est guère plus prolixe. On souligne, toutefois, que la décision présidentielle est essentiellement fondée sur deux points du projet de M. Séguin : le travail de nuit des femmes et la possibilité de négociation, au niveau de l'entreprise, de l'aménagement du temps de travail.

Sur le premier point (travail des femmes), on fait état d'une convention avec le BIT (Bureau international du travail) dont la France est partie prenante. Le gouvernement français, *ajoute-t-on*, a demandé une dérogation à cette convention pendant la guerre d'Algérie, pour des opérations de surveillance liées au maintien de l'ordre. Cette demande, remarque-t-on, avait été refusée.

Sur le second (accords d'entreprises), l'entourage de M. Mitterrand fait état du danger — déjà souligné en son temps par M. Delebarre, alors ministre (socialiste) du travail — de négociations entre chefs d'entreprises et « syndicats maison ».

La majorité et le gouvernement se satisfont de moins en moins du *« nouvel équilibre des institutions »* dont M. Mitterrand note qu'il se *« dessine »*, qu'il se flatte d'avoir installé et qu'il convient, selon lui, *de « poursuivre au cours des années futures »*. Ces dernières semaines, il est vrai, les divergences et les conflits se sont multipliés entre le gouvernement et le président de la République.

Tension au conseil des ministres

Après la réforme hospitalière, les prisons privées, le code de la nationalité et surtout la réponse au mouvement étudiant, voici l'aménagement du temps de travail. Le dernier conseil des ministres a été l'illustration de cette tension renouvelée. M. Mitterrand a émis quelques observations *réservées*, sans pour autant proposer d'autre solution, sur la création de tribunaux constitués de *magistrats professionnels* pour juger des actes terroristes. *Sarcastique*, il a opiné du chef et de la voix lorsque M. Albin Chalandon a paru admettre que le gouvernement avait commis une erreur technique en ajoutant à son projet que cette disposition ne serait applicable qu'aux actes postérieurs à la promulgation de la loi. Le sarcasme a fait place à la stupeur puis à l'*appréhension* lorsque M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, a rendu compte de son voyage en Nouvelle-Calédonie. Le chef de l'Etat n'a pas pipé mot, mais la vision des relations entre les communautés calédoniennes *développée* par M. Pons lui a paru grosse de dangers. L'accord entre le premier ministre et le président de la République sur le Tchad tempère ce rude climat.

On remarque suavement à l'Elysée qu'un *« consensus »* s'est dégagé, sans difficulté, entre les deux pôles de l'exécutif pour que la date du prochain conseil des ministres soit fixée au lundi 22 décembre, en raison des fêtes de Noël.

PATRICK JARREAU et JEAN-YVES LHOMEAU.

Le président de la République en visite dans l'Ain

La cohésion sociale commande la cohésion nationale

M. François Mitterrand a inauguré, jeudi 18 décembre, près de Nantua (Ain), le tronçon Bourg-en-Bresse-Sillans de l'autoroute Mâcon-Genève. Il était accompagné par MM. Méhaignerie, ministre de l'équipement, de l'aménagement *du territoire et des transports*, et Boyon, secrétaire d'Etat à la défense et président du conseil général de l'Ain. Puis le président de la République a prononcé une allocution à la mairie (socialiste) de Bourg-en-Bresse.

BOURG-EN-BRESSE
de notre envoyé spécial

C'était une journée à rester sous sa couette, un jeudi froid, brumeux, pluvieux, gris foncé du début à la fin. Mais un président de la République ne peut pas rester au lit sous prétexte d'inclémence météorologique. Il a donc inauguré, vaillamment, un tronçon d'autoroute de montagne, viaducs et tunnel de l'Ain, entre Bourg-en-Bresse et Sillans. La date était impérative. M. Jacques Chirac avait prévu de couper le ruban le 19 décembre : il a renoncé à voir le bout du tunnel de Chamoise, le chef de l'Etat l'ayant pris de vitesse, le 18.

Il a fallu attendre le milieu de l'après-midi pour que, à la mairie socialiste de Bourg-en-Bresse, s'adressant à quelques centaines de personnes rassemblées sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sous des trombes d'eau, M. Mitterrand s'échappe de l'aménagement du territoire pour traiter, à demi-mot, de l'actualité politique. *« La cohésion sociale commande la cohésion nationale (...). Il ne peut pas y avoir de cohésion nationale sans cohésion sociale. Il faut prendre garde à préserver tout autant l'une que l'autre. Car, au fond, c'est la même chose. »* Il n'en a pas dit plus sur son refus de signer l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail. Quant au mouvement de la jeunesse et à l'attitude du gouvernement pendant cette période, il les a évoqués de manière sibylline : *« Je me soucie d'éviter aux Français, autant que possible, les crises inutiles. Je ne confonds pas le mouvement et les crises. Il faut toujours qu'un pays soit en mouvement. Il faut qu'il bouge. Mais il faut ménager les transitions de telle sorte que les Français soient en harmonie avec la France et ne soient pas déchirés inutilement. Il faut savoir en toute circonstance grave préserver l'essentiel : les Français sont faits pour vivre ensemble. Voilà mon travail. Ce n'est pas toujours très aisé. »*

Le reste de ses propos a été consacré à la dimension européenne de son action, à la lumière de l'aménagement du territoire *« L'Europe se construira autour de grands projets*, a-t-il dit en évoquant l'Europe autoroutière, celle du TGV, des télécommunications et d'Eurêka. *Si nous ne sommes pas capables de donner à l'ensemble* [européen] *un esprit, une volonté politique, alors vous apercevrez le déclin de l'Europe qui entraînera le déclin de chacune de ses parties (...). Je suis attaché à nos valeurs nationales. Je serais très triste de les voir se confondre peu à peu [avec d'autres]. Mais voilà, il faut savoir ce que l'on veut ! Il faut donc des structures, des institutions, une volonté politique. »*

J.-Y. L.

● **Remaniements et voyages.** — A propos d'un remaniement du gouvernement, M. Baudouin, porte-parole de M. Chirac, a indiqué, le jeudi 18 décembre, que *« rien n'est envisagé avant le 15 janvier et sans doute plus tard »*, ajoutant : *« Pour l'instant, il ne s'agit que du remplacement d'Alain Devaquet. »* M. Baudouin a également annoncé que M. Chirac effectuerait trois voyages en province au premier trimestre : fin janvier en Alsace, à la *mi-février dans le Sud-Ouest* et début *mars* dans l'Isère. Ces déplacements dureront deux jours chacun, et le premier ministre, qui passera la nuit dans les préfectures, recevra de nombreuses délégations pour des réunions de travail.

M. Chirac, à l'occasion des fêtes de fin d'année, s'absentera de Paris du dimanche 28 décembre au dimanche 4 janvier.

● **RECTIFICATIF.** — Contrairement à ce qu'un titre malencontreux affirmait dans nos premières éditions datées du vendredi 19 décembre, les députés socialistes ont déposé *un seul recours auprès du Conseil* constitutionnel à propos de la loi relative à la limite d'âge et aux modalités de recrutement de certains fonctionnaires civils de l'Etat.

En Guadeloupe

Un maire inculpé de tentative de fraude électorale

POINTE-A-PITRE
de notre correspondant

M. Nathalien Etna, maire (divers droite) de la commune de Vieux-Habitants, conseiller général, doyen du conseil régional de la Guadeloupe, a été inculpé, le lundi 15 décembre, de *« tentative d'obtention de suffrages par dons »*, en vertu des articles L-106 et suivants et de l'article L-327 du code électoral. Le juge d'instruction de Pointe-à-Pitre, M. Robert Tchalian, qui a prononcé l'inculpation, a placé sous contrôle judiciaire ce candidat malheureux aux dernières élections sénatoriales.

C'est à la veille du scrutin, le *jeudi 25 septembre*, que M. Girard Pélage, premier adjoint (PS) de l'équipe municipale de Saint-Louis de Marie-Galante, avait déposé plainte contre inconnu. Il affirmait avoir reçu trois enveloppes de matériel électoral contenant des listes panachées *« où apparaissait à chaque fois le nom d'un même candidat »*, ainsi qu'un billet de 500 francs. *« Ces enveloppes*, avait précisé M. Pélage, *n'étaient pas envoyées par la poste mais portées directement à la mairie. »*

M. Nathalien Etna, soixante-neuf ans, avait parlé à l'époque d'une *« machination »* visant à *« jeter le discrédit sur* [sa] *candidature »* dans le cadre d'une liste d'union de la droite. *« Je ne suis plus un enfant*, avait-il ajouté, *et je ne me serais pas permis de déposer des bulletins et de l'argent dans une mairie qui n'est pas de mon bord. »*

Lors du dépôt de plainte de M. Pélage, les gendarmes auraient saisi plus de trente enveloppes analogues.

ANDRÉ LÉGER.

Politique

Les déclarations de M. Léotard sur TF1

« Il faut montrer que le libéralisme est la forme moderne de la générosité »

Invité le jeudi 18 décembre de l'émission « Questions à domicile », sur TF1, et parlant sous le contrôle de ses amis ministres libéraux réunis au ministère de la culture, qui servait de cadre pour ce rendez-vous politique, M. François Léotard a pour la première fois livré ses commentaires et tiré les conclusions des récentes manifestations qui ont secoué le monde lycéen et étudiant, ainsi que le gouvernement. Il s'est refusé à établir un quelconque parallèle avec mai 1968. *« Il n'y a eu,* a-t-il noté, *que la classe politique pour penser que c'était 1968. Ceux à gauche qui avaient encore dans la tête Charlety parce qu'ils ne voulaient plus refaire cela et ceux à droite qui voulaient refaire l'Arc de triomphe. »* Le ministre de la culture et de la communication a jugé que pour *« la première fois cette révolte de la jeunesse n'était pas utopique »*, mais qu'elle traduisait tout à la fois *« une aspiration très profonde et très forte à une générosité, le refus d'une société autoritaire et trop hiérarchisée et une grande inquiétude sur l'avenir. »*

Soulignant à plusieurs reprises *« qu'elle était en partie à l'origine de ce chômage des jeunes »*, M. Léotard a stigmatisé l'attitude *« de cette espèce de gauche arrogante »* au cours de ces événements. *« Ce qui m'a le plus choqué dans cette affaire, c'est l'arrivée de la gauche qui a tué le mouvement étudiant. Bonjour les vautours ! Quand on a vu revenir ces visages, Krasucki avec ses gros sabots, la voix fluette de Fabius à la tête des cortèges, les étudiants ont été les victimes de cela. »* Le projet Devaquet lui semblait *« aller dans la bonne direction »* mais devant *« le blocage de l'opinion »* M. Léotard se félicite que le gouvernement ait eu *« la sagesse »* de le retirer.

Quel rôle ont joué dans cette affaire les ministres libéraux ? M. Léotard a repoussé les accusations de manquement à la solidarité gouvernementale. *« La vérité des choses,* a-t-il expliqué, *à l'intérieur du gouvernement comme au Parlement, c'est une alliance entre deux familles politiques. Il était naturel et courageux que les représentants d'une de ces deux familles expriment un certain nombre de choses au premier ministre. »* Pour M. Léotard, ce qui vient de se passer ne doit pas inciter le gouvernement à la *« pause »*. Convaincu que la majorité bénéficie toujours, à défaut d'un état de grâce, *« d'un état de confiance »* et que dès lors *« les leaders de la gauche »* auraient tort de croire, *« en voulant faire de ce mois de décembre un décembre rose, que c'est arrivé »*. M. Léotard souhaite vivement *« que le gouvernement ne s'arrête pas de gouverner »* mais qu'il gouverne *« avec beaucoup de détermination libérale »*, *« avec la pédagogie nécessaire »* et en essayant *« de reprendre petit à petit le fil de dialogue avec la jeunesse : la première partie de l'action du gouvernement — l'action économique de grand succès pour nous libéraux — doit être maintenant suivie par une action en terme de solidarité. Nous avons été des libéraux en termes économiques, il faut montrer maintenant que le libéralisme est la forme moderne de la générosité »*. Repoussant *« tout catéchisme »*, les libéraux sont donc décidés à *« faire entendre une musique un peu différente »* même, dit M. Léotard, s'il n'est pas facile en France d'être libéraux face *« à un conservatisme de gauche et quelques traces de conservatisme à droite »*. Le secrétaire général du PR refuse pour l'heure d'évoquer l'élection présidentielle : *« A l'heure qu'il est, il n'est pas candidat à la candidature »*, préférant *« gouverner et redresser la France plutôt que de faire campagne »*. Cette élection présidentielle, il dit l'envisager avec sérénité, intimement persuadé que, quoi qu'il arrive, chacun devra *« compter avec son parti »*.

Voyez comme je suis solidaire !

SILENCE, on gouverne et on roule ! Comme s'il avait beaucoup à se faire pardonner, M. Léotard, en tacticien avisé, s'est donc empressé, en deux temps deux mouvements, de recoller le petit peloton libéral à la caravane gouvernementale.

Premier temps : on remplace les cactus par des fleurs. Un gros bouquet pour tous les gros braquets du RPR afin de les dissuader de vous asphyxier dès la première rampe.

Un gros bouquet pour M. Chirac, *« qui fait preuve d'un très grand courage »*. Un autre pour M. Pasqua, *« qui a donné de lui une image responsable »* malgré son nostalgie de 1968. Deux autres encore pour MM. Balladur et Séguin, auxquels l'on ne peut que *« rendre hommage »*. Et, puisqu'il en reste, quelques brassées de fleurs encore pour celui qui, aujourd'hui, se retrouve dans la voiture-balai, M. Devaquet, qui a été *« très digne »*.

Second temps : la meilleure défense étant l'attaque, mettre hardiment des bâtons dans les rayons des vélos socialistes, histoire de montrer aux camarades de course que ne vous effleure pas l'idée de sucer la roue pour vous remettre en selle. Haro donc sur tous *« ces vautours »* qui se jettent sur notre belle jeunesse et qui rêvent de vous mettre au fossé ! Voyez comme je suis solidaire ! M. Léotard l'a dit et répété : les coureurs libéraux sont prêts à mouiller leur maillot UDF pour le succès de la majorité sous la banderole d'arrivée de l'élection présidentielle. Qu'ils soient pour autant résolus à ne plus jouer les chasseurs de primes, rien n'est moins sûr. Ce qui s'est passé ces derniers jours a laissé des traces et déclenché une soif de revanche. Enclins à tout moment à corriger leur feuille de route, dopés par leur libéralisme, M. Léotard et ses coéquipiers ont le sentiment d'avoir perdu une étape, mais sans doute pas la course. Leur longue marche du libéralisme se poursuit, avec au bout le secret espoir de pouvoir enfin rouler pour eux, rien que pour eux...

DANIEL CARTON.

La commission d'enquête sur les mouvements d'étudiants

Un barriste à la présidence un RPR au rapport

Les chiraquiens ont réussi à associer de très près les barristes aux responsabilités de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les mouvements étudiants et lycéens. Ils ont convaincu M. Pascal Clément (UDF, Loire), un proche de M. Raymond Barre, d'en prendre la présidence. C'est donc lui qui aura à signer les convocations des personnes que la commission souhaitera entendre. Mais le rapporteur — poste le plus décisif — qui rédigera les conclusions de la commission est un membre du parti de M. Charles Pasqua : M. Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes).

Dans un communiqué, M. Clément a tenu à préciser qu'il avait accepté cette tâche *« par loyauté à l'égard de la majorité »* et à la demande de MM. Jacques Toubon et Jean-Claude Gaudin. Il y assure aussi qu'il veillera *« à ce que les travaux de la commission se déroulent dans un esprit de complète indépendance, d'objectivité et de sérénité »*. Il a affirmé qu'il n'entendait pas demander des investigations auprès des rédactions, notamment des télévisions, alors que nombre de parlementaires de la majorité ont mis en cause les reportages diffusés par TF 1 et Antenne 2 et que cette commission, qu'il préside, a aussi officiellement pour tâche d'étudier la *« présentation »* des événements.

Après sa réunion constitutive, le jeudi 18 décembre, au cours de laquelle cette commission a élu son bureau (y figurent aussi, comme vice-présidents, MM. Albert Mamy (UDF, Tarn) et Pierre Messaud, (RPR, Savoie), et, comme secrétaires MM. René André (RPR, Manche), et Henri Bouvet (UDF, Haute-Vienne), elle se réunira le jeudi 8 janvier, puis tous les mercredis.

A l'Assemblée nationale

Les terroristes seront désormais tous jugés par des magistrats professionnels

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le jeudi 18 décembre, le projet de loi présenté par le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, permettant de faire juger par des magistrats professionnels les actes terroristes commis avant la promulgation de la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme. L'UDF, le RPR, le FN ont voté pour, le PS et le PCF contre. Jusqu'à présent, seuls les actes de terrorisme commis postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi pouvaient être jugés par des cours d'assises exclusivement composées de magistrats professionnels et non plus par des jurés populaires. Le renvoi obligé, le 8 décembre dernier, du procès de trois militants d'Action directe, après la défection de cinq jurés, est à l'origine du retour au Parlement de cette loi que le ministre de la justice veut modifier de façon à la rendre *« conforme au principe de l'application immédiate des lois de procédure »* (le Monde des 11 et 12 décembre).

Le rapporteur de la commission des lois, M. Jacques Limouzy (RPR, Tarn), qui avait été en juin dernier le rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme, (*le Monde* du 26 juin), ne s'est pas privé de mettre le gouvernement face à ses « hésitations ». C'est, en effet, M. Albin Chalandon qui, par un amendement du gouvernement à l'article 10 du projet de loi, avait fait disparaître la possibilité de l'application immédiate du code de procédure pénale.

Pour M. Limouzy, l'hésitation majeure du gouvernement au cours de l'été 1986 est difficilement explicable. *« Rien ne s'opposait à ce que le code de procédure pénale soit applicable immédiatement. »* Pour autant, le député RPR ne s'est pas montré pleinement satisfait du nouveau dispositif du gouvernement. *« Ce texte a le mérite de régler une situation ; il est même fait pour cela. Mais, c'est aussi là qu'est son inconvénient. On nous demande, à l'évidence (...), de faire la loi pour un ou deux cas particuliers »*, a expliqué M. Limouzy, faisant allusion aux cas Schleicher et Abdallah. *« Ce n'est pas illégitime,* a-t-il poursuivi, *mais, au premier abord, disons que ce n'est guère convenable, et nous serons critiqués ; mais pouvons-nous faire autrement (...) ? »*, s'est-il interrogé en regardant M. Chalandon. *« Il faut voter ce texte afin que l'institution judiciaire ne soit plus maintenue dans l'impossibilité de juger »*, a-t-il conclu.

Le garde des sceaux s'est attaché pour sa part à justifier le revirement du gouvernement en répondant à la question : Pourquoi ne pas avoir, à l'époque, rendu applicables aux affaires de terrorisme en cours les dispositions qui relevaient de la procédure pénale ? Le ministre a invoqué tout d'abord le fait que la loi — *« ensemble homogène »* — contenait d'autres dispositions qui ne pouvaient *« en aucun cas »* s'appliquer à des faits commis avant l'entrée en vigueur de la loi (notamment la peine d'interdiction de séjour à laquelle les auteurs d'actes de terrorisme seront obligatoirement condamnés). Le gouvernement, a expliqué le ministre de la justice, avait également voulu éviter de retarder la clôture d'affaires en cours par l'introduction de nouvelles règles de procédure.

Le procès Schleicher (affaire de l'avenue Trudaine), créant, de l'aveu même du ministre, *« une situation nouvelle »*, il fallait donc, a reconnu M. Chalandon, modifier la loi du 9 septembre 1986 pour se sortir d'une situation *« où l'exercice de la justice se trouvait bloqué »*. Afin d'éviter à l'avenir que des jurés fassent l'objet de pressions et d'intimidation dans des affaires de terrorisme, seules des cours d'assises composées de sept magistrats professionnels en seront désormais saisies, a expliqué en substance le ministre. Des dispositions transitoires ont été prévues dans le cas où un arrêt définitif de la chambre d'accusation aurait déjà renvoyé un terroriste devant une cour d'assises avec jury populaire. *« Il appartiendra à la chambre d'accusation, que les débats n'aient pas encore commencé, aient été envoyés ou soient en cours, de décider le renvoi de l'accusé devant la cour d'assises sans jury »*, si les faits tombent bien sous le coup de la loi du 9 septembre 1986, avait précisé le rapporteur du projet de loi en ouverture du débat.

« Bien entendu, a souligné pour sa part le ministre, *la constatation par la chambre d'accusation du caractère terroriste des faits ne pourra en aucun cas aggraver la situation des personnes poursuivies ; en particulier les dispositions sur la peine complémentaire obligatoire d'interdiction de séjour ne leur seraient pas applicables »*, de façon à respecter le principe de non-rétroactivité de la loi pénale plus sévère.

M. Bonnemaison : « Atteinte au civisme »

Comme lors du précédent débat de l'été 1986, l'opposition de gauche s'est élevée contre *« la reconstitution de l'ancienne Cour de sûreté de l'Etat »* — M. Daniel Le Meur (PCF, Aisne) — ou *« la suppression, pour de mauvais prétextes de l'expression la plus évidente de la mobilisation de la population contre le terrorisme : le jury d'assises populaire »* — M. Gilbert Bonnemaison (PS, Seine-Saint-Denis). *« Vous fuyez vos responsabilités, vous attaquez l'esprit civique, vous encouragez la démission »*, s'est insurgé M. Bonnemaison avant de lancer cette accusation en forme de chef d'inculpation : *« S'il existait un délit d'atteinte au civisme, vous seriez le premier inculpé, monsieur le garde des sceaux ! »*

« Il y a plus de trois ans, deux policiers ont été tués. Le système que vous aviez mis en place n'a pas permis de juger les responsables, le nôtre le permettra », lui a répliqué le président de la commission des lois, M. Jacques Toubon (RPR, Paris), soulevant un tollé général sur les bancs de gauche. *« Vous vouliez terroriser les terroristes, c'est eux qui vous terrorisent »*, a crié M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine). Faisant allusion aux amendements déposés par le groupe socialiste tendant à faire peser sur les jurés défaillants toute une gamme de contraintes pour les pousser à siéger, M. Chalandon a affirmé : *« On ne peut condamner quelqu'un qui a peur ; c'est ubuesque de les menacer par exemple, comme vous le faites, de ne plus jamais être jurés... »* A l'issue du vote du texte, M. Chalandon, reprenant la parole, a estimé que ceux qui avaient voté ce texte aidaient le gouvernement à lutter contre le terrorisme, *« ceux qui ont voté contre ont fait le contraire »*. *« C'est inadmissible de donner à ce vote une signification qu'il n'a pas,* a affirmé M. Louis Mexandeau (PS, Calvados). *Nous n'avons pas de leçons de civisme à recevoir de vous. »* D'autre part un amendement de la commission des lois a été adopté à l'unanimité : il permet l'indemnisation des victimes d'attentats terroristes commis avant la promulgation de la loi sur le terrorisme et postérieurement au 31 décembre 1984. Cette disposition avait été introduite dans le collectif budgétaire ; elle se trouve donc aujourd'hui transférée dans le projet Chalandon.

PIERRE SERVENT.

Trois textes définitivement adoptés

L'Assemblée nationale, le jeudi 18 décembre, a adopté trois projets ou propositions de loi dans la même formulation que celle qui avait été précédement approuvée par le Sénat. Leur approbation par le Parlement est donc définitive.

● **Secret des statistiques.** — L'Institut national de la statistique et des études économiques et d'autres services statistiques ministériels reçoivent des renseignements émanant d'autres administrations ou d'organismes privés gérant un service public dans des conditions sur lesquelles la Commission nationale de l'informatique et des libertés a été amenée à émettre quelques réserves.

Le projet de loi adopté, en complétant une loi de 1951, donne donc une base légale à ces transmissions de renseignements, mais avec des conditions assurant le secret des informations transmises, que ne pourront pas utiliser d'autres administrations, notamment en exigeant un avis conforme de la CNIL pour la cession d'information relative aux personnes physiques. Ce projet a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

● **Organisation régionale du tourisme.** — Les comités régionaux du tourisme sont toujours régis par des lois validées du régime de Vichy. Depuis longtemps, chacun convient que leur statut ne correspond plus aux nécessités actuelles. Dès 1980, des parlementaires socialistes avaient déposé des propositions de loi le modernisant ; une nouvelle tentative avait été faite en 1984. Mais un désaccord entre le Sénat et l'Assemblée ne lui avait pas permis d'aboutir. Celle-ci émane de sénateurs de la majorité. Le texte oblige chaque région à créer un comité régional du tourisme, mais laisse à chacune une grande liberté dans le statut, l'organisation et la composition de ces comités.

La majorité a profité de ce projet pour réduire les pouvoirs des conseils régionaux d'outre-mer, qui échappent tous au contrôle de la droite. Les régions des DOM devront se mettre d'accord avec les conseils généraux, pour la plupart acquis à la majorité nationale, faute de quoi les compétences touristiques seront partagées entre les deux assemblées locales. Cette disposition a bien entendu été sèchement contestée par la gauche, et elle a amené les députés socialistes à voter contre l'ensemble du projet, et les communistes à s'abstenir.

● **Organisations internationales.** — L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité (le FN s'abstenant) le projet de loi organique relatif aux magistrats de l'ordre judiciaire servant dans les organisations internationales. Ce texte étend à tous les magistrats les dispositions de la loi du 17 janvier 1986 instituant des bonifications d'ancienneté au profit des fonctionnaires des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui servent dans des organisations internationales. Ces textes, ont souligné MM. Jean-Louis Debré (RPR, Eure), rapporteur du projet, et Albin Chalandon, garde des sceaux, est destiné à inciter les magistrats à servir au cours de leur carrière dans les organisations internationales. *« C'est bon pour la magistrature elle-même de s'ouvrir sur le monde, notamment à cause de la place que prend le droit international »*, a souligné M. Chalandon en regrettant que sur cent trente et un postes de magistrats détachés, seuls sept le soient dans des organisations internationales.

Navette

● **Le nouveau droit de la concurrence.** — Les « libéraux » qui se veulent « purs » ne sont pas entièrement satisfaits de l'ordonnance de M. Edouard Balladur créant un nouveau droit de la concurrence. M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados) l'a dit, très clairement, le jeudi 18 décembre à l'Assemblée nationale. Mais il y a un point qu'ils jugent indispensable de modifier d'urgence : l'appel des décisions du nouveau conseil de la concurrence ne doit pas se faire devant le Conseil d'Etat, mais devant des magistrats de l'ordre judiciaire, en l'occurrence ceux de la cour d'appel de Paris. D'où la proposition de loi qu'il a déposée et qui a été adoptée jeudi par l'Assemblée.

Le gouvernement ne pouvait être contre, puisque son projet initial contenait la même idée. Mais il s'était rendu à l'avis du Conseil d'Etat, lequel avait argué que, le Conseil de la concurrence étant une instance administrative, il devait relever de la justice administrative, et que le gouvernement ne pouvait, par ordonnance, modifier ainsi l'organisation judiciaire. Une loi peut le faire. M. d'Ornano le pense indispensable, car pour lui les juges civils sont plus proches de la vie économique alors que les juges administratifs ne sont pas compétents pour trancher des litiges opposant des personnes privées, ce qui sera le cas de la plupart des situations traitées par le conseil de la concurrence.

Les communistes ne sont pas opposés, par principe, à un tel transfert, mais leurs critiques de l'ensemble de l'ordonnance ainsi modifiée les a amenés à s'abstenir. Les socialistes, eux, ont voté contre, car ils voient dans cette disposition une confirmation de l'abandon par l'Etat de ses pouvoirs en matière de surveillance de la concurrence.

Th. B. et L. S.

Les machines à sous autorisées dans les casinos

Préservation de l'emploi des dix mille salariés des casinos français ou appui indirect fourni au « milieu » ? Soutien de l'activité des stations balnéaires ou victoire d'un groupe de pression des machines à sous ? Nécessité d'attirer les classes moyennes dans les casinos désertés par les touristes américains ou provocation à l'égard des chômeurs ? Fourniture aux casinos français des mêmes possibilités que leurs concurrents étrangers ou défaite de la morale ?

Tous ces arguments ont été avancés le mercredi 17 décembre à l'Assemblée nationale lorsque les députés RPR, UDF et FN décidèrent d'autoriser l'installation de machines à sous dans les casinos français (*le Monde* du 18 décembre). D'un côté, un certain nombre de maires des villes ayant la chance d'avoir sur leur territoire un casino, emmenés par M. Léonce Deprez (app. UDF, Pas-de-Calais) et Mme Louise Moreau (UDF, Alpes-Maritimes), soutenus par M. Yves Galland, ministre délégué aux collectivités locales. De l'autre, MM. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) et Paul Chomat (PC, Loire).

Le tiers des casinos français ont des difficultés financières a expliqué M. Henri Cuq (RPR, Ariège). Or il faut aider ces entreprises touristiques qui sont aussi des pourvoyeurs de finances pour les villes qui les accueillent.

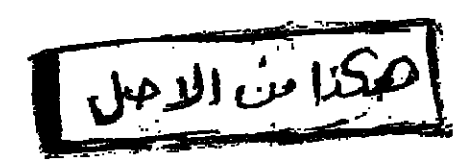
D'ailleurs, rappela M. Galland, lorsque Gaston Defferre avait fait voter l'interdiction en 1983, certains socialistes n'étaient pas d'accord avec lui et la possibilité d'une simple disposition transitoire fut évoqué par des membres du gouvernement.

C'est vrai, mais le problème du banditisme est réel. M. Cuq, qui fut commissaire de police, le reconnaît en expliquant qu'avant la législation de 1983 le « milieu » avait mis la main sur ce marché des machines à sous. D'ailleurs, il a fait ajouter de nouvelles protections au dispositif prévu par les auteurs de cette proposition de loi : les casinos devront acquérir des machines à sous neuves et ils ne pourront pas les céder à des confrères ; les fabricants, importateurs, vendeurs ou responsables de la maintenance de ces machines seront soumis « à l'agrément » du ministre de l'intérieur.

Le gouvernement, lui, fit un geste financier pour assurer le succès de cette nouvelle activité ludique : les cartes d'entrée, dans les salles où seront installées ces machines à sous, seront, comme dans le cas de jeux de boules, dispensées du droit de timbre habituel.

Décidément, les casinos, dont le collectif budgétaire a augmenté de 25 % à 35 %, pour deux ans, l'abattement sur le produit des jeux avant prélèvement au bénéfice de finances de l'Etat et des villes d'accueils, sont gâtés en cette fin de session.

Th. B.



Communication

Après la démission de M. Henri Pigeat

L'AFP reprend le travail

La rédaction de l'Agence France-Presse (AFP) a suspendu dans la soirée du 18 décembre la grève qu'elle avait lancée huit jours auparavant. La démission de M. Henri Pigeat, PDG, remise en début d'après-midi au conseil d'administration qui l'a acceptée *« avec regret »*, a débloqué la situation.

Toutefois, l'intersyndicale de la rédaction a négocié pendant plus de quatre heures avec les trois membres de la direction chargés par le conseil d'administration des affaires courantes de l'agence – MM. Félix Bolo, directeur de l'information, Pierre Jeantet, secrétaire général, Jean-Charles Paracuellos, directeur des affaires financières – avant de parvenir à un accord.

Un communiqué diffusé par ce triumvirat indiquait en fin de soirée qu'*« aucune mesure de licenciement ne sera engagée avant la nomination d'un nouveau président ». « Dans cet intervalle,* précisait le communiqué, *aucune restructuration rédactionnelle ne sera mise en œuvre ». Il reste que ce communiqué n'a pas complètement calmé les inquiétudes des journalistes du desk allemand qui n'avaient pas encore repris le travail dans la matinée du 19 décembre.*

La prochaine étape, pour l'AFP, sera la désignation d'un nouveau président. Ce dernier doit être désigné par les quinze membres du conseil d'administration, en dehors d'eux. Mais l'élu devrait obtenir l'assentiment des pouvoires publics. La Société des journalistes de l'AFP a réclamé *« qu'un journaliste à l'autorité morale, à l'envergure et aux qualités professionnelles unanimement reconnues soit nommé à la tête de l'agence »*. Pour sa part, l'intersyndicale de l'agence a indiqué qu'elle resterait *« vigilante »*, afin de *« maintenir le rapport de forces favorable »* et de *« défendre la vocation mondiale de l'agence »*.

« Que la raison revienne »

Peu après sa démission de ses fonctions de PDG de l'AFP, le 18 décembre après 15 h 30, Henri Pigeat a diffusé le communiqué suivant :

« Depuis une semaine, une grève animée par les syndicats de journalistes paralyse les activités de l'AFP au détriment de ses abonnés et partenaires français et étrangers. Cette grève est le résultat d'une opposition déterminée à des mesures de redéploiement international et à des efforts de productivité indispensables à l'indépendance de l'Agence comme à sa compétitivité.

» Ce plan de restructuration, loin de remettre en cause le caractère d'agence mondiale de l'AFP, le conforte, au contraire. Il constitue une nécessité absolue et a fait l'objet de toute la concertation sociale permise par les moyens financiers disponibles. La réalité économique étant ce qu'elle est, les mesures prévues seront inévitablement appliquées, ou d'autres aux conséquences plus graves. C'est pour atteindre les mêmes objectifs que furent réalisées, ces dernères années, une modernisation technique sans précédent et une diversification d'activité qui a élargi et conforté les positions de l'AFP sur les marchés internationaux de l'information. Au-delà des polémiques actuelles, l'avenir dira l'importance des résultats acquis par ces développements et par l'action de ceux qui y ont participé.

» Mon souci constant, depuis sept ans, a été le développement et la compétitivité mondiale de l'Agence et le renforcement de son indépendance. Cela exigeait encore des efforts et assurément la mutation de certains comportements anciens. Il apparaît qu'un nombre important de journalistes de l'Agence n'y est pas prêt. Il est clair aussi que les revendications présentées sont incompatibles avec les moyens dont nous disposons. La grève, ruineuse à tous égards, me met dans l'impossibilité pratique de faire respecter les obligations professionnelles fondamentales qu'édicte le statut de l'AFP.

» Dès lors, j'ai le devoir de remettre mon mandat à la disposition du conseil d'administration, en souhaitant ardemment que la raison revienne vite et que, dans une situation dépassionnée et sous l'autorité d'un nouveau responsable, l'AFP puisse reprendre le chemin de son indépendance et de son développement. »

De l'incompréhension au divorce

Les historiens de la presse française retiendront sans nul doute le nom de M. Henri Pigeat, ce président de l'AFP qui dut quitter ses fonctions sous la pression de sa rédaction et au terme de la plus longue grève qu'ait connue l'agence.

L'histoire des relations entre M. Henri Pigeat et sa rédaction est celle d'une incompréhension, qui devait fatalement déboucher sur un divorce. Haut fonctionnaire, M. Pigeat a dû faire face dès sa nomination au poste de directeur général adjoint de l'AFP, en avril 1976, à la méfiance du personnel de l'agence. Lui qui était jusqu'alors directeur du Service d'information et de diffusion (SID), dépendant du premier ministre, apparaît comme l'un des rouages *« de la propagande gouvernementale »*.

Bras droit de M. Claude Roussel, PDG de l'agence qui l'avait appelé à ses côtés *« pour des raisons uniquement professionnelles et techniques »*, M. Henri Pigeat est ensuite le seul candidat à la succession de M. Roger Bouzinac, après son passage éclair à la tête de l'agence. La nomination de M. Pigeat au poste de PDG de l'AFP, en octobre 1979, ne bénéficie pourtant pas des voix des deux représentants du personnel. Cependant, le nouveau président jouit au début de son mandat d'un relatif état de grâce. Mais bientôt vient la tempête. En 1982, un premier plan d'économie déclenche une grève et obère les relations entre M. Henri Pigeat et sa rédaction. Celle-ci lui reproche pêle-mêle de manquer de *« flair journalistique »* de n'envisager les choses que sous le seul angle de la gestion, de ne pas être proche de sa rédaction, de vivre dans une tour d'ivoire, protégé par une *« armée de chargés de mission »*.

Conscient des difficultés de l'agence, M. Pigeat se lance à partir de 1984 dans un plan de développement. Il créé le service photo de l'AFP, les banques de données Agora, l'AFP-Audio. Mais son inébranlable optimisme subit un revers en 1985 : le déficit de l'agence l'oblige à présenter un plan de restructuration. Sa volonté de faire d'abord accepter, avec son conseil d'administration un gel des augmentations de salaire entraîne la grève de la rédaction. De nombreux journalistes estiment alors que leur PDG s'est *« disqualifié »*.

En 1986, les relations entre PDG et rédaction tournent au vinaigre. M. Henri Pigeat devient pour la majorité des rédacteurs, *« l'homme qui, lorsqu'on le croise dans l'ascenseur, regarde le bout de ses chaussures »*. Mais le PDG pense à l'avenir et il est convaincu que son plan de restructuration est seul capable de sauver l'agence de son déficit chronique et de favoriser son développement. Fortement critiqué, il se mure dans le silence de son étage directionnel. Ce que de nombreux journalistes traduisent par un mépris à leur égard alors qu'il s'agit d'une difficulté de communication avec sa rédaction. Les deux longues grèves de cette année – quatre jours en juillet, huit en décembre – se cristalliseront nom seulement sur le plan de restructuration mais surtout sur l'homme.

YVES-MARIE LABÉ.

[Né le 13 novembre 1939 à Montluçon (Allier), M. Henri Pigeat est diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA. Il est nommé, en 1965, administrateur civil à la Direction générale de l'administration et la fonction publique. Il suit ensuite M. Philippe Malaud, de 1968 à 1973, dans ses ministères successifs, notamment celui de l'information.

En 1974, il devient l'adjoint de M. Denis Baudouin (actuel porte-parole du premier ministre), à la tête de la Délégation générale de l'information, avant de lui succéder en novembre 1975. En 1976, il est directeur du service d'information et de diffusion (SID) qui vient d'être créé, avant d'entrer à l'Agence France-Presse, au poste de directeur général adjoint. Nommé PDG de l'AFP en octobre 1979, il est réélu en 1982, puis en 1985.

M. Pigeat préside les sections françaises de l'Institut international des communications (IIC) et de l'Institut international de la presse (IPI). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la communication, parmi lesquels *Saint-Ecran ou la télévision par câble* (Solar) *et la Télévision par câble commence demain* (Plon).]

Société

DÉFENSE

Commandes tardives de Mirage-2000 et menaces sur le Rafale

Guerre sourde entre M. Giraud et le groupe Dassault

Le ministère de la défense aura attendu la fin de l'année pour passer commande au groupe Dassault-Breguet des trente-cinq avions de combat Mirage-2000 que le Parlement avait autorisé l'armée de l'air française à acheter au titre de son budget de 1986. Le constructeur menace, de son côté, de suspendre à Noël les vols de son prototype Rafale si de nouveaux arrangements entre l'Etat et l'industrie aéronautique française ne sont pas conclus sur le financement de ces essais par les deux parties.

Bien que chacun des partenaires s'en défende, l'impression prévaut qu'une petite guerre sourde oppose le ministère et son principal industriel de l'aéronautique militaire depuis la disparition de Marcel Dassault, en avril dernier, et l'élection de son fils, M. Serge Dassault, à la tête du groupe à la fin d'octobre. Ce n'est, en effet, un mystère pour personne que le ministre de la défense, M. André Giraud, a longtemps combattu – en vain – la solution préconisée par M. Serge Dassault pour prendre directement en main le contrôle de la société de son père.

Depuis, la quasi-totalité des responsables chez Dassault-Breguet partagent le sentiment, à tort ou à raison, que le ministère de la défense tergiverse beaucoup avant d'arrêter ses décisions lorsque celles-ci se rapportent à l'avenir du groupe. Comme s'il s'agissait, pour reprendre l'expression d'un haut cadre de la direction générale de l'entreprise, de *« faire payer »* la société pour la volonté de ses actuels propriétaires privés de demeurer autonomes par rapport à l'Etat, banquier et client.

Le temps de la réflexion

Ainsi, il aura fallu attendre le 28 novembre dernier pour que soit notifiée la commande officielle par la France de dix-huit Mirage-2000 monoplaces de défense aérienne, un Mirage-2000 biplace d'entraînement à la défense aérienne et seize Mirage-2000-N (capables de tirer un missile nucléaire) pour la pénétration à basse altitude. Ce marché avait été autorisé à la fin de 1985 par le Parlement lors de l'approbation des crédits de l'armée de l'air française pour 1986. La notification de la commande a été révélée, mardi 16 décembre, par le constructeur.

Le contrat de ces trente-cinq Mirage-2000 par la France vient à point pour Dassault-Breguet, dont les succès à l'exportation, en 1986, seront loin de correspondre aux espoirs de ses dirigeants. Neuf Mirage-2000 et un avion d'appui Alpha-Jet ont, à ce jour, été commandés à l'étranger. Calculées sur une décennie, les commandes françaises et étrangères ont représenté, en moyenne, par an, jusqu'à soixante-quinze avions. L'année 1986 qui s'achève risque donc de n'être pas comme les précédentes.

Au ministère de la défense, on assure qu'il n'y a eu aucun retard dans la commande française qui serait dû *« à des humeurs »*. On ajoute que la régularisation des contrats, en la matière, intervient généralement à l'automne de chaque année. Chez Dassault-Breguet, le son de cloche est différent. On y affirme, au contraire, que, par rapport aux règles observées les années passées, les négociations administratives ont pris *« volontairement »* deux mois de retard, au point d'avoir inquiété l'armée de l'air.

On observe un manque d'harmonie identique entre les deux partenaires à propos du sort du Rafale, ce prototype à partir duquel doit être défini le nouvel avion de combat commun à l'armée de l'air et à l'aéronavale françaises. Cinq mois après son premier vol, l'appareil de démonstration a réussi à tenir le rythme moyen de seize vols d'essais par mois, aux mains de huit pilotes différents. Ce qui représente un record selon Dassault.

Un autofinancement limité

Le ministre de la défense veut se donner le temps de la réflexion sur l'avenir d'un programme qui engage un financement total, étalé sur plusieurs années, de 130 milliards de francs pour environ trois cents trente avions s'il venait à être commandés dans les conditions actuelles. Faut-il un Rafale tel qu'il est présentement conçu ? Faut-il, au contraire, en redéfinir les caractéristiques et les performances ? Faut-il, en attendant, moderniser, au profit de l'armée de l'air les équipements du Mirage-2000 puis, le cas échéant, le doter du réacteur M 88 promis à l'origine pour le Rafale et faire alors acheter des F-18 américains à l'aéronavale ? Autant de questions fort complexes qui conditionnnent l'avenir de l'aéronautique française.

Satisfait de son Rafale, le groupe Dassault-Breguet, en revanche, est plus pressé d'obtenir un « feu vert » ministériel durant le premier trimestre de l'année prochaine. Il réclame de l'Etat que soit prise, au plus vite, la décision de lancer les études et le développement de l'avion de série à partir du prototype, de crainte d'arriver trop tard face à la concurrence.

Pour faire pression sur le gouvernement ou parce qu'elle est réellement en butte à des difficultés économiques qui l'incitent, d'autre part, à mettre sept cents de ses salariés en retraite anticipée, la société menace de suspendre à Noël les vols d'essais du Rafale dont elle affirme ne plus pouvoir assurer le coût.

Les frais occasionnés par les essais sont, en règle générale, partagés entre l'Etat et tous les industriels concernés par le projet. Ainsi, par exemple, l'un des sept prototypes nécessités par la mise au point du programme d'avion Mirage-2000 a été totalement financé par le groupe Dassault-Breguet. Dans le cas du Rafale, la moitié du financement vient de l'Etat. En menaçant de ne plus apporter sa quote-part selon les modalités établies, le constructeur fait valoir que ses capacités d'autofinancement des essais du Rafale ne sont pas illimitées, compte tenu, précisément, de ses difficultés de gestion liées à la mévente actuelle.

C'est la raison pour laquelle l'industriel escompte que l'Etat lui attribue des avances remboursables de fonds publics ou que, dans les quatre années à venir, le ministère de la défense prenne progressivement la relève d'un financement propre aux sociétés impliquées, qui, lui, déclinerait dans le même temps. Les constructeurs se rattraperaient, ensuite, sur leurs gains à l'exportation. Mais ce montage, s'il devait être retenu, requiert que le programme Rafale soit rapidement lancé pour être proposé à la clientèle internationale. D'où l'insistance du groupe Dassaut-Breguet, face à M. Giraud, qui veut le meilleur avion possible.

JACQUES ISNARD.

ENVIRONNEMENT

La pollution du Rhin

M. Carignon présente une facture de 250 millions de francs

Quelque 250 millions de francs : c'est le montant de la facture que devait présenter, vendredi 19 décembre à Rotterdam, M. Alain Carignon, ministre de l'environnement, à ses collègues des pays riverains du Rhin (Suisse, RFA et Pays-Bas) après l'incendie de l'entrepôt Sandoz de Bâle, le 1er novembre dernier. Ce chiffrage correspond à trois rubriques : 1) Les dépenses déjà engagées et le manque à gagner (commerce de la pêche, croisières annulées, etc), soit 32 millions de francs. 2) Les dépenses qui seront indispensables à moyen terme pour suivre l'évolution de la pollution et restaurer l'écosystème, soit 112 millions. 3) Les dépenses complémentaires pour aménager les barrages, captages d'eau et autres installations liées au Rhin, soit 106 millions.

Cette évaluation est la conclusion – *provisoire* – du rapport remis à M. Carignon par la commission d'experts mise en place à Strasbourg (*le Monde* du 18 novembre). Cette commission, « coordonnée » par M. Brice Lalonde, devait procéder à l'évaluation des dégâts et définir les moyens de restaurer l'écosystème. Sur le premier point, le constat est net : *« 190 tonnes d'anguilles mortes en quelques heures, ce qui signifie 100 % des anguilles dans les cours d'eau touchés par la pollution. En quelques instants, des années d'effort d'aménagement et d'alevinage ont été perdues. Un tiers de la zone de pêche de l'Alsace a été dévasté »*.

Outre la destruction de la microfaune, et donc de la chaîne alimentaire, le rapport note la présence (*« extrêmement faible et de courte durée »*) d'insecticides organophosphores dans quatre puits de captage du Haut-Rhin (Ottmarsheim, Biesheim, Jebsheim et Marckolsheim). Pour la restauration de l'écosystème, le rapport propose la création de « biotopes-refuges » le long du Rhin, qui permettraient à la faune de se reconstituer.

● **Nouvelle fuite chimique dans le Rhin.** – La société ouest-allemande BASF a annoncé, le 18 décembre, qu'une de ses usines de Ludwigshafen avait, la veille, déversé accidentellement dans le Rhin quelque 500 kilos de cyclohexanon, un produit non toxique utilisé pour la fabrication du nylon. Les autorités de Rhénanie-Palatinat ont confirmé que le produit ne présentait pas de danger pour la population. – *(Reuter, AP, UPI.)*

● **L'exploitation de la centrale de Gardanne.** – Le tribunal administratif de Marseille vient d'annuler l'arrêté du 1er octobre 1984 autorisant les Houillères du bassin du Centre et du Midi à exploiter les installations minières et industrielles situées sur les communes de Meyreuil et Gardanne (Bouches-du-Rhône). Ce jugement rend donc illégale l'exploitation de la centrale thermique de Gardanne, malgré sa cheminée de trois cents mètres de haut et les appareils de désulfuration installés à la demande de Gaston Defferre et de Mme Huguette Bouchardeau, alors ministre de l'environnement.

RELIGIONS

Mgr Martin prend sa retraite

Un nouveau préfet à la « maison » du pape

Cité du Vatican. – Jean-Paul II a accepté, le jeudi 18 décembre, la démission du Mgr Jacques Martin, préfet de la Maison pontificale depuis 1969. Pour lui succéder, il a nommé un Italien, Mgr Dino Monduzzi, soixante-quatre ans, qui était son collaborateur direct.

Véritable chef de protocole, Mgr Jacques Martin a vu passer dans son bureau du troisième étage des appartements pontificaux, voisin de celui du pape, la plupart des personnalités reçues au Vatican.

Affable et discret, il a ainsi accueilli et fait patienter les plus grands de ce monde. Familier du pape, le préfet de la Maison pontificale tient son agenda, règle le déroulement des audiences et les questions de préséance, assure le bon ordre et la discipline du palais apostolique.

Nommé en avril 1969, par Paul VI, Mgr Martin a suivi celui-ci ainsi que Jean-Paul II dans tous leurs déplacements en Italie et à l'étranger. Agé de soixante-dix-huit ans, il souhaitait être relevé de sa charge.

Avec Mgr Martin, la France perd l'un de ses derniers représentants à la Curie romaine. Né à Amiens en 1908, fils d'un officier de carrière, il a été ordonné prêtre à vingt-six ans. Dès 1939, il entrait à la secrétairerie d'Etat, et collaborait avec le substitut, Mgr Montini, futur Paul VI.

● **La succession du pasteur Jacques Maury.** – Officiellement pressenti par la commission des nominations de la Fédération protestante de France pour succéder au pasteur Jacques Maury, président depuis 1977, le pasteur Frédéric Trautmann, luthérien, a renoncé à se présenter. Après son retrait, seul reste en lice le pasteur Jacques Steward, président de la région Est de l'Eglise réformée de France. L'élection aura lieu le 17 janvier prochain.

L'affaire du Carrefour du développement

Ouverture d'une information contre « X » et plainte contre cinq journaux

Sur prescription du ministre de la justice (nos dernières éditions), le parquet du tribunal de Paris a ouvert, jeudi 18 décembre, une information judiciaire contre « X » pour *« violation du secret de l'instruction »* après la publication, dans *le Monde* du 17 décembre, d'un article relatif aux procès-verbaux d'auditions de M. Yves Chalier.

De plus le contrôleur général, Jacques Delebois, qui avait annoncé son intention de déposer des plaintes contre plusieurs organes de presse, a concrétisé son action sour la forme de citations directes devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris. Sont poursuivis : M. Jean-François Pertus, directeur du *Matin de Paris*, et le journaliste Jean-Marc Ancian, M. Jean-François Kahn, directeur de *l'Evénement du jeudi*, et le journaliste Frédéric Ploquin, M. André Fontaine, directeur du *Monde*, et les journalistes Georges Marion et Corine Lesne, M. Serge July, directeur de *Libération*, et les journalistes Véronique Brocard et Michel Samson, enfin M. Claude Perdriel, directeur du *Nouvel Observateur*, et le journaliste Jean-Paul Mary.

Les dates de ces procès seront fixés au cours de l'audience du 12 janvier prochain.

Un nouvel inculpé

D'autre part M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction au tribunal de grande instance chargé de l'affaire du Carrefour du développement, a inculpé jeudi 18 décembre M. Pierre Bodin, quarante-six ans, président-directeur général de la société Sfair, pour les délits de *« faux et usage, abus de confiance, recel et complicité d'abus de confiance »*. Le président-directeur général, laissé en liberté sous contrôle judiciaire, est accusé d'avoir participé au trafic des fausses factures qui permettait également à d'autres entreprises de détourner des fonds de l'association Carrefour du développement.

Le magistrat a aussi continué son instruction en entendant à nouveau M. Yves Chalier jeudi pendant trois heures.

M. P.

Secret variable

DEPUIS le début de l'affaire du Carrefour du développement, la presse – et notamment *le Monde* – a publié des informations abondantes sur les prévarications politico-financières qui en constituent le point de départ, et mettent en cause certains membres de l'ancienne majorité socialiste. La plupart d'entre elles étaient alimentées par l'évolution de l'instruction judiciaire menée par M. Jean-Pierre Michau. Recoupements, témoignages, auditions : autant d'actes suivis de près par la presse qui en rendait compte.

Le garde des sceaux ne s'en est pas ému. Aucune information judiciaire contre X... pour violation du secret de l'instruction n'a alors été réclamée. Elle l'est pourtant aujourd'hui, alors qu'apparaît un autre aspect de l'affaire : les complicités et amitiés dont a bénéficié le principal accusé et accusateur, M. Yves Chalier, au sein du ministère de l'intérieur. Une affaire dans l'affaire embarrassante, elle, pour l'actuelle majorité.

Serait-ce que la « violation du secret de l'instruction » est plus ou moins tolérable selon que les informations dévoilées dérangent la gauche ou la droite ? On retiendra simplement que le courroux de M. Albin Chalandon est variable. On rappellera que, selon l'article 11 du code de procédure pénale, ne sont tenus au secret de l'instruction que ceux qui concourent à la procédure judiciaire. En d'autres termes, les journalistes n'y sont pas tenus.

G.M. et E.P.

La poussée des marginaux

(Suite de la première page.)

Sans travail, sans instruction, sans ressources gagnées par ses propres forces, quelles libertés ? » ajoutent Huguette Redegelo et Eugène Brand. Dans les zones de misère, les habitants ne songent guère à faire état de leurs droits de citoyens, à aller voter.

Le terme de « fin de droits » appliqué au chômeur qui a épuisé toutes ses possibilités d'indemnisation n'est-il pas révélateur ? Il faut prendre l'expression au pied de la lettre suggère Gérard de Bernis. On n'est même plus une « charge », on est « sans droits ». De quoi vit-on ? D'aides familiales et de travail au noir, avec toute la précarité que cette situation suppose. La marginalisation due au chômage est évidemment celle qui vient d'abord à l'esprit dans nos pays occidentaux, lorsque le temps de non-travail s'allonge (et il s'allonge de plus en plus).

La banalisation du chômage accroît au reste le phénomène d'exclusion. *« Le droit au travail pour les uns constituait le moyen minimum d'équilibrer le droit de propriété pour les autres... Retirer ce droit sans en donner d'autres, c'est au sens littéral, créer une société de parias, une société de la dépendance et de l'angoisse. »*

La marginalisation des jeunes chômeurs, à cet égard, a un caractère particulier puisqu'ils n'ont jamais pu, eux, s'insérer socialement et qu'ils n'ont même pas droit à une compensation financière.

Les technologies de pointe ont fait naître une nouvelle phalange d'exclus, non seulement en cassant les vieux appareils productifs et en faisant apparaître des chômeurs en plus grand nombre, mais en donnant naissance à une *« carte nouvelle des pharaons détenteurs de la science, de la technique et du pouvoir : ils utilisent le langage et l'écriture de l'informatique qui ont réduit les masses à une sorte de nouvel état d'analphabétisme, voire même d'absolue dépendance »* Giovanni Sarpellon).

Phénomène qui s'ajoute à celui de l'« illetrisme » dont on parle de plus en plus ces dernières années, terme qui sert à *« caractériser tous ceux qui ne savent « faire du sens » avec l'écrit, soit pour en produire par l'écriture, soit pour en recevoir par la lecture »* (Antoine Lion). La mesure du phénomène est très difficile mais, ce qui est sûr, c'est que l'évolution actuelle rend plus graves les conséquences du fait d'être illettrés.

De même doit-on être plus attentif aux risques de mettre à mal, au nom du progrès social, des cultures originales vécues par des groupes pauvres. Dans les actes d'un colloque à paraître (Cultures et pauvretés – 1986), Clément Lepidis décrit dans sa communication comment à Belleville, les opérations de rénovation urbaine ont saccagé les éléments d'une culture populaire particulièrement vivace. De nombreux lieux de divertissement ont été détruits : théâtres, bals de famille, bals-musettes. Ce qui pourrait avoir contribué directement à la paupérisation de la population locale désemparée par ces bouleversements.

Le miroir des inégalités

Antoine Lion a épinglé quelques cas d'effets pervers du « progrès » :

1) La modernisation de l'agriculture qui a favorisé l'essor de certains, en a broyé d'autres, qui, intégrés de plus ou moins bon gré au système, n'ont pu maîtriser l'endettement qui en est résulté et ont été acculés souvent à la faillite.

2) Les grandes surfaces ont permis des baisses de prix mais ont entraîné, du fait de fortes incitations publicitaires et de l'ambiance, à des surconsommations. Des dépenses excessives ont déséquilibré les budgets déjà fragiles de ménages pauvres. 3) La résorption des bidonvilles, tâche à laquelle on n'a pu qu'applaudir, a conduit leurs habitants vers des « cités de transit » qui se voulaient provisoires et qui, quinze à vingt ans plus tard, servent toujours. Faut-il qu'elles soient « résorbées » à leur tour ? Détruire ces cités, serait-il compatible avec le maintien du tissu social constitué et sans lequel ces ménages risquent de connaître une pauvreté plus grande ?

4) Le système perfectionné de sécurité sociale que connaît la France est mal adapté pour la part de la population la plus pauvre, à qui l'assurance ne peut suffire. L'affaissement des solidarités de voisinage, du fait de meilleurs transferts sociaux, contribue à certains processus de paupérisation.

Du côté de l'immigration, les phénomènes de marginalisation sont mieux connus. Il serait tout à fait tendancieux de considérer globalement les travailleurs étrangers comme des exclus. Cela dit, comme le rappelait Gérard de Bernis, le travail est pour l'immigré la seule source de droits, au demeurant précaires. Or celui-ci est souvent malsain et mal payé, le salaire étant au reste souvent amputé par l'intéressé pour des envois de fonds à sa famille restée dans le pays d'origine.

Quant aux « vieux travailleurs », ils se présentent eux aussi trop souvent dans la catégorie des marginaux. Là encore, le progrès présente des effets pervers. Quoi de plus significatif de l'amélioration des conditions d'existence que l'allongement de la durée de la vie humaine ? Mais, malgré les augmentations substantielles des pensions de retraite, que de situations d'une douloureuse précarité ! Et quel miroir des inégalités ! En grande partie, et cela a été démontré (1), l'état de santé des personnes âgées reflète leurs conditions de travail de l'âge adulte.

Ce n'est évidemment pas parce qu'il cause des « dégâts » qu'il faut tourner le dos au « progrès ». Le problème n'est même pas de savoir si le bilan est globalement positif (quantitativement, il l'est sûrement). De toute manière, la connaissance ne s'arrêtera pas, ni ses prolongements techniques. L'important est de garder la maîtrise des conséquences, de prévenir celles qui pourraient être fâcheuses, de guérir celles que l'on n'aurait pu éviter. Il n'est pas supportable que la société avance en laissant de plus en plus de monde sur le bord de la route.

PIERRE DROUIN.

(1) « Qualité de la retraite et vie active », de M. Frossart, thèse, Grenoble-II (1979).

L'avocat de M. Delebois s'adresse au garde des sceaux

Me Pascal Dewynter, avocat de M. Jacques Delebois, estime que les informations publiées le 17 décembre par *le Monde*, à propos de son client, sont le résultat d'une violation du secret de l'instruction.

Il a donc *« décidé de demander à M. le garde des sceaux quelles mesures l'autorité judiciaire entend prendre de toute urgence pour que soient engagées les poursuites prévues par le code pénal et le code de procédure pénal en la matière, et aussi pour assurer la protection de l'honorabilité et des droits de son client, ainsi que toute autre personne citée ou susceptible de l'être »*.

« L'Evénement du jeudi » met en cause « la mafia corse des jeux »

L'Evénement du jeudi du 18 septembre affirme que *« la mafia corse des jeux »* est intervenue dans la fuite d'Yves Chalier en Amérique latine.

« A qui le policier Jacques Delebois, l'un des proches de Pasqua, a-t-il confié Chalier au Brésil ? demande Serge Maury dans l'hebdomadaire. *A un certain Jules Filipeddu, dit Philippe Julien, qui est l'un des caïds d'une mafia corse qui contrôle, au Brésil, le marché des jeux interdits, et particulièrement celui des vidéo-pokers. C'est lui qui a logé, protégé, couvé Chalier, lui a trouvé du travail à ses côtés et l'a prévenu quand la justice française a repéré sa présence. Ce Filipeddu, lié au milieu corse des jeux, s'occupe aussi indirectement de l'hôtel Caravelle à Bonifacio. »*

« Or, ajoute l'Evénement du jeudi, c'est un ex-médecin corse, Pierre Chiarelli, habitant Porte-Vecchio et responsable du Festival international de musique de Bonifacio, qui a, comme par hasard, rencontré Chalier à Rio par l'intermédiaire de ce Filipeddu. Et c'est ce même docteur Chiarelli, proche du député RPR local Jean-Paul de Rocca Serra, qui a rapporté à Paris le fameux rapport de Chalier, qu'il a remis à Jacques Delebois ainsi que les photos d'identité nécessaires à la confection du « vrai-faux » passeport. »

« Pourquoi cette filière qui va d'un médecin corse pro-RPR à un policier proche de Pasqua, par l'intermédiaire d'un des chefs de la mafia corse des jeux clandestins ? » demande *l'Evénement du jeudi*.

Société

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

LE discours du 7 décembre devant le congrès du RPR, l'entretien du 15 sur Europe 1, cela ne fait peut-être pas une politique, *conduite ou non par M. Pasqua, mais* cela fait un climat.

Le discours du 7 : viennent les orages qu'ils enflent ma voix, les rébellions qu'elles durcissent ma (main) droite. L'entretien du 15 : on m'attaque, je suis donc innocent.

Le discours du 7. La République était-elle alors en danger ? Non ! On rougit d'avoir à l'écrire. S'il y eut défilés légaux (manifester est un droit qui fait partie des libertés publiques), ce furent bien ceux des étudiants. La bourgeoisie ne lorgna pas du côté des frontières suisses. Elle vêtit chaudement ses enfants pour qu'ils *n'attrapent pas froid* en allant conspuer les ministres de papa-maman.

Il ne faut pas jouer avec la République. Même lorsqu'on est ministre de l'intérieur et qu'on finit par la croire à soi parce que l'on dirige les forces chargées de la protéger, parce qu'on grille de les faire manœuvrer pour montrer qu'elles sont fin prêtes, en se disant que c'est tout de même bête de ne pas vraiment leur laisser se *dérouiller* les jambes. Non, il ne faut pas jouer avec la République et laisser croire que mettre en cause tel ou tel ministre *c'est en vouloir à la République. Il faut maîtri*ser son discours, à défaut de sa pensée. Cela dit très gentiment.

L'entretien du 15. Attaqué, M. Pasqua ? Oui, par les faits. Par la mort d'un jeune homme qui avait peut-être, allez savoir ! de la sympathie pour l'actuelle majorité. Par une espèce d'agent double qui déverse le contenu peu ragoûtant de son... sac sur la tête de ses anciens maîtres, qui tous se défendent d'avoir employé pareil valet.

Ayant successivement servi la gauche et la *droite, à moins que ce ne soit seulement la seconde*, M. Chalier met tout le monde dans la même charrette, ceux qui aimèrent trop l'argent et surtout ce qu'il permet, ceux qui reçoivent en pleine figure l'effet des machinations qu'ils concoctent. Quel bilan fait aujourd'hui M. Aurillac, ministre de la coopération, du scandale qu'il a, légitimement, *dévoilé* ?

Il n'y a pas trente-six solutions. Il faudrait que fût inventé de A à Z ce que M. Chalier a dit au juge d'instruction sur le versant droit de *cette affaire de gauche pour que les démentis* qui jaillissent à journée faite de la place Beauvau acquièrent *quelque* crédit.

∴

C'EST une défense périlleuse que celle du démenti à l'esbroufe, à l'estomac. M. Chirac, qui en a relancé la pratique, a *ainsi donné l'occasion au Washington Times* de publier intégralement les propos que le premier ministre n'avait pas tenus.

A partir du moment où il n'est pas contesté (puisque c'est incontestable) que M. Chalier a disposé d'un vrai passeport établi dans des conditions frauduleuses pour revenir d'Amérique latine, à partir du moment où il est de *notoriété publique que la police s'est abstenue* d'arrêter un homme que la justice lui réclamait et dont elle connaissait la présence, il s'ensuit une série de questions dont la plus importante est de savoir quelle sera la dernière et à qui elle sera posée.

Chandail

C'EST l'image bien connue des amateurs de dessins animés que celle du chandail qui se détricote à cause du rigolo qui tire sur un fil qui pend. Les spectateurs rient à mesure que fait grise mine la victime.

Le fil qui pend, c'est ce passeport. Sans *qu'il soit possible de dire que M. Chalier en a* menti. Il est en effet *établi* que ce document faisait partie d'un lot de passeports vierges qui, selon un usage qui est ce qu'il est, a été remis en 1984 à la DST pour ses nécessités de service, ainsi qu'on doit dire entre gens bien élevés.

Etabli, oui, puisque, interrogé par la justice, la préfecture de police de Paris a confirmé la réalité de cette remise. La préfecture *n'a* d'ailleurs, observons-le, *nullement* invoqué le « secret-défense » pour *refuser* de répondre. Où *avait-on la tête* ?

Il est établi aussi que le passeport a été rempli dans des conditions régulières (cachets, tampons, etc.), qu'il était de forme authentique *bien que le nom de son titulaire* fût un pseudononyme.

Dès lors, les questions viennent d'elles-mêmes, qu'on le veuille ou non. Qui a fait cela ? Sur quel ordre ? Donné par qui ? Par qui d'assez important pour ordonner que soit fabriqué un faux destiné à un homme que recherchait la justice ? C'est bête, mais c'est ça.

Le problème, bien sûr, c'est que, si M. Pasqua se retrouve sans chandail, ou juste avec une manche, avec l'hiver qui vient, c'est M. Chirac qui va attraper froid. Déjà qu'il frissonnait depuis les défilés, il va tomber pâle si son lieutenant flanche.

∴

ON comprend *dès* lors l'âpreté pas toujours maîtrisée avec laquelle, tel un toréador empâté, le ministre de l'intérieur *s'efforce* de planter des banderilles derrière les cornes qui le visent. Il est le dernier verrou. S'il était convaincu, soit d'avoir ordonné, soit d'avoir laissé faire, soit d'avoir ignoré, il ne serait pas un Français qui ne lèverait un sourcil étonné, ou ne devrait le faire.

Ces trois hypothèses emportent condamnation, politique s'entend, et il n'en est pas de quatrième. Aucune d'elles n'épargne le ministre de l'intérieur. Sur ce terrain, il est sans portée de s'emporter, de menacer, d'appeler au secours une justice qui n'a rien à faire là-dedans.

Car il n'est pas loyal d'inviter la justice à trancher un débat *qui* n'aurait de juridique que l'apparence, de surcroît sur une toute petite portion du dossier. Quel que serait le jugement, il n'aurait pas le pouvoir de supprimer *rétroactivement* l'affaire Chalier.

A plus forte raison pour ceux qui savent que la loi sur la presse est toute de formalisme, dure pour les journalistes et favorable au plaignant. Au point que c'est parfois la loi qui contraint de donner tort à celui qui a raison.

A plus forte raison lorsqu'on s'en prend à deux journalistes en ne désignant que par périphrase le journal qui les emploie et qui n'a pas précisément lieu de s'en plaindre. Le ministre s'imaginait-il qu'ils allaient être réduits au silence ? Tout cela relève de la subtilité de la chaussette à clous.

POINT DE VUE

Pour la surveillance des manifestations

Les casques blancs : une force morale

Six personnalités, MM. François Hollande (conseiller référendaire à la Cour des comptes), Bernard Kouchner (médecin), Jacques Lebas (médecin, vice-président de Médecins du monde), Yves Lemoine (magistrat), Jean-Pierre Mignard (avocat) et Francis Teitgen (avocat), membres de la force d'interposition qui vient de se créer à Paris pour surveiller les manifestations (*Le Monde* du 10 décembre), nous ont adressé le texte suivant :

Les casques blancs existent. Ils constituent désormais une force morale de témoignage et d'interposition à laquelle n'importe quel organisateur de manifestation peut faire appel. Ils sont incontestables parce qu'ils ne se réclament d'aucune appartenance philosophique ou politique dans la seule mission qu'ils se sont assignée : apporter leur crédit professionnel et social au soutien du droit de manifester.

Si l'idée de la défense des droits civiques, qui ne nous appartient pas, a déjà connu des fortunes diverses, elle connaîtra d'autres avatars. En attendant, l'appel lancé le 6 décembre *a trouvé un écho important*, plus important numériquement qu'il n'était raisonnable d'espérer, plus global dans son esprit que nous pouvions le penser.

C'est qu'il existe dans notre pays un consensus qui transcende les traditionnels clivages philosophiques ou *politiques. C'est aussi que les gens* porteurs d'un esprit civique déterminé se cherchent comme ils cherchent à être les témoins actifs de notre société.

Notre concours à la libre manifestation et à ses exigences pacifiques ne se trouve justifié que par le caractère démocratique de notre société. D'autres nations connaissant d'autres régimes doivent trouver d'autres réponses, nous ne le méconnaissons pas. Notre action elle-même doit épouser les forces diverses de la vie sociale et affirmer qu'il est possible de trouver des voies originales aux expressions politiques.

Le succès de cette idée simple s'assurera si, demain, d'autres conflits réclament le soutien de notre *témoignage* et si, *dans ce pays*, d'autres personnes, des citoyens soucieux de garantir l'existence des libertés publiques et capables d'y engager leur crédit social, s'organisent pour, au delà des divisions partisanes, instaurer une médiation.

Nous interviendrons chaque fois que notre présence sera sollicitée ou apparaîtra utile à l'exercice public de manifester, et nous invitons ceux qui se reconnaissent dans ce mouvement civique, quelle que soit leur appartenance philosophique ou politique, à se réunir afin de promouvoir des formes originales d'expression des libertés.

★ Coordination des casques blancs à Médecins du monde, 67, avenue de la République, 75011 Paris. Tél. : 43-57-70-70.

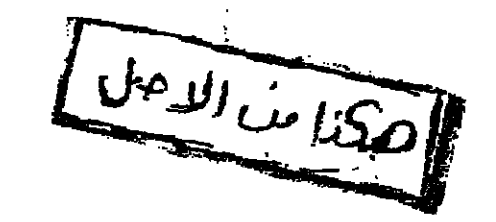
La lutte contre le terrorisme

Deux réactions

● **Le Syndicat des avocats de France** : *« Une atteinte aux libertés fondamentales. »* — A propos de la modification de la loi du 9 septembre prévoyant que *« les terroristes seront jugés par une cour d'assises exclusivement composée de magistrats professionnels »*, le Syndicat des avocats de France publie un communiqué dans lequel il affirme notamment : *« Devant l'inefficacité de sa politique sécuritaire, le gouvernement s'engage dans un processus grave d'atteinte aux libertés fondamentales sous prétexte de lutter contre le terrorisme. (...) Le gouvernement manipule dans la précipitation un texte qu'il a lui-même fait adopter. Il viole le principe constitutionnel de non rétroactivité des lois pénales en qualifiant de loi de procédure une loi de fond qui qualifie des infractions nouvelles. »*

● **L'USCP** : *« Une approbation sans réserve. »* — L'Union des syndicats catégoriels de police *« approuve sans réserve la décision du conseil des ministres concernant le dépôt d'un projet de loi modifiant la composition d'une cour d'assises où des magistrats professionnels remplaceront le jury populaire »*.

● **Rétroactivité pour indemniser les victimes d'attentats.** — L'Assemblée nationale a décidé, sur proposition de M. Jacques Toubon (RPR, Paris), que la loi du 9 septembre sur l'indemnisation des victimes d'attentats prendrait effet à compter du 1er janvier 1985. Cette rétroactivité concerne une série d'attentats qui ont fait treize morts et plus de trois cents blessés.



Le Monde

SPORTS

VOILE : Coupe Louis-Vuitton

Onze hommes sur un bateau

Contrairement à ce que sa formule de jauge pourrait laisser croire, un 12 mètres JI est un voilier de 20 mètres de long pesant près de 30 tonnes et toujours mené *par onze hommes* dont les fonctions sont parfaitement définies et quasi immuables d'un bateau à l'autre. Comme dans une équipe de football, ces hommes et ces fonctions sont d'ailleurs numérotés de 1 à 11 à *partir de l'étrave*. Marc Pajot, skipper et barreur de *French-Kiss*, nous présente son « onze type » avec Richard Sautieux et Serge Guillaume, les responsables de l'entraînement tactique et physique de l'équipage.

FREMANTLE
de notre envoyé spécial

« Le 12 mètres JI est un bateau sous-équipé en hommes par rapport à sa *taille. Il faut* faire à onze le travail que d'autres font à dix-huit ou à vingt sur des bateaux plus petits. Cela exige de la force mais aussi du courage et de l'abnégation. Le premier critère de sélection a d'ailleurs été la motivation. Il fallait trouver des gens aptes à vivre en équipe et capables de *supporter un entraînement* intensif et une vie spartiate pendant plus de trois ans.

» *Soixante-huit équipiers ont* navigué et ont été testés à bord de *French-Kiss* depuis le début. Dix-huit *ont été retenus et constituent* notre équipage à Fremantle. Quelques autres sont restés avec nous mais occupent des fonctions techniques à terre. En fait, ce sont surtout les navigants qui se sont cooptés. *Le* 12 mètres JI est un sport d'équipe, et il est nécessaire que ces hommes se sentent bien entre eux. Tous n'avaient pas une grande expérience de la course, mais ils étaient pas*sionnés par la voile et par cette aven*ture.

» Leur entraînement a bien sûr *été technique*, avec des sorties en mer quotidiennes, mais aussi physique, pour acquérir la vitesse et la force de manœuvre, l'endurance (une régate dure de trois à cinq heures) et *la résistance* (efforts brefs mais très denses et répétitifs) indispensables pour ces éliminatoires *de la Coupe de l'America qui* se sont prolongées plus de deux mois. Si l'expérience se poursuit, *nous mettrons un peu plus l'accent* sur l'adresse et l'agilité à base des jeux de balle, car il n'est pas toujours facile d'attraper une écoute dans un milieu qui bouge et *lorsqu'on reçoit en permanence* des paquets de mer.

» Un 12 mètres JI est divisé en trois cellules : *manœuvres* avec les cinq équipiers de l'avant ; vitesse avec les deux embraqueurs, le *régleur de grand-voile et le barreur* ; tactique avec le navigateur et le tacticien dans le cockpit arrière.

» *Numéro 1 : C'est le responsable* de l'envoi des voiles d'avant (foc, génois et spinnaker). Un acrobate constamment douché par de gros paquets de mer, qui évolue sur une surface étroite, sans filière, et qui doit parfois monter au mât ou au bout du tangon qui relie le spinnaker au mât. *Il doit avoir l'agilité*, la vitesse et la force d'un trapéziste (on le surnomme parfois « le singe »), *mais aussi beaucoup* d'expérience de la régate, car c'est lui qui informe la cellule arrière de la situation des bateaux lors des engagements. Le titulaire du poste est Albert Jacobsoone (vingt-cinq ans), qui vient de *France-III*. Son suppléant est *Jean-François* Rivalant (vingt-trois ans), qui a surtout fait du dériveur et de la planche à voile.

» **Numéro 2** : Il aide le numéro 1 à préparer les voiles et se trouve au *pied du mât pour tirer les drisses et* hisser les voiles. Sur la plupart des bateaux, c'est l'homme qui range les voiles dans la soute, mais cette fonction est remplie par le numéro 3 sur *French-Kiss*. Notre numéro 2 est Stanislas Dripaux (vingt-quatre ans), qui a beaucoup navigué sur des maxis. Son suppléant est Bertrand Collignon (vingt-cinq ans), un pêcheur professionnel dont la pas*sion compense* le manque d'expérience.

» **Numéro 3** : C'est un chef d'orchestre qui doit toujours s'y retrouver entre les winches et les cordages plutôt mal différenciés qui *lui arrivent*. C'est un boulot ingrat, qui nécessite force, organisation et dévouement. Son deuxième travail *consiste à rentrer les voiles de 45 à* 50 kilos et à les ranger pour qu'elles soient réunissables rapidement dans *une soute inondée et où il règne* une chaleur torride. Heureusement que nous avons à ce poste le « Petit Nono », Bruno Jeanjean (vingt-quatre ans), un équipier exceptionnel qui faisait de la régate avec son père à Palavas-les-Flots. Son suppléant est Gilles Mallet (trente-trois ans), qui a surtout fait de la course en multicoque.

» **Numéros 4 et 5** : Ce sont les moteurs du bateau. En fait ils sont trois, dont un à terre, car ils tournent en permanence pour lutter contre la fatigue. *Ce sont les hommes forts* qui moulinent sur les winches mais qui doivent aussi être très attentifs à la *marche du bateau pour essayer* d'anticiper les ordres. En plus de leur rôle, ils doivent aussi donner quelques coups de main aux équipiers d'avant. *Pour une* régate, nous embarquons une cinquantaine de litres d'eau et ce sont eux qui boivent le *plus pour lutter contre* la déshydratation, qui leur fait perdre 4 à 5 kilos. Thierry Barot (vingt-huit *ans) est un troisième ligne de rugby* (2e division) recruté par petites annonces. Il avait entraîné des *équipes de football américain* et avait navigué sur des maxis aux Etats-Unis. C'est lui qui met un peu d'ambiance à bord avec son accent du Sud-Ouest, mais *French-Kiss* n'est pas un bateau où l'on se motive en criant. C'est un bateau plutôt silencieux où l'on parle. Sans doute à cause de la personnalité du barreur et du tacticien. Luc Liardet est un Breton issu d'une grande famille de marins. *Il a fait du half-tonner* et de la course au large. Bernard Gallay, vingt-sept ans, est un ancien coéquipier de *Robin Knox-Johnston* sur multicoque.

» *Numéros 6 et 7 : Ce sont* les embraqueurs chargés du réglage des voiles d'avant. Leur travail tout en finesse et en vitesse d'exécution réclame un grand sens du vent et des réglages et s'effectue en harmonie avec le barreur, le régleur de la grand-voile et les winchers, qui leur *fournissent la puissance. Ils sont* quatre pour ces deux postes. Marc Vallin, trente ans, qui a fait une *course autour du monde en équipage* et a été champion du monde en half-tonner avec notre architecte Philippe Briand sur *Passion*. Yan Gouzniot était sur *France-III*. Xavier Phelipon, vingt-sept ans, vient de La Rochelle, où sa famille vend de l'accastillage. Jean-Pierre Laville, le *Marseillais, a moins* d'expérience. Il naviguait avec son père.

» **Numéro 8** : Le réglage de la grand-voile est un travail de force et de finesse, car l'équipier se trouve seul devant son winch et ses manivelles. C'est le « second barreur » du bateau, à qui il doit donner la *maniabilité*, la puissance et la vitesse. Avec son speedomètre sous les yeux, il doit parler en permanence pour harmoniser les réglages avec les embraqueurs. Cela nécessite une grande *expérience* de la compétition au plus haut niveau. Thierry Poirey, trente ans, a participé aux derniers Jeux olympiques sur Flying-Dutchman. Son suppléant, Stéphane Poughon, a gagné la mini-Transat et la dernière Course autour du monde en équi*page avec Lionel Péan sur l'Esprit-d'équipe*.



Marc Pajot, la main sur la barre, et sept de ses coéquipiers.

» **Numéro 9** : Son rôle principal est d'assurer la navigation et de toujours savoir précisément où se trouve le bateau par rapport aux marques et à l'adversaire. La table à *cartes a fait place à un ordinateur*, qui indique toutes les données perceptibles : vitesse du vent et du bateau, angle du vent, route et positionnement, etc. ; avec ces renseignements, l'ordinateur donne les angles de dérive, la vitesse à atteindre en fonction de la force du vent, *la position des bouées et les meil*leurs bords à tirer. Le navigateur doit aussi intervenir sur la plage *avant lorsqu'il manque* des bras. Bernard Pacé, vingt-cinq ans, a gagné le Tour de France à la voile et a été champion du monde en quarter-tonner.

» **Numéro 10** : Le tacticien est celui qui dirige réellement le bateau. Il reçoit les informations du navigateur, surveille le plan d'eau et indique au barreur où aller et comment attaquer *l'adversaire. Sur French-Kiss*, le dialogue est permanent avec le barreur. Le poste nécessite un *grand sens de la course. Marc* Bouet, trente-cinq ans, a été plusieurs fois champion du monde, en 470 et Flying-Dutchman, sélectionné olympique et mon équipier *sur Elf-Aquitaine*.

» **Numéro 11** : Le barreur est celui qui doit faire avancer le bateau *le plus vite possible*. Il obéit aux ordres du tacticien mais choisit le moment de virer pour conserver un *maximum* de vitesse ».

Ce rôle, qui nécessite sang-froid, expérience, concentration et endu*rance, est tenu par Marc Pajot*, trente-trois ans, qui est aussi le skipper à bord de *French-Kiss*.

Propos recueillis par
GÉRARD ALBOUY.

JEU DE PAUME : les Internationaux de France

Raquettes d'ancien régime

Pendant que Forget et Noah se faisaient battre en finale des Masters de double à Londres, et pendant que Becker remportait à *Stuttgart* les *Masters* des moins de vingt et un ans devant les caméras de télévision, dans l'anonymat le plus complet, à Mérignac, les douze meilleurs joueurs de paume ont disputé l'open de France. Une occasion de redécouvrir l'ancêtre des jeux de raquette modernes.

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Si l'on dit encore aujourd'hui « *la galerie est épatée* », si on est « *paumé* », si on reste « *sur le carreau* », c'est parce que ces expressions passées dans le langage courant étaient employées jadis par les joueurs de paume. De la Renaissance à la Révolution, « *jeu de rois et roi des jeux* », la paume avait véritablement fait fureur en France. De retour à Londres, après une visite à la cour d'Henri IV, un certain Dallington écrivit : « ***Il y a plus de paumiers en France que d'ivrognes en Angleterre.*** » Hélas ! ce n'est plus le cas depuis longtemps.

Des deux cent cinquante salles qu'a comptées Paris, il ne reste plus qu'un cercle très fermé, rue Lauriston, pour *hommes d'affaires* mûrs. Infiniment plus accueillant, le second court français en activité est *à Mérignac, dans la banlieue* de Bordeaux. Il n'y a guère plus de cent cinquante personnes qui détiennent *une licence du comité national* de paume affilié à la FFT.

Pieds royaux

Les Anglais, qui se sont largement inspirés des règles de la paume *pour créer le « lawn tennis »*, *ont été* moins ingrats que les Français avec le « real tennis ». Les îles Britanni*ques abritent la plus grande* part des trente-quatre salles en activité dans le monde. Les autres sont sur la côte *est des Etats-Unis et en* Australie. Désormais, ce sont les Anglo-Saxons qui dominent cette spécialité ne *comptant pas plus de cinq mille* initiés.

Pénétrer dans ce petit monde est un peu faire l'expérience de la machine à voyager dans le temps. Nous étions hier encore au Madison Square Garden de New-York, au bord d'un court bleu en matière synthétique, pour les Masters, et nous nous retrouvons, dans l'Ancien Régime, protégé *par* le filet du « dedans » pour le tournoi de France disputé à Bordeaux. Nous étions à la rubrique tennis du *Larousse du XXe siècle* et nous voilà dans les planches de l'*Encyclopédie*, de Diderot.

Les balles sont de véritables pelotes de ruban serré, martelé *puis* ficelé avant d'être cousu dans une enveloppe de feutre. Cela tient plus du cube que de la sphère. Et cela rebondit comme un caillou. Les raquettes sont *asymétriques, avec un* tamis minuscule et un manche qu'on agrippe par le milieu. Le court est pareil à la cour du cloître où les *moines* firent les premiers échanges de balles. Sur les deux largeurs et la longueur gauche, le « carreau » est entouré d'*une galerie couverte* d'un toit et ouverte sur un déambulatoire pour les spectateurs. A l'extrémité du mur droit, une *saillie*, le *tambour*, symbolise l'arc-boutant d'une chapelle. A côté, à hauteur d'homme, s'ouvre « la grille », pareillement à *celle qui perçait les murs de* l'abbaye. Le filet, qui pend mollement comme un hamac, divise en deux *le court*, où les *distances* sont comptées en pieds royaux.

Et le jeu ? Eh bien ! c'est incontestablement l'ancêtre du tennis, qui a hérité sa manière de compter les points, et *du squash, qui* a gardé les murs comme surface de jeu. C'est aussi l'arrière-cousin des jeux de pelote basque. Mais c'est encore un parent par alliance du billard, des échecs et des dés. Adresse et tactique peuvent en effet être contrecar*rées par pur hasard*. Autrement dit, c'est un sport précartésien, bigrement compliqué par d'incessantes « chasses » au score. Pourtant, cela a belle allure pratiqué par les meilleurs « pro » qui cultivent une courtoisie oubliée. Les concernant, le *mot professionnel n'a d'ailleurs pas* le même sens que lorsqu'il s'agit des stars du tennis. Ils gagnent certes leur vie avec le jeu de paume (assez mal au demeurant). Mais, plus que des joueurs, ce sont d'abord des professeurs qui confectionnent les balles et *entretiennent* le matériel. C'était d'ailleurs le sort des pros de golf avant la démocratisation de ce *sport*.

Même caractère désuet pour ce qui concerne les compétitions. La hiérarchie est établie selon la vieille règle du challenge-round : les pré*tendants se disputent l'honneur* de rencontrer le champion du monde, qui défend son titre au cours d'une partie en sept sets gagnants, jouée sur trois jours. Ainsi, naguère, le Basque Pierre Etchebaster a pu dominer pendant trente ans la spécialité, et l'Anglais *Chris Ronaldson* détient le titre depuis six ans.

Bref, tout cela est délicieusement rétro. La paume est une petite franc-maçonnerie sportive où, à l'époque du chronométrage au centième de seconde et des fibres synthétiques, on affecte de parler une langue morte. Le plus surprenant c'est que des jeunes se prennent au jeu. « *Le tennis, par comparaison, c'est ennuyeux* », dit Jean-Guillaume Prats, âgé de *dix-sept ans. Fils du* propriétaire d'un grand cru du Médoc, cos-d'estournel, il a convaincu son père de commanditer les internationaux de France créés en 1981. Est-ce le signe d'un regain d'intérêt pour la paume dans son pays d'origine ?

ALAIN GIRAUDO.

CIBLES

Cyclisme : gros lot pour les routiers

Les coureurs cyclistes, qui se plaignent d'être les économiquement faibles du sport professionnel, ont bénéficié, depuis un an, d'une substantielle revalorisation des prix dans certaines épreuves. C'est ainsi que le vainqueur de Paris-Roubaix reçoit une somme de 145 000 francs, alors qu'il ne touchait que 15 000 francs en 1985.

Mais voici plus fort. Financé par une mutuelle agricole, le challenge GROUPAMA, *portant* sur quatre grandes courses par étapes françaises : Paris-Nice, les Quatre jours de Dunkerque, le Critérium du *Dauphiné libéré* et le Grand Prix du Midi libre, qui a absorbé le Tour de *l'Aude, attribuera un million de francs de prix. Son lauréat, c'est-à-*dire le coureur qui aura marqué le plus grand nombre de points sur l'ensemble de ces différentes épreuves, empochera 500 000 francs *de plus que le vainqueur du Tour de France, l'équipe la mieux placée* se partageant, en outre, un chèque de 350 000 francs.

Cette dotation exceptionnelle, sans équivalent dans l'histoire du cyclisme, va, de toute évidence, modifier le programme des routiers *professionnels* et *relancer les épreuves dites secondaires, qui souf*frent généralement d'une participation insuffisante. Elle marque également une date, car l'augmentation des prix, qui était souhaitable et nécessaire, constitue un phénomène sans doute irréversible, propre à *transformer l'économie du sport cycliste*.

J. A.

LES HEURES DU STADE

Patinage artistique

Championnats de France. Jusqu'à dimanche 21 décembre à Epinal : A 2 samedi : à partir de 14 h 50 ; FR 3 dimanche, à 14 h 30.

Handball

Tournoi de France. Jusqu'à dimanche 21 décembre : A2, *samedi 20 , à partir de 14 h 50 :* France-Espagne.

Rugby

Le Masters des clubs. Demi-finales, samedi 20 décembre à Agen et Toulouse. La Cinq, à 15 h et 16 h 30, en direct ; Finale, le *mardi 23 décembre* au Stadium de Toulouse. La Cinq, à 20 h, en direct.

Athlétisme

Cross du Figaro. Samedi 20 et dimanche 21 décembre, à Paris (Bois de Boulogne).

Boxe

Championnat d'Europe des super-plume. Daniel Londas contre Jean-Marc Renard. Samedi 20 décembre, à Saint-Ouen, Canal Plus, à 22 h 05, en direct.

Arts martiaux

Coupe de France de Taekwondo. Samedi 20 et dimanche 21 décembre, à Paris-Coubertin.

Ski alpin

Coupe du monde dames. Samedi 20 et dimanche 21 décembre, à Valzodana (Italie). Slalom et slalom géant.

Judo

Championnats de France toutes catégories. Samedi 20 décembre, à Besançon.

Football

Championnat de France. Première division (vingt-troisième journée). Samedi 20 et dimanche 21 décembre.

Justice

Pour une « extradition déguisée »

La France est condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme

STRASBOURG
de notre correspondant

La Cour européenne des droits de l'homme a, pour la première fois, condamné la France sur la requête individuelle d'un Italien de quarante et un ans, M. Lorenzo Bozano. Elle juge que son expulsion vers la Suisse, le 26 octobre 1979, malgré le refus des juges français, constituait *« une extradition déguisée destinée à tourner l'avis défavorable de la cour d'appel de Limoges »*.

Lorenzo Bozano vivait en France sous un faux nom depuis 1975, pour échapper à la réclusion à vie à laquelle l'avaient condamné par contumace les juges italiens. Il était accusé d'avoir enlevé puis assassiné une adolescente suisse en Italie en mai 1971, pour obtenir une rançon de 50 millions de lires.

Interpellé lors d'un contrôle d'identité près de Limoges en janvier 1979, il était écroué tandis que l'Italie réclamait son extradition. Mais la cour d'appel de Limoges refusait cette extradition, et Lorenzo Bozano était remis en liberté le 26 octobre 1979.

C'est alors que la police française l'interceptait le soir même, lui présentait un arrêté d'expulsion pris six semaines plus tôt, et le conduisait de force à la frontière franco-suisse ; huit mois plus tard, les autorités helvétiques l'extradaient vers l'Italie. L'arrêté d'expulsion français était annulé *« pour erreur manifeste d'appréciation »*, en décembre 1981.

La Cour européenne a estimé que les conditions dans lesquelles Lorenzo Bozano a été privé de sa liberté n'étaient pas *« régulières »* ni compatibles avec les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (notamment l'article 5) et, en particulier, celles qui portent sur la protection de l'individu contre l'arbitraire.

La Cour doit, en outre, se prononcer ultérieurement sur les indemnités à verser au requérant, qui réclame plus de 17 millions de francs, ce que le délégué de la Commission européenne n'a pas jugé *« excessif »*.

La requête individuelle de Lorenzo Bozano, qui purge sa peine dans un pénitencier de l'île d'Elbe, a été la première à être acceptée par la Commission européenne des droits de l'homme contre la France et portée devant la Cour de Strasbourg.

JACQUES FORTIER.

Au tribunal civil de Paris

« Présent » condamné pour injures envers Anne Sinclair

La journaliste Anne Sinclair, qui anime notamment l'émission « Sept sur sept », a obtenu, jeudi 18 décembre devant la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, la condamnation du journal *Présent* et de son ancien directeur de publication, M. Emmanuel Allot, dit François Brigneau, qui devront lui verser 15000 francs de dommages et intérêts pour avoir employé des propos injurieux à son égard.

Dans la rubrique télévision du numéro du 4 avril 1986 de *Présent*, journal proche du Front national, Anne Sinclair avait été qualifiée de *« pulpeuse charcutière casher »*. Saisi par la journaliste, le tribunal civil, présidé par M. Jean-Michel Guth, observe dans son jugement que l'adjectif pulpeuse *« qui évoque les parties tendres et charnues d'un fruit au sens propre, puis l'anatomie des vedettes »* ne saurait à lui seul constituer une injure et que, s'il avait été employé dans un contexte plus aimable, le mot aurait pu être un compliment.

En revanche, les juges estiment : *« Le terme de charcutière (...), employé pour qualifier une animatrice de télévision, constitue un terme de mépris, une invective »* et soulignent : *« L'adjonction immédiate du mot casher renforce le caractère d'expression outrageante de la formule. »*

Aussi, les magistrats considèrent l'injure comme caractérisée en notant qu'elle se situe *« dans un contexte antisémite regrettable »*.

Au tribunal de Grenoble

La responsabilité d'un guide de haute montagne

Après la publication dans *le Monde* du 13 novembre d'un jugement du tribunal de grande instance de Grenoble, qui avait retenu la responsabilité d'un guide de haute montagne, M. Claude Albrand, dans un accident dont avait été victime l'un de ses clients, Mᵉ Nelly Seloron, avocat de M. Albrand nous écrit :

« Le jugement du tribunal de grande instance de Grenoble a fait l'objet d'un appel de la part de M. Albrand : il n'est donc pas définitif et n'a pas l'autorité de la chose jugée. »

EN BREF

● **Un Basque espagnol placé sous écrou extraditionnel à Pau.** — Ignacio Azpeitia Emperantza, vingt-six ans, Basque espagnol, membre présumé de l'organisation indépendantiste d'extrême gauche les Commandos autonomes anticapitalistes (CAA), a été placé, jeudi 18 décembre, sous écrou extraditionnel à la maison d'arrêt de Pau (Pyrénées-Atlantiques).

Ignacio Azpeitia Emperantza a été arrêté par une patrouille de gendarmerie à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) et conduit quelques heures plus tard au parquet de Bayonne qui devait lui signifier qu'il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par la justice espagnole ; celle-ci lui reproche d'avoir commis des attentats.

● **Condamnation des auteurs du livre « la Route du SIDA ».** — Le docteur Dominique Brenky et la journaliste Olivia Zemor, auteurs de *la Route du SIDA*, les éditions Londreys et la Librairie Hachette ont été condamnés jeudi 18 décembre, par le tribunal correctionnel de Paris, à verser solidairement 90 000 francs de dommages et intérêts à l'écrivain Yves Navarre, pour l'avoir mis en cause dans cet ouvrage. Le tribunal, qui a mis hors de cause le professeur Escande, auteur d'une courte préface, a également interdit la vente du livre avant que ne soit supprimé *« par tous moyens appropriés »* le passage relatif à la vie privée de l'écrivain.

● **Ajaccio : une incarcération six mois après un hold-up.** — Michel Ucciani, vingt-six ans, sans profession, demeurant à Ajaccio, a été écroué, mercredi 17 décembre, après avoir été inculpé de vol avec violences. Les faits qui lui sont reprochés se sont produits le 13 juin : deux malfaiteurs avaient contraint le directeur d'un supermarché Codec à leur ouvrir le coffre-fort du magasin pour s'emparer de 70 000 francs.

Lors de son arrestation, Michel Ucciani aurait déclaré aux policiers : *« Je suis un militant nationaliste. Je n'ai rien à déclarer... »*. Michel Ucciani avait été impliqué en 1983 dans une affaire d'attentat à l'explosif.

● **Signatures pour Serge Livrozet.** — Le comité de soutien à Serge Livrozet, incarcéré depuis le 29 août pour contrefaçon de billets de banque, organise, samedi 20 décembre, de 11 heures à 17 heures, une séance de signatures-dédicaces aux éditions Lettres libres, 129, rue de Crimée à Paris (19ᵉ), à laquelle participeront notamment MM. Denis Manuel, Denis Langlois, J. Lesage de La Haye et René Cruse.

● **Soutien aux victimes des violences policières.** — Après les manifestations d'étudiants et de lycéens, les familles des victimes des violences policières engagent une action en justice pour que *« toute la vérité soit établie »* et que les responsables soient identifiés et sanctionnés. Pour couvrir les frais d'éventuels procès, un comité de soutien reçoit des dons se renouvelle d'autre part un appel à témoins.

★ Comité des familles et de solidarité aux victimes des violences policières (mention indispensable). CCP 21 825 D Paris à l'ordre de la Ligue des droits de l'homme, 17, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.

● **Le juge d'instruction Lambert en disponibilité.** — M. Jean-Michel Lambert, juge d'instruction au tribunal de grande instance d'Epinal, où il avait été chargé d'instruire le dossier sur la mort de Grégory Villemin, a été placé, sur sa demande — par décret paru au *Journal officiel*, du mardi 16 décembre — en position de disponibilité pour une durée d'un an à compter du 1ᵉʳ janvier 1987.

● **Nominations de magistrats.** — Le *Journal officiel* du 18 décembre annonce la nomination de présidents de tribunal de grande instance : MM. Claude Parodi à Strasbourg, Jean-Yves Guillou à Saint-Brieuc, Michel Marotte à Brive et Alain Lorieux à Poitiers.

Son nommés procureurs de la République : MM. Yves Bot à Bastia, Philippe Peyroux à Alençon, Jean-Pierre Guimard à Caen, Bernard Brunet à Narbonne, Jean-Jacques Bignon à Rochefort, Jean Lassalle à Châlons-sur-Marne, Christian Terral à Toulouse, Hervé Expert à Pointe-à-Pitre et Jean-Pierre Belloli à Nouméa.

● **La chambre des avoués de Paris en 1987.** — A la suite de l'assemblée générale réunie le 10 décembre, la chambre des avoués de la cour d'appel de Paris, pour l'année 1987, sera composée de la façon suivante :

MM. François Valdelièvre (président) ; Robert Garrabos (syndic) ; Dominique Olivier (rapporteur) ; Didier Bolling (secrétaire) ; Pierre Mira (trésorier) ; Gérard Verdun (bibliothécaire) ; Jean-Jacques Fanet, Mᵐᵉ Marie-Hélène Bourdais Virenque, M. Yves Menard (membres).

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
RADIO TELEVISION
COMMUNICATION

Au sommaire de Dossiers et documents

● **L'Eglise engagée au tiers-monde**

Ces dernières années les chrétiens ont pris une part importante aux changements politiques et aux luttes de libération, notamment dans le tiers-monde, en contribuant à l'effondrement de deux dictatures en Haïti et aux Philippines. En s'engageant, les catholiques se sont non seulement exposés aux risques de la répression mais aussi à de vives contradictions au sein de leur propre Eglise. La polémique autour de la théologie de la libération a été le symbole de ce débat avec les conservateurs. Mais la déclaration du pape Jean-Paul II à Lyon, en octobre dernier, répétant que l'Eglise devait être « la voix des sans-voix » ne semble plus autoriser de retour en arrière.

● **Le renouveau de l'industrie automobile**

*L'*emergence, à la fin des années 70, des constructeurs automobiles japonais a bouleversé le jeu de la concurrence dans une industrie centenaire. Entre 1960 et 1985, la part nippone de la production mondiale est passée de 2,9 % à 27 %. Principale cible de cette poussée, les Américains ont été les premiers à réagir en 1978. Mais la suppression de vingt-neuf mille emplois avant mai 1988 chez le premier constructeur mondial General Motors montre que, désormais, la bataille pour la compétitivité est permanente.

Protégés sur leurs marchés nationaux, les Européens ont surtout souffert à l'exportation et ont tardé à réagir, Renault, notamment, qui est encore dans le rouge en 1986. Or, il va falloir beaucoup investir dans les années qui viennent avec, notamment, l'utilisation croissante de l'électronique et de la chimie qui vont introduire de nouvelles techniques dans des processus de production, eux aussi, en pleine mutation avec l'automatisation et la robotisation. Les grands constructeurs français sauront-ils relever ces défis ?

★ Ces deux dossiers ont été rassemblés par Guy Lochard, professeur de lettres-histoire, avec le concours de la documentation et de la rédaction du *Monde*. En vente chez les marchands de journaux au prix de 7 francs.

Culture

THÉATRE

Plusieurs milliers d'artistes dans la rue

« Léotard, l'avare »

Tandis que François Léotard, répondant jeudi 18 décembre aux « Questions à domicile » sur TF 1, campait sur ses positions libérales, plusieurs milliers d'artistes de toutes disciplines descendus dans la rue dénonçaient les dangers de sa politique.

Lampions, musique, bannières : bon enfant et un peu bruyante, la manifestation des artistes, jeudi soir, s'est déroulée dans le calme. Les quelques « casques blancs » présents n'ont pas eu à intervenir. Toutes les disciplines artistiques (théâtre, musique, danse, cirque, poésie, arts plastiques, cinéma, mais aussi télévision), avaient répondu au mot d'ordre lancé à l'origine par des hommes de théâtre regroupés au sein du SYNDEAC, rejoint par la plupart des organisations syndicales des gens du spectacle.

Ils étaient cinq à sept mille, malgré la pluie diluvienne qui tombait alors sur Paris. « *Un succès* » pour Ariane Mnouchkine, la fondatrice du Théâtre du soleil, un peu débordée à la tête de la manifestation. Sentiment partagé dans les rangs plus anonymes : la profession, on le sait, ne brille pas d'ordinaire, par sa solidarité.

On apercevait, au hasard dans la foule, les tempes grises de Michel Piccoli, ou Rufus, solidaire, résumant en trois mots ses inquiétudes, les danseurs, la création, les jeunes : « *Comment penser qu'un mécène va s'intéresser à des inconnus ?* » Les artistes avaient trouvé slogans à leurs mesures : « *Léotard à la culture, encore une bavure* », ou emprunté à Molière « *Léotard, l'avare* ».

Après un itinéraire symbolique *via* la passerelle des Arts, ils sont retournés place du Palais-Royal à deux pas du bureau ministériel, où François Léotard, apparemment impassible, s'apprêtait à répondre aux « Questions à domicile » d'Anne Sinclair et Pierre-Luc Seguillon.

Pour la plupart des professions représentées, cette manifestation sera suivie dans les mois à venir par la mise en place de groupes de réflexion. Ainsi, dès samedi, les danseurs se réunissent à nouveau. Les artistes entendent répondre à ce qu'ils ressentent comme une politique au coup par coup par des propositions concrètes, qui tiennent compte de l'austérité de la France aujourd'hui.

« *On n'est pas des mômes* » résumait une danseuse.

ODILE QUIROT.

Le budget culturel de Paris

Mme Françoise de Panafieu, adjointe à la culture de la Ville de Paris, a présenté jeudi 17 décembre les grandes lignes de son budget 1987, en augmentation de 6 %.

Un soutien particulier est accordé à la création théâtrale, à la musique, à la danse. La Ville de Paris célébrera également avec éclat le cinquantenaire de l'Exposition universelle de 1937 en juin prochain, et organise en octobre une grande manifestation sur le thème de l'Espagne.

La Ville entreprend également en 1987 la restauration de l'hôtel Saint-Aignan, qui accueillera le futur musée d'art juif, et celle de l'hôtel Donon, qui hébergera les collections du musée Cognac-Jay.

Le sort des compagnies dramatiques

M. Léotard a déclaré, jeudi 18 décembre, que *le Monde* avait écrit une « *contrevérité* », à propos de notre article sur la suppression de vingt-huit compagnies dramatiques (*le Monde* daté 19 décembre).

Le ministre joue quelque peu sur les mots. En effet, les compagnies dramatiques dépendent de commissions consultatives régionales d'experts. Quand leur expérience est reconnue, elles passent « hors commission » et leurs responsables négocient alors directement avec la direction du théâtre au ministère de la culture, ce qui leur permet d'envisager un travail suivi.

Parmi les compagnies « hors commission », la direction du théâtre décidait (*le Monde* du 18 novembre) de supprimer les subventions de vingt-huit d'entre elles et proposait à leurs responsables de demander une « aide au projet », ce qui en réalité revenait à annuler le statut même des compagnies.

A la suite des réactions de la profession et de la presse, le ministère de la culture a finalement décidé de reconduire pour 1987 les subventions de 1986 sans tenir compte de l'évolution de leur travail. Mais la situation n'est pas réglée et reste toujours précaire. Ce que les artistes qui manifestaient le 18 décembre demandent, c'est une politique culturelle et non pas de colmatage au coup par coup des affaires épineuses.

C. G.

MUSIQUE

L'Orchestre philharmonique du monde joue pour la Croix-Rouge

Le pari le plus fou

Cent neuf solistes des plus grands orchestres, venus de cinquante-sept pays et des cinq continents, pour un unique concert au profit de la Croix-Rouge : l'aventure, le 16 décembre dernier, de l'Orchestre philharmonique du monde.

RIO-DE-JANEIRO
de notre envoyée spéciale

36 degrés à 7 heures du matin ! Voilà bien de quoi faire replonger au lit un musicien ! Mais ce jour-là était exceptionnel. Des dizaines d'hommes et de femmes débarqués la veille et l'avant-veille de tous les coins allaient se réunir sur une même scène et oublier leurs orchestres respectifs dans les rangs du World Philharmonic Orchestra. Un challenge imaginé par un couple de Français – Marc Verrière et Françoise Legrand – dont le coup d'essai l'an passé à Stockholm avait donné une justification aux paris les plus fous.

L'orchestre a fini par prendre place sur la scène de ce joli théâtre construit à l'image de l'Opéra de Paris. Les violons ont testé leurs sonorités, le jeune pianiste français – François Kerdoncuff – s'est fait les doigts sur Chopin, les percussionnistes d'Amérique latine ont esquissé quelques rythmes de samba, tandis que les cuivres ont réchauffé l'atmosphère et que le son s'est amplifié en une cacophonie prometteuse. Andreas Delfs, l'assistant de Maazel retenu à Londres pendant deux jours, s'est mis au pupitre, et *le Carnaval romain* de Berlioz a d'un coup enveloppé le théâtre d'une chaleur conquérante.

Au World Philharmonic, les musiciens allaient pendant une semaine donner leur talent. Pour les musiciens des pays de l'Est, ce voyage était l'occasion unique d'une confrontation avec d'autres écoles, d'autres talents. Pour certains solistes de pays plus réfractaires à la musique classique ou dépourvus de moyens (Sri-Lanka, l'Egypte, l'Equateur), c'était l'occasion d'apprendre. Le soir, un quintette à cordes s'improvisait, après dîner, et donnait aux spectateurs, avec Mozart et Brahms, la certitude d'un privilège rare. Un autre récital d'un soir révélait un jeune violoniste autrichien, virtuose discret. Un chœur d'hommes dirigé par Françoise Legrand provoquait l'enthousiasme du Russe et l'émotion d'une musicienne arménienne, et un trompettiste français embrasait le bar du Méridien en faisant un « bœuf » avec des musiciens de Rio.

Un beau matin, Maazel est arrivé. « *Il a tant à faire de par le monde !* – riait un Italien. *Il ne rejoindra Rio que le lendemain du concert pour surveiller la vidéo.* »

Vipère ! Quand le maître est arrivé à l'heure dite, le vendredi matin, quand, dans cinq langues, il eut dit un mot de bienvenue aux musiciens et quand il a lancé l'orchestre sur *l'Oiseau de feu* de Stravinski, l'Italien, comme les autres, s'est défoncé. L'accord fut immédiat. Pendant trois jours de longues répétitions, Maazel modela son orchestre, impulsant tantôt de la force, tantôt infiniment de sensibilité, aux œuvres de Berlioz, Beethoven (la *Septième Symphonie*), Stravinski et Villa-Lobos, le compositeur brésilien dont le Brésil s'apprête à fêter le centenaire. Le Chinois qui faisait semblant de parler anglais, mais ne connaissait que trois phrases, avait le cou tendu pour mieux suivre le chef ; le Luxembourgeois, surpris par le tirage au sort le désignant comme premier violon, téléphonait à ses parents pour qu'ils lui fassent parvenir en urgence son bel instrument dix-neuvième. Et la dame de Sri-Lanka éclata en sanglots le jour où son violoncelle, vaincu par l'humidité de l'air, éclata. On le lui répara.

Il y eut un drame tout de même dans la courte histoire du World Orchestra. Un orage effrayant a versé sur la ville de Rio ces trombes d'eau dont rêvent les agriculteurs des régions du Nordeste. Un orage d'enfer qui, dimanche, dans le stade géant de Marakana, a mouillé un cardinal en rose et trois cents prêtres en blanc venus concélébrer une messe et clore un grand show religieux à la gloire de Noël. Quel rapport, demandez-vous, avec le World Orchestra ? Incité par le message papal en faveur de ce « *concert pour la paix* », le cardinal tout puissant avait accepté d'accueillir sur le stade, à la fin de la fête, « *le meilleur orchestre du monde* ». Le pari était audacieux et séduisait le ministère de la culture brésilien ; mais il n'était pas de nature à effrayer Maazel, décidé à « *relever tous les défis capables de rapprocher la musique classique du public* ». Une scène fut construite dans la nuit, et les meilleurs techniciens du son furent dépêchés à Rio. La répétition de samedi releva de la magie... La pluie, dimanche, mit le concert à l'eau.

Le concert du 16 eut raison de tous les nuages. Les musiciens en frac se laissèrent transporter par Maazel, magnétisés par son regard, sa ferveur et ses mimiques d'acteur. Dirigeant par cœur, le maestro s'enflamma, étala son pouvoir, donnant, semblait-il, la parole à tel ou tel instrument selon son bon vouloir. Le public adora. Jamais, de mémoire de vieux carioca, le théâtre de Rio n'avait connu pareils applaudissements. Un disque Anvidis, bientôt vendu au profit de la Croix-Rouge, en conserve le souvenir.

Le reste ? La joie de Maazel après le concert : « *Ils ont joué comme des anges, ce sera inoubliable* » ; l'émotion de tous les musiciens et les pleurs de la petite Canadienne. Le silence prostré du Roumain incapable de revenir sur terre, et la rasade de vodka avalée par le Russe qui en oublia sur scène sa clarinette. Les échanges d'adresses, les embrassades, l'espoir – vain pour beaucoup – de se croiser dans un autre théâtre pour un autre concert. Et l'ennui de cette règle du World qui exige un renouvellement total de ses membres à chacun des concerts. Un musicien, pourtant, conserve quelque espoir, qui écrivit sur le Livre d'or du World avant de prendre l'avion : « *Please, call me back !* » (« *S'il vous plaît, rappelez-moi...* »).

ANNICK COJEAN.

Un caprice de Lenot à La Villette

Une étrange cérémonie

Un haute-contre au milieu d'un dîner de têtes. Un stéréotype de la vie sociale ? Une œuvre déconcertante.

Salle Boris-Vian, au sous-sol de la grande halle de La Villette, a lieu une étrange cérémonie : le « caprice en trois tableaux », de Jacques Lenot, compositeur précieux, solitaire et délicat, intitulé *Un déchaînement si prolongé de la grâce.*

Le haute-contre Henri Ledroit, déposé en caleçon sur un sofa par quatre personnes, peut-être des infirmiers, est-il blessé ? Il chante, oppressé, affolé, un texte difficilement compréhensible, sans doute quelque peu incohérent (1) tout en enfilant son habit. Derrière lui, douze serviteurs (les solistes du Groupe vocal de France), après avoir épousseté la maison, s'habillent en marquise, cardinal, général d'Empire, etc., pour un dîner aux chandelles où chacun chante avec les gestes de pure convention mondaine. Puis Ledroit revient seul, s'étend sur le sofa, retire sa chemise, remet la veste de son habit et s'en va vers son destin en franchissant plusieurs portes au fond de la scène.

Les bribes d'explications du compositeur et de son librettiste Jean-Pierre Derrien ne nous renseignent guère : « *Un stéréotype de la vie sociale... Le haute-contre, seul personnage réel, erre entre la musique et le théâtre, entre ses invités et les fantasmes qu'il se découvre à leur endroit... Un dîner requiem...* » Dans cet ectoplasme d'opéra, saisissons ce qui est à notre portée : Henri Ledroit, poème vivant, flambant comme une torche, avec cette voix que la musique tord en récitatif perpétuel, les polyphonies tendres, pittoresques ou dérisoires des douze merveilleux chanteurs du groupe vocal de France, les interventions d'un quatuor à cordes, le Quatuor actuel, d'une écriture neuve et déroutante au parfum pénétrant. Un certain charme se dégage de ce spectacle bizarre.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernière représentation ce vendredi 19 décembre à 20 h 30 à la Grande Halle de La Villette, porte de Pantin.

(1) On nous dit, sans que nous puissions vérifier, qu'il mélange des fragments de Flaubert, Chateaubriand, Stendhal, Michel-Ange et Barthes.

NOTES

« La Valse du hasard », de Victor Haïm

« *Les hommes sont tous des salauds* » : – 98 points ; « *Mozart c'est divin* » : – 10 points ; « *quelquepart* » : – 5 points... Le paradis tel que l'imagine Victor Haïm est d'autant plus difficile à rejoindre qu'il faudra pour cela, aux questions posées par l'ange qui en garde les portes, se débarrasser de tous les lieux communs de la vie terrestre et tendre à une totale sincérité.

Telle est la dure expérience qu'une femme (Andréa Ferréol), déclarée morte cliniquement après un accident de voiture à 220 kilomètres-heure sur une autoroute enveloppée de brouillard, est amenée à vivre face à un ange (de sexe masculin puisqu'il est opposé à une femme, de sexe féminin s'il avait été opposé à un homme) qu'incarne Fabrice Luchini.

Et Dieu sait que les chemins de la confession sont semés d'épreuves d'autant plus redoutables qu'elles ont été concoctées par Victor Haïm dont on retrouve les nombreuses obsessions : la lutte du bien et du mal, l'antisémitisme à travers l'histoire, les pouvoirs du rire et de la dérision, les rapports douloureux des hommes avec les femmes, le tout jeté ici en vrac.

Cette comédie de la vie, de la vie après la mort et juste avant le saut dans l'inconnu, est quelquefois agaçante mais souvent drôle. Quand on a oublié son décor très Maison des bibliothèques – alu brossé, plexi gris foncé, – alors on pourra entrer dans cette *Valse du hasard* admirablement interprétée par deux comédiens à leur affaire : le rire grinçant qui laisse sourdre l'angoisse.

O. S.

★ Théâtre La Bruyère.

Philippe Genty au Théâtre de la Ville

Ce sont les oiseaux qui ont fait connaître Philippe Genty, des autruches à l'œil rond, qui dansaient le French Cancan dans des envols ébouriffés de plumes, de strass, de franges. Philippe Genty crée des marionnettes dans un monde anthropomorphe qui ressemble à un Dysneyland saisi par la débauche. Une débauche plus malicieuse que perverse.

Ayant à la longue perdu leurs plumes, les autruches sont parties, serrées dans quelque malle. Et voilà d'autres personnages de chiffon et de chair. Dans son nouveau spectacle, *Désirs Parade*, Philippe Genty montre les manipulateurs avec leurs créatures. Cette fois l'anthropomorphie vient de ce que les humains ressemblent aux poupées, et que le rapport de forces entre les deux n'est pas évident.

Une femme dont les cheveux couvrent le visage déchire un paquet, s'y enroule, disparaît. Une figurine aux yeux de diamant, aux pommettes larges, au torse grêle, aux membres longilignes, vêtue de franges blanches danse avec deux hommes en noir. A ses côtés, ils semblent des géants. Elle a de fiers mouvements du cou, des gestes languides, ils la contemplent avec une douceur terrible, la suivent plus qu'ils ne la guident. Et puis elle devient un oiseau blanc aux ailes trop vastes. Et puis la femme vient l'arracher aux hommes, l'arracher à ses ailes dont ne restent plus que les pennes qui semblent la transpercer de toute part.

Alors, la femme berce la figurine anéantie, l'étouffe, la déchire.

C'est le plus beau tableau du spectacle et le plus étrange, celui où les rapports de désir et de mort entre l'homme et la poupée sont montrés dans leur cruauté tranquille. Il y a d'autres scènes, drôles, poétiques qui tiennent souvent du mime, de la clownerie charmeuse. Elles sont jolies, mais plus banales. La grande réussite demeure la danse de cette créature fragile qui a un nom d'ailleurs : Chrysalide.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre de la Ville, jusqu'au 20 décembre, et du 26 au 31, à 18 h 30.

Le quarantième numéro de « Cinémaction »

C'est par un dossier trapu et imagé sur le cinéma québécois que la revue trimestrielle *Cinémaction* vient de fêter son quarantième numéro. Son fondateur, le critique Guy Hennebelle, ne pensait jamais « *tenir si longtemps* » lorsqu'en 1978 il lança à partir de rien cette publication thématique, devenue depuis lors indispensable à tout cinéphile un peu pointu. Elle est aujourd'hui la revue la plus volée à la Bibliothèque nationale. Le numéro québécois avait été précédé de dossiers sur le cinéma sud-africain, le cinéma et la judéité, la science à l'écran, *etc*. Un numéro sur les cinémas arabes est en préparation, en collaboration avec Claude-Michel Cluny, auteur d'un dictionnaire sur ce thème. *Cinémaction* fonctionne en tandem avec la collection « Art » des éditions du Cerf, également animée par Guy Hennebelle, et qui en est à son quatre-vingtième volume sur le cinéma depuis 1952.

★ *Cinémaction*, 106, boulevard Saint-Denis, 92400 Courbevoie.

Culture

EXPOSITIONS

Maillol à Orsay

La femme de bronze

Le musée d'Orsay lance en même temps sept expositions. L'une d'elle est consacrée à Maillol.

Un musée, comme l'on sait, n'est digne de ce nom que s'il présente des expositions temporaires. Donc Orsay a les siennes, baptisées « dossiers » de manière à en garantir le sérieux. Il s'agit chaque fois de développer un point de détail, de réunir autour d'une œuvre ou d'une série de collections permanentes un ensemble qui en précise l'histoire et le destin.

L'idée semble bonne, d'autant qu'elle s'accorde heureusement à l'éclectisme « orsaytique » (ou orsayen ?). L'histoire, celle de l'art, du mobilier ou de la société, y trouve aisément son compte, et ces cellules cohérentes peuvent servir de refuge au visiteur égaré dans l'édifice, ses dédales et accrochages pléthoriques. Ainsi en est-il du dossier — Dieu que le mot sonne désagréablement ! — du dossier Maillol rassemblé autour de *La Méditerranée*, cette femme de bronze léguée au musée par Dina Vierny, laquelle fut le modèle du sculpteur avant de devenir celui de Matisse.

Le titre ne doit pas tromper : *Méditerranée* n'est là que pour éviter l'habituel *nu* ou *baigneuse*, et Maillol ne se prête qu'à peine au symbolisme fin de siècle. S'en soucie-t-il même seulement ? On en doute. A l'évidence, l'anatomie des femmes l'intéresse plus que tout et il ne cherche qu'à exalter une puissance fertile, aussi bien nordique que méridionale.


MUSÉES NATIONAUX SPADEM
Aristide Maillol : « le Désir »

A comparer les dessins et statuettes préparatoires ou voisins de l'œuvre achevée, il apparaît que le travail du sculpteur est d'amplification. S'il choisit telle pose, telle dimension, telle patine même, c'est qu'aucune autre ne lui permettrait de mieux rendre visibles, sensibles et glorieuses les rondeurs de sa nymphe. Accroupie, elle repose sur le sol ou le socle de toute la surface de son arrière-train. Les jambes, l'une allongée, l'autre pliée, exhibent cuisses et mollets ronds. Le buste se penche en avant, de sorte que la poitrine prenne son ampleur et se déploie heureusement, appelant l'œil et la main du contemplateur.

L'élaboration se déroule ainsi suivant une méthode qu'il y a plaisir à suivre de variations en irrésolutions jusqu'au résultat satisfaisant. On assiste en somme à une leçon d'érotisme autant qu'à la création d'une sculpture, et la maîtrise de l'artiste parvient à rendre négligeable l'expression passablement hébétée du visage, vague souvenir du goût étrusque ou archaïque, unique sacrifice de Maillol à la mode des années 1900.

Voudrait-on une preuve supplémentaire de sa grandeur, on la trouverait ici, involontairement révélée par le musée lui-même : c'est que *La Méditerranée* a tant de force et de densité qu'elle s'impose triomphalement, malgré l'éclairage d'hôpital, les murs gris, les détails inutiles de l'aménagement — malgré Orsay, cette extravagante machine à désintégrer les œuvres.

PHILIPPE DAGEN.

★ Musée d'Orsay, jusqu'au 1er mars.

Sous le signe du taureau

On croyait le culte du taureau, le « bœuf sublime », enfermé dans quelques arènes du bassin méditerranéen ou des pays andins. Pour six semaines, Paris va, à son tour, célébrer le culte de Mithra. L'association Cultura Latina organise en effet, au Théâtre du Rond-Point, une exposition : « Sous le signe du taureau » (1).

Voici l'histoire sauvage et ambiguë de l'homme et de la bête qui, de gibier durant la préhistoire, devient, avec les Sumériens, un dieu à la tiare cornue. Les hommes et les prêtres de la Mésopotamie chantent : *« Fils des montagnes, Seigneur des champs fertiles, Gouverneur, Tout-Puissant, Père »*. Pour les Hittites, les Egyptiens et les Babyloniens, le *taureau est le symbole de la force* et de la virilité. Les peuples de l'Antiquité ont disparu, laissant des ruines superbes et mélancoliques. Le taureau de combat, enfant d'Enlil, d'Apis et du Minotaure, a, lui, traversé les siècles pour jaillir du toril et foncer, yatagans en avant, sur les capes et les *muletas* colorées qu'agitent devant lui ces fragiles danseurs que sont les toreros. Ce combat-jeu sacré pour les uns, primitif pour les autres, est appelé corrida.

Signe de la latinité : en Amérique du Sud avec les courses de taureaux du Pérou, du Guatemala, de Colombie, du Venezuela et du Mexique ; en Europe, où sur le sable des plazas d'Espagne, du Portugal et du sud de la France, la bête est au cœur de l'affrontement tragique. Symbole de cette latinité taurine, Rodrigo Borgia, pape du quinzième siècle, sous le nom d'Alexandre VI et *aficionado* fervent. Sur son écusson héraldique est dessiné un taureau. Pour le mariage de sa fille Lucrèce, ce successeur de Pierre organise une corrida sur la place Saint-Pierre à laquelle participent son fils César et les meilleurs belluaires d'Espagne. On dit même que les deniers de l'Eglise servirent, très souvent, pour alimenter les corrals du vicaire du Christ.

C'est tout cela que raconte l'exposition organisée au Théâtre du Rond-Point et patronnée par l'Union latine, qui regroupe vingt-deux Etats. Parmi les œuvres exposées figurent les fameuses gravures de Goya, les peintures et les dessins de Lucas, Manet, Doré, Picasso, Bacon, Dufy, Ernst, Masson, Alechinsky et Arroyo. Sont également présentes au rendez-vous, les sculptures de Gargallo, Lobo et Germaine Richier. Bref, un panorama exceptionnel des œuvres de nombreux artistes, du quinzième siècle à nos jours, prêtées par le musée du Prado, la Bibliothèque nationale, la Fondation Lazaro-Galdiano de Madrid, le Centre Georges-Pompidou, le musée Picasso et la Fondation Gulbenkian de Lisbonne. A noter, une huile sur toile peu connue de Picasso, *la Passe de cape*, et un tableau venu du château de la Follie, à Ecaussine (en Belgique). Cette toile, qui n'a jamais quitté son donjon, est la plus ancienne représentation d'une corrida connue à ce jour.

JEAN PERRIN.

(1) Jusqu'au 25 janvier 1987. Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt. Ouvert tous les jours sauf lundi, de 11 h 30 à 20 h 30. 25 francs.

Dans le cadre de cette exposition, le Latina, centre culturel des pays latins (20, rue du Temple, Paris 4e), présente du 10 au 31 décembre, un festival de films tauromachiques. Au programme plus de trente films dont ceux des frères Lumière : *la Course de taureaux* ; de Francis Boleto : *l'Amour sorcier* ; de Francesco Rosse : *le Moment de vérité* ; et cinq versions de *Carmen*, dont les trois de Peter Brook.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LE CHEMIN D'ANNA BARGETON, Essaïon (42-78-46-42), 19 h.
DESIRS PARADE, Théâtre de la Ville (42-74-22-77), 18 h.
UBU ROI, Gennevilliers, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30.

HORS PARIS

CLERMONT-FERRAND, Bingo, de Bond, par Georges Bonnaud, avec les Chiens jaunes, à la Maison des congrès (73-91-07-44).

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Ballade à Marie-Madeleine.
ARTISTIC-ATHEVAINS (43-55-27-10), 20 h 30 : les Criminels.
ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), 20 h 30, 1er épisode : Ariane ou l'Age d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Mon Isménie.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27) Salle L.-Jouvet, 20 h 30 : Madame de Sade.
BASTILLE (43-57-42-14), 21 h 30 : la Mouette.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h 30 : le Récit de la servante Zerline.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.
CAFE DE LA DANSE (48-05-57-22), 20 h 30 : Instructions aux domestiques.
CITÉ INTERNATIONALE (45-98-38-69), Resserre, 20 h 30 : « Mage » Perrotin.
CITHEA (43-57-99-26), 22 h 15 : Soirées de chocs.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 18 h 30 : Platéro et moi ; 20 h 30 : Home ; 22 h : Naître ou naître pas.
DIX HEURES (42-64-35-90), 18 h 30 : Slippard ; 20 h 30 : les Chaussures de Mme Gilles ; 22 h : l'Odieux visuel.
18-THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30 : Scènes de la vie de cabots.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Jeune couple ; 22 h 15 : Confidence.
ESPACE KIRON (43-75-50-25), 22 h 30 : Une femme légère.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : l'Amour en pièces.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : le Chemin d'Anna Bargeton.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-37-53-31), 20 h 45 : Tant d'amour.
FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : le Système Ribadier.
GAITÉ MONTPARNASSE (45-26-14-39), 20 h 45 : le Passé défini (spectacle Jean Cocteau).
GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : La vie est un grand toboggan ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Dragne ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
HOTEL LUTETIA (45-44-38-10), 20 h 30 : Fin de tournage.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Valse du hasard.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h : le Mariage du père ; 21 h 15 : Façades II, dern. le 20 ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi sois je.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), 21 h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : la Maison des hommes ; 22 h : Nora ; 20 h 15 : Savage/Love.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle 20 h 45 : la Maison du lac. Petite salle 21 h : Bonsoir maman.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : l'Idiot.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : Kilowatt. Petite salle 21 h : Une mouche dans la tête.
PETIT THÉATRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88), 21 h : Un amour.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PARIS-VILLETTE (42-03-02-55), 21 h : Etats d'amour.
PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Amesamour.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20), 20 h 30 : Edda Gabler.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : En pleine mer ; 20 h 45 : Histoire de Mahee le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : l'Ecume des jours.
TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'EURE (45-41-46-54), 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.
THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34), 21 h : le Grand Efflanqué.
TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : l'Enfant enfoui.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : les Oiseaux.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Théâtre de foire. Petite salle 20 h 30 : Pour un oui pour un non.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Un Broadway nommé Désir ; 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 15 : Azimut et Trémouille ; 22 h 30 : H. pour hommes.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 15 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oublierez.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Taupes niveaux.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

La danse

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 30 : Minuit maximum.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), 20 h 30 : l'Alphabet des anges.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 18 h 30 : Danses tziganes, les Romani.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30 : le Lotus.

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02), 20 h 45 : G. Bedos.
L'ÉCUME (45-42-71-16), 21 h : J.P. Reginal, dern. le 20.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), 20 h : B. Lavilliers.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : P. Perret.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : F. Chopel.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), 20 h 30 : Cirque de Moscou.
TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.
TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : Font et Val.

Opérettes, comédies musicales

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), 14 h 30 et 20 h 30 : le Roi du Pacifique.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 19 décembre

PORTE ST-MARTIN (46-07-37-53), 21 h : la Petite Boutique des horreurs.
TH. DE PARIS (43-59-39-39), 20 h 30 : la Belle Hélène.

Les concerts

Lucernaire, 18 h 30 : O. Yagoubi (Wiener, Yagoubi).
La Table verte, 22 h : G. Parmentier (Liszt, Brahms, Chopin).
Auditorium des Halles, 20 h 30 : Ensemble Maurice Ravel de Vienne, Solistes de l'Opéra de Paris (Vivaldi, Mozart).
Salle Gaveau, 20 h 30 : V. Spivakov, G. Claret, Ch. Henkel, K. Engel, M. Lethiec (Mozart, Prokofiev, Weber...).
Sorbonne, amphi Richelieu, 12 h 30 : Ensemble Perceval, dir. : G. Robert.
Notre-Dame, 20 h 30 : O. Latry (Messiaen).
Eglise Saint-Merri, 21 h : M. Guyard, F. Presle (Bach, Haendel, Rheinberg...).
UNESCO, 20 h 30 : Orchestre philharmonique pro UNESCO, dir. : M. Sommer (Rossini, Haydn, Beethoven...).
FIAP, 20 h 30 : S. Bradie (Bach, Beethoven, Ravel...).
Palais des Congrès, 20 h 30 : P. Domingo.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

THÉATRE DES BOUFFES DU NORD 20 h 30 : le Récit de la servante Zerline.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-64-41), 20 h 30 : Maison de poupée.
COMBS-LA-VILLE, La Coupole (64-88-69-11), 20 h 45 : C. Nougaro.
ENGHIEN, Théâtre du Casino (34-12-90-00), 20 h 45 : Hot House.
GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30 : Ubu Roi.
LONGJUMEAU, Théâtre A.-Adam (69-09-60-14), 21 h : C. Lara.
NEUILLY, Athlétic (46-24-03-83), 21 h : After Liverpool. – Nouveau Th. de Neuilly, 20 h 30 : l'Avare.
NEUILLY-PLAISANCE, Salle des fêtes (43-00-96-16), 20 h 30 : Chorale Crescendo.
PALAISEAU, Ecole polytechnique (69-41-82-00), 20 h 30 : le Caveau de la République.
SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (42-43-17-17), salle G. Robard, 18 h 30 : Ruth, le chant des chants.
SCEAUX, Les Gémeaux (46-60-05-64), 22 h 30 : Luc Molins Quartet.
VANVES, Le Vanves (46-45-46-47), 20 h 30 : les Taupes.
VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), 21 h : l'Annonce faite à Marie.
VINCENNES, Th. D. Sorano (48-08-60-83), à 21 h : la Poudre aux yeux.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Hommage à Gaumont : 16 h, Si Paris nous était conté, de S. Guitry ; 19 h, Marguerite de la nuit, de C. Autant-Lara ; 21 h 30, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : le Bandit, de E. G. Ulmer.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Un maître du sérial américain : William Witney : 15 h, G. Men contre Dragon noir, de W. Witney 19 h 30, Aspects du cinéma de la République de Corée : le Village au bord d'un marécage marin, de S. H. Kim.

Les exclusivités

ARLAKON (ivoirien), Cinoches, 6e (46-33-10-82).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ALIENS, LE RETOUR (A.) (*) v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ASTERIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BANCO (*) (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ, (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UCG Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Nation, 12e (43-43-04-67) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CAP SUR LES ETOILES (A., v.f.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81), Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 8e (45-22-46-01.
LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Studio 28, 18e (46-06-30-07).
LES COULISSES DU POUVOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; George-V, 8e (45-62-41-46).
LE COUREUR (Iranien) (v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA DERNIERE IMAGE (Franco-Algérien) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
DÉSORDRE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
DEUX FLICS A CHICAGO (A., v.o.) : UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
DIONYSOS (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ENTERREMENT DU SOLEIL (Jap. v.o.) : Ciné Beaubourg (h. sp.), 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'ESQUIMAUDE A FROID (Hong., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
HOWARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LE JOUR DES MORTS-VIVANTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
KAMIKAZE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Elysée, 8e (47-20-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE MAL D'AIMER (Fr.-It.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
MAX MON AMOUR (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
MÉMOIRES DU TEXAS (A., v.o.) : Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).
LES MINIPOUSS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
MISSION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e ; (43-20-32-20).
MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOIR ET BLANC (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PASSAGE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).
PÉKIN CENTRAL (Fr.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LA PURITAINE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SARRAOUNIA (Fr.) : Cinoche (h.sp.), 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
SCANDALEUSE GILDA (**) (It., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE SIXIÈME JOUR (Egyptien, v.o.) : Epée de bois, 5e (43-37-57-47).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
TERRE JAUNE (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LA VÉRIFICATION (Sov., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
Y A-T-IL QUELQU'UN POUR TUER MA FEMME ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 5e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 18e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

ATTENTION... PRIVÉS, film américain de F. Ottoni (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) (v.f.) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
JUMPIN'S JACK FLASH, film américain de P. Marshall (v.o.) Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER, film américain de Ferris Bueller (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; (v.f.), Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
LA REINE DES NEIGES, film soviétique de L. Atamanov.
LE DÉSERT ET L'ENFANT, film soviétique de O. Saparov, (v.f.). Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LA VÉRITABLE HISTOIRE d'AH. Q, film chinois de C. Fan, (v.o.), Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE NOM DE LA ROSE, film français de J.-J. Annaud, (v.o.), Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UCG Danton, 8e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 5e (45-44-25-02) ; PLM St-Jacques, 14e (45-22-46-01), (v.f.) Rex 2e ; (42-36-83-93) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
LES FUGITIFS, film français de F. Veber ; Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

« Dernières fouilles mérovingiennes de la basilique Saint-Denis », 14 h 30, hall station Saint-Denis basilique, lampes de poche (M. Banassat).

« L'Ile Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (M. Pohyer).

« Visite de l'Hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (A. Ferrand).

« Saint-Eustache, le vieux quartier des Halles », 15 heures, sortie métro Etienne-Marcel (G. Botteau).

« Le Marais », 15 heures et 17 heures, grilles Carnavalet (C.-A. Messer).

« Conjonctures astrales de la France et de l'Europe pour 1987 », 14 h 30, 8, rue Alfred-de-Vigny (Paris et son histoire).

« Le vieux village de Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, sortie métro Saint-Germain-des Prés (Résurrection du passé).

« L'Hôtel Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau.

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 heures et 15 h 30, porte principale (V. de Langlade).

« Les origines de l'homme », 10 h 30, musée de l'Homme.

« Le Marais : de l'auberge de l'Aigle d'or aux hôtels de Soubise et des Ambassadeurs de Hollande », 15 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, devant poste (G. Botteau).

« Une heure dans le Marais », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30, 16 heures, métro Pont-Marie (M. Ch. Lasnier).

« Saint-Denis nécropole des rois de France », 14 h 30, parvis basilique (Lutèce visites).

« L'Opéra », 11 heures, hall (M. Pohyer), ou 14 h 45, haut des marches (AITC), ou 14 h 30, entrée (Ch. Merle).

« La peinture française du dix-huitième siècle au Louvre », 10 h 30, porte Jaujard (Ch. Merle).

« Les folies en Ile-de-France », 15 heures, entrée route de Neuilly à Suresnes (Trianon de Bagatelle).

« Les coulisses de la Comédie-Française », 10 h 30, porte administration.

LUNDI 22 DÉCEMBRE

« Exposition, hommage à Andrea Del Sarto », 14 h 30, Louvre porte Jaujard.

« Notre-Dame » (pour enfants accompagnés), portail central (C. Bésinet.

« Hittorf et Paris : décors de la Concorde à l'Etoile », 15 heures, place de la Concorde, angle rue Royale, côté impair (Approche de l'art).

« Picasso et l'hôtel Salé », 11 heures, cour (Ch. Merle).

« Exposition Boucher au Grand Palais », 14 heures, Grand Palais, porte A.

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, métro Cité, sortie côté Marché aux fleurs (M. Ch. Lasnier).

« De la villa des Arts à la cité des Fleurs », 14 h 30, 2, avenue de Saint-Ouen (V. de Langlade).

« Galeries rénovées et passages couverts », 14 h 30, métro Bourse, sortie Bibliothèque nationale (Flâneries).

« Les Catacombes », 14 h 30, 2, place Denfert-Rochereau, et « Quinze siècles d'histoire de France parmi les sépultures royales de la basilique Saint-Denis », 14 h 30, portail basilique (Paris et son histoire).

« L'Hôtel de Lauzun et ses boiseries dorées du dix-septième siècle », 15 heures, s'inscrire 42-60-71-62, sauf lundi matin, après 18 h 45, 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« La France et la Russie au siècle des Lumières », 15 heures, entrée exposition Grand-Palais (M. Pohyer).

« L'Ile de la Cité », 14 h 45, métro Cité (M. Banassat).

« Hôtels du Marais (nord), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobeau.

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

14 h 30, « L'Espagne musulmane », 16 h 30, « La Thaïlande », 18 h 30, La Crète et la Grèce », 60, boulevard de Latour-Maubourg (M. Brumfeld).

« Où en sommes-nous de la fin des temps » (J. Phaure), « La symbolique de Saint Michel » (Natya), 15 heures, 1, rue des Prouvaires (1er étage droite).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 19 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 Variétés : Grand public.
Avec Johnny Hallyday, Frankie Goes to Hollywood, la Compagnie créole, Corinne Charby.
22.00 *La séance de 10 heures.*
22.30 Feuilleton : Shogun.
23.25 Journal.
23.40 Magazine : Premier balcon.
23.55 TSF (*télévision sans frontières*).

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.35 Série : Deux flics à Miami.
Le triangle d'or.
21.25 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « La fête des beaux livres », sont invités : Yves Coppens, Robert Doisneau, Edwin Engelberts, Luce Fieschi, Yann Le Pichon, Jacques Marseille.
22.40 Journal.
22.50 Ciné-club : la Poursuite infernale ■■■.
Cycle western. Film américain de John Ford (1946), avec Henry Fonda, Linda Darnell, Victor Mature (v.o.).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.30 Feuilleton : Le tiroir secret.
21.25 Magazine : Taxi.
De Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
Dossier spécial drogue : la Cam de l'oncle DOM ; dernière manche de Robinson Garcia (boxeur cubain) ; rétroviseur ; séquence 24 × 36 ; Zorro.
22.25 Journal.
22.50 Décibels.
23.35 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

▶20.05 Documentaire : La famille princière de Monaco. Film de Jacqueline Cartier, Claude Fléouter et Frédéric Variot. 21.00 Cinéma : Rue des Prairies ■ film français de Denys de la Patellière (1959), avec Jean Gabin, Claude Brasseur, Roger Dumas, Marie-José Nat. 22.25 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : Osterman weed-end ■■ film américain de Sam Peckinpah (1983), avec Rutger Hauer, John Hurt, Burt Lancaster, Meg Foster, Denis Hopper, Graig T. Nelson, Helen Shaver. 0.15 Cinéma : Sans toit ni loi ■ film français d'Agnès Varda (1985), avec Sandrine Bonnaire, Macha Méril, Stéphane Freiss, Laurence Corta Dellas, Marthe Jarnias. 1.55 Cinéma : Julie la Douce ■ film français de Jean-Luc Brunet (1982), avec Cathy Ménard, Sabina Karen, Sophie Laroy, Gabriel Pontello. 2.50 Documentaire : Budo. 3.45 Cinéma : Massacre à la tronçonneuse ■ film américain de Tobe Hopper (1974), avec Marylin Burns, Allen Danziger, Paul A. Partain, William Vail, Teri Mac Minn, Edwin Neal. 5.15 Série : Rawhide. 6.05 Série : Triangle en bermudas.

LA « 5 »

20.30 Feuilleton : Dynastie 2. 21.25 Série : Kojak. 22.15 Série : Lou Grant. 23.10 Feuilleton : Dynastie 2. 0.05 Série : Kojak. 0.55 Série : Star Trek. 1.50 Série : K 2000.

TV 6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6. 18.30 NRJ 6. 19.20 Feuilleton : Le temps des copains. 19.35 Série : Max la menace. 20.10 Live 6. 22.00 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat : Les intellectuels dans la vie politique.
21.30 Musique : Black and blue. La presse de jazz.
22.30 Nuits magnifiques. La nuit et le moment ; Les magazines de charme.
0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 10 avril au Grand Auditorium de Radio-France) : Rhapsodie sur un thème de Paganini pour piano et orchestre, de Rachmaninov ; Symphonie nº 6 en la mineur, de Mahler, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Eliahu Inbal.
22.20 Les soirées de France-Musique. Les pêcheurs de perles : Prokofiev et le disque ; à 0.30, Méli-mélodame.

Samedi 20 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 La séquence du spectateur.
14.20 Série : La petite maison dans la prairie.
Réal. Michael Landon. Premier épisode : Le bal.
15.15 Dessin animé : Astro le petit robot.
15.45 Tiercé à Vincennes.
16.00 Temps X.
Emission d'Igor et Grichka Bogdanov.
La quatrième dimension ; Dossier : Les avions du vingt et unième siècle.
16.55 Mini-Mag.
De Patrice Drevet.
Au sommaire : le Ténéré entre Paris et Dakar ; le ninjutsu, art martial japonais...
17.25 Série : Agence tous risques.
18.20 Trente millions d'amis.
Emission de Jean-Pierre Hutin.
18.50 D'accord, pas d'accord.
19.00 Magazine : Auto-moto.
Rétrospective de formule 1.
19.40 Cocoricocoboy.

20.00 Journal.
20.30 Tirage du Loto.
20.35 Téléfilm : Beate Klarsfeld.
Réal. Michael Lindsay-Hoog. Avec Farrah Fawcett, Tom Conti, Géraldine Page, Catherine Allégret.
▶ *Un téléfilm efficace sur le combat des Klarsfeld. Farrah Fawcett et Tom Conti sont excellents, contrairement à Géraldine Page, qui force son jeu.*
22.15 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac, sur le thème « Justice aveugle ? »
0.00 Journal.
0.15 Ouvert la nuit.
Série : Les incorruptibles.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14.25 Dessins animés.
Bug's Bunny dans les contes de Noël.
14.55 Les Jeux du stade.
Patinage artistique : championnat de France à Epinal. Handball : Tournoi de France (France-Espagne à Bayonne).
17.00 Magazine : *Modes in France.*
Emission de Jean-Pierre Richard.
18.00 Feuilleton : Tropique du crabe.
18.59 Jeu : Des chiffres et des lettres.
D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont.
19.10 D'accord, pas d'accord.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Affaire suivante.

20.00 Journal.
20.35 Variétés : Champs-Elysées au Québec.
Sur le thème « Les enfants et la paix ». Avec Catherine Lara, la maîtrise des Petits Chanteurs de Québec, Ginette Reno, Alain Lamontagne, Antonine Maillet, Edith Butler, Pierre Bachelet, Yves Duteil, Francis Lalanne.
21.55 Série : Le voyageur.
22.25 Les enfants du rock.
Les clips de la semaine ; Rock report ; Interview de Tina Turner ; Concert Dire Straits enregistré à Wembley en juillet 1985.
0.00 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13.30 Samedivision.
GSACM. Groupement des sociétés d'assurances à caractère mutuel.

15.05 Théâtre : Coriolan.
Cycle William Shakespeare. Tragédie en cinq actes en vers et en prose.
17.30 Jeu : Génies en herbe.
17.55 Croqu'soleil.
19.00 Flash d'informations.
19.09 Tam Dam.
19.15 Actualités régionales.
19.53 Dessin animé : La panthère rose.
20.04 Disney Channel, pour les tout petits.
Winnie l'ourson.
20.35 Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes.
Dessins animés ; DTV ; Disney souvenirs.
22.00 Journal.
22.30 Série : Dynastie.
Le bilan.
23.20 Musiclub.
Symphonie pour orgue et orchestre, d'Aaron Copland, par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus.

CANAL PLUS

17.40 Documentaire : Les animaux du soleil. 18.05 Téléfilm : Un justicier pas comme les autres. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50. 20.30 Téléfilm : L'impossible retour. 22.00 Flash d'informations. 22.05 Boxe : Championnat d'Europe des super-plume : Daniel Londas-Jean-Marc Renard. 0.00 Cinéma : la Malédiction finale □ film américain de Graham Baker (1981), avec Sam Neil, Rossano Brazzi, Don Gordon, Lisa Harrow, Barnaby Holm. 1.50 Cinéma : Tangos, l'exil de Gardel ■■ film franco-argentin de Fernando *Solanas (1985), avec Marie Laforêt, Philippe* Léotard, Miguel Angel Sola, Marina Vlady, Georges Wilson, Lautaro Murua, Michel Etchevery. 3.45 Série : Winchester à louer. 4.30 Cinéma : Osterman week-end ■■ film américain de Sam Peckinpah (1983), avec Rutger Hauer, John Hurt, Burt Lancaster, Meg Foster, Denis Hopper, Graig T. Nelson, Helen Shaver.

LA « 5 »

17.00 Série : Shérif fais-moi peur. 18.05 Série : K 2000. 19.00 Série : Happy Days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Série : Thriller (Sonnez une fois). 21.45 Série : Arabesque. 22.50 Série : Lou Grant. 23.50 Rugby, en différé d'Agen. 1.40 Série : Thriller (Sonnez une fois). 3.00 Série : Arabesque.

TV 6

18.00 Variétés : Tam tam. 19.30 Série : Max la menace. 20.00 Jeu : Une page de pub. 20.30 Série : Insiders. 21.20 Série : A. Hitchcock. 21.45 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouveau répertoire dramatique. Teresa d'Avila, de Louise Doutreligne.
22.10 Démarches. Vie de Renée Vivien.
22.30 Musique : Week-end bleu 17. L'espace bleu : Eloge de la radio. Souvenirs de Félicité, de Denis Levaillant ; Monde empoisonné, de Robert Kramer et Barre Phillips, Radioscop, de Daniel Deshays.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Symphonie concertante pour violoncelle et orchestre en mi mineur, op. 125 ; *Symphonie nº 3 en ut majeur, op.* 44, de Prokofiev, par l'Orchestre national de France, dir. Mstislav Rostropovitch, et pour la Symphonie concertante Mstislav Rostropovitch, violoncelle.
22.30 Les soirées de France-Musique. Henri Duparc ; à 23.15, Concert à Lille (retransmis en simultané sur FR 3) : Symphonie pour orgue et orchestre, de Copland, par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus, avec Philippe Lefebvre, orgue ; à 23.45, Wagner en France ; à 0.30, Archives du siècle.

Dimanche 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12.00 Télé foot 1.
13.00 Journal.
13.25 Série : Starsky et Hutch.
14.20 Variétés : A la folie, pas du tout.
Emission présentée par Patrick Poivre d'Arvor.
15.00 Sports dimanche.
15.30 Tiercé à Auteuil.
15.45 Sports dimanche (suite).
16.30 Variétés : A la folie, pas du tout (suite).
Avec Harlem Désir et Francis Huster.
17.30 Les animaux du monde.
18.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.00 Magazine : Sept sur sept.
Emission de Jean Lanzi et Anne Sinclair. Invitée : Miou-Miou.
19.55 Tirage du Loto sportif.
20.00 Journal.
20.30 Cinéma : Flic ou voyou ■
Film français de Georges Lautner (1979), avec Jean-Paul Belmondo, Marie Laforêt, Michel Galabru, Georges Geret, Jean-François Balmer.
L'excellent roman de Michel Grisolia l'Inspecteur de la mer *a été complètement chamboulé. Mais le punch de Belmondo et les dialogues d'Audiard peuvent donner envie de voir ce film, inédit sur les chaînes nationales.*
22.15 Sport dimanche soir.
23.20 Journal.
23.35 C'est à lire.
23.46 Destinations futures.
Emission de Roger Gicquel.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11.30 Dimanche Martin.
13.00 Journal.
13.20 Tout le monde le sait.
14.30 Série : Magnum.
15.20 L'école des fans.
Invité : Jean-Luc Lahaye.
16.25 Le kiosque à musique.
17.00 Téléfilm : *Pavillons lointains.*
D'après le roman de M.M. Kaye.
▶ Réal. Peter Duffell. 1re partie. Avec Ben Cross, Ami Irving, Christopher Lee, Benedict Taylor.
18.50 Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
Avec Rosy Varte, Jean-Marc Thibault, Marthe Villalonga.
20.00 Journal.
20.35 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
Un Noël de Maigret.
D'après Georges Simenon. Téléfilm de Jean-Paul Sassy. Avec Jean Richard, Rosy Varte, Annick Tanguy.
Maigret à la recherche d'un faux Père Noël...
22.10 Projection privée.
Emission de Marcel Jullian. Invité : Yvan Audouard.

23.25 Journal de la nuit.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.00 Dialectales.
13.30 Forum RMC-FR 3.
14.30 Sports loisirs.
16.00 Feuilleton : Deux ans de vacances.
D'après Jules Verne (1er épisode).
17.00 Amuse 3.
17.55 Documentaire : Splendeur sauvage.
18.25 RFO hebdo.
18.55 Amuse 3 (*suite*).
19.45 Jeu : Cherchez la France.
20.05 Série : Benny Hill.
20.35 Musique : L'opéra nomade.
Conception et mise en scène : Farid Paya, direction musicale : Marc Lauras.
21.40 Aspects du court métrage français.
21.55 Journal.
22.30 Cinéma de minuit : The Shop Around the Corner ■■■
Film américain d'Ernst Lubitsch (1940), avec James Stewart, Margaret Sullavan, William Tracy, Franck Morgan, J. Schildkraut, S. Haden (v.o.).
Une jeune fille au chômage réussit à se faire engager comme vendeuse dans une maroquinerie de Budapest où il y a déjà quatre vendeuses.
0.05 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

11.30 Musique : Tubes et transistors. 12.00 Le croc-note show. 12.05 Canaille plus. 12.30 Magazine : Hollywood stars. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Magazine : Ciné-mode en fêtes. 14.00 Téléfilm : Poursuite mortelle. 15.30 Les superstars du catch. 16.25 Série : Les monstres. 16.50 Football américain universitaire. 17.50 Cinéma : Scout toujours □ film français de Gérard Jugnot (1985), avec Gérard Jugnot, Jean-Claude Leguay, Jean Rougerie, Jean-Paul Comart, Agnès Blanchot. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Ça cartoon ! 20.30 Cinéma : Fenêtre sur cour ■■ film américain d'Alfred Hitchcock (1954), avec James Stewart, Grace Kelly, Wendel Corey, Thelma Ritter, Raymond Burr. 22.15 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Maigret et l'affaire Saint-Fiacre ■ film français de Jean Delannoy (1959), avec Jean Gabin, Michel Auclair, Valentine Tessier, Robert Hirsch, Paul Frankeur, Jacques Morel. 0.05 Téléfilm : Le piège de l'orchidée. 1.35 Série : Hollywood blues. 2.20 Série : Batman.

LA « 5 »

11.55 Série : Tonnerre mécanique. 11.50 Série : K 2000. 13.25 Série : Riptide. 14.10 Football américain. 15.25 Série : Baretta. 16.30 Série : Chips. 17.30 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.15 Série : K 2000. 19.10 Série : Happy Days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Série : Mike Hammer. 21.25 Série : Supercopter. 22.20 Série : Lou Grant. 23.15 Série : Mike Hammer. 0.10 Série : Supercopter. 1.05 Série : Star Trek. 2.00 Série : Lou Grant.

TV 6

De 14.00 à 17.00 rediffusions : Les envahisseurs ; Au cœur du temps ; La grande vallée. 17.00 6 Tonic. 19.00 NRJ 6. 20.00 Série : Les globe-trotters. 20.30 Cinéma : l'Empreinte de Frankenstein □ film britannique de Freddie Francis (1964), avec Peter Cushing, K. Kingston, P. Woodthrope, S. Eles, D. Hutcheson. *Le baron de Frankenstein et son assistant retrouvent dans la montagne sa créature gelée. Ils lui redonnent vie. La façon dont est traitée et jouée l'histoire fantastique devenue un mythe est à bâiller d'ennui.* 21.50 Variétés : Tam-tam (rediff.) 23.20 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. L'ange.
22.30 Musique : Week-end Bleu 17. Le dernier pèlerinage Franz Liszt, 1886. Spectacle de Denis Levaillant et l'association Bleu 17 enregistré en public le 24 septembre au Forum des Halles.

FRANCE-MUSIQUE

20.04 Concert (donné les 3 et 6 novembre à l'Opéra de Paris) : L'ange de feu, opéra en cinq actes et sept tableaux, de Prokofiev, par l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Myung-Whun Chung.
22.30 Les soirées de France-Musique. Henri Duparc ; à 23.05, Climats : Les compositeurs et les traditions françaises au dix-neuvième siècle ; à 1.00, Champ d'étoiles.

WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 20 décembre

ILE-DE-FRANCE

Compiègne, 14 h 30 : affiches de cinéma ; **Pontoise**, 8 h 45 : 80 véhicules ; 14 h 30, mobilier.

PLUS LOIN

Aix-en-Provence, 9 h 30 et 14 h 30 : dix-huitième ; **Angoulême**, 10 heures et 14 h 30 : poupées, argenterie dix-huitième, dix-neuvième ; **Biarritz**, 14 h 30 : livres ; **Cahors**, 14 heures : mobilier ancien ; **Lille**, 15 heures : 80 véhicules dont une Rolls « Silver Cloud » 1957 ; **Lyon (Palais de la foire)**, 17 heures : automobiles ; **Parthenay**, 14 h 15 : mobilier, tableaux, tapis, faïences ; **Rouen**, 15 heures : porte-montres et montres dix-huitième, dix-neuvième.

Dimanche 21 décembre

ILE-DE-FRANCE

Enghien, 10 h 30, 14 h 30 : grands vins ; **Fontainebleau**, 14 heures : argenterie, bijoux, meubles ; **L'Isle-Adam**, 14 h 30 : bijoux ; **Versailles (galerie des Chevau-Légers)**, 14 h 15 : Art nouveau, Art déco ; **Impasse des Chevau-Légers**, 10 heures : livres ; 14 heures : tableaux modernes ; **hôtel des Chevau-Légers**, 14 heures : tableaux anciens et dix-neuvième.

PLUS LOIN

Alençon, 14 heures : dessins et tableaux modernes ; **Biarritz**, 14 h 30 : livres anciens ; **Calais**, 10 heures : vins ; 14 h 30 : poupées, sièges et meubles anciens ; **La Grande-Motte (hôtel Frantel)**, 14 h 30 : mobilier, bibelots, bijoux ; **Limoges**, 14 heures : meubles et objets d'art, bijoux, argenterie ; **Louviers**, 14 heures : curiosités, montres anciennes, meubles ; **Saint-Jean-de-Luz**, 14 h 30 : poupées, bijoux, meubles ; **Sorrus (Pas-de-Calais)**, 14 heures : 200 objets d'art, bibelots, meubles anglais ; **Reims**, 14 heures : tableaux anciens, mobilier dix-huitième, dix-neuvième, livres.

FOIRES ET SALONS

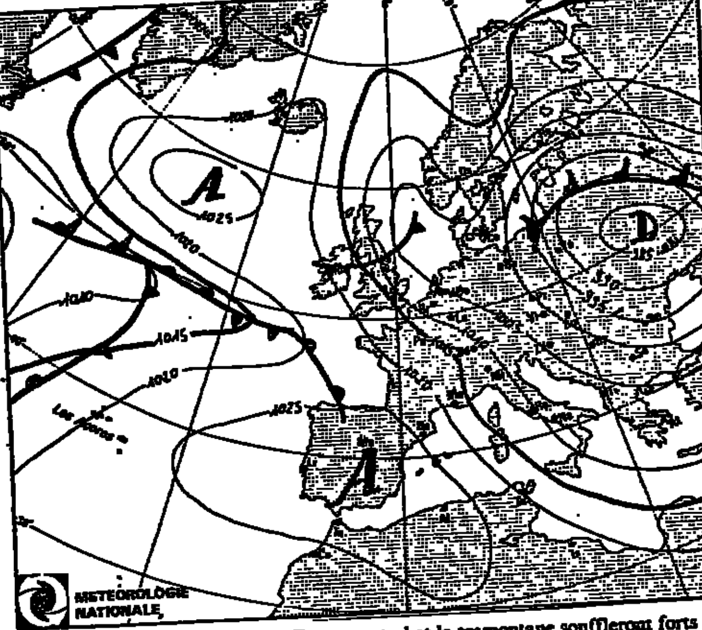
Evry (91) ; **Compiègne**, dimanche, 10 heures à 19 heures.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 DÉCEMBRE 1986 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 21 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU



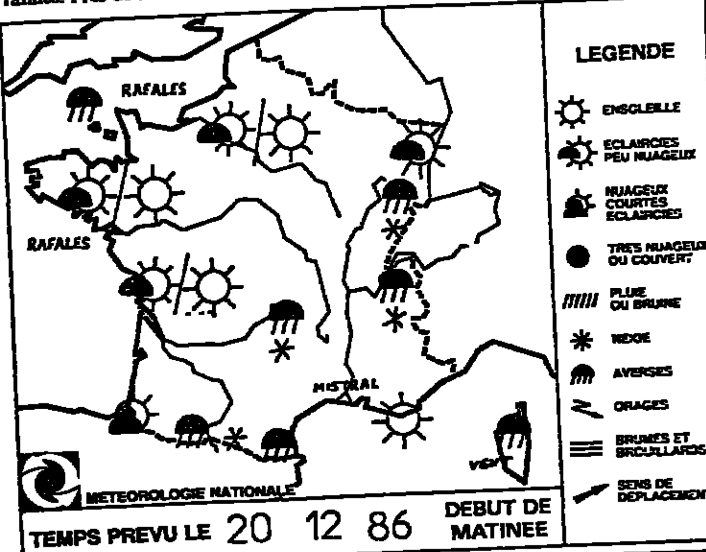
Evolution probable du temps en France entre le vendredi 19 décembre à 0 heure et le dimanche 21 décembre à 24 heures.

Après le passage d'une perturbation qui intéressait le sud du pays vendredi, le flux va s'orienter au Nord-Ouest advectant des masses d'air froid et très instables sur la France. Dimanche une nouvelle perturbation s'enfoncera sur l'Espagne en débordant sur les régions proches des Pyrénées.

Samedi, au lever du jour, le ciel sera peu nuageux dans l'intérieur, excepté sur les reliefs où il neigera jusqu'à basse altitude. Les températures seront voisines de 0 degré avec de faibles gelées locales. Sur les régions côtières de la Manche et de l'Atlantique, on aura déjà quelques averses et la température sera voisine de 3 à 4 degrés. Les vents de nord-ouest souffleront assez fort en rafales. Près de la Méditerranée, le mistral et la tramontane souffleront forts et dégageront le ciel. Il y fera entre 8 et 10 degrés. En cours de journée, des nuages se développeront rapidement sur l'ensemble du pays. Ils seront accompagnés de fréquentes averses et parfois d'orages, de grêle ou de neige, en particulier de la Manche orientale à la Bourgogne, au nord des Alpes et aux régions de l'Est.

Les températures maximales iront de 2 à 8 degrés d'est en ouest, jusqu'à 13 degrés près de la Méditerranée.

Dimanche : les éclaircies nocturnes et un léger faiblissement du vent auront favorisé la baisse des températures. Les gelées, de 0 à –4 degrés, seront généralisées dans l'intérieur. En cours de journée, les passages nuageux accompagnés d'averses seront de retour. Celles-ci seront plus nombreuses sur le quart nord-est où elles pourront être de neige jusqu'en plaine.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 19-12-1986

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-12 à 6 h TU et le 19-12-1986 à 6 h TU

	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	12	11	N
BIARRITZ	17	11	P
BORDEAUX	13	9	P
BOURGES	13	5	N
BREST	12	4	A
CAEN	13	4	A
CHERBOURG	12	3	A
CLERMONT-FERR.	15	7	A
DIJON	11	6	P
GRENOBLE St-M-H	3	3	P
LILLE	10	4	D
LIMOGES	10	5	P
LYON	11	8	A
MARSEILLE-MAR.	14	10	C
NANCY	10	3	O
NANTES	13	6	P
NICE	15	8	D
PARIS-MONTS.	13	4	N
PAU	17	9	C
PERPIGNAN	19	7	N
RENNES	13	5	A
ST-ÉTIENNE	14	7	P
STRASBOURG	10	3	P
TOURS	12	5	P
TOULOUSE	15	9	P
POINTE-A-P.	30	20	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	5	D
AMSTERDAM	9	4	A
ATHÈNES	12	5	D
BANGKOK	35	24	N
BARCELONE	15	10	N
BELGRADE	5	3	N
BERLIN	7	3	P
BRUXELLES	9	3	A
LE CAIRE	19	11	D
COPENHAGUE	7	4	C
DAKAR	28	19	N
DELHI	19	6	D
DJERBA	16	12	D
GENÈVE	6	5	P
HONGKONG	20	10	D
ISTANBUL	5	5	P
JÉRUSALEM	12	5	D
LISBONNE	14	7	C
LONDRES	11	2	D
LOS ANGELES	21	10	D
LUXEMBOURG	7	3	A
MADRID	11	–3	B
MARRAKECH	23	9	D
MEXICO	20	6	B
MILAN	10	0	C
MONTRÉAL	1	–7	*
MOSCOU	–5	–6	*
NAIROBI	25	17	D
NEW-YORK	8	3	P
OSLO	2	–1	*
PALMA-DE-MAL.	17	6	D
PÉKIN	0	–7	D
RIO-DE-JANEIRO	35	25	N
ROME	15	7	C
SINGAPOUR	23	0	C
STOCKHOLM	1	–1	*
SYDNEY	24	18	N
TOKYO	6	5	A
TUNIS	16	9	N
VARSOVIE	3	1	C
VENISE	6	0	N
VIENNE	7	3	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

Le Père Noël s'est arrêté à Libourne

Une plaque d'hôtel deux étoiles, des coupe-coupe, une lampe-tempête, des pointes de sagaie, une étiqueteuse, des menottes, un projecteur... Où pensez-vous être ? Tout simplement au Centre des recherches du courrier de Libourne (Gironde), à une trentaine de kilomètres de Bordeaux. Dans la pièce « métalliques-photos ». Ce capharnaüm témoigne de la négligence des expéditeurs. Adresses illisibles ou emballages en papier craft trop peu solide pour des objets pesant parfois plusieurs kilos : le Centre des recherches du courrier, établissement unique en France, centralise tous les objets de correspondance (lettres ou épaves) en mal de destinataire et tâche d'identifier leur provenance ou leur destination. C'est le seul centre postal français autorisé à ouvrir les lettres.







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *220 POSTES

Ce service a une longue histoire puisqu'une ordonnance royale du 12 janvier 1771 lui donne, déjà, l'autorisation d'ouvrir les plis clos afin d'identifier le destinataire. Le 20 mars 1967, le service des rebuts, qui a connu plusieurs localisations, émigre à Libourne.

Chaque année, ce sont des millions de lettres, paquets, objets qui vont ainsi au rebut. Avec une pointe en janvier !

En 1986, quelque 7 350 000 objets divers sont attendus : 6 800 000 lettres ordinaires, 83 000 lettres recommandées, 78 000 paquets et épaves, 310 000 livres et imprimés. A noter parmi les lettres ordinaires les 920 000 taxées pour défaut d'affranchissement. Le public ne s'habitue que difficilement à la suppression de nombreuses franchises postales : Sécurité sociale, impôts... 50 % des lettres ordinaires et 75 % des plis recommandés sont identifiés. Tous les rebuts non identifiés ou non réclamés sont détruits ou vendus par les Domaines passé un certain délai. Le centre fonctionne aujourd'hui avec environ quatre-vingt-dix personnes.

A l'étranger, de tels services existent, en Espagne à San-Sebastian, ou en RFA à Francfort, par exemple.

Réponses sur carte postale

Une autre mission, originale, caractérise le Centre des recherches du courrier de Libourne : l'opération « Père Noël ».

Depuis de nombreuses années, les bureaux de poste reçoivent des lettres adressées par les enfants au père Noël. C'est en 1963 que la poste, au début le service des rebuts, eut l'idée de répondre à ces lettres en envoyant une carte postale aux enfants qui avaient mentionné leur adresse. Aux 18 000 envois de 1963, 5 000 réponses furent expédiées.

En 1985, 290 270 envois individuels et 6 000 envois collectifs (écoles) aboutirent au centre de Libourne qui se charge des réponses : soit, en 1985, 167 800 individuelles et 178 200 collectives. Tous les records seront battus en 1986. Les demandes émanant des écoles, surtout, qui devraient passer le barre des 10 000. Actuellement, le centre déborde de dessins d'enfants et de déclarations passionnées.

Ce véritable phénomène de société dépasse les limites de nos frontières puisque le centre reçoit des lettres de RDA depuis qu'un journal du pays a évoqué l'opération « Père Noël » française, de Pologne, des Etats-Unis et des pays d'Afrique francophone...

Pour satisfaire à ces envois et résorber le retard accumulé dans les autres services du centre, les PTT recrutent une vingtaine d'agents pour une période de deux mois. Les frais de personnel représentent environ 180 000 F. Auxquels il faut ajouter le prix de revient de 27 centimes d'une carte et d'une enveloppe et le coût de l'acheminement. Et l'on obtient le prix que la poste est prête à mettre pour soigner son image de marque et faire des milliers d'heureux.

L'opération « Père Noël » s'achève régulièrement le 26 décembre. Le courrier qui lui est adressé avant cette date a toutes les chances de recevoir une réponse.

P. J.

★ Cette année, FR 3 et la poste collaborent avec le père Noël par l'intermédiaire du minitel. Le père Noël répondra par carte postale aux enfants ayant laissé leur adresse. Faire 36-15 code d'accès FR 3. Les cent plus belles lettres papier ou télématique seront récompensées.

D'autre part, une lettre par région sera tirée au sort, et les souhaits exprimés dans cette lettre seront exaucés le 24 décembre. Un facteur se transformera en père Noël dans chaque région de France.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*, *24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.*

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 24

En filigrane

● **« Forum de la Poste. »** – Après *Messages* et *Références*, la poste propose un nouveau mensuel aux membres de son administration, *Forum de la Poste*. Dans l'éditorial du premier numéro, la rédaction insiste sur le fait que « Forum *est ouvert à tout comme la Poste doit l'être pour toujours mieux rester perméable aux idées neuves, pour toujours mieux s'imbriquer dans son environnement* ». Au sommaire du numéro : le lancement du nouveau service de courrier accéléré Chronopost, l'épopée de l'Aéropostale, le métier de graveur en taille-douce et le « Coup de cœur de Cavanna » (*Forum de la poste*, 20, avenue de Ségur, 75700 Paris. Le numéro : 6 F, l'abonnement d'un an : 50 F).

● **L'origine du timbre-poste.** – Depuis la naissance du fameux « penny black » anglais, le 6 mai 1840, jusqu'à aujourd'hui, T. Haefeli-Meylan retrace l'histoire de cette petite vignette adhésive dans *l'Origine du timbre-poste*, un livre de 167 pages, illustré de 100 reproductions (Arted-Editions d'art, 6, avenue du Coq 75009 Paris).

● **Administrations postales étrangères.** – Suite de la liste des administrations postales étrangères :

El Salvador : Departamento de Filatelia, Direccion general de Correos, Republica de El Salvador.

Kiribati : Kiribati Philatelic Bureau, PO Box 494, General Post Office, Betio, Tarawa, Republic of Kiribati.

Pologne : CHZ Ars Polona, Krak, Przedmiescie 7, SKR.Pocztowa 1001, 00-950 Warszawa, Pologne.

Education

Pause dans la réforme des écoles normales

Le projet de réforme de la scolarité dans les écoles normales d'instituteurs est touché à son tour par la « pause » gouvernementale. Dans une lettre adressée aux recteurs, jeudi 18 décembre, M. René Monory indique que « *le plan actuel de formation* [des instituteurs] *ne sera pas remis en cause dans son économie générale* » et annonce une prochaine consultation sur quelques « *aménagements* ».

Les professeurs d'écoles normales avaient fait grève contre un projet ministériel qui limitait leur intervention à la première année de scolarité, consacrée à l'enseignement théorique ; la seconde année, réservée à la formation pratique, leur échappait pour être confiée à des « *instituteurs chevronnés* » (*le Monde* du 17 décembre). Le ministre indique que la formation pratique « *continuera à s'appuyer sur les réseaux de formation existants et bénéficiera de l'intervention de maîtres qualifiés* » ; il précise sa volonté de « *maintenir une école normale dans chacun de nos départements* ».

En revanche, M. Monory maintient la suppression de trois cents postes de professeurs d'écoles normales, transférés à la rentrée 1987 dans l'enseignement secondaire, qui alimente aussi la grogne dans ces établissements.

Selon le ministre, cette décision est la conséquence de la réduction de la durée de la scolarité en école normale décidée par son prédécesseur : la formation des instituteurs s'effectue désormais en quatre ans après le baccalauréat : deux années à l'université sanctionnées par un DEUG, puis, après un concours, deux années (au lieu de trois) en école normale.

Le calendrier scolaire 1987-1988

Le grand débat sur les rythmes scolaires engagé par M. René Monory a finalement accouché d'une souris. Le calendrier scolaire pour 1987-1988 revient à ce qui avait cours avant 1986. Les quelques aménagements prévus dans le projet annoncé le 22 octobre ont disparu. Les petites vacances de la Pentecôte qui devaient couper le troisième trimestre ont finalement été supprimées. Quant aux congés de la Toussaint, ils commenceront un samedi soir et non un mardi, comme dans le projet initial. Le « calendrier Chevènement » en cours cette année, proche du rythme 7-2 (sept semaines de travail puis deux semaines de congés) sera donc remplacé l'an prochain par un calendrier plus classique : vacances intermédiaires courtes, allongement des vacances d'été et retour aux trois zones (au lieu de deux).

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Académies	Paris, Créteil, Versailles.	Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz Nantes, Nice, Rennes.	Aix-Marseille Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.
Rentrée 1987	Mardi 8 septembre.		
Toussaint	Du samedi 31 octobre au lundi 9 novembre.		
Noël	du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier.		
Février	du jeudi 4 février au lundi 15 février.	du jeudi 11 février au lundi 22 février.	du jeudi 18 février au lundi 29 février.
Pâques	du samedi 26 mars au lundi 11 avril.	du vendredi 1er avril au lundi 18 avril.	
Eté	Jeudi 30 juin.		

Les dates indiquées correspondent au jour de départ après la classe, et au jour de rentrée le matin.

MÉDECINE

Les recherches sur l'embryon humain

Le gouvernement n'imposera pas le moratoire du Comité d'éthique

Le moratoire de trois ans souhaité par le Comité d'éthique concernant certaines recherches sur la procréation médicalement assistée (*le Monde* des 16 et 17 décembre) ne fera pas, bien qu'approuvé par le gouvernement, l'objet d'une réglementation particulière. C'est ce qu'a, en substance, expliqué Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, le 18 décembre, à l'occasion d'un dîner-débat sur « Filiation et procréation », organisé à Paris par l'Association générale du corps médical corse.

« *Il s'agit de favoriser une prise de conscience collective et non d'autoriser ou d'interdire telle ou telle recherche* », a déclaré Mme Barzach, qui a par ailleurs rappelé l'urgence d'une loi sur l'agrément des centres publics ou privés de fécondation *in vitro*. « *Ils sont plus d'une centaine en France. Certains ont des taux de succès importants, d'autres n'ont jamais eu de réussites en dépit de nombreuses tentatives. Une cinquantaine de centres seraient suffisants* », a-t-elle déclaré.

Interrogée par M. Jacques Testard sur la conduite à tenir vis-à-vis des dons d'embryons, que l'équipe de l'hôpital Antoine-Béclère a programmés, Mme Barzach a précisé qu'un groupe de travail avait été créé à la chancellerie sur ce sujet. Le Comité national d'éthique soulignait pour sa part dans son avis l'urgence d'une intervention législative.

SCIENCES

L'expérience Hydra VI

Huit plongeurs à la profondeur de 520 mètres

L'expérience de plongée profonde Hydra VI, qui avait commencé le 22 novembre à 0 heure dans les caissons de la société marseillaise Comex (*le Monde* daté 23-24 novembre), s'est achevée le 18 décembre à 19 h 15. La phase de décompression a duré 379 heures et 15 minutes, soit près de 48 heures de moins qu'il n'avait été prévu. Rappelons, en effet, que le mélange respiratoire oxygène-hydrogène-hélium est encore mal connu et qu'il était prudent d'envisager une décompression très lente.

Au cours de l'expérience, les huit plongeurs (six de la Comex et deux du groupe d'intervention sous la mer de la marine nationale) ont séjourné 152 heures à 500 mètres (51 atmosphères) et son « descendus » six fois à la « profondeur » de 520 mètres. Ils ont expérimenté à vingt reprises avec succès des équipements nouveaux. Aucun n'a ressenti le syndrome nerveux des hautes pressions. En revanche, deux d'entre eux ont présenté quelques symptômes de narcose (ivresse des grandes profondeurs).

Hydra VII aura lieu probablement à l'automne prochain, en Méditerranée sans doute, à la profondeur de 500 mètres pour la vie en caisson et 510 ou 520 mètres pour les sorties en mer. Ainsi, sera réalisé un progrès important pour le travail *offshore*, dont la profondeur ne cesse d'augmenter.

Y. R.

Le « deuxième » virus du SIDA a été cloné

Une équipe de l'Institut Pasteur annonce dans le prochain numéro de l'hebdomadaire scientifique *Nature* qu'elle a réussi à cloner le HIV 2, un virus sévissant dans certains pays d'Afrique de l'Ouest qui serait responsable de l'apparition de certains cas de SIDA. Ce virus découvert par l'équipe du professeur Montagnier serait proche de celui isolé chez le singe vert (STLV III) et éloigné du HIV 1, le virus auquel on attribue la plupart des cas de SIDA. Il semble que le HIV 2 commence actuellement à se diffuser en Europe.

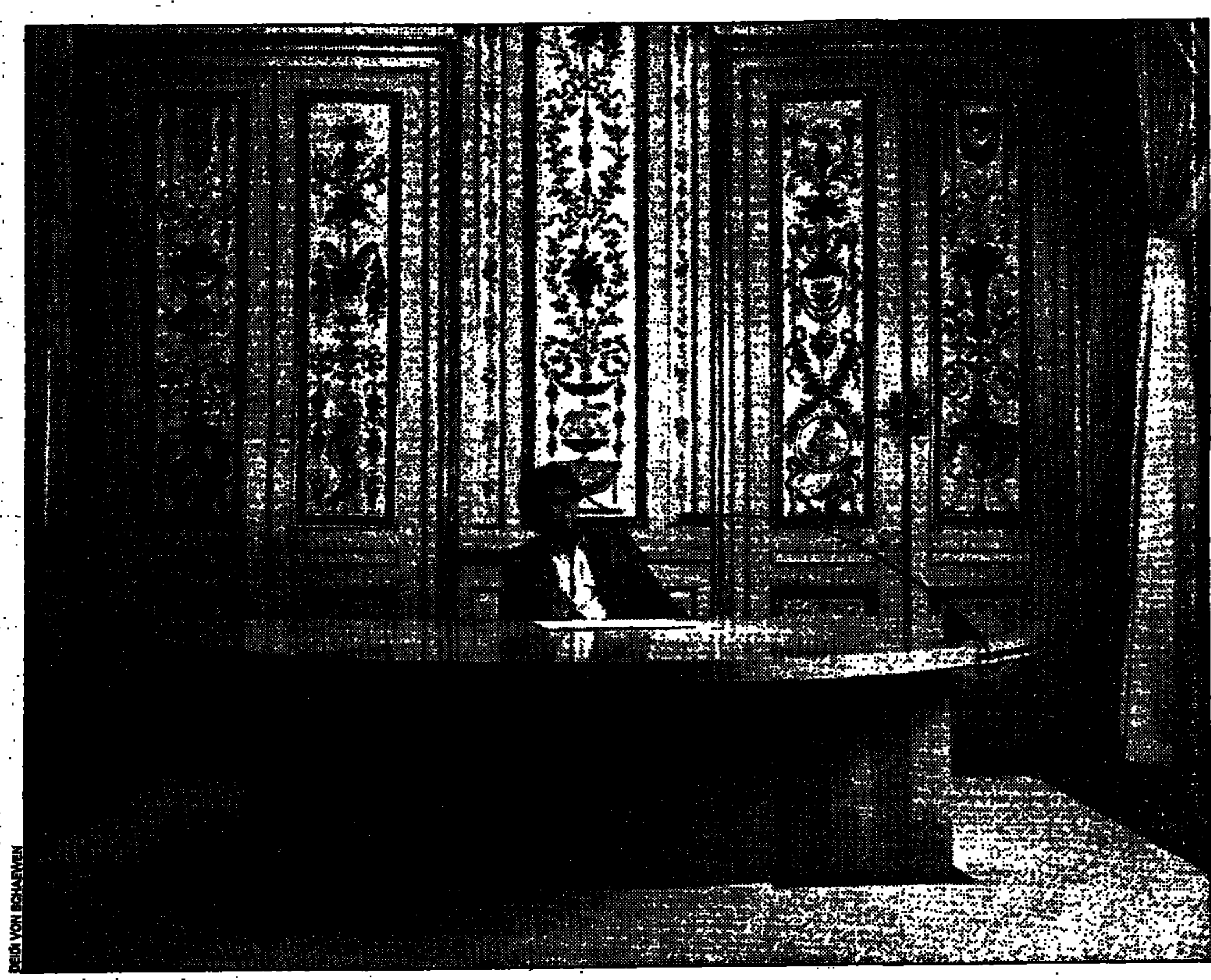
● **Seringues gratuites pour les toxicomanes en Grande-Bretagne.** – Le ministre britannique de la santé, M. Norman Fowler, a annoncé, le 18 décembre au Parlement que les toxicomanes pourraient obtenir gratuitement des seringues neuves et stériles dans le cadre d'une campagne de lutte contre le SIDA.

Le Monde
sans visa

LES DESIGNERS FRANÇAIS A L'ŒUVRE

Longtemps tenu pour une discipline anglo-saxonne ou italienne, le design est-il en passe de devoir compter avec les créateurs français ? Quelques commandes d'Etat passées depuis 1983, notamment pour la présidence de la République ou le ministère de la culture, l'installation en 1985 d'une Ecole nationale supérieure de création industrielle sont les deux volets d'une politique dont on commence à percevoir les effets de manière tangible.

Le bureau en demi-lune commandé par Jack Lang à Andrée Putman est aujourd'hui utilisé par le directeur de cabinet de François Léotard qui vient de faire livrer rue de Valois un meuble demandé à un autre concepteur.
Ci-dessous, le fauteuil en métal ajouré dessiné pour l'Elysée par Ronald Cecil Sportes, siège qui va être fabriqué par une firme américaine.



DES MEUBLES ESTAMPILLÉS ÉLYSÉE

Par Michèle Champenois

UN canapé doré sous cellophane, une douzaine de fauteuils Empire, velours vert mousse, attendent en bas de l'escalier. Camions, hommes en bleu, manutentionnaires. Au creux du treizième arrondissement, là où les rues suivent le cours d'une Bièvre enfouie, derrière les Gobelins, le Mobilier national, lettres dorées sur le portique en ciment armé dessiné dans les années 30 par Auguste Perret. Mobilier national ? « *Nous existons depuis toujours, depuis les Mérovingiens,* dit modestement notre hôte, l'homme affable et efficace rompu depuis vingt-trois ans à l'art de faire habiter ceux qui nous gouvernent dans les palais de la République. Jean Coural, M. Bonheur du jour.

Murs immuables ou murs neufs... Le mobilier, lui, est par définition apte à répondre au désir de changement ou de confort, au souci de conformisme ou d'audace, de ces élus qui passent, de ces directeurs qui s'installent, de ces ambassadeurs qui emménagent, de ces grands commis qui déménagent.

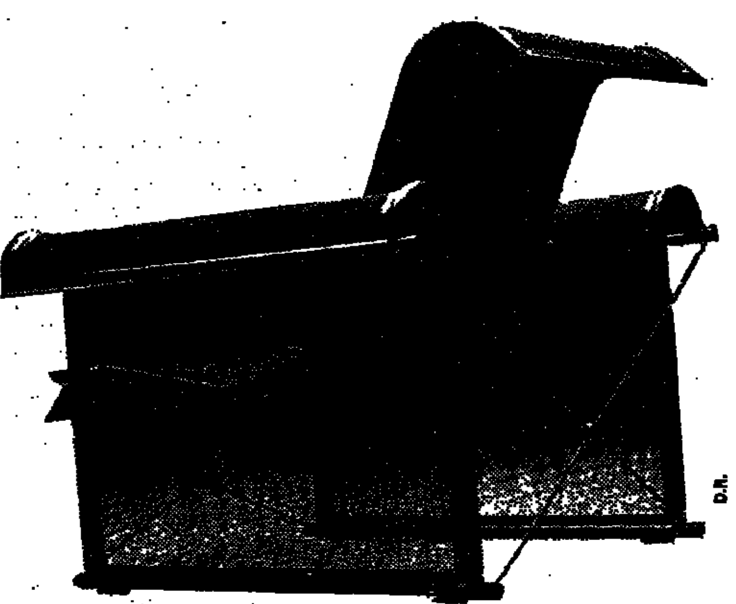
Principalement astreint à inventorier, entretenir, restaurer, remplacer, entreposer, livrer, retrouver luminaires, bureaux, armoires, tapisseries, objets rares et signés ou plus courants, ces trésors du royaume mis au service de la nation pour le prestige des institutions, le Mobilier national (ainsi que la manufacture des Gobelins qui en dépend) a depuis vingt ans participé — assez modestement et très ponctuellement — au mouvement de création contemporaine.

Les effectifs indiquent assez exactement la proportion : sur quelque quatre cent cinquante personnes, une centaine travaillent dans l'atelier de restauration ; une dizaine dans celui qui est voué à la recherche et à la création. Une dizaine de techniciens capables de mettre au point les meubles prototypes, dessinés par des créateurs indépendants à l'occasion de concours ou de commandes passées à tel ou tel. Des artisans habiles qui travaillent le bois, le métal et même les matières plastiques sous les directives d'un artiste invité à mettre ses talents au service de l'Etat, pour la plus grande gloire de l'un ou de l'autre.

Bien rodé pour des commandes particulières et leur réalisation, ce bureau d'études un peu particulier n'a rien à voir ni avec l'édition ni avec l'industrialisation. Quelles suites ont pu avoir les initiatives spectaculaires prises par Georges Pompidou lorsqu'il fit aménager les salons de l'Elysée par Pierre Paulin, Agam, etc, dans les années 60 ? Quelles suites ont eues les commandes passées par M. Mitterrand pour les appartements privés en 1983 ?

« *Je crois qu'il est bon que l'Etat s'engage dans une politique. Décider d'ouvrir un chantier est une excellente chose,* dit Jean Coural. *Mais ni Georges Pompidou ni M. Mitterrand ne se sont fait beaucoup d'illusions sur l'industrialisation ou la diffusion possibles de ces commandes... Des suites, il y en a eu dans la continuité de commandes passées par d'autres ministères.* » Quatre bureaux ont été demandés par Jack Lang ; puis il y a le chantier du ministère des finances, où le matériel de bureau a été fabriqué à la suite d'un concours international mais où deux designers (Andrée Putman et Isabelle Hebey) sont chargés de concevoir les suites réservées aux ministres et aux secrétaires d'Etat.

Continuité ou caprice du goût ? Les fauteuils Empire stockés dans le hall des Gobelins viennent justement de la rue de Valois, du ministère de la culture, où M. François Léotard vient de faire livrer un bureau dessiné par un certain Simon Bouchard, avec qui il avait déjà eu l'occasion de travailler. Le nouveau ministre ne voulait pas habiter dans le décor de son prédécesseur, et il a cédé à son directeur de cabinet la grande table de travail en demi-lune installée par Andrée Putman dans l'ancien bureau de Malraux. Quant aux autres meubles arrivés rue de Valois avant mars 1986, ils ont été cédés à d'autres ministères ou sont restés au Mobilier national.



Mais l'alternance qui frappe le design et les designers ne leur est pas fatale. Loin de là. Et si l'Etat est bien en peine de devenir industriel et d'éditer lui-même les créations qu'il a contribué à lancer, les designers les plus dynamiques se sont chargés eux-mêmes d'utiliser au mieux et de faire fructifier les fabuleuses cartes de visite qui leur ont été fournies.

« *Toute l'affaire était montée pour que l'industrie française s'en charge, le Mobilier national apportant un appui logistique à la mise au point des créations. Or, c'est l'étranger qui s'en empare,* dit Ronald Cecil Sportes dont les fauteuils et le canapé vont être fabriqués en Pennsylvanie et distribués dans le monde entier par une firme américaine. « *Nous avons cherché pendant une année et par tous les moyens, avec Jack Lang, à intéresser les industriels français* », dit Philippe Starck. « *Une anecdote. Après des mois d'essais et d'échecs pour un siège en polyuréthane, j'envoie les dessins au Japon un mardi, j'arrive le vendredi par avion... et je m'assieds dessus !* » Les meubles de l'Elysée (la chaise, le bureau pour la chambre de Madame) et du ministère de la culture (un fauteuil et un bureau intitulés J. comme Jack et M. comme Monique, facéties très starckiennes) seront édités en Italie chez Driade et Baleri.

Choisi pour aménager la chambre-bureau du président de la République à l'Elysée, Jean-Michel Wilmotte est, lui, son propre éditeur et n'a plus un instant de répit. Il était cette semaine au Japon pour y créer une filiale, et ses associés nippons ne perdent pas une occasion de rappeler son étiquette « Elysée ». Le bureau qu'il a dessiné pour l'ambassadeur de France à Washington est vendu par Mobilier international (27 000 francs, environ). Il aménage la mairie de Nîmes pour un maire, Jean Bousquet, patron de Cacharel, qui mène sa municipalité comme une entreprise et estime que le souci pour une ville d'avoir une image moderne et élégante ne peut que plaire aux investisseurs.

Surtout, Jean-Michel Wilmotte a eu l'occasion de réaliser une idée qui lui tenait à cœur et qu'il avait étudiée à ses heures perdues avant de travailler pour l'Etat : il est en effet l'auteur de la toute nouvelle chaise de métal peinte en noir, fine sur pattes, large d'assise, légère de ligne, mais lourde pour décourager les voleurs, et empilable pour faciliter le travail des gardiens, que l'on pouvait voir cet été dans les jardin du Palais-Royal. Une nouveauté « classique » qui a fait moins de bruit que les colonnes de Buren...

Rangées pour l'hiver (c'est la coutume), ces quarante chaises devront être cent de plus l'an prochain. Et l'on se demande au ministère de la culture si d'autres parcs appartenant à l'Etat, à Paris, pourraient en avoir envie ou si l'on fera appel à d'autres dessinateurs. Elle a en tout cas été portée au catalogue de l'Union générale des acheteurs publics (l'UGAP), une centrale d'achats qui fournit les collectivités locales et les administrations. C'est le modèle « Palais-Royal » que le public peut se procurer dans le commerce à un prix qui pourra sembler élevé (autour de 1 600 F) et qui était moitié moindre pour le contribuable.

Se meubler comme l'Etat... Il y a plusieurs façons, plus ou moins onéreuses, de jouer à ce nouveau jeu. On peut s'offrir le bureau de l'ambassadeur à Washington (de dimensions légèrement réduites) déjà cité, ou, toujours chez Mobilier international, les fauteuils de l'Elysée dessinés par Ronald Cecil Sportes et le canapé de la même série. On peut commander aux Trois Suisses le meuble à ranger des dossiers que Philippe Starck a baptisé « le théâtre du monde » et qu'il a coiffé d'un toit pointu. Avec le toit : 1 650 F.

La diffusion, l'industrialisation, les voilà. Mais laissées à l'initiative et à l'esprit d'entreprise des créateurs. Philippe Starck ne manque ni de l'une ni de l'autre. Déjà « star » avant de franchir le porche de l'Elysée, Starck a joué depuis sur tous les registres.

C'est le fauteuil dessiné pour la chambre de madame qui reçoit les consommateurs du café Costes, aux Halles, réhabilitation sobre et lumineuse, en brun, noir et verre dépoli, du grand café à l'ancienne. C'est le mobilier de bureau livré en même temps faubourg Saint-Honoré et aux clientes du grand distributeur de Roubaix qui offre depuis trois ans à ses fidèles une double page de meubles et de luminaires portant la griffe de Starck (six pages l'an prochain). Simple arrêt sur image d'une trajectoire qui l'a conduit à décorer une boîte de nuit à Dallas (Texas), un hôtel à New-York (où Andrée Putman vient de terminer le sien, le Morgan's), et à ouvrir des chantiers au Japon ?

Du Mobilier national, qui a prêté ses ateliers et la science de ses artisans, au mobilier et au design internationaux, il est bien difficile de rendre à Jules ce qui est à César. Mais au moins l'Etat n'a-t-il pas ignoré une discipline où la France joue désormais un rôle moins négligeable que naguère. ■



Toutes les commandes d'Etat ne vont pas à des étrangers. Ainsi, la nouvelle chaise des jardins du Palais-Royal a été dessinée par Jean-Michel Wilmotte, l'un des cinq créateurs invités en 1983 à travailler pour les appartements de l'Elysée.

UNE PROFESSION QUI GROGNE

Faiblement organisée, encore peu homogène, la profession de designer bataille pour être mieux reconnue et prend facilement la mouche quand des étrangers décrochent des contrats publics en France.

LE choix de Gae Aulenti, pour l'aménagement intérieur du musée d'Orsay, a fait grincer bien des dents chez les designers industriels français. Ni la personnalité ni le talent de l'architecte italienne n'ont été contestés. C'est sa nationalité qui a mécontenté : non française.

Jean-Louis Barrault, président de l'Union française des designers industriels (UFDI), a pris la tête d'une sorte de croisade pour qu'à l'avenir les pouvoirs publics n'acceptent plus de créateurs étrangers dans les grands concours nationaux, dès lors qu'il s'agira d'une œuvre engageant l'image, le prestige de notre pays.

Xénophobie ? « *Allez donc présenter un dossier*, dit-il, *pour la rénovation du British Museum ! Ce n'est même pas la peine d'essayer : il ne sera pas examiné. Et c'est pareil à Amsterdam, Milan et ailleurs. Chez nous, c'est l'inverse qui prédomine, tout simplement parce que nos « politiques » ont le snobisme de l'étranger. Le musée d'Orsay à une Italienne, la pyramide du Louvre à un Chinois américain...* »

Condamnant les choix « *purement subjectifs* » des jurys, le président de l'UFDI affirme qu'il se trouve, à chaque fois, « *des Français à talent égal* » pour réussir de telles réalisations. Mais se mettent-ils sur les rangs et préparent-ils des projets suffisamment solides ? « *Les Français n'aiment pas les concours*, reconnaît Jean-Louis Barrault, *je ne sais pas pourquoi. Des dossiers peuvent être décevants. Mais c'est aussi parce qu'ils ne bénéficient pas assez du soutien des industriels. Il est injurieux pour nous que des groupes nationalisés fassent la moue devant nos équipes, alors même que celles-ci travaillent à l'étranger sur des projets de même dimension.* »

Là réside un paradoxe, selon le président de l'UFDI, car des cabinets de design français ont une notoriété internationale et ont implanté des filiales en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Japon. Mieux, même : après les modes scandinave, allemande et italienne, c'est aujourd'hui le style français qui a la meilleure cote, la « *french touch* » saluée ainsi par les Anglo-Saxons. Les exportations sont en constante progression et notre pays attire de plus en plus de jeunes graphistes, stylistes étrangers.

Si les designers italiens, qui ont créé leurs propres structures pour la fabrication et la diffusion de leurs produits, restent maîtres dans les domaines du mobilier et de l'automobile, leurs concurrents français ont, en effet, étendu leur savoir-faire au-delà des articles de mode et de bijouterie. « *Maintenant*, assure Jean-Louis Barrault, *nous sommes, par exemple, les premiers dans les arts de la table et dans le packaging. La grande consommation est actuellement le secteur industriel le plus sensible au design, et l'emballage représente donc un marché économique considérable* ».

Une plus-value

De trois mille à cinq mille petites entreprises, employant de douze à trente mille personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel compris entre 3 et 9 milliards de francs, sans compter, bien entendu, les designers intégrés dans de grands groupes, comme Renault, IBM ou Thomson : les statistiques relatives à la profession du design en France ne sont pas plus précises. Elles sous-évaluent peut-être la réalité, du moins pour ce qui concerne le chiffre d'affaires. On ne sait pas grand-chose non plus des rémunérations, sauf que la « journée-designer » coûte entre 3 000 F et 6 000 F, et que le métier est exercé par une majorité de « jeunes loups » âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans...

C'est pourquoi l'UFDI a lancé, avec le concours d'instances officielles, une étude nationale dont les résultats seront connus fin février 1987. Cette enquête doit surtout permettre d'apprécier le poids du design dans la vie économique française. L'UFDI risque une estimation nationale globale : les activités de design auraient une incidence sur 2 500 milliards de francs et sur deux cent cinquante mille emplois. « *Par l'intermédiaire de notre étude*, dit son président, *on va mieux prendre conscience de l'ampleur de cette interférence économique, encore peu connue du public.* »

L'« explosion » du design en France est, en effet, relativement récente : la profession n'a guère qu'un quart de siècle d'existence, ce qui explique à la fois des « erreurs de jeunesse », dans les rapports avec les pouvoirs publics et avec les entreprises industrielles et commerciales, et une maturité encore fragile. « *On a mis du temps pour devenir adulte*, concède Jean-Louis Barrault, *pour élaborer une stratégie et définir des objectifs. Aujourd'hui, l'UFDI et les trois autres syndicats professionnels (1) tiennent le même discours : nous voulons être reconnus comme une profession compétente, apportant une plus-value aux entreprises.* »

Or, le design n'est toujours pas considéré comme un terme générique par l'administration, qui en distingue les diverses activités, du graphisme à l'architecture intérieure, et la profession a trois ministères de tutelle (industrie, recherche et culture), ce qui ne facilite pas une compréhension mutuelle. Ce qui complique aussi la répartition des crédits gouvernementaux : si les subventions (30 à 40 millions de francs) accordées par les chambres de commerce et d'industrie et par l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) sont bien distribuées aux designers industriels, les aides ministérielles (60 à 70 millions de francs) sont en revanche éparpillées. Le président de l'UFDI estime qu'elles sont beaucoup plus absorbées par des études et des voyages d'information coûteux que par les grands concours nationaux, qui sont, en général, chichement dotés.

Porte-parole

« *L'innovation est notre credo, mais on sait combien il est difficile de faire bouger les gens* », souligne Jean-Louis Barrault. D'où la nécessité de parler un langage économique commun avec les industriels, dont certains considèrent encore le designer comme un pur créatif, voire un aimable artiste... « *Le designer est par principe pluridisciplinaire*, poursuit le président de l'UFDI. *Deux universités commencent à former des ingénieurs-designers. Bientôt des designers compétents en marketing sortiront d'écoles de commerce. On ne peut plus dire aujourd'hui à un chef d'entreprise que l'on va lui construire une superbe machine sans avancer des arguments économiques. Nous avons gagné la confiance de très nombreuses PME et PMI, qui ont réussi grâce aux services que nous leur avons rendus.* »

Ce discours, Jean-Louis Barrault l'a encore tenu, récemment, devant les élèves de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), en les invitant d'abord à « *savoir comment présenter un dossier* », ne serait-ce que pour se présenter eux-mêmes, soit dans une agence de design, soit, plus tard, dans les grands concours nationaux...

Défense et exclusivité *pro domo* des designers français face à la concurrence étrangère, reconnaissance globale de la profession par les pouvoirs publics : ces deux principaux chevaux de bataille de l'UFDI, ce n'est pas un designer qui a accepté de les enfourcher, mais un industriel, Paul Schmitt, du groupe Le Creuset, qui sera désormais le porte-parole de la profession. « *Parce que nous le lui avons demandé et parce qu'il y croit*, dit Jean-Louis Barrault. *Et parce que seul un grand industriel peut réussir à convaincre ses pairs...* »

MICHEL CASTAING.

(1) Il s'agit des syndicats nationaux des graphistes (SNG), des architectes d'intérieur (SNAI) et des stylistes industriels (SNSI).

BEAU COMME BOULLE

L'école Boulle fête son centenaire et en profite pour montrer que ses élèves savent dessiner autre chose que des commodes.

UNE célèbre inconnue, l'école Boulle ? Pour beaucoup, l'établissement de la rue Pierre-Bourdan, dans le douzième arrondissement de Paris, n'évoque que l'art de la menuiserie ancienne : on y apprend — joliment — à fabriquer des meubles de style, selon des conceptions héritées d'André-Charles Boulle (1642-1732), fameux ébéniste de la cour de Louis XIV, et voilà tout.

Cette image de marque, pas déplaisante mais vieillotte et très limitée, les directeurs successifs de l'école (1) n'avaient pas fait grand-chose, jusqu'à présent, pour la moderniser, pour l'adapter aux réalités de l'enseignement pratiqué. Il n'existait même pas, à ce jour, de documentation solide sur la vie pourtant séculaire de cette institution, et, du reste, celle qui a été enfin élaborée ne sera disponible que courant 1987.

Il aura donc fallu attendre que l'école Boulle fête cette année son centenaire pour que, à l'occasion de journées « portes ouvertes » et au travers d'expositions (2), le public découvre que l'établissement de la rue Pierre-Bourdan n'a pas seulement pour vocation de transmettre à ses élèves les finesses de la gravure ornementale ou les secrets de fabrication des bergères et des commodes en marqueterie. Pour qu'il constate aussi que les techniques enseignées ont notablement évolué, ne serait-ce que depuis les aménagements mobiliers, réalisés par des « boullistes », des paquebots *Normandie* (1935) et *France* (1952) : on y utilise toujours et encore l'indestructible burin, mais, ici comme ailleurs, l'informatique s'est installée, avec, notamment, une CAO (conception assistée par ordinateur) et un laboratoire d'automatisme.

« *A l'école Boulle, on peut tout faire* », dit, non sans emphase, son proviseur, Pierre Gounand, en ajoutant toutefois : « *Tout, sauf la cristallerie et la porcelaine, encore que l'actuel directeur artistique de Bernardeau, à Limoges, soit un ancien élève.* »

Rond, volubile, voix de stentor, Pierre Gounand, cinquante et un ans, originaire de la Haute-Saône, n'est pas, contrairement à ses cinq prédécesseurs, issu du sérail de l'école Boulle : alors proviseur du lycée technique de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), il a sans douté été nommé, en 1982, pour sortir, justement, l'établissement parisien d'un cocon jugé trop corporatiste, sinon lucratif, et pour mettre en pratique une réforme de l'enseignement des arts appliqués qui a, du reste, été mal vécue (grèves en 1984 et 1985). Dépendant de l'éducation nationale pour ce qui a trait à l'enseignement, mais gérée de tout temps par la Ville de Paris, l'institution devrait, dès 1987, devenir une école d'État. Du moins en est-il fortement question.

Conservatoire et laboratoire

Pour l'heure, Pierre Gounand préfère être plus disert sur le travail effectué ici. De fait, une visite de trois heures donne seulement un bon aperçu des multiples activités qui y ont cours. Une véritable fourmilière, l'école Boulle : six cent quatre-vingts élèves (moitié Paris, moitié province), dont près de trois cents filles, quatre-vingt-dix-huit professeurs permanents, dont une quinzaine pour l'enseignement général, d'immenses ateliers. Plus de mille cinq cents candidats, chaque année, pour moins de cent places. Une douzaine de formations différentes, dont sept BTS : pour prendre l'exemple extrême du parcours idéal — le plus long, aussi, — le titulaire d'un simple CAP peut, après neuf ans d'études, décrocher un diplôme supérieur des arts appliqués.

« *Ecole supérieure des arts appliqués aux industries de l'ameublement et de l'architecture intérieure* » : Pierre Gounand insiste sur le « sous-titre », méconnu, de l'école Boulle. Ebénisterie, menuiserie en siège, tapisserie, sculpture sur bois, monture en bronze, tournage ornemental, ciselure, moulage plastique, miroiterie d'art, gravure ornementale et sur acier, architecture intérieure : les ateliers défilent sous les pas du visiteur, sans compter ceux de sérigraphie et de photographie ni la CAO ou le laboratoire de langues.

« *Dans chaque atelier*, fait remarquer le proviseur, *c'est le même principe. D'un côté, la restauration ; de l'autre, la fabrication, la création. D'un côté, des copies ; de l'autre, des originaux.* » De fait, de vieilles forges sont en regard de bacs à électrolyse, une borne Napoléon III fait face à un fauteuil-accordéon tout cuir et métal. Des styles royaux au design industriel, l'ancien et le moderne cohabitent sans querelle... « *Boulle*, affirme avec force son proviseur, *est à la fois un conservatoire et un laboratoire.* »

Vendre des idées

Des cadeaux Bonux au ballon en or de Platini, tout ou presque peut effectivement sortir des ateliers de la rue Pierre-Bourdan. De superbes pièces sont ou ont été exposées lors des fêtes du centenaire, comme ce luxueux cabinet avec abattant, en ébène de Macassar et rideau en citronnier, ou comme cette somptueuse cave à vins « à température », en poirier marqueté, découpe en chevrons et contre-portes, pour laquelle un négociant particulièrement connaisseur a offert la somme de 90 000 F. Et c'était son premier prix...

Mais Boulle est une école, pas une entreprise, et, sauf à de rares exceptions près — il y a eu quelques abus dans le passé, — elle n'est pas autorisée à vendre et elle n'est pas équipée pour fabriquer des objets en série.

En revanche, elle peut réaliser des opérations ponctuelles : elle a livré, clés en main, un chalet-gîte rural à la commune de Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne), et c'est dans ses ateliers qu'a été retendue la tapisserie de Bayeux. Elle peut aussi vendre des idées : un élève a dessiné une bibliothèque qui figure dans le catalogue de la CAMIF. C'est un boulliste, Jean-Denis Malclès, qui a conçu, en son temps, la tenue des Frères Jacques. C'est un autre boulliste, fierté de son école, Jacques Cooper, qui a dessiné le TGV. Dernièrement, un élève a remporté un premier prix de design aux Etats-Unis pour une console transformable en table. Et, dans le cadre du centenaire, l'association des anciens élèves (l'AEEB) a mené une opération de prestige, en réalisant l'aménagement intérieur de l'Alliance française à Chicago, nouvellement logée dans un bâtiment neuf de quatre étages. « *Un cadeau de 5 millions de francs* », lit-on dans une notice officielle de l'école.

Quatre mille boullistes sont aujourd'hui en activité : architectes, architectes d'intérieur, stylistes, graveurs, ébénistes d'art, designers industriels, concepteurs d'agencement de magasins et de bureaux, etc. L'AEEB, qui en regroupe un millier, se montre particulièrement efficace : c'est elle qui a pris en charge le placement des élèves, en instituant une véritable Bourse de l'offre et de l'emploi. Pratiquement pas de chômage à redouter, et, du reste, un nouveau diplôme a été créé cette année : le DMA (diplôme de métier d'art), niveau 3, avec deux branches, « décors et mobiliers » et « ornements et objets ». « *Boulle*, souligne Pierre Gounand, *n'est plus l'école du vieux meuble. C'est maintenant l'école de l'art de l'habitat.* »

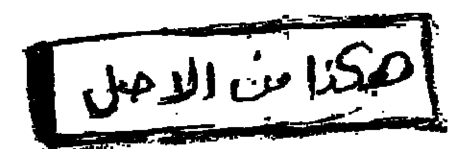
M. le Proviseur est un directeur d'école très optimiste : « *Le vingt et unième siècle*, dit-il, *sera d'abord celui de l'informatique, naturellement. Mais en deuxième position viendront les arts appliqués. Parce que l'avis esthétique des femmes prendra de plus en plus d'importance, pour le moindre achat. Parce que le Beau, avec un grand « B », descendra chaque jour un peu plus dans le quotidien.* »

M. C.

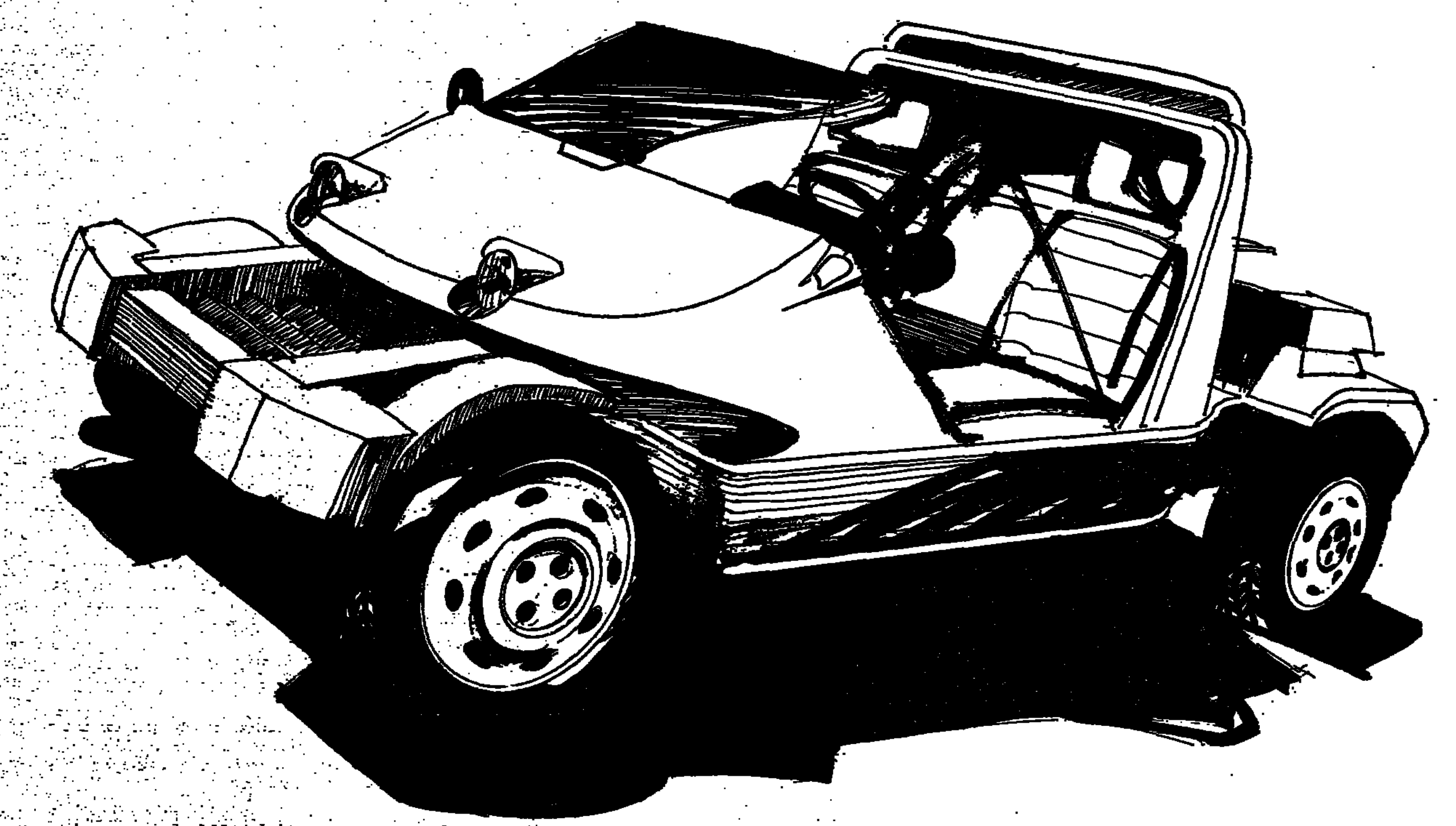
▶ *Ecole Boulle, 9, rue Pierre-Bourdan, 75012 Paris. Tél. : (1) 43-46-67-34.*

(1) L'Ecole municipale d'ameublement, fondée en 1886 par la Ville de Paris, a pris le nom d'école Boulle en 1891. D'abord installée face à la caserne de Reuilly, elle a intégré ses locaux actuels — dont une ancienne propriété du docteur Charcot — en 1896 et a été inaugurée l'année suivante par le président Félix Faure. Jusqu'en 1918, elle a été dirigée par un conseil de fabrique, composé des patrons du douzième arrondissement et d'un élu municipal. En 1918 a été nommé son premier directeur, Paul Fréchet, qui est resté en poste pendant une quinzaine d'années. Pierre Gounand est le septième directeur de l'école Boulle et le seul, avec Paul Fréchet, à ne pas être un ancien élève de l'établissement.

(2) Trois expositions ont été organisées : à l'Ecole même, à la chapelle de la Sorbonne et à la mairie de Paris. L'exposition, intitulée « Boulle : cent ans de création » et aménagée dans le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, est ouverte jusqu'au 15 janvier 1987. D'autre part, deux ouvrages paraîtront courant 1987 : un annuaire professionnel des anciens élèves et *le Livre du centenaire*.



LE NAVIRE-ÉCOLE DE LA RUE SAINT-SABIN



Ouverte depuis trois ans, l'École nationale de la rue Saint-Sabin, à Paris, fait travailler ses élèves pour l'industrie. En vraie grandeur.

UNE lampe halogène, présentée au prochain Salon du luminaire de janvier 1987, un plateau-repas avec son service encastré, un dispositif de sauvetage à déclenchement automatique, un fauteuil équipé d'un minitel : ce sont là quelques-unes des nouveautés-design, primées à des concours en 1985 et 1986, conçues et réalisées par des élèves de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), encore appelée « Les Ateliers ».

Idées, projets, ambitions, c'est ce qui manque le moins dans le fourmillement des quatre unités de création (légèreté, gestion du temps, production, prospective), des cinq ateliers (mécanique, bois, plastiques, textile, maquettes) et des trois studios (documentation, communication, photo) de l'établissement de la rue Saint-Sabin (Paris XIe), dirigé depuis janvier 1985 par Anne-Marie Boutin, déjà présidente de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI), installée dans les mêmes locaux.

Une poussette pour enfants au musée de La Villette

Tout paraît original dans cette école née à l'automne 1982, à commencer par son statut : l'ENSCI est, en effet, le seul établissement public d'enseignement supérieur à être aussi un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Cette disposition, prise par décret du 26 octobre 1984, après une longue hésitation du ministère de l'économie et des finances – une grave crise a secoué « Les Ateliers » dès leurs débuts, entraînant un changement de direction (1), – fait de l'ENSCI une véritable école-entreprise. L'établissement de la rue Saint-Sabin peut passer des contrats et des conventions, déposer des modèles et des brevets, être propriétaire de ce qu'elle achète. Un exemple parmi cent : une poussette pour enfants, armature en fil d'acier aux formes arrondies, a été dessinée par cinq élèves, fabriquée par la société Caddie et achetée, en cinquante exemplaires, par le musée de La Villette (2).

« Le statut d'EPIC est très intéressant, dit Anne-Marie Boutin, *mais dans la pratique nous sommes supervisés par un contrôleur d'Etat et, en fait, la direction du budget dit son mot sur tout. »* A tel point que l'ENSCI a bien failli disparaître cet été, dans le cadre de la réduction des dépenses publiques : en juillet, elle était assassinée par la Rue de Rivoli ; en août, elle était ressuscitée par l'hôtel Matignon, avec le soutien de grandes entreprises (IBM-France, Airbus-Industrie, Peugeot, Thomson, Damart, Merlin-Gérin, etc.) et du Syndicat national des PMI, satisfaits de son fonctionnement.

Certes, l'ENSCI est subventionnée par ses deux ministères de tutelle (culture : 12 millions de francs pour 1987 ; industrie : 6 millions de francs). Mais, si son nouveau statut lui fait obligation de s'autofinancer en partie – elle a perçu, cette année, 1 million de francs au titre de la formation permanente, qu'elle dispense à des gens du métier, et 2,8 millions de francs en contrats et en prestations de services, – elle ne peut pas non plus trop se lancer dans le « commercial », au détriment de sa mission pédagogique.

Unités de création – où l'on apprend concrètement comment élaborer un projet, – ateliers et studios forment l'ossature de l'école. Mais l'ENSCI est aussi équipée d'un centre de conception assistée par ordinateur (CAO). Dotée d'un matériel informatique haut de gamme, la CAO est un outil de conception de maquettes et de produits « transformables » à la demande. Le studio de documentation édite, lui, un magazine télématique, *Inoui*, réalisé par les élèves et consultable sur minitel, à destination des designers et des industriels. Une façon parmi d'autres d'intéresser de futurs employeurs. L'ENSCI souhaite, comme le souligne Anne-Marie Boutin, *« développer de plus en plus les relations avec les industriels, et notamment avec les PMI ».*

De dix-sept à quarante-cinq ans

Originalité encore : l'établissement parisien est doublement ouvert. Matériellement, d'abord : trois cent soixante-cinq jours par an et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le gardiennage est assuré. *« On peut y passer des nuits,* dit un élève, *si l'on a une « charrette », c'est-à-dire un travail urgent à terminer, comme cela a été le cas pour l'exposition* (3). » Pédagogiquement, ensuite : l'ENSCI accueille deux fois par an (janvier et juillet), sur dossier et sur tests, quatre catégories d'élèves : des bacheliers (qui y feront cinq ans d'études), des diplômés du premier cycle (trois ans), du second ou d'une école spécialisée (deux ans) et des professionnels ayant au moins cinq ans d'expérience.

Il n'y a donc pas de limite d'âge, et les cent cinquante élèves (dont 30 % de filles) qui y travaillent actuellement ont de dix-sept à quarante-cinq ans. *« J'ai pu ainsi reprendre des études à l'âge de trente ans,* explique Jean-Jacques Coste, l'un des deux délégués des élèves. *Originaire de la Côte d'Azur, où j'avais monté une petite société de planches à voile, j'ai appris par hasard, comme beaucoup d'entre nous, l'existence des « Ateliers ». Je suis venu chercher ici une marche à suivre pour la création d'objets et des contacts avec les milieux professionnels. »* Contacts facilités par le fait que la trentaine d'enseignants de l'ENSCI sont presque tous des professionnels du design.

Originalité toujours : le cursus de chaque étudiant est personnalisé. Un planning individuel détermine ses activités (projets, modules d'enseignement, ateliers et studios prioritaires, stages, etc.) au début de chaque semestre, et l'élève dispose d'un document d'« auto-évaluation », qu'il remplit avec l'aide de son assistant d'unité. Ce document est examiné, chaque fin de semestre, par une commission interne, qui a un rôle de suivi et d'orientation. Le diplôme est délivré par un jury de cinq membres (dont une personnalité extérieure), d'après, notamment, ces évaluations semestrielles et la soutenance d'un travail de fin d'études.

S'ouvrent alors les portes (agences de design, bureaux de design des grandes entreprises) d'une profession qui ne souffre pas du chômage et où l'on gagne, pense Jean-Jacques Coste, *« moins qu'un publicitaire, mais plus qu'un architecte ».*

M. C.

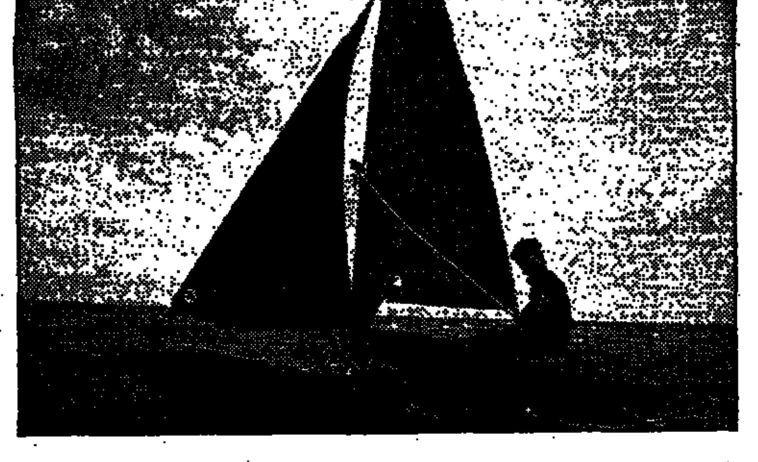
▶ Les Ateliers/Ecole nationale supérieure de création industrielle, 48, rue Saint-Sabin, 75011 Paris. Tél. : (1) 43-38-09-09.

---

(1) Lire l'article d'Olivier Schmitt dans *le Monde* du 11 juillet 1984.

(2) La moitié des royalties perçues par l'ENSCI sont reversées à un « fonds de développement et de solidarité », hors budget et géré en commun par la direction et le très dynamique bureau des élèves – actuellement présidée par Jean-François Arnold, – qui anime de multiples activités (sports, fêtes, concours internes, réunions avec des écoles de commerce, etc.).

(3) Le Centre national des arts plastiques (CNAP), 27, avenue de l'Opéra, Paris-1er, abrite, jusqu'au 15 janvier 1987, une exposition-information de l'ENSCI.



Ci-dessus, l'Arbracam, véhicule urbain réalisé par un groupe d'élèves de l'ENSCI et présenté au Salon de l'auto 1986.

Ci-contre le trimaran « Hop » conçu et réalisé par Pascal Mourgue et Patrice Hardy, créateurs résidents, assistés d'Alexandre Cocheril et Sylvain Leynaert.

REPÈRES

Si l'ENSCI est le seul établissement public d'enseignement supérieur à avoir pour unique discipline la création industrielle, l'enseignement du design en France est particulièrement « éclaté ». Les formations sont hétérogènes et constituent souvent des « options », dans des établissements placés sous la tutelle de plusieurs ministères :

– *éducation nationale,* treize établissements, dont l'Ecole nationale supérieure des arts appliqués, les écoles Estienne, Boulle, Duperré, ainsi que des écoles d'ingénieurs – comme l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers, – l'université de technologie de Compiègne et des lycées techniques ;

– *culture et communication,* l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, six autres écoles nationales d'art et une vingtaine d'écoles municipales d'art ;

– *équipement, logement, aménagement du territoire et transports,* écoles d'architecture de Strasbourg, Marseille, Grenoble, Bordeaux, Conflans-Sainte-Honorine.

D'autre part, des écoles de commerce et de gestion, dont l'Ecole supérieure de commerce de Paris, initient à la création industrielle. Enfin, des établissements privés assurent un enseignement du design, comme l'Ecole supérieure des arts graphiques, l'Ecole supérieure des arts modernes, l'école Camondo et surtout l'Ecole supérieure de design industriel.

MARC BERTHIER GRAND PRIX

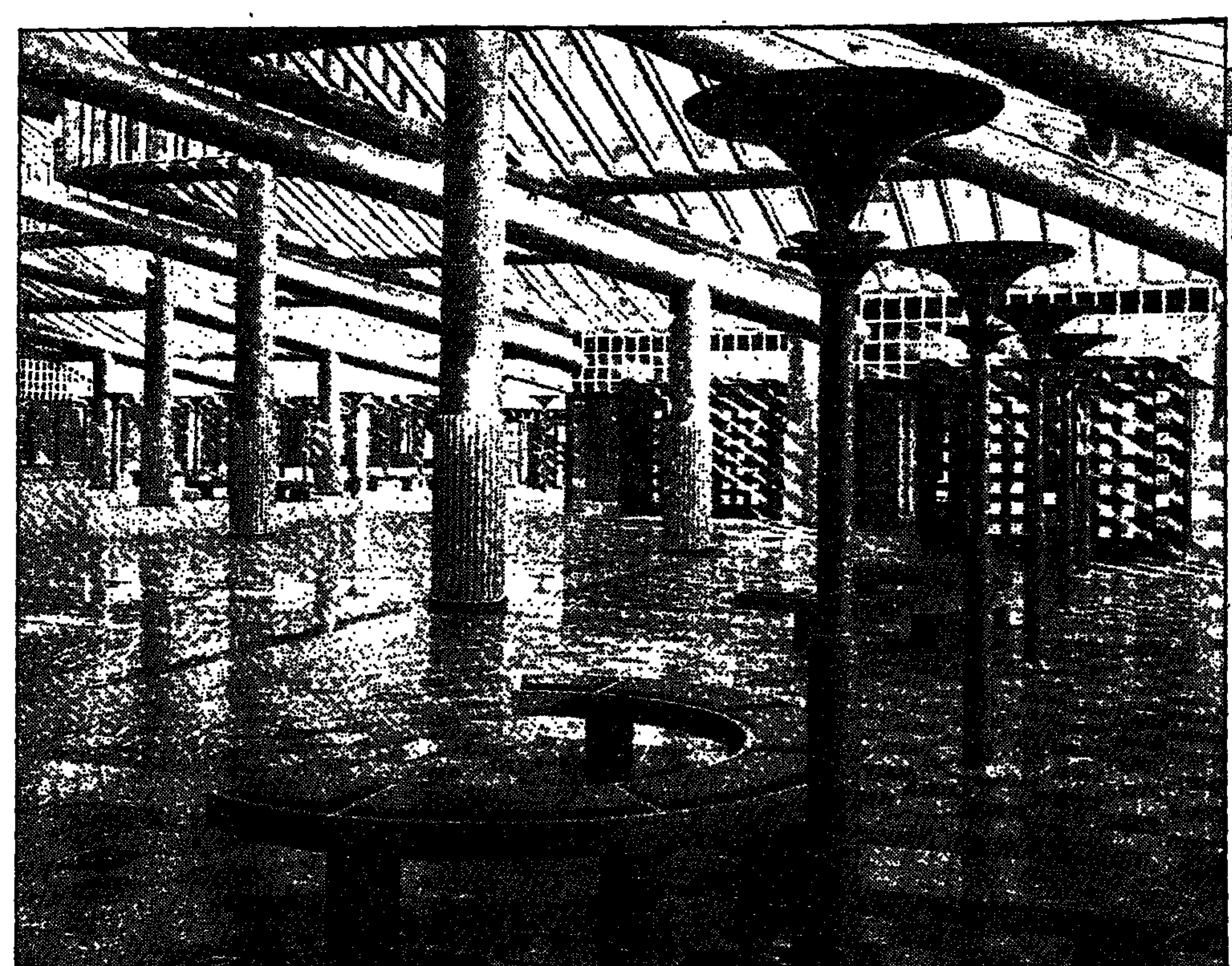
Le Grand Prix national de la création industrielle sera remis en janvier prochain au designer français Marc Berthier, né à Paris en 1935. Après Roger Tallon, lauréat de 1985, connu du public pour ses sièges « Corail », réalisés à la demande de la SNCF, un jury de professionnels réuni autour de M. Dominique Bozo, délégué aux arts plastiques, a distingué, au troisième tour d'un scrutin qui l'opposait à Sylvain Dubuisson et Philippe Starck, un professionnel aguerri dont la carrière résume bien les embarras d'une profession longtemps méprisée en France.

Après un début de carrière brillant aux Galeries Lafayette où il crée, en 1966, le premier poste de designer dans un grand magasin français, Marc Berthier devra vite chercher ailleurs, et surtout en Italie, les partenaires susceptibles de l'aider. Il réalise ainsi pour Magisla Italareddo, depuis le début des années 70, de nombreuses lignes de mobilier. En France, on le connaît surtout pour sa collection Ozoo (1967-1972), mobilier de fibre et de verre et polyester, la ligne Twentytube, dessinée en 1973 pour Roche et Bobois – une chambre d'enfant complète en tubes laqués et toile écrue – ou encore un projet de mobilier scolaire « multifonctionnel » réalisé en 1974 avec Daniel Pigeon pour un concours du Centre de création industrielle (CCI), d'abord désigné lauréat puis rétrogradé pour laisser la place à la toute-puissante UGAP, acheteur de l'éducation nationale.

Knoll International fait appel à Marc Berthier à la fin des années 70 et lui permet de créer une série d'objets qui font appel à des matériaux ultra-légers, dans la foulée des recherches menées dans le secteur de l'espace, et lui permettent d'aller au bout de sa quête : une œuvre qui tend à toujours plus de légèreté et de simplicité.

Marc Berthier est aujourd'hui enseignant à l'Ecole nationale supérieure de la création industrielle, les Ateliers, et poursuit parallèlement sa carrière de designer. Ainsi dessine-t-il ces jours-ci une console d'ordinateur pour Magis et est-il chargé par les Galeries Lafayette de l'aménagement de l'étage de la mode.

O. S.



Une forêt de colonnes trapues et de poutres robustes, à la façon d'une charpente de temple japonais, tient l'immense verrière du hall, à l'hôpital universitaire de Liège.
« Un hôpital, c'est comme une cathédrale, dit Charles Vandenhove. Cela concerne tout le monde. Je crois à l'accueil. Je crois à l'architecture. »

ARCHITECTURE DE HAUTE DÉFINITION

En architecture, il y a parfois loin du dessin au chantier. Dans l'œuvre de Charles Vandenhove, l'un comme l'autre sont exécutés avec rigueur et un soin sourcilleux du détail. Exposé à Paris en 1985, l'architecte belge y revient avec une commande à Montmartre.

PARIS, ville plus intelligemment ouverte à l'architecture depuis quelques années, vient d'offrir un terrain de la rue des Abbesses, sur les pentes de Montmartre, à Charles Vandenhove, architecte liégeois dont le travail présenté par l'Institut français d'architecture à Paris en 1985 est exposé actuellement (jusqu'au 31 janvier) à Bruxelles, à la toute nouvelle Fondation pour l'architecture.

De jeunes architectes français, des vedettes internationales, ont eu l'occasion ces derniers temps de construire des logements à Paris, notamment pour la Régie immobilière de la Ville de Paris qui, sous la direction de Michel Lombardini, a voulu sortir des routines de la médiocrité et donner leur chance aux artistes de la construction. Le résultat est inégal mais l'intention est nettement affirmée. Conscient du risque qu'il y aurait à se laisser emporter par la mode, par une surenchère de décorations mignardes et de fioritures de seconde main, les responsables de la RIVP veulent relever la barre de leurs exigences.

Cette fois, c'est Charles Vandenhove, homme discret et distingué, le contraire d'une vedette, à qui échoit un terrain difficile, avec un programme complexe (logements, salle polyvalente qui aura la noble façade d'un petit théâtre et l'utilisation d'une salle des fêtes de quartier), programme mêlant le public et le privé, l'intime et le solennel qui sont les préoccupations de cet humaniste. Son expérience, sa rigueur, sa constante exigence d'un travail bien fait, d'une finition parfaite, vont avoir à s'exercer dans le tissu parisien, en harmonie avec un quartier sans fastes particuliers, en toute urbanité. Le projet a été présenté aux élus et au maire du dix-huitième arrondissement, M. Alain Juppé, qui l'ont approuvé. *« J'ai rarement vu une telle précision de dessin, de définition de la recherche, à un stade aussi précoce des études »*, dit Michel Lombardini, qui souligne que les architectes étrangers, italiens ou belges, qu'il a fait travailler, lui en donnent souvent plus que les Français *« pour les mêmes honoraires »*.

Mais qui est Charles Vandenhove? A Liège où se termine le chantier d'un hôpital commencé dans les années 60 (au gré des possibilités budgétaires de l'université) et à Bruxelles où l'on vient de rouvrir le Théâtre de la Monnaie, restauré, rénové et décoré avec sa participation, on peut rencontrer, à pied d'œuvre, cet architecte ami des artistes avec qui, depuis toujours, il aime à travailler.

« Un hôpital, c'est comme une cathédrale; cela concerne tout le monde. Je crois à l'accueil. Je crois à l'architecture. » Prononcée dans le hall de l'hôpital du Sart Tilman, sur le campus universitaire de Liège, cette profession de foi est illustrée par le lieu, comme elle le sera tout à l'heure dans le vestibule de la Monnaie, où le carrelage noir et blanc dessiné par Sol Lewitt, et le plafond vif, coloré, allègre, de Sam Francis, « accueillent » un public plutôt ravi, qui retrouve son Opéra rajeuni, rafraîchi, vivifié. La surprise est plus violente, plus confidentielle aussi, dans le salon royal, alcôve de marbre où les lignes de Buren (qui travaille depuis toujours avec Vandenhove) se prolongent du sol aux murs, même matière, même couleur (un marbre gris très clair), tandis que des portes lourdes, cloisonnées en carrés, comme un coffre-fort vu de l'intérieur, vous enferment dans ce précieux tombeau, entre deux plâtres à l'antique qui jouent avec quelques fils de cuivre et redonnent un air de fantaisie exquise, de décadence parfaitement maîtrisée à cet exercice de style.

« Je voudrais que le travail des plasticiens s'inscrive dans le mien, dit Charles Vandenhove, *et que l'un ne puisse se passer de l'autre. »* Depuis vingt ans, il fait en sorte que cela soit vrai. De Liège à Bruxelles et de Liège à Paris, solitaire mais pas isolé, ardemment casanier mais ouvert aux idées du monde.

Liège, ville sinistrée par la goujaterie d'un urbanisme de plaies et chaussées, ville pourfendue par une brassée d'autoroutes qui ont creusé un ravin au pied du palais des princes-évêques, le privant brutalement de son écrin de demeures Renaissance et de places fréquentables. C'est là que vit, travaille, habite et construit Charles Vandenhove.

Si l'apparence formelle de son œuvre change considérablement sur trente ans, ce mouvement ne relève pas des caprices de la mode mais d'une assimilation personnelle de l'évolution générale et des progrès d'une pensée artistique. *« J'essaie d'être au diapason du temps qui passe. Moi qui vieillis et qui suis si avide de la vie... »*, dit l'architecte, élevé dans l'enseignement des maîtres du Bauhaus, et qui a lui-même construit jusque dans les années 60, notamment pour l'Université, dans l'esprit strictement moderne.

Tandis que de plus jeunes plaquent des chapiteaux corinthiens sur leurs façades de ciment grêle comme d'autres se teignent les cheveux en vert, les dessins, les projets et les constructions de Vandenhove se sont progressivement enrichis d'un appareillage décoratif de plus en plus sophistiqué. Colonnes, pilastres, frontons, corniches, ornent ses derniers « cartons » mais le décor n'est jamais plaqué. Il est pris dans la masse, et le mouvement qui l'inspire ne s'encombre pas d'ironie, ne s'arrête pas à mi-chemin et conduit aussi la main qui imagine des volumes intérieurs, des espaces habitables, intimes ou solennels.

Idéaliser toujours

Est-ce à l'éducation fonctionnaliste qu'il a reçue et mise en pratique que Vandenhove doit de savoir s'en tenir à des plans clairs et lisibles, des espaces qui s'enchaînent en souplesse, sans contorsions et sans mesquinerie ? L'architecte ne renie d'ailleurs rien, et s'il s'est détaché du Bauhaus et d'un Mies Van der Rohe toujours *« admirablement bien réalisé »*, c'est justement parce que les concepts modernes lui semblent *« à la limite impossibles à traduire parfaitement dans la réalité »*. Architecture cérébrale, doctrinale, théorique.

A l'instar de la nouvelle génération et dans la lignée des *aggiornamentos*, Vandenhove affirme : *« Nous ne pouvons faire fi ce de qui nous a précédés »* et avoue une prédilection pour la Renaissance et... un attachement idéalisé à la maison de son père à la campagne, dans les Fourons, maison dont on retrouverait sans doute les volumes simples et francs dans celles qu'il a construites dans la région, grands abris à toit couvrant et débordant, rectangles confortables qui appellent la lumière et se protègent de ses excès.

Armé du *« parti pris de respecter énormément ce qui existe »*, Vandenhove affirme : *« On ne peut que réparer, améliorer la vie. »* Ce réaliste (*« il me faut un client avec une volonté forte »*) se déclare idéaliste : *« J'essaie toujours d'idéaliser les choses, de les rendre plus belles qu'elles ne sont. Ou de les faire plus belles qu'elles ne sont. »*

Réparer, améliorer, respecter. Cette morale d'action n'est ni restrictive ni timorée, comme en témoignent deux réalisations récentes au cœur de la ville meurtrie : l'agence de l'architecte installée dans l'hôtel Torrentius (1565) sur le front dégarni de la vieille cité qui domine dramatiquement ce carrefour d'autoroutes. Muette à l'extérieur, la restauration de l'hôtel Torrentius laisse libre cours à l'intérieur à une création à laquelle ont participé des artistes comme Buren et Olivier Debré, qui, s'emparant des plafonds ou des lambris, ont pris les parois comme chevalets.

Le jeu de miroir, la tension entre l'ancien et le neuf, s'extériorise plus nettement quand l'architecture reconstruit le quartier délabré de Hors-Château et crée, face à des maisons retapées avec soins, quelques dizaines de logements nouveaux, sans heurt, mais sans timidité. Les éléments qu'il affectionne, les colonnes qui marquent les seuils, noires et lisses, les porches abrités, le passage sous une voûte peuplée de fûts de béton délicatement cannelés dialoguent avec cette cour de béguinage, ce salon d'extérieur aux dimensions modestes. Mais cette architecture n'est pas un décor plaqué, un théâtre de faux-semblants. Elle existe aussi à l'intérieur.

« Il ne faut plus essayer de loger l'innombrable. Car si jamais on se trompe, on se trompe fort. Et comme on se trompe toujours... » Cet homme mesuré juge sévèrement ceux de ses confrères qui, dans l'habitat social, donnent du « décor » alors qu'ils n'édifient que des « carcasses ». Rien de commun entre les colonnes et les pilastres monumentaux de ceux qui casent les logements comme ils peuvent derrière des façades toujours plus rutilantes, et celles d'un Vandenhove qui estime que *« trente logements, c'est déjà difficile à faire, avec les normes, et en ne sachant pas qui va les habiter »*.

Qui va habiter? Si Vandenhove sait ordonner un lieu public, magnifier une entrée, un porche, une façade, et même créer un pur monument comme ces portiques néoclassiques qui abriteront un jardin de sculptures à Anvers, ce n'est jamais au détriment du domestique. Qui va habiter ? Il le sait quant il construit pour René Schoonbrodt, musicien et chef d'orchestre, pour le peintre Léon Wuidar, ou pour lui-même, ces maisons simples et chaleureuses. Et il s'en souvient en essayant de donner aux petits logements de Hors-Château un peu de l'agrément et de l'originalité qu'autorisent des espaces plus généreux.

Ainsi, la forêt de colonnes trapues et de poutres robustes, à la façon d'une charpente de temple japonais, qui tient l'immense verrière-rivière de lumière du hall de l'hôpital, se retrouve, plus légère et plus discrète, dans le salon de musique de René Schoonbrodt. Ainsi les pièces des logements de Hors-Château sont-elles distribuées autour du fût de l'escalier, qui ménage une couloir circulaire et offre, dans un encombrement minimal, une impression d'ampleur.

Guérites d'accueil

Le souci de l'habitant se retrouve dans le soin apporté à concevoir l'hôpital universitaire. Plafond assez bas dans les chambres, grandes baies où la lumière est apprivoisée par des brise-soleil, utilisation généreuse du chêne clair et des vitrages de couleur pour les pièces de service, au centre de chaque étage, conçues comme des guérites de soin, de compréhension et d'assistance aux malades...

L'accueil, toujours... Chaque étage a ainsi été livré à un artiste, graphiste ou peintre, qui a pu s'emparer de surfaces insolites — des lambris qui courent dans les couloirs et dans les chambres. Ce sont des panneaux de tôle vitrifiée à très haute température qui répètent des motifs abstraits et donnent à ces lieux, habituellement anonymes, un début de personnalité. Mais toujours, dans les chambres, les couleurs s'estompent, les dessins se désagrègent pour éviter d'en faire trop, de s'imposer, et de gêner.

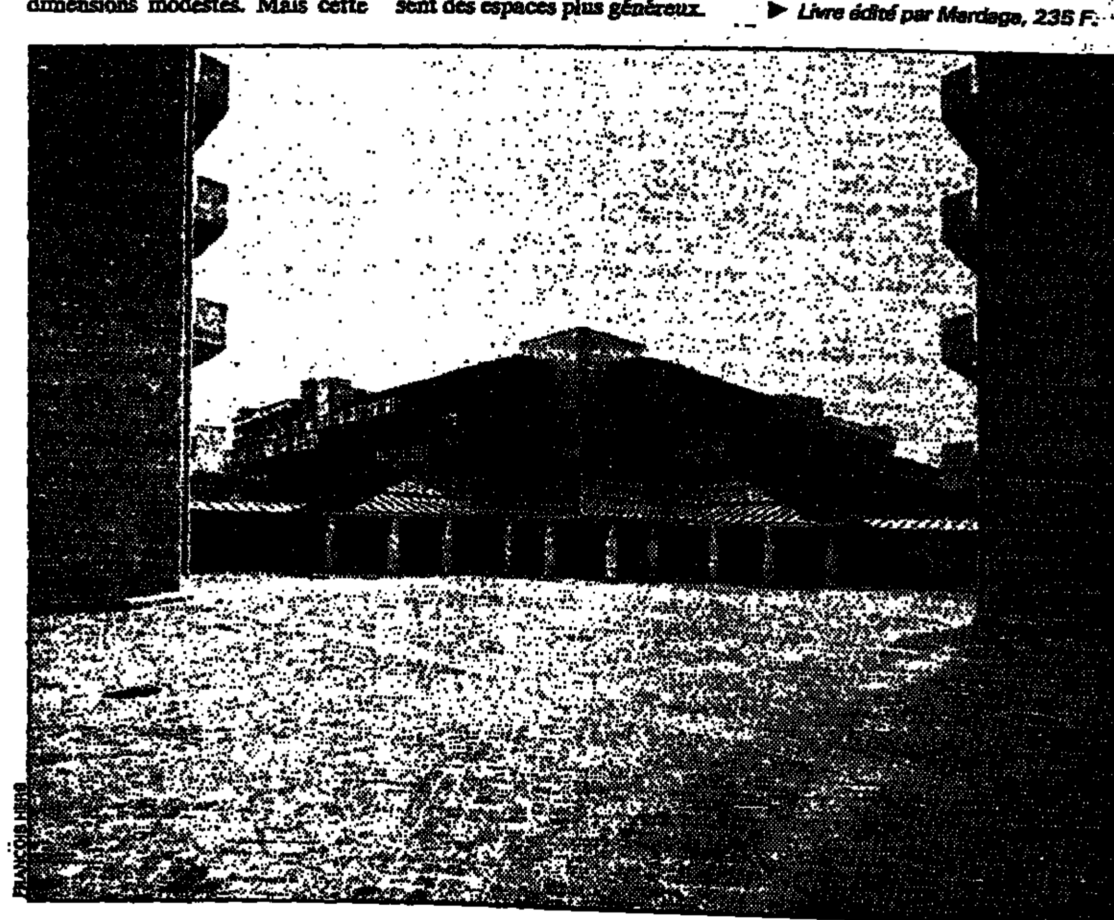
Les artistes sont chers à Vandenhove, mais aussi ces artistes en perdition que sont les artisans. Tailleurs de pierre, marbriers, fondeurs, serruriers sont à la fête. Ce raffiné ne laisse rien au hasard, et la qualité majeure de ses réalisations, que l'on partage ou non ses choix stylistiques, reste liée à la qualité du fini, au dessin du détail.

L'attache de la rampe d'escalier dans un profil de pierre limée, les joints d'un matériau à l'autre, le contraste du lisse et du rugueux, les jeux de couleur pour atténuer la grise lumière du Nord, tout compte.

Et l'on remarque alors que cette architecture pensée de l'intérieur, domestiquée, assouplie, avant d'être imposée, solennelle à l'extérieur, repose sur le soin maniaque apporté à définir, à signifier les points de passage : seuils, porches, escaliers, portes et chambranles ne sont jamais en reste, en oubli. Toujours ils sont soulignés au pied et à l'œil, à la main, mis en scène par celui qui sait, comme disait Georges Perec, que *« vivre, c'est passer d'un espace à un autre en essayant le plus possible de ne pas se cogner »*.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

▶ *Exposition à la Fondation pour l'architecture, 55, rue de l'Ermitage, Bruxelles 1050. Nouveau catalogue.*
▶ *Livre édité par Mardaga, 235 F.*



Voyages

NAPLES EN CRÈCHE A PARIS

Jusqu'au 5 janvier, les Parisiens peuvent visiter la grande crèche de Naples installée place de l'Hôtel-de-Ville. Une tradition que la cité italienne entretient depuis l'an mil.

Par Jean-Noël Schifano

SANS remonter jusqu'au quatrième siècle, où le culte de la crèche, venu d'Orient et de la Grotte mythique, commençait à se répandre en Europe par *des peintures et des sculptures* en ronde bosse autour des autels, ce fut vers l'an mil que le drame liturgique de la Nativité prit racine à Naples : une église dite « de la Rotonde » s'éleva dans la cité gréco-romaine, plus officiellement appelée Sainte-Marie-à-la-Crèche. La nuit de Noël, de curieux personnages déguisés en animaux traversaient la nef, quatre hommes qui représentaient respectivement le bœuf, l'âne, le coq et l'agneau. Au-delà de la table sainte, une petite montagne, rochers, ruisseau, arbres, mousse, dont le sentier menait derrière l'autel d'où fusaient un chœur d'anges et les vagissements d'un nouveau-né. Tout en franchissant la montagne, les animaux échangeaient quelques propos en latin.

– Un enfant est né ! disait le coq.

– Où ? demandait le bœuf.

– A Bethléem, expliquait l'agneau.

– Allons voir ! proposait l'âne.

Mais l'assistance, réjouie et recueillie, ne pouvait encore voir le *mystère de l'Incarnation*, qui se révélait d'abord aux plus humbles des animaux humains.

Au treizième siècle, les crèches formées de *statuettes* – l'Enfant, la Vierge et saint Joseph (le bœuf et l'âne avaient provisoirement *émigré dans les pays nordiques*) – se répandirent dans toute l'Italie, où, pour la première fois, on représenta la Vierge Mère agenouillée devant le divin nouveau-né. Jusqu'alors, il existait deux types de crèche : la grecque, où l'on figurait la Vierge assise ; la syriaque, où la Vierge était allongée. La Vierge adorant à genoux son Enfant-Dieu ne pouvait voir le jour qu'au royaume des mères.

C'est à Naples, à partir du dix-septième siècle, que la crèche, grâce aux artistes célèbres et aux artisans méconnus, redeviendra vivante : humaine, divine et animale représentation. Les personnages, qui garderont ailleurs leur roideur de santons sculptés dans le bois ou figés dans le plâtre, deviendront ici figures mobiles, animées chacune d'une personnalité différente, jouant leur rôle avec leur propre caractère sur la scène de la Nativité, comme chaque Napolitain, *depuis deux mille* ans, joue son rôle, s'offre en spectacle à lui-même et à l'univers saisi d'étonnement, d'admiration, sur la plus grande scène du monde, Parthénope, la cité aux seins bleus.

La crèche de l'âge baroque, âge des lumineuses métamorphoses qui n'est pas révolu à Naples, marqua ainsi le passage de la *figure fixe au mannequin* désarticulé, de la disposition rigide du scénario et du décor à la composition *mobile et labile, d'une simple* image de culte immobile à la précaire et changeante situation de fragiles personnages. Car la crèche napolitaine, au cours des siècles, est devenue le miroir de Naples *tout* entière : la ville-ruchée de chair, poreuse, dilatée, giron berçant ses enfants entre deux volcans. La crèche à Naples, c'est Naples en abîme.

Le rocher de liège

Savez-vous que les grandes crèches napolitaines comme celle que l'on peut admirer actuellement place de l'Hôtel-de-Ville à Paris, ou, mieux encore, celles qui se trouvent en permanence au musée de San-Martino, à Naples, ou au palais royal de Caserta, ou encore chez certains collectionneurs napolitains, sont construites par des experts en scénographie présépiale (de *praesepium*, la crèche, en latin) ? Et que certains de ces décorateurs-metteurs en scène, tel Alfonso Laïno, cet octogénaire génial, ex-employé d'Alfa Romeo, il faut les réserver deux ou trois ans à l'avance, tant ils sont demandés aussi bien par des *particuliers anonymes que par des* personnalités comme l'ancien président de la République, le napolitain Giovanni Leone, qui fit abattre les parois de sa villa romaine pour agrandir sa crèche ?... Si, pour vivre à Naples, il faut être acteur, pour construire la crèche napolitaine, qui peut s'étendre sur vingt-cinq mètres carrés et compter, entre autres, quatre cents bergers, des orchestres de Maures, des troupeaux de buffles, des avalanches de jambons et de saucisses, des pyramides de légumes, il faut être un véritable metteur en scène au service d'une des plus folles passions parthénopéennes.

Au centre de la crèche s'élève l'inévitable rocher, *ou masso, fait* de bois et surtout de liège collés et peints. A flanc de rocher creusé de grottes, sont formés plusieurs niveaux, jusqu'à *la plaine* qui, sous un ciel étoilé, se perd dans les lointains. Autour du rocher, un immense espace mamelonneux où courent des rivières qu'enjambent des ponts : là, venu des campagnes, se presse un peuple de paysans aux bras, aux mules, chargés de fruits, de légumes, de volailles, de paniers d'œufs, un peuple de chevriers, de bouviers, de va-nu-pieds : tous, ils se dirigent vers les hauteurs, tous à leur allure, la trogne pâle ou rougeaude, vieux et jeunes, haillonneux et bedonnants.

Ils convergent tous vers le rocher au sommet duquel, soit dans une grotte ou sous l'auvent d'une bergerie (construction populaire), soit entre des colonnes doriques – les mêmes que l'on voit encastrées dans la façade de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul bâtie sur le temple des Dioscures – murées en demi-cercle (construction savante), se trouve la scène de la Nativité, d'où s'envole dans les cieux et redescend sur terre, en une *féérique* coulée *d'ailes colorées*, une théorie d'anges chanteurs et musiciens qui annoncent la Merveille. Au faîte du rocher se situe donc le Mystère, c'est-à-dire le groupe de la Sainte Famille ; le Gloria : anges, putti, chérubins ; les bergers de la Merveille, ceux qui reçoivent la Nouvelle en dormant ; les bergers en marche, ceux qui arrivent, chargés de dons aux pieds de Jésus ; enfin, les soufflants, joueurs de hautbois et de cornemuse venus des Abruzzes.

Au loin, les Rois mages arrivent au pas lent et alourdi de leurs chameaux chargés d'or, d'encens et de myrrhe. Tout cela qui, avec des dizaines de personnages hauts de trente centimètres, aux mains, au visage, au cou et au torse modelés dans la glaise avec une précision hyperréaliste et peints dans le moindre détail, jusqu'à la crasse sous l'ongle des mendiants, jusqu'au furoncle sur le nez d'un marchand, jusqu'au velouté de pêche d'une poitrine de jeune paysanne, et habillés de pied en cap avec une précision ethnographique jusqu'aux lacets des corsages et des chaussures, à la couleur et à la matière des tissus, tout cela, qui suffirait à faire chez nous une crèche de belles proportions, ne représente qu'un tiers de l'espace d'une crèche napolitaine, le côté miraculeux le plus banal, qu'on oublie bien vite pour se réjouir et jouir, avec toute une population exultant du haut de ses trois décimètres, du vrai, du terrestre miracle...

Oignons et mozzarelle

Au-dessous des anges et de la *Sainte Famille*, le peuple de Naples, avec ses chiens errants et ses chats efflanqués, afflue à demi-nu pour faire bombance dans une miraculeuse corne d'abondance : la Taverne et ses annexes, qui occupent, sur deux ou trois niveaux, les deux tiers de la crèche... Et le fourmillant flot d'affamés se noie de liesse sous le flot débordant, continu, de la mangeaille et des inhabituelles libations.

Une souveraine soif de plaisirs, de beauté, d'oubli, de jeux, de fables emporte cette Naples lilliputienne. Les anges battent des ailes au milieu des aulx en gerbes, des *quartiers de bœuf*, des moutons dépecés, des macaronis coulant jusqu'à terre d'assiettes trop pleines, des tonnelets, des fiasques de vin, des oignons tressés et des tresses de mozzarelle, des poissons argentés et des flaques de poulpes violets.

Les tripes caoutchouteuses arrosées de citron sont vernissées comme le ventre rebondi de l'Enfant-Dieu. Les regards doux et fiers, le geste prédateur des mains noueuses aux veines qui saillent, les mille attitudes des *corps pleins de désirs, les cou*leurs, les couleurs !... La vie est là, la vie de Naples. Ces ardents personnages de terre et de chiffons *qué vous voyez parler, héler* le passant, bouffer, séduire, supplier, mendier, hurler de rire, jouer la comédie, marchander, ronfler repus contre un pan de mur romain, danser la tarentelle dans la grotte dégorgeant ses plantureuses nourritures, c'est le vendre avide et généreux de Naples qui s'ouvre à vos yeux, *c'est la scène obscène de Naples* qui vous saute à l'estomac.

Coulée unique, fusion de animaux et des anges, des végétaux et des hommes, de la mythologie chrétienne et du *carpe diem* païen, des étoiles et des tripes, le monde présépial de Naples se reconnaît, aujourd'hui encore, dans ces petites âmes de glaise que des rois et des lazzaroni ont vénérées, que des décorateurs du San-Carlo ont mises en gloire, que des artistes comme Sanmartino, allant jusqu'à signer non seulement *des chérubins mais des sca*roles, ont créées avec un peu de terre et le génie de tout un peuple.

▶ *Œuvre de l'architecte napolitain Salvatore Ferrigno, la crèche est ouverte jusqu'au 5 janvier, de 9 h 30 à 20 heures. Un spectacle créé par Roberto de Simone, directeur du théâtre San-Carlo de Naples, accompagne la présentation de la crèche. Les bénéfices de cette manifestation (prix d'entrée 15 F) seront remis à Mère Teresa, prix Nobel de la paix, pour financer son action d'aide à l'enfance déshéritée.*



« Si, pour vivre à Naples, il faut être acteur, pour construire la crèche napolitaine, qui peut s'étendre sur vingt-cinq mètres carrés et compter, entre autres, quatre cents bergers, des orchestres de Maures, des troupeaux de buffles, des avalanches de jambons et de saucisses, des pyramides de légumes, il faut être un véritable metteur en scène. » Ci-contre, crèche napolitaine exposée au Musée des arts et traditions populaires.



AVEC RACHEL EN ÉGYPTE

Nous avons publié dans le « Monde sans visa » du 6 décembre une sélection de voyages en Egypte. La Comédie-Française nous indique qu'elle organise, du 22 janvier au 1er février, un voyage de onze jours dans ce pays, dont six jours de croisière sur *le Nil*. L'idée est de suivre les traces de la tragédienne Rachel. Du Caire à Assouan en passant par Thèbes, elle y demeura plus d'une demi-année.

Avec la collaboration de France-Inter, Eve Ruggieri et Bernard Grand raconteront, en paroles et en musique, sa vie, tandis que Sylvie Chevalley, conservateur honoraire de la bibliothèque de la Comédie-Française, évoquera le séjour de la tragédienne au pays des pharaons. Du Caire, on gagnera Louxor puis, en bateau, Dendérah (Abydos), Karnak, la Vallée des rois, Esna, Edfou, Kom Ombo et Assouan, avec visite possible d'Abou Simbel.

Prix par personne : 11 960 F en chambre et cabine double, en hôtel et bateau 5 étoiles. Renseignements au secrétariat général. Tél. : 42-96-10-24, poste 326.

On nous signale également l'existence, à Paris, d'une librairie uniquement consacrée à l'égyptologie. Monique Bacquier, Eric Reiner, 7, rue Bonaparte, 75006 Paris. Tél. : (1) 43-26-74-88.



LES BONNES ADRESSES DU SKI DE FOND

Où et comment pratiquer les sports de neige « nordiques » en France. Dans les Vosges et le Jura bien sûr, mais pas seulement.

REDÉCOUVERT après les Jeux olympiques de 1968, le ski de fond compte aujourd'hui 2,5 *millions* de pratiquants (600 en 1960) et offre 8 500 kilomètres de pistes, 3 800 kilomètres d'itinéraires pour la randonnée et 401 sites. Des associations départementales et des régions ont restructuré des zones et des sites « nordiques ». En 1985, la loi montagne a légalisé le péage (garantissant ainsi l'entretien des pistes) avec la création d'une carte annuelle à 100 F. Côté sécurité, l'ANCEFSF (Association nationale des centres, écoles et foyers de ski de fond) a mis au point un « passeport montagne » qui, pour 35 F par an, couvre tous les sports de montagne, y compris le ski nordique, et ce dans le monde entier.

Certes, s'il rassemble les foules à l'occasion de grandes courses populaires comme la foulée blanche à Autrans ou la Transjurassienne, le ski de fond reste avant tout, des plus beaux belvédères des Alpes ou du Jura aux villages blottis au fond des vallées, le moyen idéal pour savourer, à l'écart des hordes, les neiges vierges et le silence des grands espaces. Des Vosges aux Pyrénées, voici, pour le débutant comme pour le passionné, et de l'initiation au raid nordique, une sélection de stages pour partir à la découverte de cinq massifs.

LES VOSGES

Ici, sur 208 kilomètres de pistes et 914 kilomètres d'itinéraires, le ski de fond rime avec lacs, forêts et ballons : fermes, auberges, munster et Roigobreidi. Dans ce massif, deux joyaux : Gérardmer et sa vallée des lacs, et la Bresse où se déroule régulièrement une étape de la Coupe du monde de ski de fond. A ces deux pôles, il faut ajouter, à deux pas de Strasbourg, le magnifique domaine du Champs-du-Feu, un des plus vastes plateaux des Vosges, avec ses 110 kilomètres de pistes balisées. A ceux qui veulent sortir des traces, Vosges Evasions propose une très belle traversée nord-sud par les cols du Bonhomme et de la Schlucht, la fameuse route des Crêtes jusqu'au ballon d'Alsace (1 780 F la semaine) ou, sur le parcours du GR 5, une randonnée « lacs et montagnes » (2 280 F). En hôtel ou en centre de vacances, cet organisme propose également séjours et stages à partir de 1 280 F.

LE JURA

C'est le royaume du ski de fond, avec une neige de qualité, 2 740 kilomètres de pistes, 309 kilomètres d'itinéraires nordiques, et le très beau parcours de la Transjurassienne sur lequel s'élancent chaque année quatre mille fondeurs du monde entier. Pour parcourir cette « Scandinavie française », l'Association Franche-Montagne, qui regroupe treize centres sur tout le massif, propose :

– A Morteaux, petite ville horlogère, à 10 kilomètres de la frontière suisse, des stages de ski de fond touristique, avec visite d'une fruitière à Comté, d'une tournerie sur bois, d'une ferme comtoise et promenade en traîneau à cheval (1 705 F les six jours, 2 515 F les neuf jours) ;

– A La Pesse, dans le Haut-Jura, initiation, perfectionnement et technique sont au rendez-vous (de 1 200 F à 1 500 F). Le stage « randonnée jurassienne » permet d'apprendre les techniques du hors-piste (orientation, connaissance de la neige) puis de partir vers le sud du Jura pour un raid Oukiok (bagages et nourriture sont transportés en traîneaux à chiens), jusqu'au balcon du Léman (2 800 F) ;

– Au lac des Rouges-Truites, à 8 kilomètres de la Grande Traversée du Jura, entre Morbier et la Chapelle-des-Bois, au pied du massif Mont-Noir, des stages de ski de fond à mi-temps, avec chorale ou théâtre, pour 1 420 F.

Pour ceux qui veulent traverser le massif du nord au sud, deux possibilités : soit réserver, individuellement ou en groupe, un itinéraire d'une semaine en demi-pension à partir d'un des gîtes-étapes de l'association Etapes du Jura, qui propose aussi aux nostalgiques du Grand Nord, une « itinérance trappeur » combinant tir à l'arc, ski de fond et vélo de montagne (2 430 F la semaine en pension complète avec transport des bagages en traîneaux à chiens) ; soit sortir des rails de la GTJ (Grande Traversée du Jura) et s'offrir, en deux semaines, avec l'Ecole jurassienne du raid, de la Chapelle-des-Bois, une balade de 300 kilomètres sans déchausser les skis (2 300 F par semaine, en pension complète, avec prêt du matériel).

Côté centres de loisirs, l'OCCAJ propose, de son centre de Belle-Fontaine, un raid « plateau du Jura », des forêts de Risoux au Jura suisse (1 820 F la semaine). Trois itinéraires à partir de l'UCPA de La Pesse : « la traversée du Jura » à la rencontre des fermes-forteresses, « le Jura suisse », avec le lac de Joux, l'arête suisse, le Léman..., « le balcon de Neufchâtelois » (1 350 F la semaine).

LES ALPES

Réputées pour le ski de descente, elles offrent au ski de fond vallées et plateaux avec, en prime, des panoramas sur les plus beaux sommets d'Europe. Dans les Alpes du Nord, le plateau du Vercors remporte, côté domaine skiable, tous les suffrages avec 2 400 kilomètres carrés de champs de neige. Ceux qui veulent devenir des champions réserveront dès maintenant un stage au village olympique d'Autrans, « Mecque » des fondeurs, où l'OCCAJ propose des stages avec entraînement aux courses populaires : de 1 160 F à 1 500 F. Ceux qui souhaitent un accueil familial avec feu de cheminée iront au centre Inouk, à Lans-en-Vercors, tandis que les plus mordus partiront de Saint-Julien-en-Vercors, au centre du parc naturel, avec l'association Allier, pour la conquête des hauts plateaux du Vercors et une vue imprenable sur la chaîne de Belledonne (1 600 F la semaine).

Plus au nord, majestueux et imposant, le massif de la Grande-Chartreuse, un des nouveaux « must » du ski de fond. Quatre sites nordiques y ont été créés, soit 145 kilomètres de pistes dont certaines époustouflantes. Depuis Le Sappey (au-dessus de Grenoble), on fait le tour des citadelles et des donjons de pierre jusqu'au désert d'Entremont et le col de Granier, ou le tour de l'Authéran, avec, d'un côté le panorama de la chaîne alpine, de l'autre celui des Préalpes et de l'avant-pays savoyard. A ces randonnées, le Foyer de fond de la Ruchère ajoute un raid de six jours sur le plateau de Grésivaudan, avec, en toile de fond, les remparts de la Chartreuse, puis le balcon des Alpes, la Dent de Crolles et le Pas de l'Œil (1 650 F). Aux portes du Beaufortain, dans la vallée de la Tarentaise, sur le versant du soleil, à Granier-sur-Aime, village de montagne aménagé depuis peu, le gîte-école Pollen accueille les skieurs pour des stages d'initiation et de perfectionnement, des randonnées en étoile en Vanoise-Tarentaise (1 950 F) ou un raid en Beaufortain avec belles descentes et un belvédère de choix entre mont Blanc et Vanoise (1 880 F).

Toujours en Savoie, au voisinage de grandes stations alpines, se sont développés des centres de ski de fond, comme l'Auberge nordique au Grand-Bornand, et la Bessanaise à Bessans. On peut y trouver des stages, de l'initiation au raid, de 1 190 F à 1 830 F.

Sous le soleil des Alpes du Sud, parmi les vingt foyers et les 907 kilomètres de pistes, les fondeurs pourront, à partir du chalet Vie sauvage, au village de Prahaut, explorer, skis aux pieds, les hameaux les plus haut perchés d'Europe et où, selon la légende, les coqs picorent les étoiles... On peut également découvrir le parc naturel du Queyras ou, pour les plus sportifs, faire la Grande Traversée jusqu'à la frontière italienne, du col de l'Agnel à la vallée d'Aigues-Blanche et Saint-Véran (1 900 F). Dans ce dernier village, l'UCPA vous enseigne la glisse découverte, la glisse compétition et le raid, avec des stages de 1 390 F à 1 525 F. L'OCCAJ, de son côté, propose une traversée très tranquille de Saint-Véran à Brunissard par routes enneigées et sentiers forestiers, le plus souvent tracés (1 800 F).

Mais c'est dans le Briançonnais, entre le massif des Ecrins et le massif du Pelvoux, que le ski de fond prend toute sa dimension... panoramique. Si la vallée de la Cervière et de la Névache offrent des itinéraires idéaux pour débuter et se perfectionner, les plus confirmés pourront, du hameau de Terre-Rouge, se lancer à la découverte de l'ensemble du massif pour 1 720 F avec, soit un mini-raid de cinq jours au cœur des alpages (par la haute vallée de Cervières), soit un raid de Cervières en Névache pendant sept jours (de l'Italie à Montgenèvre), ou, pour les plus expérimentés, le raid « balcon de la Durance », avec peaux de phoques, pour grimper jusqu'aux Corniches, de Monnetiers jusqu'aux portes du Queyras, en passant par la vallée de la Fressinières ou de la Vallouise ; ou encore le raid « plateau d'Emparis » avec le spectacle des glaciers et des neiges de l'immense massif des Ecrins.

A un rythme plus tranquille, l'UCPA propose des stages à Val-Près, dans la vallée de la Clarée, avec ski de fond en demi-journée et raquette ou balade l'après-midi (1 390 F). Quant à l'OCCAJ, c'est le Haut-Briançonnais (de Cervières aux Fonts), Montgenèvre-Névache, la Vallée étroite, en Italie, Les Drayères, Briançon, qu'il offre aux skieurs avertis pour 1 650 F. De Font-Couverte, un petit hameau d'alpage, le CIHM propose une initiation au raid nordique dans la vallée de la Clarée, jusqu'à la vallée de la Névache, pour 1 560 F.

Pour goûter aux neiges étrangères mais néanmoins voisines, Terres d'aventure propose un raid en Italie et en Autriche, de Lienz à Cortina-d'Ampezzo, qui permet de skier au pied des impressionnantes falaises de calcaire que sont les Dolomites (2 950 F, sept jours), ou, vers la Suisse, dans l'Engadine, une magnifique vallée glaciaire du canton de Grisons (2 850 F).

LE MASSIF CENTRAL

Le volcanisme a sculpté ici une mosaïque de paysages allant d'immenses déserts, comme l'Aubrac, à des plateaux comme ceux du Limon du Cézalier, de l'Ardéchois ou la Margeride, en passant par lacs et volcans du Sancy, le toit de l'Auvergne (du Cantal au mont Lozère). En tout, 1 677 kilomètres de pistes et 984 kilomètres d'itinéraires, avec une grande nouveauté cette année : l'aménagement de sept zones nordiques dans le parc des Volcans, et la création de nouvelles pistes et centres de ski de fond, regroupés par l'association Auvergne ski de fond. A ceux qui veulent sortir des traces, Chamina, le spécialiste de la randonnée, propose : « les lacs et volcans d'Auvergne », un stage avec quatre jours d'initiation et trois jours de randonné (1 490 F) ; « la traversée du plateau ardéchois » (1 380 F) ; « la traversée du Gévaudan », cette grande échine granitique qui rejoint le Cantal au mont Lozère (1 300 F) ; le tour du Sancy, pour les plus avertis (1 380 F) ; « la traversée du Sancy au Cantal », avec tous les toits du Massif central (1 500 F).

LES PYRÉNÉES

Dans cette fantastique muraille de 450 kilomètres de pics et de cimes ensoleillés, entre la France et l'Espagne, le plateau du Capcir, côté oriental, représente, sans conteste, avec ses 70 kilomètres de pistes tracées, le domaine de choix de toute la chaîne. Du stage d'initiation au raid (1 150 F à 1 500 F), l'Ecole de la Capcinoise vous emmènera du village de Matemale à Puy-Valadore, le col de la Quillane, le pic Carlit, le lac des Bouillouses..., de pistes en sentiers pastoraux. Pour goûter pleinement l'accueil pyrénéen, l'auberge familiale de la Llagonne, entre la Cerdagne et le Capcir, vous proposera des stages à partir de 1 140 F. Pour plus de confort, au bord du lac des Bouillouses, dans un lieu enchanteur, vous séjournerez en hôtel deux étoiles (2 530 F).

ISABELLE D'ERCEVILLE.

REPÈRES

Tous les centres de ski de fond cités font partie de l'ANCEFSF qui a édité une brochure répertoriant centres et *foyers de ski de fond sur les cinq* massifs : ANCEFSF, 10, avenue du Général-Champon, 38000 Grenoble. Tél. : 76-87-81-47.

– **Comité départemental du tourisme des Vosges** : 7, rue Gibert, BP 332, Epinal. Tél. : 29-82-49-93.

– **Vosges Evasions** : La Rayée, 88400 Gérardmer. Tél. : 29-63-17-50.

– **Association Franche-Montagne** : La Chapelle-des-Bois, 25240 Mouthe. Tél. : 84-82-28-57.

– **UCPA** : 62, rue de la Glacière, Paris Cedex 13. Tél. : 43-36-05-20.

– **OCCAJ** : 95, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Tél. : 45-26-21-21.

– **CIHM** : 15, rue Gay-Lussac, 75005 Paris. Tél. : 43-25-70-90.

– **Terres d'aventure** : 3-5, rue Saint-Victor, 75005 Paris. Tél. : 43-29-94-50.

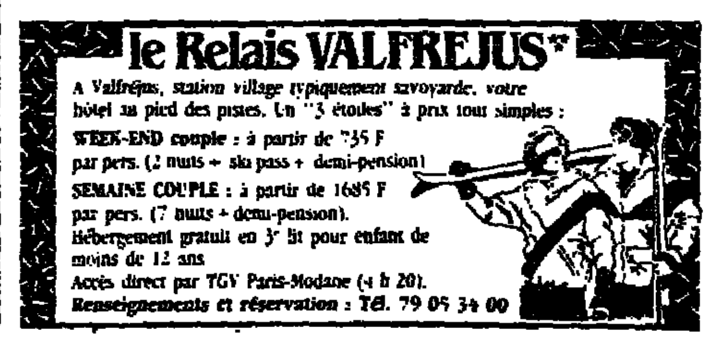
– **Association Auvergne ski de fond** : Parc naturel des volcans d'Auvergne, château de Montlosier, Randanne, 63210 Rochefort-Montagne. Tél. : 73-65-67-19.

– **Chamina** : 5, rue Pierre-le-Vénérable, BP 436, 63012 Clermont-Ferrand Cedex. Tél. : 73-92-82-60.

– **Maison de la Chartreuse** : avenue de la Grande-Chartreuse, 38380 Saint-Laurent-du-Pont. Tél. : 76-55-22-35.

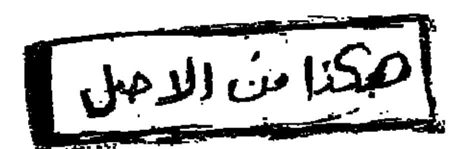
– **Maison des Pyrénées** : 15, rue Saint-Augustin, 75002 Paris. Tél. : 42-61-58-18.

– **Maison de l'Alsace** : 39, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 42-25-93-42.









AUTOUR D'UN PLAT

POULET ROTI (BIS)

Par La Reynière

LOUÉE soit Loué, petite Villette de la Sarthe (1 880 habitants), productrice d'excellents poulets fermiers. Loué soit M. André Mary-Josse, volailler à l'enseigne du Coq Saint-Honoré (3, rue Gomboust, tél. : 42-61-52-04), *défenseur de l'appellation* et créateur d'un concours culinaire, le « Trophée Coq Saint-Honoré » (*le Monde* du 30 août).

Malheureusement, on ne saurait louer les concurrents (plus de cent au départ et une dizaine de finalistes) pour leurs prestations. Ces jeunes chefs semblent avoir recherché l'originalité à tout prix et la complication à toute épate ! Pensez que le lauréat a présenté des « feuilletons individuels de volaille au fumet de chambertin ». Ne me demandez pas ce que sont des feuilletons mais, en tout cas, ce n'est pas là une recette... à suivre » !

On songe à l'anecdote : « *Comment monsieur a-t-il trouvé le pigeon ? – Oh ! tout à fait par hasard, en soulevant un petit pois !* » Ici, il faut écarter dix insipidités (y compris un gratin de golden, fruit à prohiber) pour découvrir la trahison du pauvre volatile !

En y réfléchissant, c'est peut-être tout le problème des concours culinaires qui est à revoir et l'on serait tenté de conseiller à ces concurrents de méditer le conseil du bon Curnonsky : « *Et surtout faites simple !* »

Passons. J'avais remarqué une recette simple de poulet à la crème d'orties. Le jury ne l'a point retenue. Le lauréat donc fut faiseur de feuilletons ; le deuxième d'un poulet au sang en fricassée ; le troisième d'un poulet fourré au ris de veau et févettes. L'énoncé de ce dernier est alléchant, n'est-ce pas ? Las ! le *présenter* ainsi ce serait trop heureusement naturel, et notre concurrent d'y ajouter en garniture des *jambonnettes aux pieds* de mouton et foie gras et des palets de pommes de terre à la moelle et aux oignons.

Le conseil d'Alexandre Dumas

Alors, au troisième plat, on se prenait à souhaiter un poulet rôti !

Mais je vous le demande, où trouve-t-on aujourd'hui, au restaurant, un bon poulet rôti ?

Et d'abord comment le rôtir ? Faut-il le plonger d'abord deux-trois minutes dans l'eau bouillante, appliquant ainsi la théorie brillat-savarine de l'osmazome (viande mise à l'eau bouillante est de meilleur goût, mise à l'eau froide rend meilleur le bouillon !). Faut-il, avant, frotter la volaille de citron selon le conseil d'Alexandre Dumas ? Faut-il, ainsi que le propose Mme Sainte-Ange, le barder de lard (s'il cuit au four) et le badigeonner au pinceau de beurre fondu s'il cuit à la broche ? L'important est de partir d'une bonne volaille élevée en plein air, nourrie de céréales à 80 % et abattue à un âge idoine (les techniciens vous diront « *proche de la maturité sexuelle, stade physiologique où la chair est la meilleure* »). Ensuite vient l'arrosage méthodique d'un beurre de bonne qualité, la surveillance constante de la cuisson « à point », c'est-à-dire la peau bien croustillante, la chair des filets et des ailes juteuses, les cuisses rosées.

Beauvilliers, tout comme de reste un petit ouvrage de 1832 intitulé *La Cuisine de santé, préservative des maladies (sic)*, conseille après cuisson de servir le poulet rôti avec du cresson et assaisonné de vinaigre et de sel. Mais le *Dictionnaire portatif de cuisine* (1770) propose de multiples accompagnements : sauce rémoulade chaude, coulis d'anchois, sauce aux câpres et essence de jambon, concombres farcis, écrevisses, fines herbes, mousserons, olives, etc., apportant de l'originalité tout en laissant à la volaille son authenticité, sa personnalité. C'est ce que n'ont pas fait les concurrents du premier Trophée Coq Saint-Honoré, hélas !

Alors où se régaler, au restaurant, d'un simple poulet rôti ? Au Manoir normand, 77, boulevard de Courcelles, (8e), tél. : 42-27-38-97. Où encore Au pays de Bresse, 40, rue Pergolèse (16e), tél. : 45-00-21-40.

POTINS GOURMANDS

MENUS DE RÉVEILLON

Pour la Saint-Sylvestre, *la Barrière de Clichy* (tél. : 47-37-05-18) propose un très beau menu (420 F + vins et service), de la soupe d'huîtres au caviar aux desserts, *remarquables, du chef pâtissier*. Et *le Quai des Ormes* (quai de l'Hôtel-de-Ville, tél. : 42-74-72-22), un menu (696 F service compris, avec une bouteille crémant de Cramant Mumm pour deux), du délice de saumon sauvage glacé au caviar au *fondant de chocolat noir coulis de* pistache.

TOUTOUNE GOURMANDE

A deux pas de son restaurant, la chère Toutoune vient d'ouvrir une boutique de *« prêt-à-manger » : Toutoune Gourmande* (7, rue de Pontoise, tél. : 43-25-35-93), tous les jours et de 10 heures à 22 heures : les andouillettes du *chef, un excellent boudin noir, des plats cuisinés, de bonnes bouteilles, etc.*

GRANDS BORDEAUX PETITS PRIX

Pour vous inviter à fêter l'an nouveau, *Paul Chêne* (123, rue Lauriston, tél. : 47-27-63-17), à la place de sa « bouteille du mois », propose cinq grands crus de bordeaux rouge du millésime exceptionnel 1970 : graud-larose (550 F), mouton-baron-philippe (500 F), ducru-beaucaillou (600 F), brane-cantenac (550 F), *beychevelle (650 F). Difficile de trouver mieux sur une* carte... Et, pour accompagner sa daube à l'ancienne, sa poule au pot Henri IV, son civet de lièvre et le simple carré d'agneau au poivre vert.

L. R.

ENSEIGNE

LE CHAPON A TOUTES LES SAUCES

TROIS chefs « prestigieux » étaient requis, en cette dernière semaine de l'Avent, pour célébrer au George-V la grande cérémonie de Noël du chapon des Landes.

Un cénacle attentif, bien vite élevé au rang d'« Académie du chapon » par quelque attaché de presse zélé, eut à *comparer une « tarte fine de* chapon aux truffes » élaborée par Pierre Larepidie, maître des lieux ; puis un « chapon des Landes étuvé, accompagné d'un chou frisé du Val-d'Oise », conçu par Gérard Cagnat ; enfin, après un granité à l'armagnac bien *incongru, un « confit de cuisse* de chapon » proposé par André Daguin, « monté » tout spécialement d'Auch à Paris pour défendre les couleurs du chapon landais.

Dominé par la truffe, en pleine *maturité, dans le premier plat, égaré* ensuite dans le chou du Val-d'Oise, notre pauvre chapon fit mine confite devant l'audace qu'eut André Daguin de le traiter comme une oie.

Volaille de tradition séculaire, le *chapon connut sans doute son apogée* à la fin du Moyen Age, époque d'exotisme et d'apparat où la cuisine des cours princières est accordée aux rythmes et au décor du gothique flamboyant.

Cette volaille de fêtes ou de grands événements a toujours été rare et chère (de 90 F le kilo pour les chapons des Landes à 260 F pour ceux de Bresse, aujourd'hui). L'élevage industriel s'est révélé désastreux, et l'interdiction de l'utilisation des hormones, depuis 1959, a relancé l'élevage traditionnel auquel se réfèrent à bon escient les Fermiers *landais.*

Aujourd'hui, la plupart des recettes applicables au chapon entrent dans la classification de Lévi-Strauss : l'une douce et préservant l'âme, le bouilli en pot ; l'autre *ardente et guerrière, le rôti.* A la première se rattache le chapon en pot-au-feu d'Adrienne Allard.

La manière violente du rôti convient à Pierre Vedel, qui, quelques minutes avant la fin de la cuis*son de la bête farcie, y ajoute une* grappe de raisins verts. Les dents en seront agacées, mais le palais ravi et d'humeur combattante.

Le chapon peut également être braisé, délicatement, sur fond de mirepoix, pendant deux heures et servi avec sa sauce déglacée. On le cuira en estouffade, sereinement, dans une cocotte sur un lit de truffes et de cèpes, arrosé d'un bouillon d'abattis de volaille. Mais il peut *subir également les ardeurs du feu,* bardé de truffes, qui rendront à sa tendre chair le fumet viril et délicieux qu'il a perdu. Jacques Manière, lui, le cuit à la vapeur.

JEAN-CLAUDE RIBAUT.

▶ Deux boucheries à Paris : *Bell Viandier, 25, rue du Vieux-Colombier, 75006 Paris. Tél. : 45-48-57-83 ; Piètrement, 10, rue Montmartre, 75002 Paris. Tél. : 42-33-30-50.*

▶ Un producteur en province : *Les Fermiers landais, BP 26, 40500 Saint-Sever. Tél. : 58-76-02-22.*





jeux

échecs

Nº 1207

LE COUP DE GRACE

(7e ronde de la 27e Olympiade de Dubaï, novembre 1986)

Blancs : CHANDLER (Grande-Bretagne)
Noirs : WAGANIAN (URSS)
Partie française.

1. é4	é6	13. Cf4	Cf5 (k)
2. d4	d5	14. Ch3! (l)	Fb6 (m)
3. Cç3	Fb4	15. Fç2!	ç5 (n)
4. é5	b6 (a)	16. Fg5!	Cç6
5. a3 (b)	Ff8	17. Ff6!	F×f6 (o)
6. Cf3 (ç)	Dd7 (d)	18. é×f6	Dd8 (p)
7. Fb5	ç6 (é)	19. d×ç5! (q)	b×ç5
8. Fa4! (f)	Fa6	20. Cf4! (r)	D×f6 (s)
9. Cé2! (g)	h5 (h)	21. D×d5	Tç8 (t)
10. 0-0	Ch6	22. D×ç5	a6
11. Té1! (i)	Fé7	23. a4 (u)	Cé7 (v)
12. ç3	g6 (j)	24. Cd5! (w)	abandon (x)

NOTES

a) Au lieu de l'habituelle avance 4..., ç5, les Noirs ont recours, depuis plusieurs années, à une variante peu jouée en raison de son rythme lent mais fort intéressante au plan purement positionnel : il s'agit, d'une part, d'éliminer le F-R blanc qui, en général, est dangereux sur la diagonale d3-h7, via Fa6, une bonne idée qui a cependant l'inconvénient de perdre trois temps (b6 - Fa6 - F×F) ; d'autre part et complémentairement, de conserver le Fb4 sur l'attaque classique a3 en le ramenant en f8, défendant ainsi les cases noires (deux temps) ; enfin, de développer la D en d7, surveillant ainsi la case ç6 tout en songeant au grand roque.

b) Ou 5. Dg4, Ff8! (si 5..., g6 ; 6. b4, h5 ; 7. Dg3, Fa6 ; 8. F×a6, C×a6 ; 9. Ch3, Ch6 ; 10. Dd3, Dç8 ; 11. F×h6, T×h6 ; 12. Cg5 et les Blancs sont mieux : Becker-Muller, Vienne, 1932) ; 6. Ch3, Dd7 ; 7. Cf4, Ch6 ; 8. Dh3, fa6 ; 9. F×a6, C×a6 ; 10. Fé3 avec avantage aux Blancs comme après 6. Fg5, Dd7 ; 7. Cf3, Fa6 ; 8. F×a6, C×a6 ; 9. 0-0-0, Cé7 ; 10. F×é7, D×é7 ; 11. h4.

ç) 6. f4 est conforme à la stratégie des Noirs ; par exemple, 6..., Cé7 ; 7. Cf3, h5 ; 8. Fé3, Cf5 ; 9. Ff2, Fa6 ; 10. F×a6, C×a6 ; 6. b4 est jouable : 6..., ç5 ; 7. Cf3, Cç6 ; 8. Fb5, Fd7 ; 9. b×ç5, b×ç5 ; 10. 0-0, C×d4 ; 11. C×d4, ç×d4 ; 12. D×d4 (Velimirovic-Dizdar, 1983).

d) Si 6..., Cé7 ; 7. h4!, h5 ; 8. Cg5! ou 7..., ç5 ; 8. h5, h6 ; 9. Cé2, Cé-ç6 ; 10. b4! (Dolmatov-Gulko, 1985).

é) Après 7..., Cç6 ; 8. Dé2, Fb7 ; 9. 0-0, 0-0-0 ; 10. b4! les Blancs ont déjà l'initiative.

f) Une bonne idée, même si le recul 8. Fd3 laisse aux Blancs l'avantage après 8..., Fa6 ; 9. F×a6, C×a6 ; 10. Cé2!

g) Permet le petit roque ainsi que la consolidation ç3, laquelle donnera au F-R la case ç2 et la diagonale b1-h7.

h) prévoyant l'installation du C-R en f5 sans être chassé par l'avance g2-g4.

i) Après avoir décloué la T-R, les Blancs ont une excellente structure de pions, un développement presque achevé, un jeu figural actif. Il n'en est pas de même dans l'autre camp.

j) Si 12..., 0-0 ; 13. F×h6.

k) Si 13..., 0-0 ; 14. C×g6.

l) A la conquête des cases noires.

m) Dominés sur l'aile – R, les Noirs tentent d'obtenir du contre-jeu sur l'autre aile.

n) Et non 15..., Ca6? ; 16. a4!

o) Sur la fuite de la T en f8, la manœuvre Ch-g5-h7, F×F et Cf6 est désagréable.

p) Le grand roque est trop dangereux à cause de b4 ou de a4-a5 ; le pion f6 interdit le petit roque sous peine d'un mat rapide ; cependant, le R noir ne peut rester au centre en raison des menaces qui pèsent sur les pions é6 et f7 après Ch-g5. La déroute positionnelle des Noirs apparaît brusquement.

q) Quand l'attaque est mûre, l'ouverture des lignes devient décisive.

r) Et maintenant tout explose devant la menace 21. C×d5.

s) Si 20..., Rf8 ; 21. T×é6 ; si 20..., d4 ; 21. ç4, Fa6 (21..., f×ç4 ; 22. Fa4, Tç8 ; 23. Cé5, Fd5 ; 24. C×d5) ; 22. Fa4, Tç8 ; 23. Cé5, Fb7 ; 24. Df3, Db6 ; 25. Cd5!

t) Si 21..., 0-0 ; 22. D×ç5 est suffisant.

u) Gagnant le F.

v) Mais les Noirs ont encore une parade.

w) Le coup de grâce.

x) Si 24..., é×d5 ; 25. D×ç8 mat ; si 24..., C×d5 ; 25. D×ç8+ et si 24..., T×ç5 ; 25. C×f6+, Rd8 (25..., Rf8 ; 26. Cd7+) ; 26. a×b5 ou bien 24..., Dg7 ; 25. Cç7+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1206

G. NADAREICHVILI. « L'Avant-Garde communiste », 1958

(Blancs : Ra4, Pb7, ç6, g7. Noirs : Rd8, Dg3, Pa7, b2, d3.)

Après 1. g8=D+, D×g8 ; 2. b8=D+, Rç7 ; 3. D×g8 les Noirs font D par 3..., b1=D. Il faut donc jouer autrement sur le strabisme de la Dg3 qui doit lorgner à la fois sur les cases b8 et g8.

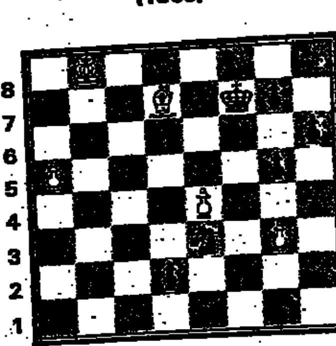
1. b8=D+, D×b8 ; 2. g8=D+, Rç7 ; 3. Dg3+, Rç8 ; 4. Dg4+, Rç7 ; 5. Dd7+, Rb6 ; 6. ç7!, Dg8! la seule case (si 6..., Da8 (f8, h8) ; D×ç7 ; 7. Db5 mat ; si 6..., Db7 ; 7. ç8=C+!, D×ç8 ; 7. ç8=D ; si 6..., 8. D×ç8, b1=D ; 9. Db8+. maintenant la promotion 7. ç8=D est parée par 7..., Da2+ ; 8. Rb4, b1=D+).

7. ç8=C+!, Rç5 ; 8. Dd6+, Rç4 ; 9. Db4+, Rd5 ; 10. Cé7+ suivi de 11. C×g8 et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

G. NADAREICHVILI (1965)



BLANCS (5) : Rb8, Fd7, Pa5, é4, g3.
NOIRS (6) : Rf7, Cé3, Pd2, g7, g5, h6.

Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

Nº 1205

ROGER TRÉZEL

Ce grand joueur français, qui est mort récemment des suites d'une cruelle maladie, était un des rares champions à être aussi efficace en tournoi qu'en partie libre où la simplicité de ses annonces et sa maîtrise dans le jeu de la carte étaient un modèle du genre.

Voici un exemple joué au British Club de Biarritz où Trézel venait chaque été.

♠ R D 3
♡ A 2
♢ R 6 4
♣ D V 10 4 3

♠ V 10 9 6 / ♡ 10 8 6 4 / ♢ 8 7 5 / ♣ A 8 — (N / O E / S) — ♠ 2 / ♡ D 9 / ♢ D V 9 3 / ♣ R 9 7 6 5 2

♠ A 8 7 5 4
♡ R V 7 5 3
♢ A 10 2
♣ – – –

Ann : O. don.

Ouest	Nord	Est	Sud
Conrado	Dubuc	Ballestro	Trézel
Passe	1 SA	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	6 ♠...

Ouest a entamé le 4 de Cœur pour la Dame d'Est. Le déclarant a pris avec le Roi de Cœur et il a tiré le Roi et la Dame de Pique sur laquelle Est a défaussé un Trèfle. Après avoir joué l'As de Cœur sur lequel est tombé le 9 de Cœur d'Est, *comment Trézel, en Sud, a-t-il gagné* ce petit chelem à pique contre toute défense ?

Réponse :

Trézel décida d'*utiliser ses petits atouts en coupe.* Il coupa un Trèfle et joua le Valet de Cœur maître sur lequel il jeta un Carreau du mort. Il coupa son quatrième Cœur avec le 3 de Pique, puis coupa une deuxième fois Trèfle tandis que Ouest fournissait l'As de Trèfle. Alors Trézel a tiré l'As d'atout pour la défausse d'un Trèfle du mort et il a présenté son cinquième et dernier Cœur :

♦R6♣104
♠V♢875 — ♦DV9♣R
♡7♦A102

Peu importe que Ouest coupe le 7 de Cœur car *Est est squeezé.* S'il défausse le Roi de Trèfle, le 10 devient maître et, s'il jette un Carreau, c'est le 10 de Carreau de Sud qui s'affranchit.

C'est une superbe illustration d'un jeu de double coupé, suivi d'un jeu d'élimination avec un squeeze fratricide par l'atout maître de l'adversaire !

Les livres de Trézel

Roger Trézel a été un auteur très prolifique. Voici la liste des livres qu'il a édités chez Fayard : « la Clé du bridge » (1961) ; « Cartes sur table » 1962 ; « le Bridge sport d'équipe » (1965) ; « La route du chelem est ouverte » (1969). D'autre part, il a publié « l'Officiel du bridge » aux éditions Europa, puis « Devenez un bon bridgeur » (1979) aux éditions Eyrolles.

Ses meilleurs ouvrages ont cependant été ses « Cahiers du bridge ». Il s'agit d'une quinzaine de petits fascicules traitant du jeu de la carte. Les plus connus sont « les Jeux de sécurité », « Précautions et soins », « les Jeux d'élimination », « Blocage et déblocage », « Prendre ou laisser passer », « les Pourcentages », « les Pièges »... Plusieurs d'entre eux ont été traduits en anglais par Terence Reese et publiés dans les pays anglo-saxons.

La principale qualité de Trézel est d'avoir su se mettre à la portée de tous les lecteurs par la clarté de ses explications.

Plusieurs de ces livres sont encore en vente à La Boutique du Bridgeur (28, rue de Richelieu), 75001 Paris.

La manœuvre de Jeff

S'il y a une donne qui illustre bien le style et le talent de l'Américain Jeff Meckstroth, qui vient de remporter avec Eric Rodwell le Championnat du monde par paires, c'est celle où il a réussi un chelem à Pique au cours du Tournoi mixte.

♠ R 9 6 4
♡ A 5
♢ A 10 8 5
♣ D 6 2

♠ V 7 / ♡ D 9 6 4 / ♢ 7 2 / ♣ A V 8 7 3 — (N / O E / S) — ♠ 5 / ♡ R 8 3 2 / ♢ D V 6 4 3 / ♣ 10 9 4

♠ A D 10 8 3 2
♡ V 10 7
♢ R 9
♣ R 5

Ouest ayant cru bon d'entamer le 7 de Carreau, pour le 5, le Valet et le Roi de Sud, *comment Jeff Meckstroth a-t-il gagné* ce petit chelem à pique contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Les annonces qui ont abouti au chelem n'ont pas été indiquées, mais si Sud ouvre de « 1 Pique » et redit ensuite « 2 Piques », Nord devra renoncer au chelem et se contenter de jouer la manche à Pique.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

Nº 291

UN BARON DESTRUCTEUR

Championnat des grands maîtres des Pays-Bas, 1986

Blancs : G. Bosker
Noirs : E. Bruasman
Ouverture : Raphaël
Réplique : Barteling

1. 32-28	18-23	26. 32×21	16×27 (i)
2. 33-29 (a)	23×32	27. 42-38	6-11
3. 37×28	20-25	28. 38-32 (j)	27×38
4. 41-37 (b)	17-21	29. 43×32	13-18 (k)
5. 29-24 (c)	19×30	30. 47-41	8-13
6. 35×24	13-18 (d)	31. 49-43	13-19!
7. 39-33	21-26	32. 36-31	11-16
8. 37-32 (e)	26×37	33. 39-33	19-24! (l)
9. 32×41	9-13	34. 32-28	7-11!
10. 44-39	11-17	35. 31-27	2-7!! (m)
11. 36-31	7-11	36. 37-32	24-30! (n)
12. 50-44	1-7	37. 35×24	25-30
13. 41-36	14-20! (f)	38. 34×14	4-9! (o)
14. 34-29	10-14	39. 14×3	18-22! (p)
15. 46-41	18-22! (g)	40. 27×18	12×45
16. 41-37	16-21	41. 3×21	16×30!!
17. 31-26 (h)	13-18	42. 43-39 (q)	11-17
18. 37-32	11-16	43. 41-37	20-24
19. 42-37	3-9	44. 37-32	7-11
20. 48-42!	9-13	45. 32-27	24-30!
21. 40-34	14-19	46. 27-22	11-16
22. 45-40	19×30	47. 22×11	16×7
23. 29-23	18×29	48. 26-21	30-34! (r)
24. 33×35	22×33	Abandon	
25. 38×29	21-27!		

NOTES

a) Comme dans la variante Chefneux, actuellement moins à l'honneur que la variante 2. 38-32 (12-18, a1) ; 3. 31-27 (7-12) ; 4. 43-38 (1-7) ; 5. 37-31 (17-21) ; 6. 31-26 (20-24) ; 7. 26×17 (11×31) ; 8. 36×27 (7-11) ; 9. 49-43 (11-17) ; 10. 41-37 (14-20) ; 11. 46-41 (2-7), etc. (Leandro-Wallen, Ituiutaba, octobre 1985).

a1) 2. ... (17-21) ; 3. 31-27 (11-17) ; 4. 43-38 (21-26) ; 5. 49-43 (17-21) ; 6. 37-31 (26×37) ; 7. 42×31 (21-26) ; 8. 47-42 (26×37) ; 9. 42×31 (12-18) ; 10. 41-37 (7-12) ; 11. 46-41 (6-11), etc. (Antar-Lourivel, Ituiutaba, octobre 1985).

b) Aussi satisfaisant que 4. 38-33 qui ouvre la voie à une multitude de solides variantes comme 4. ... (17-21) ; 5. 29-24 (19×30) ; 6. 35×24 (11-17) ; 7. 41-37 (6-11) ; 8. 42-38 (13-18) ; 9. 31-26 (18-22) ; 10. 37-31 (1-6) ; 11. 48-42 (8-13) ; 12. 46-41 (3-8) ; 13. 34-29 (14-20) ; 14. 41-37 (10-14) ; 15. 37-32 (14-19), etc. (Leeuwen-Leoné, Westerhaar, mars 1986).

c) Moins tumultueuse est la variante 5. 39-33 (15-20) ; 6. 37-32 (19-24) ; 7. 46-41 (14-19) ; 8. 31-26 (10-14) ; 9. 26×17 (11×22) ; 10. 28×17 (12×21) ; 11. 44-39 (5-10) ; 12. 41-37 (10-15) ; 13. 32-28 (21-26) ; 14. 38-32 (16-21), début retenu par les maîtres tchécoslovaques Malis et Krista (*le Monde* du 14 décembre 1985), qui donnèrent ensuite un caractère âpre au combat : 15. 37-31 (26×37) ; 16. 32×41 (21-26) ; 17. 41-37 (6-11) ; 18. 43-38 (11-17!) ; 19. 38-32 (17-21!) ; 20. 37-31 (26×37) ; 21. 32×41 (21-26) ; 22. 41-37 (13-18!) ; 23. 49-43 (18-22!) ; 24. 28×17 (19-23) ; 25. 29×18 (24-30) ; 26. 35×24 (20×49!), les Noirs dament, +.

d) Au championnat du monde, juniors, 1982, dans la partie opposant les deux G.M.I. soviétiques Wirny et Dybman, la suite fut d'une haute difficulté : 6. ... (11-17) ; 7. 39-33 (6-11) ; 8. 44-39 (1-6) ; 9. 37-32 (13-18) ; 10. 50-44 (18-22) ; 11. 31-26 (21-27!) ; 12. 32×21 (16×27) ; 13. 28-23! (14-20!) ; 14. 33-29! (8-13) ; 15. 46-41 (13-18) ; 16. 40-35 (25-30) ; 17. 34×14 (10×28) ; 18. 38-33 (5-10) ; 19. 41-37 (10-14) ; 20. 43-38 (18-23!) ; 21. 29×18 (12×23) ; 22. 48-43!, etc. (*le Monde* du 1er janvier 1983).

e) Bonne perte de temps dans une position où les Blancs ont quelque peu engagé leur avenir en plaçant un pion taquin à 24.

f) Cet enchaînement, souvent difficile à compenser pour les Blancs, apporte un léger avantage positionnel, sans doute provisoire à ce niveau.

g) Autre enchaînement qui place les Blancs face à une perspective périlleuse de défense du pion taquin à 24.

h) Voici la réponse à la question posée au treizième temps : les Blancs désiraient se prémunir contre des risques ultérieurs de travail de sape sur leur aile gauche.

i) Très bon pion taquin puisqu'il est susceptible de neutraliser les deux pions à la bande : pions à 26 et 36.

j) Les Blancs chassent le pion taquin, au détriment de leur structure quelque peu déséquilibrée.

k) Interdit 30. 32-27 (25-30) ; 31. 34×14 (18-22) ; 32. 27×18 (12×45) ; 33. 44-40* [forcé pour s'opposer au passage à dame] (45×43) ; 34. 49×38, N+1.

l) En milieu de partie, l'enchaînement par le baron (pions à 15, 20, 24 et 25) se révèle fréquemment comme un lourd handicap.

m) Un coup de position, très fort, en relation avec l'enchaînement du baron, dont l'efficacité se concrétise par un trait de génie : 35. ... (2-7!!).

n) Les Noirs exécutent une double combinaison spectaculaire.

o) Les Noirs glissent un pion... blanc à dame.

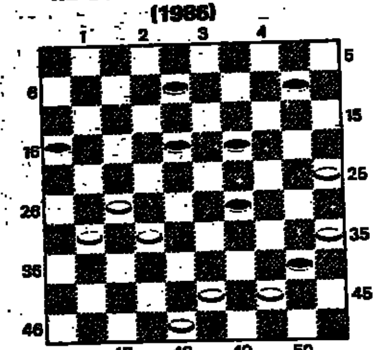
p) 39. ... (18-22!) la pointe de la combinaison caractérisée, notamment, par un enchaînement de deux vastes rafles.

q) Les Noirs pratiqueront la meilleure défense dans cette dramatique fin de partie.

r) Suivi de (45-50), attaque à distance par la dame.

Problème

M. COUPLET (BONDUES) (1986)



Les Blancs jouent et gagnent. Un trait d'humour personnalise ce nouveau problème composé par ce maître problémiste pour les lecteurs du *Monde*.

● SOLUTION : 32-28! (49×38) 48-43 (38×49) [envoi à dame et temps de repos pour les Blancs] 35-30 (49×21) 30-24 (19×30 ou 29×20) 25×3! [dame] ; la dame noire se trouve contrainte de se placer à la case 26 et d'attaquer ainsi les deux pions blancs (21-26*) ; les Blancs répliquent aussitôt par une note d'humour en portant leur dame en collage à la case 14 : 3-14!! (26×23) 14×32 (10-15) 32-38,+.

JEAN CHAZE.

mots croisés

Nº 436

Horizontalement

I. N'est absente que pour ceux qui sont seuls ou secs. – II. Comprendra. Il fonda un état. – III. On peut y compter des points. Va jusqu'au bout. – IV. Dénote une certaine autorité. Pour tenir. – V. Pronom. Utile et même très agréable. Que d'eau ! – VI. On en joue. Fleuve. – VII. Une tare bien cachée. Ils vont de pair. Pour voir. – VIII. C'est ce qui arrive, malheureusement, dans la course. Remorque. – IX. Vient de se manifester encore et hélas ! Il a tout à apprendre. – X. Mettent dans l'erreur. Il faut la réduire s'il y en a de trop. – XI. Ces dames sont-elles aussi campagnardes que les messieurs du même rang ?

Verticalement

1. Elles savent se rendre indispensables. – 2. Petit, disait-on, ce qui ne se justifie plus. Un peu de Victor. – 3. Un bon coin. Il n'est pas fait pour la prière, mais pour l'ordre. – 4. Ils ont investi la place. – 5. Je le ferais de bon cœur, croyez-moi. Toujours espérée, en un sens. – 6. Os. Voyelles. En nord. – 7. Symbole. Très demandée, ces temps-ci. – 8. Dans les affres. Il doit triompher. – 9. Pour la miche. Ça se mange, sans doute aussi. Fait passer. – 10. Centre de transit. Manque de maturité. – 11. En Guyane. Tout à fait morte. – 12. En bon état ou dans un état quasi immoral.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
I II III IV V VI VII VIII IX X XI

SOLUTION DU Nº 435

Horizontalement

I. Nationaliste. – II. Aligné. Anaux. – III. Terne. Rosira. – IV. Ir. Orients. – V. Otèrent. Rire. – VI. Neveu. Causer. – VII. Ase. Starisée. – VIII. Niée. Eta. – IX. Intestat. Nie. – X. Tien. Anneton. – XI. Enracinement.

Verticalement

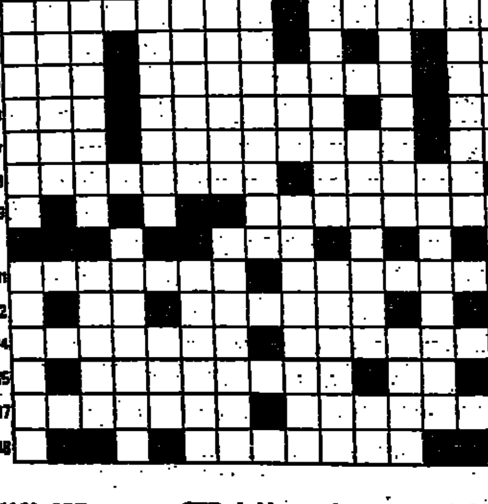
1. Nationalité. – 2. Alertés. Nin. – 3. Tir. Eventer. – 4. Ignore. Iéna. – 5. Onéreuses. – 6. Ne. In. Tétai. – 7. Recta. Ann. – 8. Laon. Entera. – 9. Instruit. Em. – 10. Saisissante. – 11. Tur. Rée. Ion. – 12. Exagérèrent.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

Nº 436

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. AAEGIMR (+ 1). – 2. EEEINPP. – 3. AAAEGNTV. – 4. ALORTU (+ 2). – 5. AADIMNTU (+ 1). – 6. ACESST (+ 1). – 7. AHIIMNOT. – 8. AEEESTTT (+ 1). – 9. AEINRSUZ. – 10. AALNPRU. – 11. EEINRTU. – 12. BORRUU. – 13. BCORSTU. – 14. AEIIOSX. – 15. AAILMRST (+ 1). – 16. AEEENSS. – 17. AAINRTV (+ 2). – 18. AEEJRST.

Verticalement

19. AEELMNTT. – 20. AACLRS (+ 3). – 21. AAIOTUV. – 22. AEERSSSU (+ 1). – 23. AEILPRS (+ 7). – 24. AAACHTTT. – 25. AADGIRT. – 26. ABERSU. – 27. EEGIMOS. – 28. CEEORTT. – 29. AAEEPSST. – 30. AEIRRSUU. – 31. EIOPSTUZ. – 32. AIMRTT. – 33. EENORUX. – 34. EEMNOPRR. – 35. ACEGIIMN. – 36. AAIINNRT. – 37. EEELTU. – 38. EEINNRT (+ 2).

SOLUTION DU Nº 435

1. MANIABLE. – 2. AOUTAT (OUATAT, TATOUA). – 3. BAIRAM ou BAYRAM, fête suivant le ramadan (AMBRAI, BRAMAI). – 4. UBIQUITE. – 5. IPOMEE. – 6. REELISE (LISEREE, RELIEES). – 7. PIROGUE (GROUPIE). – 8. ANTRES (ENTRAS, TRANSE, ESTRAN, RASENT). – 9. RUGISSE (SURGIES). – 10. SASSEE. – 11. PREBENDE. – 12. CREMAT. – 13. ENTOILAT (ETIOLANT, ENTOLAIT, TONALITE, ETOILANT). – 14. ILEITE, inflammation de l'iléon. – 15. SENONAIS, de Sens. – 16. VANTATES. – 17. AVISOS. – 18. SPENCER, habit sans basques. – 19. MAUGREAT (AGERATUM). – 20. POIVRA. – 21. NEURULA. – 22. NOISETTE (ETETIONS, NEOTTIES, NETTOIES). – 23 OBEITES (OBESITE). – 24. ABUSIVES. – 25. SAINTETES (ANISETTES, TETANISES, TEINTASSE). – 26. LITEES (LISTEE, ELITES). – 27. SPEISS, minerai de nickel (PISSES). – 28. AMIMIQUE, qui s'exprime sans gestes. – 29. CANINE (ANCIEN). – 30. ORTOLAN. – 31. UROLOGIE. – 32. AVENUES. – 33. RAVIVER (REVIVRA). – 34. EVITASSE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Le Carnet du Monde

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

M. Fabien PAUVRASSEAU,

fils de
M. Philippe Pauvrasseau (ICPC)
et de
Mme ex-Pauvrasseau,
née Anne-Claude Maltzi,
avec

Mlle Monique ZÉBOULON,

fille de
M. et Mme Jules Zéboulon,

le lundi 22 décembre 1986, à la mairie du XIe arrondissement.

13, square Gabriel-Fauré,
75017 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Noël BERRIER,
sénateur de la Nièvre,
président du conseil général,
maire de Corbigny,
membre du Conseil de l'Europe
et de l'UEO,

survenu à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques se dérouleront en l'église de Corbigny, le samedi 20 décembre 1986, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

58800 Corbigny (Nièvre).

— M. Jean-Pierre Harris, premier vice-président du conseil général de la Nièvre,
Le bureau et l'ensemble du conseil général,
Le directeur général des services et l'ensemble du personnel des services départementaux,
ont la grande douleur de faire part du décès, à la suite d'une longue maladie, du

docteur Noël BERRIER,
médaillé de la Résistance,
sénateur de la Nièvre,
maire de Corbigny,
président du Conseil général
de la Nièvre,
représentant de la France
au conseil de l'Europe,
vice-président de la délégation française
à l'Union de l'Europe occidentale,

survenu le jeudi 18 décembre 1986, dans sa soixante-et-onzième année.
Les obsèques seront célébrées le samedi 20 décembre, à 14 h 30, en l'église de Corbigny.

[Né le 24 décembre 1914 à Avallon (Yonne), Noël Berrier, participant actif à la Résistance, s'était installé dans la Nièvre en 1941 comme médecin généraliste. Maire de Corbigny depuis 1977, il siégeait au conseil municipal comme adjoint depuis 1953. Conseiller général depuis 1967, Noël Berrier présidait l'assemblée départementale depuis 1981, succédant ainsi à M. François Mitterrand, élu président de la République, dont il était un ami personnel. Entré au Sénat en décembre 1975 à la suite du décès de Fernand Dussert, il avait été réélu au palais du Luxembourg le 25 septembre 1983, où il siégeait à la commission des affaires étrangères et de la défense.]

— Paris. Lasalle 30460.

Arianne de Billy,
Alain de Billy,
Francine de Billy,
Christian, Francis-Christian, Priscille et Emmanuel,
Et leurs proches,
ont le chagrin d'annoncer le décès du

pasteur Edmond de BILLY,

dans sa quatre-vingt-septième année, le 15 décembre 1986.

Romains, versets 31 à 39.

— Marcel et Ingrid Canetti,
Ruth et Claude Boudard,
Youri, Cyrille, Joël, Carine, Catherine, Yann, Aline et Fabien
font part du décès de leur père, grand-père et arrière-grand-père,

Elias CANETTI,

survenu le 17 décembre 1986, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.
Les obsèques ont eu lieu le 19 décembre 1986 au cimetière parisien de Pantin.

24, rue de la Cerisaie,
92150 Suresnes.

— Mme Hubert Guérin,
M. Philippe Guérin,
Mme Hélène Guérin,
Marie-Victoire Newman,
La comtesse de Pardieu,
Le comte et la comtesse de Bonnay de Breuille,
Le baron et la baronne Cartuyvels de Collaert
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hubert GUÉRIN,

ambassadeur de France,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

rappelé à Dieu, le 17 décembre 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 19 décembre 1986, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques à Lunéville, ensuite l'inhumation se fera au cimetière de la ville.
Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

2, square de l'Avenue-du-Bois,
75116 Paris.

[Né le 25 janvier 1896, Hubert Guérin était entré dans la carrière diplomatique en 1920. Il avait notamment été en poste, après un passage à l'administration centrale, à Washington, à Rome et à Helsinki, avant d'être révoqué par le gouvernement de Vichy. Hubert Guérin avait pris une part active à l'établissement des liaisons diplomatiques de la France libre. Il avait été nommé ambassadeur au Saint-Siège, puis à La Haye, à la Libération, et ensuite à Rio et à Ottawa. Il devait devenir, en 1958, conseiller diplomatique du gouvernement, et prendre sa retraite en 1961, avant d'être élevé à la dignité d'ambassadeur de France.]

— M. et Mme Jacques Landragin,
M. Henri Landragin,
M. et Mme Bernard Verdier
et leurs enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Laurence LANDRAGIN,

docteur en médecine,
lauréat
de la faculté de médecine de Paris,

survenu à Paris le 9 décembre 1986, à l'âge de trente et un ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-Martin à Etiolles 91450.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

12, rue des Aubépines,
91450 Soisy-sur-Seine.

— **M. Jean-Paul MARTIN,**
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
préfet honoraire,

est décédé le 12 décembre 1986.

Aucune cérémonie n'a accompagné l'inhumation.

Il n'y a pas de condoléances à adresser, telle a été sa volonté.

« Affirmer la survie, c'est blasphémer contre la fragilité de la Personne. »
Jean Rostand.

— La direction générale de la société France construction,
Et l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise

ont la tristesse de faire part du décès accidentel, à l'âge de quarante-deux ans, de

Christian MESSEMACKERS,
directeur d'opérations en Ile-de-France,

survenu le vendredi 12 décembre 1986.
Les obsèques ont été célébrées vendredi matin 19 décembre à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales d'Adamville, à Saint-Maur.

— Mme Jacques Navarro,
son épouse,
Martine, Annick et Alain,
ses enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques NAVARRO,

survenu le 15 décembre 1986, à l'âge de soixante-quatorze ans, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu le 18 décembre 1986, dans l'intimité.

195, rue de Lourmel,
75015 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Jean SOULIÉ
dit Jean Riverain,

survenu le 11 décembre 1986, à Nyons, dans sa quatre-vingtième année.

De la part de
Monique Chambaud-Soulié,
Bernadette Soulié-Staes,
Daniel Staes,
Eric et Régine Soulié,
Dominique Soulié,
Et de
Barbara, Cyrille, Jean-François (†),
Marie-Noëlle, Violaine, Hélène, Céline.

30, place des Arcades,
26110 Nyons.

— MM. Patrick, Joël et Eric Volson
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Lisa Sznejderman,
sa mère,
M. et Mme Jacques Sznejderman,
Mme veuve Nicole Wisniewski,
Mme veuve Paulette Grinwald,
ses frère, sœurs et belle-sœur,
Mme veuve Rose Walach,
sa tante,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve VOLSON,
née Henriette Sznejderman,

décédée le 17 décembre 1986, à l'âge de soixante-cinq ans.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 19 décembre 1986, au cimetière de Pantin-Parisien.

M. Patrick Volson,
19, rue d'Hautpoul,
75019 Paris.

Remerciements

— **Mme Yolande EWIG,**
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées, vous expriment leurs sincères remerciements.

— A la suite du décès de

Mme PARIAT,
née Augustine Regimbourg,

M. Pariat a reçu de nombreuses marques d'amitié de la part de ses anciens élèves, de collègues et d'amis.
Il s'excuse de n'avoir pu jusqu'à ce jour leur présenter ses remerciements, car il fut à son tour hospitalisé durant deux semaines.
Il les prie de trouver ici l'expression de toute sa sympathie.

17, rue de La Lande,
71300 Montceau-les-Mines.

Anniversaires

— Tours.

20 décembre 1985-20 décembre 1986,

en mémoire de

Michelle DURIF,
épouse Sabourault.

De la part des siens avec qui elle demeure.

— Le 20 décembre 1982, le

professeur
Raymond LEIBOVICI

nous quittait.

A ses amis.

— Il y a trois ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

Décorations

— Michel Deuré décoré. Notre correspondant en Tunisie, Michel Deuré a reçu mercredi 17 décembre des mains de M. Farinelli, ambassadeur d'Italie, en Tunisie, les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite italien.

Semaine de la bonté

CAS N° 1. — Cette famille de quatre enfants dont le père est maçon était logée dans un baraquement insalubre qu'elle a dû quitter. Elle a eu l'autorisation de construire sur le terrain un pavillon, cela avec des emprunts. Mais, mal renseignée, elle a dû prendre en charge un grand nombre *de travaux non prévus* par le contrat, ce qui a bouleversé son modeste budget et l'a empêchée de régler les premières traites. Sa dette avec les intérêts dépasse 80 000 F et l'huissier *menace de saisie, ce qui mettrait* cette famille à la rue. Le service social a négocié un accord qui exige un versement comptant de 20 000 F. Des familles amies sont prêtes à aider mais il manque encore

5 000 F

pour éviter l'expulsion qui marquerait le naufrage de cette famille nombreuse.

Les dons sont à adresser à la Semaine de bonté, 175, bd Saint-Germain, 75006 Paris, CCP Paris 4-52 X tél. : 42-22-08-99.

VENTE A FONTAINEBLEAU
HOTEL DES VENTES, 5, rue Royale
Dimanche 21 décembre à 14 heures
Obj. d'art et d'ameublement, meub. anc., argenterie, bijoux, tableaux anciens et modernes — Vins.
Me J.-P. Osenat Comm. priseur. Tél. : (1) 64-22-27-62

BERTEIL
PARIS - DEAUVILLE
"Joyeux Noël"
3, PLACE SAINT-AUGUSTIN 75008 PARIS
7, RUE DE SOLFÉRINO 75007 PARIS

Le Monde ANNONCE

OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

Sud-Ouest
. **GESTION DES CARRIERES CADRES** Réf. VM 4/863 N

. **FUTUR RESPONSABLE DU PERSONNEL** Réf. VM 42/659 C
en Usine

CIAL
groupe cic
Un tremplin pour votre carrière bancaire
. **ORGANISATEUR** Réf. VM 30/1418 G

EGOR FORMATION
. **CONSULTANT H/F** Réf. VM 28 EF/87

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous proposons de nous adresser un dossier de candidature en nous précisant la référence choisie à :

GROUPE EGOR
8, rue de Berri - 75008 PARIS

egor
PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT-BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN

Vous souhaitez prendre un nouvel élan dans votre vie professionnelle

Nous intégrons dans notre équipe régionale
5 COLLABORATEURS

Il faut :
- 28 ans environ ;
- bonne culture générale ;
- bonne présentation ;
- sens commercial.

Nous offrons un plan de carrière pour hommes de tempérament et un début d'activité immédiat

Tél. pr rv à M. Delmas au 48-88-11-27 ou env. C.V. s/réf. 3.793 à Axial Publicité, 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

représentation offres

Société Prêt-à-Porter recherche multicarte région Parisienne
Téléphone : 35-70-01-76.

capitaux propositions commerciales

PLACEMENTS
INTÉRÊTS 15 %. Garanties s/immeubles. 43-48-77-53.

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts par la Fonction Publique dans toute la France à tous les Français, consultez la revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 16) BP 402-09 PARIS (doc gratuite sur demande).

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. 34 ans, Licence Lettres Modernes, Maîtrise et Doctorat 3e Cycle Langue Française Sorbonne, 10 ans enseignement privé secondaire, supérieur et formation continue, piges critiques. Libre tout de suite cherche poste ou remplacement ou travail édition, secteur culturel Téléphone : 47-00-60-67 ou 43-54-58-64.

J.H. 23 ans, niv. BAC, dégagé O.M. Perm. conduire cherche travail, accepterait formation (sauf porte-à-porte)
Téléphone : 46-70-61-46.

CHEF DE FABRICATION
Exp. édition, pub, P.L.V., ch. poste Paris ou R.P.
Tél. : 46-51-65-45.

DOCTEUR en LANG. et LITT. Franç., 38 a., 8 a. exp. de l'ens. sup. tril. (angl., esp.), ch. poste à resp. de ens., édit., presse, audio-vis., pub, communic., entrep. Etud. ttes prop. Ecrire sous le n° LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

4e arrdt

MARAIS SOUBISE
39, RUE DES ARCHIVES (Angle rue Francs-Bourgeois) bel imm. p. de taille, gd séj. 3 chbres, cuis., 2 bns, 2 w.-c. *Beaucoup de charme* Chauffage central individuel Samedi, dim., lundi, 14-17 h.

5e arrdt

Près JARDIN DES PLANTES STUDETTE, kitch., w.-c., dche 200.000 F - 43-22-61-35.

12e arrdt

2 PIÈCES, CHARME
RUE LOUIS-BRAILLE, 6e ÉT. 199.000 F
Tél. 42-80-64-74, p. 235.

Me DAUMESNIL
2-3 P. TERRASSE plein Sud ét. élevé, asc., imm. récent parking s-sol. 770.000 F
Téléphone : 43-44-43-87.

15e arrdt

Me CONVENTION
Bon imm., asc., chf. cent. 3e ét., 2 P., entrée, petite cuis., douche, w.-c., s/rue, soleil 33, rue ROBERT-LINDET Samedi-dimanche, 14 h à 17 h.

Me PORTE DE VERSAILLES
Imm. pierre de taille, calme 2 P., bien aménagé, entrée, cuis. équipée, bns, w.-c. 11, RUE AUGUSTE-CHABRIÈRE Samedi, dimanche, 14 h-17 h.

17e arrdt

RUE LEGENDRE
Immeuble ancien, 3 P. cft *685.000 F*
Immo Marcadet 45-52-01-82.

PRIX INTÉRESSANT
6, RUE CAULAINCOURT
Bon imm. p. de taille, séj. 3 chambres, entrée, cuisine bns, 95 m², chf. ind. Peu de ch., samedi, *dim., 14-17 h.*

18e arrdt

RUE ORDENER
3 P., confort. 480.000 F 70 m², stand., cft. 730.000 F 5 P., cft, 120 m². 1.100.000 F
Immo Marcadet. 45-55-01-82.

20e arrdt

PIERRE DE TAILLE, ASC.
80 m² OCCUPÉ 470.000 F
Rue des Pyrénées
Tél. : 42-80-64-74, p. 235.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES, CENTRE-VILLE 38, rue des Caves, asc. C Luxueux appt 4 pièces, 90 m² 6e ét., cuis. équipée, balc. gar. 830.000 F (Facilités) Vis. vend./sam., 14 h à 18 h.

appartements achats

Rech. URGENT, 140 à 110 m² Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e
PAIE CPT - 48-73-57.80.

AGENCE LITTRÉ
rech. pour clientèle française et étrangère, appts et hôtels part. dans quartiers résidentiels, paiement comptant chez notaire
TÉL. 45-44-44-45.

locations non meublées demandes

Paris

Pour Cadres Supérieurs et Personnel IMPORTANTE Cie FRANÇAISE PÉTROLES rech. appts 2 à 6 P. Studios, villas, Paris et env. Libre de suite ou janvier Février. Tél. 45-03-30-33.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de Sociétés et tous services. 43-55-17-50.

maisons individuelles

Dans station balnéaire Côte d'Opale, maison de 4 P. avec jardins + voilier 6,20 m. tt équipé. Px intéressant Tél. après 20 heures : (16-1) 42-67-85-20.

pavillons

Sud La Rochelle, plaisance, maison 170 m² 1978, jardin clos, barbecue, terrasse, parking privé, gd garage, séjour 60 m², chem. centr., 4 chbres, bureau, mezz., placards, cuis. et 2 salle de bns équipées lingerie. 850.000 F
Tél. (16) 46-56-09-36.

Part. à part. Except. pav. 7 P., E/S.O. Séj. tripl., 3 chbres, + chbre serv., jard., gar., 3 caves, site protégé, Paris 13. Tél. 39-55-50-76.

villas

AULNAY-SOUS-BOIS
400 m gare, villa meulière 7 P., 200 m² habit., liv., 45 m² + 5 chbres, dont 1 de 48 m² 2 bains + s. d'eau, garage *1.050.000* Micot 43-44-43-87.

maisons de campagne

BULLION 78. Urgent. Except., Vallée de Chevreuse vds maison rurale en partie restaurée sur terrain 2.000 m² boisé. 4 pièces, cuis., véranda, s. de bns, w.-c., grenier, dépendances, cour Prix 650.000 F Possibilité aménagement Téléphone : 30-41-30-15.

châteaux

A vendre autoroute de Normandie, sortie Rouen, petit château dans parc boisé, belles dépendances à usage d'écuries. Pr ts rens. s'adres. Etude de Me Real Cachelaux, notaire 27350 Routot. 32-56-90-66.

terrains

ST-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE 1.000 m² CONSTRUCTIBLES 450.000 F. 45-67-66-16.

immobilier information

AGENCE MUTUELLE IMMOBILIÈRE
L'ENTREPRISE DU 3e TYPE !!
- Des honoraires moins chers (20 % en moyenne);
- Une garantie de paiement de loyers INTÉGRALE et UNIQUE.

Toutes transactions immobilières : achats, ventes, *locations*, gestions locatives, etc.
L'A.M.I.
OUVRE UNE NOUVELLE AGENCE A PARIS
22, rue d'Aumale, 75009
Téléphone : 40-16-09-09 - 42-80-69-22.

L'AGENDA

Particuliers (demandes)

NOUVEAU, presqu'île Guérandaise, personne référencée, assure petit entretien ménage, aération de vos résidences sur simple appel au 40-70-11-29.

Bijoux

GILLET
Actuellement — 20 % SUR LES BIJOUX ANCIENS
Bagues romantiques broches, bracelets... qui vous apporteront du bonheur en décembre, ouvert ts les lundis et le dimanche 21 après-midi
19, rue d'Arcole, Paris-4e Me Cité. Tél. 43-54-00-83.

BIJOUX ANCIENS ET OCCASIONS OR
Brillants et Argenterie
La plus grand choix
Des affaires exceptionnelles Référence Paris pas Cher PERRONO Joailliers-orfèvres Me Opéra 4, Chaussée-d'Antin Me Etoile 37, av. Victor-Hugo Achat tous bijoux-échanges.

Chauffage

BOIS POUR CHEMINÉE
7 filets pour le prix de 6 livraison gratuite (Paris) Téléphone : 48-21-33-48.

Gourmets

FOIES GRAS
LE NEC + ULTRA... A DES PRIX SAGES !
- LOBES ENTIERS EXCLUSIV.
- Ex : Canard 189 F, OIE 226 F (300 g. FRANCO) c.f. catalogue.
- Cond. part. pour C. Entreprises.

GASTRO-LANDES
40170 CONTIS. 58-42-89-58
Dans le Monde paru le 10 daté 11 décembre 1986, il fallait lire 300 g et non 330 g.

Musique

Audio Référence
LE SON AUTHENTIQUE



AUDITORIUM
8, rue Bouchut
PARIS 15e
Pour tous renseignements, appelez le 42.73.37.38

Vêtements

501 * 259 F
LEWIS STOCK ESSONNE
64, bd Jean-Jaurès
91100 - CORBEIL. R.N. 7 NORD

* BARRÉS DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES.

Maroquinerie

10 A 30 % REMISE
SUR PRIX DE GROS
SACS, SERVIETTES, BAGAGES
VISCONTI 5, rue M. Lecomte
42-72-16-88 - Me Rambuteau.

Œnophilie

MONTLOUIS
appellation contrôlée
vin blanc sec, 1/2 sec
moelleux, méthode champenoise
Tarifs sur demande
A. CHAPEAU, vigneron
15, rue des Aîtres, Husseau
37270 MONTLOUIS-S/LOIRE.

Troisième âge

RETRAITE, gd conft, valides invalides. Pr. COULOMMIERS (77) Téléphone : 64-04-05-75.

Vacances Tourisme Loisirs

TIGNES 2100
loue
STUDIO
4 personnes
Téléphone : 87-62-31-40 ou 87-75-23-88.

SKI DE FOND (Haut-Jura)
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme du XVIIe siècle confortablement aménagée, chambres avec salle de bains, table d'hôtes, cuisine régionale, pain maison cuit au feu de bois. Accueil limité à 12 pers., ambiance sympa. Tarif : de 1.950 F à 2.350 F sem./pers. selon période, tt compris, pension, vin, matériel ski de fond, accompagnement Téléphone : 81-38-12-61.

LOUE STUDIO + JUNIOR
TIGNES-LE-LAC - NOËL
Tél. 21-51-40-03, apr. 20 h.

SKI DE FOND, CHEVAL VOSGES, séjour à la ferme, bonne table, 7 jrs tt compr. 15 pers. max. 1.550 F Téléphone : 89-71-28-02.

A louer. HAUTE-SAVOIE AUX CARROZ-D'ARACHES 250 km de pistes Skis tous niveaux STUDIO tt cft pour 4 pers. Libre du 20 au 27/12/86, du 4-1 au 14-2-87, du 7-3 au 4-5-87 Locat. à la sem. 1.000 à 1.600 F, suivant la période Tél. 43-04-42-41.

Economie

L'élection de M. Michel Camdessus
à la direction générale du Fonds monétaire international

Un grand commis discret très proche du tiers-monde

Une première réunion informelle ayant donné une majorité des voix à M. Michel Camdessus, gouverneur de la Banque de France, le ministre des finances néerlandais, M. Onno Ruding, s'est retiré, permettant au candidat français d'être élu, le jeudi 18 décembre, à l'unanimité, directeur général du Fonds monétaire international par le conseil d'administration. Il remplace M. Jacques de Larosière, qui a démissionné de son poste et quittera le FMI le 15 janvier.

Lorsque, au début des années 50, ce Bayonnais « monta » à Paris pour faire de la philologie espagnole et du droit, il se découvrit une vocation de fonctionnaire en lisant dans un livre de l'économiste François Perroux cette définition de l'État : *« Une contrainte au service d'une communion. »*

Voilà qui allait convenir parfaitement à ce catholique, éduqué chez les « bons pères », très actif à la paroisse de la Cité universitaire de Paris, futur père de six enfants et tout à fait *« heureux en ménage »*. En 1961, après Sciences po et l'ENA, administrateur civil au ministère des finances, il entre dan la direction reine, celle du Trésor (quatre cents hauts fonctionnaires dont quatre-vingts énarques) pour en gravir tous les échelons et y rédiger un rapport qui fit du bruit dans les milieux professionnels.

En 1978, un tournant décisif se dessine dans sa carrière : Michel Camdessus est nommé chef du service des affaires internationales au Trésor et va présider le fameux Club de Paris où se réunissent les pays créditeurs occidentaux face aux pays débiteurs, pour mettre au point les plans de rééchelonnement de leurs dettes garanties. A ce titre, il a dirigé les négociations les plus délicates, comme celles sur la Pologne ou le Mexique.

Il a été l'un des premiers, dans ce domaine, à essayer de faire preuve d'un peu plus de réalisme face à l'orthodoxie sourcilleuse et traditionnelle des pays créanciers. Il se révéla excellent négociateur, se rendant crédible aux yeux des deux parties en présence. M. Camdessus, cependant, s'est toujours montré très proche des pays en développement, notamment latino-américains. Il fit œuvre de pionnier en développant l'analyse qui, par la suite, a fait école : *lorsque les taux d'intérêt positifs (hors inflation) deviennent supérieurs aux taux de croissance des économies, la situation est rapidement intenable pour les pays du tiers-monde par trop endettés.*



Le « théorème de Camdessus » *a été élaboré au début des* années 80 lors d'une réunion du groupe de travail n° 3 de l'OCDE, spécialisé dans les balances des paiements, et d'où sortira le fameux groupe des Cinq pays les plus industrialisés du monde. Le nouveau directeur général du FMI est donc l'homme qui, dans ses fonctions antérieures, a été le mieux formé à ses nouvelles tâches.

En février 1982, il succède à M. Jean-Yves Haberer, directeur du Trésor, nommé à la présidence de Paribas. Un administrateur civil remplaçant un inspecteur des finances à ce poste, la chose n'est pas habituelle. Elle fut remarquée : le corps de l'inspection des finances ne lâche pas volontiers « ses » postes attitrés, et la direction du Trésor en est un.

Le gardien de la monnaie

En 1984, nouvel avatar : il est nommé le 2 août premier sous-gouverneur de la Banque de France et, le 14 novembre, gouverneur en remplacement de M. Renaud de La Genière, dont le mandat implicite de cinq ans était échu. Certains virent à juste titre dans ce remplacement le limogeage d'un homme au *« cou raide »*, selon l'Ecriture. M. de La Genière avait pourtant, en grand commis intègre, collaboré largement et efficacement avec M. Jacques Delors.

Son successeur Rue de Rivoli, M. Pierre Bérégovoy, espérait-il trouver dans le nouveau gouverneur un peu plus de souplesse pour accommoder sa politique de déréglementation et de baisse des taux d'intérêt ? Certains le crurent, tablant sur une hypothétique « sensibilité de gauche » de l'intéressé, que ce dernier en tout cas aurait bien soigneusement cachée. Tout au plus porte-t-il la tache originelle, aux yeux de la majorité actuelle, d'avoir accepté de remplacer M. de La Genière...

A vrai dire M. Michel Camdessus, avec son amabilité chaleureuse d'homme du Sud-Ouest, est resté tout à fait à cheval sur ses prérogatives de gardien de la monnaie, résistant à l'automne 1984 aux très vives sollicitations de M. Bérégovoy qui voulait accélérer la désescalade des taux d'intérêt. Chaussant les bottes de son prédécesseur, il s'en est tenu à la politique « maison » selon laquelle la baisse des taux doit se modeler sur celle du rythme de croissance des liquidités et sur la désinflation.

Il avait profité en décembre 1985 d'une conférence de presse, novation extraordinaire dans l'histoire de la Banque, pour rendre publique une profession de foi inhabituelle. A une question sur le projet que nourrissait alors l'opposition de rendre « indépendant » l'Institut d'émission, il répondit : *« Il y a une caractéristique peu connue à la Banque de France, que les autres banques centrales ne connaissent pas : le gouverneur prête serment de faire son devoir en son âme et conscience. S'il est un homme d'honneur, et qu'il se trouve privé des moyens de faire son devoir, il doit partir. »*

Cette indépendance, confiée à l'« honneur du gouverneur » et que M. Camdessus, sereinement mais fermement, a en définitive su faire respecter, il appartiendra à son successeur, très sûrement M. de Larosière, l'actuel directeur du Fonds monétaire, de la faire respecter également, avec ou sans statut. M. de Larosière, ancien directeur du Trésor, est inspecteur général des finances : les traditions sont sauves et l'inspection rassurée !

FRANÇOIS RENARD.

Le groupe Pallas de M. Pierre Moussa rachète la Banque privée de gestion financière

Le groupe luxembourgeois Pallas, créé et animé par M. Pierre Moussa, ancien président de Paribas, a racheté plus des trois quarts du capital de la Banque privée de gestion financière (BPGF), dont l'actionnaire principal depuis 1984 était le groupe Paribas.

D'autres actionnaires, tels que l'Amsterdam Rotterdam Bank, AMRO et le Groupe Maisons familiales, ont également vendu. La valeur de la BPGF dont le bénéfice annuel dépasse 60 millions de francs, est d'environ 700 à 800 millions de francs.

L'opération a dégagé une très belle plus-value pour les vendeurs, notamment Paribas, qui n'avait plus guère de raisons de garder sa participation dans une banque qui le concurrençait dans certains domaines.

Par cette acquisition, qui sera la plus grosse effectuée jusqu'à présent par Pallas sur ses disponibilités (actuellement 150 millions de dollars), M. Moussa, établi jusqu'à présent à Londres et un petit peu à Paris, avec une société de gestion de portefeuille (Frandev) entre en force sur le marché financier français.

La BPGF a été redressée magistralement par M. Gilles Brac de la Perrière, successeur, en 1982, de M. Jean-Luc Gendry, à la suite de très lourdes pertes immobilières qui obligèrent les actionnaires à reprendre le passif immobilier, dans une société séparée, la FIMES.

Les actionnaires de Pallas constituent un véritable gotha : Pargesa, groupe Bruxelles Lambert de M. Eskenazi, la Power Corporation Canadian, Desmarais, Agfa Gevaert, le Fonds de pension des postiers britanniques, le puissant groupe privé indien Data, la banque Paribas France et, enfin, M. De Benedetti lui-même, qui a pris récemment 10 % du capital.

Ils contribueront à donner aux activités de la BPGF un caractère plus international. Si le directeur général de la banque, M. Arditti, qui avait contribué à la redresser depuis deux ans, retourne à Paribas, sa banque d'origine, M. Brac de la Perrière gardera son poste.

F. R.

Les perspectives de l'OCDE

La voie étroite d'une croissance stable

Déçus, les espoirs même modestes peuvent être dangereux. Les experts de l'OCDE en sont parfaitement conscients et, s'ils admettent avoir surestimé les retombées favorables de la baisse des cours du pétrole et du dollar — la croissance des vingt-quatre pays membres de l'organisation n'a atteint que 2 % durant le premier semestre, un point de moins que prévu — ils appellent la communauté internationale à se méfier des mouvements d'« impatience » qui risquent de perturber les marchés des changes ou d'aiguiser les ardeurs protectionnistes.

Publiées le jeudi 18 décembre, les *« perspectives économiques »* pour les dix-huit mois à venir justifient cet appel au calme. Une expansion évaluée à 2,75 % jusqu'à la mi-1988 sur fond de déséquilibres persistants entre de lourds déficits américains et de larges excédents japonais et allemands, la stabilisation du chômage à un niveau difficilement acceptable de 8,25 % de la population active et les difficultés, toujours pendantes, des pays en développement importateurs ou exportateurs de pétrole : le tableau brossé par les experts du Château de la Muette est celui d'une voie étroite et malaisée pour l'économie mondiale.

Tout certes n'est pas sombre. Les ajustements monétaires réalisés depuis l'automne 1985 et l'accord du groupe des cinq principaux pays industriels sur la baisse ordonnée du dollar ont écarté une menace majeure pour la stabilité mondiale.

Le mouvement de désinflation enregistré en 1986 semble suffisamment solide pour éviter des retours de flamme inflationnistes. Sur la base d'un baril à 15 dollars, la poussée des prix à la consommation ne devrait pas remonter au-delà de 3 % contre 2,5 % en 1986. L'accalmie des salaires devant se poursuivre, les auteurs du rapport tablent sur de faibles anticipations inflationnistes.

Les leçons tirées de l'évolution économique de 1986 ne sont pas toutes aussi positives. Si les pays de l'OCDE ont engrangé, du fait de la baisse des matières premières et du dollar, un gain de plus d'un point du produit national brut, il a presque été totalement annulé par un facteur déflationniste dont l'ampleur a surpris les experts : les exportateurs de pétrole n'ont pas été seuls à comprimer fortement leurs importations. Résultat, les membres de l'OCDE n'ont accru que de 2 % leurs exportations en dehors de la zone alors que leurs importations progressaient de 7,5 %.

On peut être soulagé de voir le monde industrialisé entrer cahin-caha dans sa cinquième année de croissance, mais son rythme s'annonce une fois de plus insuffisant pour réduire le nombre des sans-emploi, 31 millions à la fin de 1986. Ce constat recouvre des réalités très différentes. Entre le second semestre de 1985 et celui de 1986, près de 3 millions de nouveaux postes ont été créés en Amérique du Nord contre 1,3 million en Europe, où les auteurs du rapport envisagent une stabilisation du taux de chômage à 11 % jusqu'en 1988.

Persistance des déséquilibres

L'ensemble de ces problèmes donne une acuité particulière à des déséquilibres appelés à perdurer entre les comptes extérieurs des Etats-Unis, d'une part, du Japon et de la RFA, d'autre part. La résistance aux mouvements pourtant profonds intervenus sur les monnaies de ces trois pays est flagrante selon les évaluations du secrétariat de l'OCDE : *le déficit des paiements courants américains, de 138 milliards de dollars en 1986, se situerait encore autour de 133 milliards dans dix-huit mois, alors que l'excédent japonais passerait dans le même temps de près de 82 milliards à 72 milliards et celui de la RFA de 32,5 à près de 21 milliards.*

Ce phénomène a abouti pour les Etats-Unis et le Japon à un mouvement de bascule sans précédent : en quatre ans, le Japon a amélioré de quelque 120 milliards de dollars ses avoirs extérieurs nets pour devenir le premier créancier au monde ; dans le même temps, les Etats-Unis épuisaient *« une masse d'actifs représentant près de 5 % du produit national brut »* et devenaient débiteurs nets.

Combien de temps les investisseurs étrangers continueront-ils à financer la dette américaine tout en supportant le risque de change sur le dollar ? La réponse est aussi essentielle qu'inquantifiable. Autant dire que le risque d'un dérèglement est permanent et que la nécessité pour Washington de réduire les déficits budgétaires reste cruciale. Sur ce point, l'OCDE ne masque guère son scepticisme.

Pour éviter que les déséquilibres commerciaux et financiers ne déclenchent de sérieux remous sur les marchés des changes ou n'alimentent une guérilla ravageuse entre les principaux acteurs du commerce mondial, l'OCDE présente une batterie de recommandations. Certaines sont devenues traditionnelles, tel l'appel à une plus grande flexibilité du marché du travail ou à l'assainissement budgétaire. D'autres le sont moins, comme la dénonciation sévère des subventions à l'agriculture. Mais lorsqu'il s'agit de savoir dans quel sens la concertation doit jouer pour limiter les risques inhérents aux déséquilibres actuels, le dilemme reste entier : faut-il opter, après un temps de pause permettant d'« absorber » la dépréciation du dollar, pour une nouvelle appréciation des monnaies des pays excédentaires — essentiellement le Japon et la RFA — ou pour le renforcement de la croissance en utilisant des moyens non inflationnistes lorsque c'est possible ? La question n'est pas nouvelle. Les experts de l'OCDE se gardent de trancher, laissant aux pays membres, leurs « clients », le choix des armes. Si l'on en juge par ce rapport, elles ne sont ni nombreuses ni d'une efficacité foudroyante.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

FRANCE : en l'absence d'un redressement du commerce extérieur...

C'est un regard pessimiste que porte l'OCDE sur l'état de l'économie française en 1987. Selon elle, la balance commerciale devrait continuer à se dégrader. Cela serait dû à un ralentissement de la croissance des exportations — cette croissance ne serait que de 3,2 % contre 4,8 % selon les prévisions du gouvernement — et à un maintien de la croissance des importations de l'ordre de 5,5 %.

Pour en arriver à cette analyse, l'OCDE examine la politique qu'entend mener le gouvernement français et en tire la conclusion qu'elle ne devrait pas *« exercer d'effet de soutien de la demande »*, tandis que *« dans un contexte de chômage toujours élevé, la progression des salaires réels devrait se modérer à nouveau après une accélération temporaire au premier semestre résultant du décalage d'ajustement entre les salaires et les prix »*. Au total, le pouvoir d'achat des ménages ne devrait croître que de 1,5 %.

Mais la progression des investissements resterait soutenue, de sorte que les achats à l'étranger continueront à se développer. Cela d'autant plus que les prix français resteraient peu compétitifs par rapport à ceux de nos partenaires européens.

Dans ces conditions, la croissance du PIB resterait faible (à peine plus de 2 %), ce qui n'aura pas pour effet d'améliorer la situation du marché du travail. A cet égard, l'OCDE note que *« les mesures d'allégement des cotisations sociales sur l'emploi des jeunes n'auront que des effets graduels sur l'embauche nette, risquant de s'accompagner de phénomènes de substitution entre catégories de travailleurs »*.

Reste l'inflation, dont le taux *devrait se maintenir aux alentours* de 2 % *« en l'absence de dérapages notables lors de la levée du contrôle des prix des services »* qui doit intervenir au 1er janvier 1987.

Dans son analyse, l'OCDE ne manque pas de souligner que la réduction de moitié de la facture pétrolière a permis de diminuer le déficit commercial de 1986, mais que les gains ainsi réalisés (de l'ordre de 80 milliards de francs) *« ont été dans une large mesure absorbés par la dégradation des échanges de produits manufacturés en volume »*. L'OCDE rappelle que cette détérioration, *amorcée depuis le début* de 1984, s'est fortement accélérée au premier semestre 1986 sous l'effet conjugué d'une demande intérieure plus soutenue en France que chez ses principaux partenaires, d'une forte baisse de la demande des pays de l'OPEP et d'une détérioration de la compétitivité des prix.

F. S.

Economie

Les résultats de la conférence annuelle agricole

2 milliards de francs pour désamorcer la contestation paysanne

En accordant 2 milliards de francs aux agriculteurs, lors de la conférence agricole du 18 décembre, le gouvernement désamorce un mouvement de contestation et renoue avec la tradition de ces conférences annuelles, inventées en 1971 par M. Michel Cointat.

Surpris par l'ampleur des mesures annoncées par le premier ministre, les dirigeants professionnels affichent une satisfaction sereine, sans crier victoire.

L'incertitude demeure sur les sources de financement de ces aides exceptionnelles. Est-il si difficile d'annoncer que l'Etat y affectera une partie des recettes nées de la vente future de la Caisse nationale du Crédit agricole, vente confirmée simultanément par M. Jacques Chirac ?

Interrompue de 1982 à 1985, sous le gouvernement socialiste, la conférence annuelle agricole a *réuni*, le jeudi 18 décembre, à l'hôtel Matignon, autour du premier ministre, M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget, les états-majors des quatre organisations professionnelles officiellement reconnues (FNSEA, CNJA, APCA, CNMCCA), ainsi que celui de l'association nationale des industries agro-alimentaires.

Résultat de cette conférence : 2 milliards de francs, un compte rond, facile à retenir, qui amalgame en fait des mesures nouvelles pour environ 1,5 milliard de francs, et d'autres déjà annoncées. Tout n'est d'ailleurs pas à la charge de l'Etat (1).

M. Chirac a justifié ces mesures par la baisse de revenu, 5,9% en quatre ans, enregistrée par les agriculteurs, seule catégorie sociale à être dans cette situation.

Cette diminution risque d'ailleurs d'être accentuée par l'accord de Bruxelles sur les quotas laitiers et le prix de la viande bovine, qui crée, a dit M. Chirac, *« des contraintes nouvelles »*, à l'issue de négociations qui ont *« été conduites dans des conditions inespérées par le ministre de l'agriculture »*, a-t-il ajouté. Le premier ministre a annoncé aussi que la révision du mode de calcul de revenu agricole, contesté par les professionnels, serait confiée à un groupe de travail. Plus fondamentalement, M. Chirac, dont la fibre agricole est bien connue, estime qu'*« on ne peut pas construire une agriculture prospère sur des agriculteurs en ruine »*.

« Le gouvernement va dans le bon sens, mais ce n'est qu'une étape », a déclaré le président de la FNSEA, M. Raymond Lacombe, qui explique les arbitrages de dernière heure en faveur des paysans par cette simple phrase : *« On a pas mal insisté depuis plusieurs jours... »*

De fait, le gouvernement a pris conscience de l'ampleur du traumatisme créé par les décisions de Bruxelles. Il est possible aussi que « l'effet étudiants » ait joué et que M. Chirac ait voulu éviter l'ouverture d'un nouveau front de contestation. L'argument électoral ne peut pas être négligé non plus : les agriculteurs et leurs familles, ce sont plus de 2,5 millions d'électeurs. Si ce corps-là penche plutôt à droite, il est aussi instable et peut par son balancement apporter les quelques points qui font une majorité...

Les jeunes agriculteurs du CNJA ne s'y sont d'ailleurs pas trompés qui voient notamment dans la prise en charge d'intérêt de deux points sur leurs prêts d'installation *« une décision qui permet de rendre de la compétitivité à ceux qui seront les agriculteurs de demain »*. Une autre mesure satisfait particulièrement le CNJA : c'est la mise en place, avec un crédit de 600 millions de francs (s'ajoutant aux 400 millions prévus en 1986), d'un plan de restructuration laitière.

Il s'agit avec ces sommes d'aider les producteurs âgés à cesser la production, bien au-delà du volume de réduction requis par l'accord de Bruxelles. Ceci afin d'ouvrir un espace de croissance pour les jeunes installés et les futurs paysans.

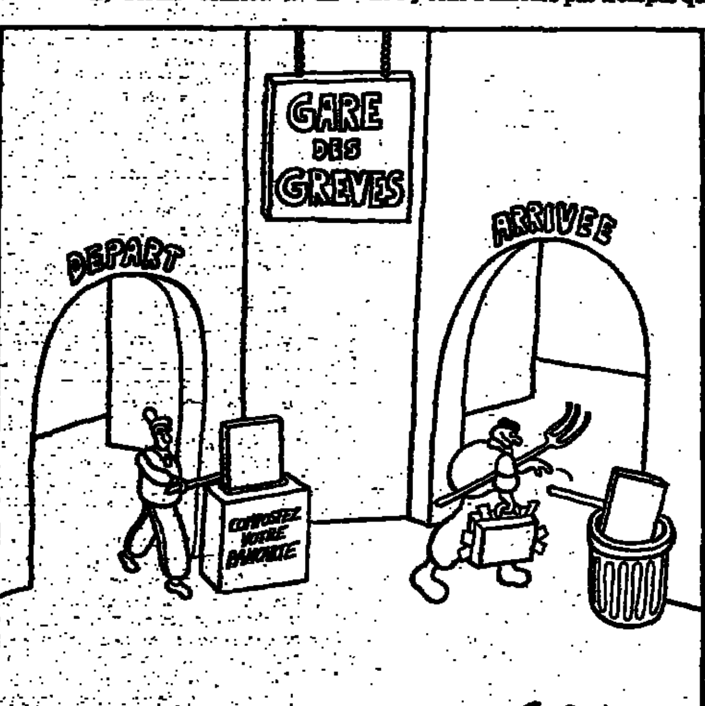
Les agriculteurs, enfin, ont obtenu une autre promesse, celle d'un nouveau rendez-vous avec le gouvernement, en juin 1987, qui permettra à M. Chirac de prouver à nouveau son intérêt pour l'agriculture.

L'édition 1986 de la conférence annuelle aura aussi été l'occasion d'un arbitrage épineux. Entre son ministre des finances et celui de l'agriculture, M. Chirac a *tranché* : la Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA) sera vendue tout en conservant le monopole des bonifications d'intérêts et les dépôts des notaires, *ce qui rassure les agriculteurs* ; mais le produit de la vente ne sera pas affecté à un compte spécial pour la modernisation de l'agriculture comme le prévoyait M. Guillaume.

Dans un communiqué de l'hôtel Matignon, il est précisé que les modalités de la vente *« ne remettront pas en cause les règles générales des procédures de privatisation »*.

Sauf à ce que M. Balladur précise comment seront financés dans le budget de l'Etat les aides au revenu des agriculteurs, – il s'y est, jeudi, refusé à plusieurs reprises, – on est réduit à imaginer des scénarios : le plus probable est que le gouvernement puisera dans ses caisses les sommes correspondantes qui y auront été apportées par la vente de la CNCA. Reste à savoir si ce transfert *d'actifs publics vers des trésoreries privées* est cohérent avec les *« procédures »*, voire la morale des privatisations.

JACQUES GRALL.



(1) La France assure le préfinancement des primes compensatrices à la brebis, soit 164 millions à la charge du budget de la CEE ; le Crédit agricole finance pour environ 176 millions l'abaissement de 3% des taux de certains prêts d'équipement.

Les différentes mesures

● **Elevage** : 450 millions pour les producteurs de viande bovine et ovine ; 164 millions d'avance pour les primes à la brebis dont le versement est généralisé à tous les départements ; 2 millions pour l'interprofession chevaline ; un « appui » non chiffré pour la gestion du marché du porc.

● **Charges financières** : 100 millions (déjà annoncés) pour la prise en charge partielle d'intérêts sur prêts bonifiés d'avant 1984 pour les producteurs de viande et de lait en difficulté ; 169 millions pour l'abaissement des taux de 3 % des prêts d'équipement non bonifiés souscrits entre 1982 et 1985 ; même mesure pour les productions végétales spéciales pour une valeur de 7 millions ; de 150 à 200 millions pour l'abaissement de deux points sur les prêts aux jeunes agriculteurs souscrits entre 1982 et 1986.

● **Couverture sociale** : 50 millions de prêts d'honneur pour les agriculteurs privés de couverture sociale.

● *Lait* : 600 millions pour le programme de restructuration laitière.

● **Fiscalité** : 30 millions pour l'extension de la déduction de 50 % de la TVA sur le fioul pour les coopératives d'utilisation de matériel (CUMA) et les entrepreneurs de travaux ; 260 millions, correspondant à une provision de 10 % sur les bénéfices ; abattement de 20 % sur les bénéfices pour les agriculteurs choisissant le nouveau régime transitoire d'imposition « super-simplifié » (non chiffré).

L'ensemble de ces mesures fiscales étaient déjà inscrites dans la loi de finances 1987.

REPÈRES

Privatisations

Trois « petites » en 1987

L'ordre des privatisations est modifié pour 1987, a annoncé M. Balladur sur Europe 1, le jeudi 18 décembre. Le ministre d'Etat a confirmé que la privatisation des Assurances *générales* de France n'aurait pas lieu avant le second semestre, et encore *« si nous sommes prêts »*. Pour garder *« en quantité »* le rythme, le gouvernement remplacera cette grosse opération par trois petites en vendant le Crédit commercial de France, la Banque des travaux publics et la Banque industrielle et mobilière privée (BIMP). *« Une grande entreprise industrielle »* les accompagnera, mais le ministre n'en a pas révélé le nom. L'objectif de M. Balladur est de ne pas altérer la bonne marche des privatisations inaugurée *« avec succès »* par Saint-Gobain par des opérations qui présentent des difficultés techniques. Les AGF sont dans ce cas.

Pour les autres entreprises, la liste est la suivante : Paribas pour fin janvier-début février, TF 1 en mars (les 50 % des opérateurs), et, en mai-juin (50 % pour la mise en Bourse et les salariés), et Havas en avril.

Gaz

Baisse de 11 % des tarifs domestiques

Les tarifs du gaz vont baisser de 11 % pour les usages individuels et de 12 % pour les usages collectifs et industriels à compter du 1er janvier. Depuis le 10 octobre 1985, les tarifs de 8,6 millions de consommateurs domestiques ont ainsi baissé de 25 % sous l'effet de l'évolution des cours du pétrole et du dollar. Cela a permis aussi à GDF de dégager 1,5 milliard de francs de bénéfices. Gaz de France avait d'ailleurs été empêché par les pouvoirs publics d'abaisser ses tarifs autant qu'il le voulait en octobre 1986, M. Balladur préférant garder une marge au moment où les prix des services seraient libérés. Si le dollar reste à 7 F et le prix du baril de pétrole à 15 dollars, GDF envisage une nouvelle baisse des prix du gaz industriel de l'ordre de 12 % au 1er avril.

Pièce de 10 F

Retrait définitif

La nouvelle pièce de 10 F sera définitivement retirée de la circulation à la fin du mois, a annoncé M. Edouard Balladur. Cette pièce avait été retirée provisoirement de la circulation après la protestation des organisations de consommateurs. La nouvelle pièce était souvent confondue avec la pièce de 50 centimes. M. Balladur avait demandé un rapport sur la question. Ce retrait devrait coûter 100 millions de francs au Trésor public.

Salaire horaire

+ 0,7 % au troisième trimestre

Selon les résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1er octobre 1986, le salaire horaire des ouvriers a augmenté de 0,7 % au troisième trimestre, conformément aux indications provisoires (*le Monde* du 18 novembre), contre 1,4 % au troisième trimestre 1985 et 1 % au deuxième trimestre 1986. Le ministère note que *« la progression des salaires a donc vu son rythme se ralentir au cours du troisième trimestre pour se rapprocher de celui des hausses de prix. Le pouvoir d'achat des salaires ouvriers n'a donc pas varié au cours du dernier trimestre, alors qu'il avait augmenté de 0,9 % dans la première moitié de l'année »*. Depuis janvier 1986, le prix ont progressé de 1,8 %, le SMIC de 3,4 % et les salaires de 2,7 %. D'autre part, sur douze mois, la baisse des effectifs est de 0,1 %, contre 1,2 % l'année précédente.

صورة من الاصل

Energie

L'évolution des prix du pétrole

L'OPEP a trouvé les bases d'un accord

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

Après quatre jours de blocages politiques dus au conflit Iran-Irak, les treize ministres du pétrole de l'OPEP réunis à Genève paraissaient enfin, le vendredi 19 décembre, sur le point de s'entendre pour réduire leur production d'environ un million de barils par jour (– 5,8 %), afin de tenter de redresser les prix du pétrole de 16 à 18 dollars par baril.

L'accord, proposé par l'Arabie saoudite, prévoit de plafonner la production de l'OPEP à 15,8 millions de barils par jour pendant les deux premiers trimestres de 1987, soit 1,2 million de barils par jour de moins qu'actuellement (17 millions de barils par jour). En réalité, compte tenu du cas particulier constitué par l'Irak, la production effective de l'Organisation devrait avoisiner 16 millions de barils par jour. Ce plafond devrait augmenter aux troisième et quatrième trimestres, la moyenne sur l'année s'élevant à 16,6 millions de barils par jour, soit 6,7 % de moins qu'en 1986 (17,8 millions de barils par jour). Cet accord devrait toutefois être revu lors de la prochaine conférence prévue en juin prochain à Vienne.

Cette nouvelle baisse du rythme d'extraction de l'OPEP devrait permettre d'assainir le marché en épongeant les stocks et de ramener les prix du brut autour de 18 dollars par baril. Tous les pays membres, à l'exception de l'Irak, participeraient à cet effort de discipline. L'Arabie saoudite, premier producteur, verrait son rythme d'extraction ramené de 4,3 à 4,1 millions de barils par jour pendant le premier semestre.

En outre, les treize pays membres devraient s'engager à revenir dès que possible au système de prix fixe du pétrole abandonné depuis un an au profit de contrats indexés sur les cours du marché. Contrairement à la situation qui prévalait jusqu'à la fin de l'an dernier, le prix de référence ne serait plus celui de l'« arabe léger » saoudien, mais la moyenne d'un panier de sept bruts d'origines différentes. Chaque qualité de pétrole se verrait ultérieurement attribuer un prix déterminé, l'écart maximum entre la meilleure et la plus mauvaise qualité ne devant pas dépasser 2,65 dollars par baril.

Jusqu'à la dernière minute, le conflit entre l'Iran et l'Irak a menacé de ruiner cette entente. L'Irak refusait en effet de s'astreindre à un quota précis de production, tandis que l'Iran, son ennemi, exigeait que Bagdad soit soumis à la même discipline que les douze autres pays membres. Après moult tractations diplomatiques menées en première ligne par le roi Fahd d'Arabie saoudite, qui s'est entretenu avec les gouvernements irakien, algérien, et libyen, entre autres, le compromis finalement trouvé préserverait les positions de l'un et de l'autre. L'Irak, tout en se voyant fixer un quota précis (1,4 million de barils par jour au premier semestre) s'exclurait momentanément de lui-même de l'accord, puisqu'il produit en réalité environ 1,6 millions de barils par jour et n'a aucune intention de réduire ce niveau. L'Iran accepterait finalement cet état de fait en exigeant toutefois que, si dans un délai de deux mois tous les pays membres de l'OPEP (dont l'Irak) ne respectent pas cet accord, une nouvelle conférence serait convoquée.

Cette solution semblait devoir être approuvée par l'ensemble des délégations présentes à Genève, anxieuses de terminer cette conférence sur un accord susceptible de redresser les prix. « Tout le monde veut augmenter ses revenus, notait un ministre, certains pays, comme l'Arabie saoudite et l'Iran, souhaitent, de plus, tirer un bénéfice politique de cette réunion. La difficulté consiste à faire coïncider ces deux exigences. » Les treize pays devaient encore approuver les détails de la résolution finale.

VÉRONIQUE MAURUS.

● **Fourchette un peu plus large pour la croissance de la masse monétaire en RFA.** – La Banque fédérale d'Allemagne a légèrement élargi la fourchette de croissance pour la masse monétaire allemande en 1987, qui sera de 3 % à 6 % pour l'année, contre un objectif de 3,5 % à 5 % en 1986, qui n'a pas été respecté. A l'heure actuelle en effet, cette masse progresse au rythme annuel de 7,9 %, bien trop rapidement au gré de la Banque Centrale. L'annonce de ce léger élargissement, fait jeudi 18 décembre, au début d'après-midi, a laissé les marchés financiers perplexes : il faudra bien faire rentrer la masse monétaire dans son lit, ce qui, à leur yeux, exclut toute baisse des taux allemands dans l'immédiat.

Carnet des entreprises

UGINE GUEUGNON

Il sera proposé à un prochain conseil la cooptation comme administrateur de M. Philippe Choppin de Janvry, directeur des affaires internationales d'Usinor et de Sacilor, et sa nomination comme président-directeur général en remplacement de M. Jean-Pierre Hugon, démissionnaire.

Affaires

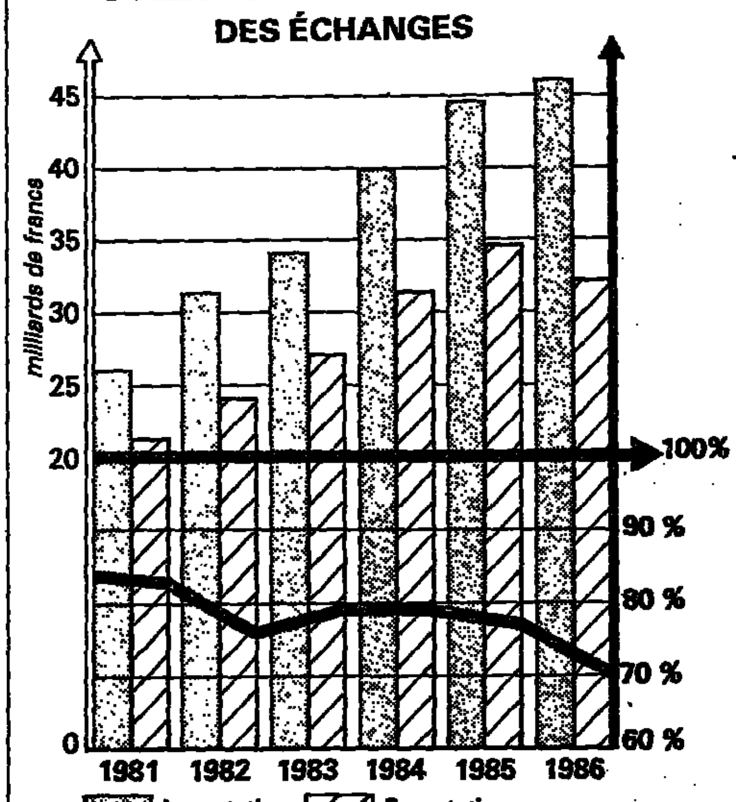
Les très mauvais résultats du textile en 1986

Quand tombe le masque dollar

Il est des améliorations plus éphémères que des bulles de savon. On prévoyait un certain dégonflement des exportations textiles françaises, dès lors qu'elles ne seraient plus soutenues par le cours avantageux du dollar. Ce fut un effondrement. Le déficit des échanges du secteur s'est creusé de 40 % au cours de l'année 1986.

Outre le poids que fait peser un trou de 14 milliards de francs sur une balance commerciale déjà mal en point, le résultat annoncé le mercredi 17 décembre par le président de l'Union des industries textiles, M. Louis-Charles Bary, pose le problème de l'avenir d'une industrie qui a réalisé, l'an passé, 115 milliards de chiffre d'affaires et qui emploie plus de 236 000 personnes. Déjà, la production a régressé dans le même temps de 3,5 % sur un marché pourtant porteur, en augmentation de 2,5 %.

L'INEXORABLE DÉGRADATION DES ÉCHANGES



Importation / Exportation / Taux de couverture — Source UIT

La ligne bleue de l'équilibre commercial semble désormais, et pour longtemps, hors de portée. Faut-il s'en étonner ? La dernière chute du taux de couverture (rapport importations exportations) de 8 points sur l'année 1986 (il atteint 70 %) poursuit une tendance déjà ancienne.

Le taux de 83 %, en 1981, était déjà tombé à 76 % l'année suivante. La flambée du dollar, qui améliore mécaniquement la compétitivité des entreprises françaises sur le marché américain, n'a fait qu'enrayer la dégradation, maintenant le taux de couverture proche de 79 % entre 1982 et 1985.

Les variations du billet vert n'ont finalement joué que provisoirement sur quelques marchés extérieurs, tels les États-Unis, désormais cinquième marché étranger de la France. Mais, globablement, la progression record des exportations de 10 % en valeur en 1985, tant vantée à l'époque par l'Union textile, cachait en fait une stagnation en volume. La meilleure tenue des ventes à l'étranger a surtout masqué la continuelle poussée des importations, de 7 % en 1986, après avoir déjà progressé de 5 % l'année précédente. Un recul de la France sur son propre marché, qui ne tient pas à la seule concurrence des pays à bas salaire. En effet, en 1986, à l'exception du Portugal, les pays qui ont le plus progressé sont le Japon (+ 43 %), les Etats-Unis (+ 14 %), la Suisse (+ 10 %) et surtout la RFA (+ 10 %), déjà deuxième fournisseur étranger de l'Hexagone.

Pour les professionnels du secteur les causes de cette perte de compétitivité sont simples : le poids des charges pesant sur l'entreprise, que l'industrie calcule comme étant globalement deux fois supérieures en France, à une moyenne observée sur les pays de l'OCDE, et les taux d'intérêt à moyen et long terme, qui, une fois tenu compte de l'inflation, pénalisent particulièrement les entreprises françaises.

Un nécessaire électrochoc

Après avoir « pris acte des décisions positives du gouvernement » (la réduction de l'impôt sur les sociétés, l'ordonnance sur les prix et la concurrence, etc.) l'industrie textile réclame deux mesures principales : la fiscalisation des allocations familiales, ainsi que la réduction de la taxe professionnelle.

Imperturbable optimisme. « Nous avons foi dans l'avenir du textile », affirme M. Bary, annonçant un taux d'investissement du secteur égal à 3,5 % de son chiffre d'affaires, « supérieur au niveau national, en dépit de la situation difficile ». Il est vrai que le redressement spectaculaire de certaines firmes, telle DMC sous la direction de M. Julien Charlier, prouve que le secteur abrite quelques réussites. Mais quelles mesures provoqueront l'électrochoc nécessaire pour revitaliser une profession globalement en perte de vitesse ?

DOMINIK BAROUCH.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

CdF-Chimie change de statuts

CdF-Chimie va changer de statuts. D'ici au printemps de 1987, un conseil d'administration sera mis en place. Il se substituera au directoire et au conseil de surveillance, dont le groupe s'était doté dès sa naissance en 1968. Cette simplification des structures de l'entreprise vise à faciliter la tâche qui attend M. Serge Tchuruk, son président (*le Monde* du 14 novembre) désigné à ce poste par les pouvoirs publics avec pour consigne de restructurer et de redresser cette affaire au bord de la ruine. Car cela ne fait maintenant aucun doute : M. Tchuruk sera nommé PDG et cumulera ainsi pour la première fois tous les pouvoirs. Il sera seul maître à bord, après l'Etat, qui va devenir l'unique actionnaire de CdF-Chimie en reprenant pour le franc symbolique la participation de 95 % détenue par les Charbonnages de France.

Citroën sort du rouge

Après six années de pertes consécutives, Citroën atteindra enfin l'objectif d'équilibre fixé depuis plusieurs exercices par son président, M. Jacques Calvet. La seconde marque du groupe PSA devrait même dégager des bénéfices cette année, aux environs de 300 à 400 millions de francs (après une perte de 400 millions en 1985). *Ce redressement des comptes* résulte de l'effet conjugué de l'augmentation des ventes et de la réduction des coûts de production. En Europe, Citroën aura immatriculé près de 505 000 voitures particulières en 1986 (soit 6,4 % de plus qu'en 1985) détenant ainsi 4,4 % du marché. Cette progression, meilleure que prévue, s'explique par des succès dans les pays européens. En revanche, Citroën voit sa pénétration reculer en France, (11,8 % en 1985). Les efforts de productivité ont atteint environ 10 % en 1986. Ils devraient se poursuivre à un rythme plus lent en 1987. Ils se sont traduits par 1 900 suppressions d'emplois (après 4 000 en 1984 et 3 200 en 1985).

Marchés financiers

PARIS, 18 décembre ↑

Résistant : + 0,03 %

A l'approche de la liquidation générale du 22 décembre, de nouvelles ventes bénéficiaires ont eu lieu jeudi rue Vivienne. Dans la matinée, le marché avait réussi à retrouver un quasi équilibre (– 0,06 %). Un rétablissement essentiellement dû à Michelin. Dopé par le contrat signé avec l'armée de l'air américaine pour équiper le nouveau chasseur-bombardier F-15 E en pneus radiaux, Bibendum avait progressé de 3,50 %.

L'effet de taille avait joué sur l'indice. En séance officielle, la tendance montait finalement une bonne résistance, toujours aidée par Michelin (2 610 F). En clôture le score était légèrement positif (+ 0,03 %).

Autour de la corbeille, les boursiers marquaient une certaine satisfaction devant cette évolution du marché. Après la hausse récente qui a propulsé l'indice CAC vers des sommets absolus en début de semaine, la Bourse marque une « pause » somme toute logique. Il est habituel de voir l'indicateur de tendance « tester ses plus hauts », les opérateurs évaluent à cette occasion la capacité du marché de franchir le cap. Pour nombre d'entre eux, une certaine consolidation s'amorce, une phase d'expectative où chacun suivra de près l'opérateur Paribas et ses modalités de privatisation. Le bruit courait dans les travées que les dirigeants de cette société s'apprêtaient à diviser par deux son certificat d'investissement pour le rendre plus accessible en terme de prix. Une rumeur qui, si elle se confirme, devrait éveiller encore davantage l'intérêt des petits investisseurs.

Parmi les valeurs bien orientées, on notait Thomson, Alcatel, Roussel Uclaf, Peugeot et surtout Aussedat Rey. Sur le marché obligataire, la morosité gagnait du terrain... « Rien ne se passera avant le 2 janvier », se désespérait un spécialiste. Quant au MATIF, il gagnait une petite fraction, le contrat à échéance septembre 1987 s'établissant à 107,05 (+ 0,05 %).

Lingot : 83 500 (– 250).
Napoléon : 514 (– 4).

NEW-YORK, 18 décembre ↓

La baisse se ralentit

La tendance s'est de nouveau alourdie jeudi à Wall Street. Toutefois, le mouvement de baisse s'est nettement ralenti. Après être un instant tombé à 1 900,17, l'indice des industrielles s'est redressé pour remonter à la cote 1 927,02, pour finalement s'établir à 1 912,82, soit à 5,48 points en dessous de son niveau précédent. La veille, il avait perdu 17,85 points. Le bilan de la journée a été en tous points comparable à ce résultat. Sur 2 048 valeurs traitées, 934 se sont repliées, 627 ont progressé et 487 n'ont pas varié. Une assez forte activité a continué de régner et 155,43 millions de titres ont changé de main, contre 148,84 millions.

Une fois encore, la séance a été entièrement placée sous le signe des « trois sorcières » (triple échéance à terme des contrats sur indices, des options sur indices et des options sur actions intervenant à la même heure, le 19 décembre). La stratégie consiste à faire baisser les cours afin de racheter de nouveaux contrats à des prix plus intéressants. Mais il faut compter avec les rachats du découvert, les liquidations de positions, les ventes de caractère fiscal. Bref, tout concourt à rendre le marché volatile, et bien des opérateurs se tiennent prudemment à l'écart de peur de se brûler. Autour du Big Board, le sentiment était néanmoins assez bon, certains n'excluant pas, une fois passée cette échéance difficile, de voir le Dow atteindre la barre des 2 000 points avant la fin de l'année.

VALEURS	Cours du 17 déc.	Cours du 18 déc.
Alcoa	33 5/8	34
A.T.T.	27 3/8	28 1/4
Boeing	51 5/8	53
Chase Manhattan Bank	38 1/8	38 1/8
Du Pont de Nemours	87 1/2	87 3/4
Eastman Kodak	69 1/4	68 7/8
Exxon	71 5/8	71 1/2
Ford	57 1/2	57 1/4
General Electric	86 1/2	86 3/4
General Motors	68	68 3/4
Goodyear	42	41 7/8
I.B.M.	126 3/4	125 1/4
I.T.T.	53 3/8	52 5/8
Mobil Oil	39 7/8	39 7/8
Pfizer	61	62
Schlumberger	32 3/4	32
Texaco	35	35 1/8
U.A.L. Inc.	57	57 1/4
Union Carbide	22 1/2	22 1/4
U.S.X.	22 1/4	22 1/4
Westinghouse	60	59 1/4
Xerox Corp.	60 7/8	61 1/2

CHANGES

PARIS

Effritement à 6,58 F ↓

Dans des marchés généralement peu animés, le dollar s'est effrité vendredi 19 décembre, pour coter 6,58 F (contre 6,5990) et 2,0060 DM (contre 2,0118 DM). La décision de la Bundesbank de ralentir en 1987 l'expansion de la masse monétaire n'a eu aucun effet particulier, ruinant seulement l'espoir d'une baisse des taux en RFA.

FRANCFORT	18 déc.	19 déc.
Dollar (en DM) ..	2,0118	2,0060
TOKYO	18 déc.	19 déc.
Dollar (en yens) ..	163,20	163,15

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (19 déc.).	7 11/16 % - 7 13/16 %
New-York (18 déc.) .	6 7/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	17 déc.	18 déc.
Valeurs françaises ..	154,5	
Valeurs étrangères .	115,2	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	410	408,50

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	17 déc.	18 déc.
Industrielles	1918,30	1912,82

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	17 déc.	18 déc.
Industrielles	1 276,10	1 270,60
Mines d'or	315,90	311,3
Fonds d'Etat	82,13	82,19

TOKYO

	18 déc.	19 déc.
Nikkei	18723,72	18938,63
Indice général ...	1552,27	1569,07

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 décembre
Nombre de contrats : 9 726 (chiffre provisoire)

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Déc. 86	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	107,30	107,25	107,05	107,15
Précédent ...	–	107,20	107,15	106,95	107,05

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BSN FONDE LA GEMOFIM POUR SE PRÉMUNIR DES OPA. – L'assemblée générale de BSN a voté, le jeudi 18 décembre, la création de Gemofim, une société qui doit constituer une sorte de « club des amis de BSN », destinée à venir au secours du premier groupe français de l'agro-alimentaire en cas d'OPA hostile. Le projet a recueilli 1,580 million de voix pour, 40 388 voix contre. Le capital de Gemofim sera détenu par un groupe de grandes banques françaises et étrangères, qui souscriront des obligations pour un maximum de 120 millions de francs. Il sera attaché à ces obligations des bons donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de BSN au cours du marché, à hauteur de 30 % du capital. Par ce dispositif, M. Antoine Riboud espère pouvoir se prémunir contre toute tentative d'OPA, malgré la dispersion de son capital.

UN NOUVEAU PDG POUR ICI-FRANCE. – M. Paul Schindler, quarante-cinq ans, a été nommé PDG de la filiale française du groupe chimique britannique. Il remplace à ce poste M. Jacques Bouscarle qui a atteint la limite d'âge et est élu président d'honneur.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	6,5820	6,5870	+ 45	+ 65	+ 130	+ 170	+ 525	+ 630
$ can.	4,7696	4,7766	– 26	– 5	– 47	– 8	– 133	– 27
Yen (100) ...	4,0326	4,0381	+ 112	+ 132	+ 226	+ 261	– 36	+ 777
DM	3,2779	3,2829	+ 62	+ 88	+ 140	+ 169	+ 463	+ 543
Florin	2,8989	2,9024	+ 33	+ 44	+ 71	+ 94	+ 278	+ 341
F.B. (100) ...	15,7498	15,7584	+ 5	+ 88	– 47	+ 143	– 99	+ 421
F.S.	3,8970	3,9034	+ 84	+ 106	+ 207	+ 248	+ 703	+ 863
L (1 000) ...	4,7242	4,7383	– 170	– 106	– 311	– 233	– 709	– 541
£	9,4123	9,4260	– 265	– 217	– 553	– 470	– 1585	– 1265

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 3/8	6 5/8	7 1/16	7 3/16	6 9/16	6 11/16	6 3/16	6 5/16
DM	5	5 1/4	5 3/8	5 1/2	5 3/16	5 5/16	4 13/16	4 15/16
Florin	6 1/4	6 1/2	6 3/8	6 1/2	6 9/16	6 5/16	5 7/8	6
F.B. (100) ..	6 1/2	7 3/8	7 1/2	7 7/8	7 5/8	8	7 3/4	8 1/8
F.S.	0 1/2	1	5 1/16	5 3/16	4 1/2	4 5/8	4 1/8	4 1/4
L (1 000) ..	10	12	10 7/8	11 7/8	11	11 1/2	10 1/2	11
£	10 3/4	11	11 1/8	11 1/4	11 1/4	11 3/8	11 5/16	11 7/16
F. franç. .	7 1/2	8 1/8	8 3/4	9 1/4	9 1/4	9 3/4	9	9 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 18 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1548	4,5 % 1973	1551	1550	1550	– 0 06
4490	C.N.E. 3%	4340	4341	4341	+ 0 02
1187	B.N.P. T.P.	1210	1220	1220	+ 0 82
1245	C.C.F. T.P.	1177	1175	1175	– 0 16
1145	Créd. Lyon. T.P.	1133	1122	1122	– 0 97
2570	Electricité T.P.	2565	2565	2565	+ 0 39
2165	[illegible] T.P.	2095	2070	2070	– 1 19
2090	Rhone-Poul. T.P.	2120	2130	2120	....
1406	St-Gobain T.P.	1321	1312	1312	– 0 68
1386	Thomson T.P.	1280	1280	1280	....
470	Accor	499	495	495	– 0 80
2060	Agence Havas	2099	2150	2130	+ 1 47
1920	Ag. Havas C. I.	2100	2085	2085	– 0 23
689	Air Liquide	708	702	700	– 1 12
2190	Alcatel	2500	2530	2530	+ 1 20
1860	Als. Superm.	1798	1810	1810	+ 0 61
380	A.L.S.P.I.	377	395	395	+ 4 77
315	Alsthom ★	346	340	340	– 1 73
2080	Arjom. Prioux	2145	2145	2145	....
370	Amrep-Ray	483	504	505	+ 4 55
1409	Auc. Entrepr.	1535	1538	1538	+ 0 19
1150	Avions Dassault	1350	1365	1340	– 0 74
460	Bail-Equipem.	526	524	521	– 0 95
1040	Bail-Investiss.	1060	1062	1062	+ 0 18
1080	Cie Bancaire	1143	1132	1142	– 0 08
520	Bazar H.-V.	570	570	570	....
520	Béghin-Say	534	537	545	+ 2 06
545	Berger (Me)	550	550	550	....
665	Bic	745	734	737	– 1 07
1450	B.I.S.	1698	1723	1735	+ 2 17
2400	Bouygues (Génd.)	2420	2460	2460	+ 1 65

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 18/12

Droits et bons

Attribution

Cote des changes

Marché libre de l'or

MINITEL — La gestion en direct de votre portefeuille personnel 36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu

Le Monde

Le Sénat adopte le collectif budgétaire

Le Sénat a adopté, dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 décembre, et après l'avoir modifié, le projet de loi de finances rectificative pour 1986, par 228 voix contre 86 (PC, PS et 8 sénateurs de la Gauche démocratique). Les modifications apportées accroissent les dépenses. L'excédent des charges est majoré de 450 millions de francs, et il se trouve ainsi fixé à moins 332 millions de francs. Dans le texte initial, ce solde s'établissait à moins 368 millions et, après son examen à l'Assemblée nationale il était de moins 342 millions (*le Monde* du 13 décembre).

M. **Alain Juppé**, ministre délégué chargé du budget, avait deux bonnes nouvelles à annoncer aux sénateurs : la première résultait des décisions prises en faveur des agriculteurs et rendues publiques à *la conférence annuelle* ; la seconde, la possibilité de les financer grâce à une ressource de 720 millions de francs tirée de la taxation à 10 % *des capitaux rapportés*. En effet, à la date du 15 décembre, ce sont 7 milliards 200 millions de francs qui sont revenus en France, en application de l'amnistie fiscale décidée en juillet dernier. Le produit attendu de la taxe spéciale sur les rapatriements d'avoirs détenus à l'étranger, majoré ainsi de 440 millions de francs, justifie aux yeux du gouvernement que le délai de rapatriement soit prorogé jusqu'au 31 janvier 1987, au lieu du 31 décembre prochain.

Pour M. **Michel Moreigne** (PS, Creuse), l'effort consenti par le gouvernement en faveur des agriculteurs n'est pas aussi « *considérable* » qu'il le prétend. L'essentiel est, dit-il, financé par le Crédit agricole, et par un redéploiement de sommes déjà affectées au budget de l'agriculture. Ces affirmations sont contestées par M. Juppé qui ajoute à cette somme 260 millions de mesures fiscales inscrits dans la loi de finances initiale et 100 millions ajoutés au cours du débat au Sénat, soit 810 millions et à terme 2 milliards. Quant à la part du Crédit agricole, le ministre l'estime à 169 millions de francs.

Parmi les modifications apportées à ce deuxième collectif de 1986, figure une nouvelle répartition du produit de la redevance pour droit d'image des appareils de télévision. C'est à l'unanimité des trois cent seize votants et malgré l'avis contraire de M. Juppé que l'amendement de la commission des finances a été voté, la justification en étant que le financement du satellite de TDF 1 devait être assuré par le Fonds de développement économique et social et non par prélèvement sur les dotations attribuées aux différents organismes de communication audiovisuelle.

A l'occasion d'une deuxième délibération, et par vote bloqué, le gouvernement a supprimé trois dispositions que le Sénat venait d'approuver. Ainsi, M. André Fosset (Un. cent., Hauts-de-Seine) a obtenu gain de cause pour que, tous les deux ans avant le 1er novembre, le gouvernement publie pour chaque ministère la liste des associations régies par la loi de 1901 ayant reçu directement une subvention avec précision de son montant.

Le couperet a également été fatal à un amendement de M. Roger Chinaud (RI, Paris) qui recoupait d'autres amendements du RPR et qui consistait à décider *d'appliquer le taux réduit de la* TVA aux commerçants. En revanche, bien qu'il ne s'y soit pas déclaré favorable, M. Juppé n'a *pas éliminé de son texte la* demande de M. Pierre Laffitte (Gauche dém., Alpes-Maritimes) de donner la possibilité aux *particuliers de déduire de leur revenu* imposable les sommes investies dans des entreprises innovantes, et ce dans la limite de 50 000 francs par an.

Enfin, M. Juppé a fait adopter un amendement incitant les signataires de l'accord du 26 octobre 1983 à créer avant le 31 janvier prochain un compte unique pour assurer la péréquation des trésoreries entre les organismes mutualisateurs agréés dans le financement des formations en alternance.

A. CH.

La majorité demande au gouvernement de riposter à M. Mitterrand

Dans une déclaration commune rendue publique le vendredi 19 décembre en fin de matinée, « *les présidents des groupes de la majorité de l'Assemblée nationale et du Sénat enregistrent avec surprise la décision du président de la République de ne pas signer l'ordonnance relative à l'aménagement du temps de travail. Ce texte, dont les principes ont été discutés et acceptés par le Parlement lors du débat de la loi d'habilitation économique et sociale, constitue un élément essentiel du dispositif de redressement du pays* », indiquent les signataires.

« *En conséquence, ils demandent au gouvernement de soumettre immédiatement, sous forme d'un amendement au projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, avant la clôture de la session ordinaire, les dispositions contenues dans le projet d'ordonnance.* »

M. FRANÇOIS GUILLAUME invité du « Grand jury RTL-*le Monde* »

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 21 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien président de la FNSEA, qui vient de participer aux négociations de Bruxelles et à la conférence annuelle agricole à Paris sous la présidence de M. Chirac, répondra aux questions d'André Passeron et de Jacques Grall, du *Monde*, et de Jean-Yves Hollinger et d'Isabelle Dath, de RTL, *le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.*

Le prochain « Grand jury RTL-*le Monde* » aura lieu le dimanche 4 janvier 1987 avec pour invité M. Valéry Giscard d'Estaing.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 19 décembre

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	495	494	494
Agence Havas	2130	2120	2119
Air Liquide (L')	700	697	700
Bancaire (Cie)	1142	1146	1145
Bongrain	2650	2648	2670
Bouygues	1282	1280	1280
B.S.N.	4585	4590	4590
Carrefour	3691	3691	3695
Chargeurs S.A.	1630	1650	1650
Club Méditerranée	718	719	721
Crédit National	1549	1550	1550
Eaux (Gén.)	1365	1361	1360
Elf-Aquitaine	316	315 90	315 90
Essilor	3700	3695	3705
Lafarge-Coppée	1407	1415	1410
Michelin	2610	2601	2613
Midi (Cie)	1719	1719	1720
Moët-Hennessy	2568	2567	2567
Navig. Mixte	1107	1119	1115
Oréal (L')	3901	3935	3915
Pechelbronn	1270	1270	1280
Pernod-Ricard	1085	1078	1083
Peugeot S.A.	1214	1238	1237
Sanofi	774	778	776
Source Perrier	788	788	791
Télémécanique	3285	3285	3285
Thomson-C.S.F.	1620	1620	1620
Total-C.F.P.	418	416	418
T.R.T.	2262	2252	2262
Valéo	540	539	540

Le numéro du « Monde » daté 19 décembre 1986 a été tiré à 498 919 exemplaires

A B C D E F G

Dans une lettre au président

La Société des journalistes s'inquiète d'une « reprise en main » d'Antenne 2

Ce n'est pas une fronde, plutôt un round d'observation. Et la Société des journalistes d'Antenne 2 se refuse à tout procès d'intention aux nouveaux dirigeants de la chaîne. Mais l'entretien du président Claude Contamine avec les cadres de la rédaction, mercredi dernier, puis les déclarations de MM. Jean-Marie Cavada et Jean-Claude Pâris, faites jeudi pendant la conférence de rédaction, n'ont pas apporté les apaisements souhaités. « *A ces deux occasions, toutes nos questions sur votre appréciation de l'esprit d'indépendance et de sens critique qui font la réputation de nos journaux auprès des téléspectateurs sont restées sans réponse* », souligne une lettre adressée à M. Claude Contamine par le conseil de la Société des journalistes le 17 décembre dernier.

« *Durant ces deux dernières années, un homme, Pierre-Henri Arnstam, a symbolisé à la tête de la rédaction ses qualités professionnelles et il en préservait l'exercice. Il vient d'être écarté de son poste sans en être démissionnaire, alors que tout le monde s'accorde, y compris vous-même, à reconnaître sa compétence* », ajoute la lettre, qui fait état de la « *vive inquiétude* » des journalistes craignant une « *reprise en main* », mais déterminés à « *réagir* ».

La rencontre prévue le 23 décembre prochain entre M. Claude Contamine et le conseil d'administration de la Société des journalistes permettra-t-elle d'apaiser ces craintes ?

Allocations familiales

Pas de revalorisation au 1er janvier 1987

Mieux traitées que les retraités en juillet 1986, les familles ne le seront pas en janvier 1987 : il n'y aura pas de relèvement des allocations familiales au 1er janvier 1987, alors que les retraités vont bénéficier d'une hausse de 1,8 %. Explication : les *revalorisations accordées au 1er janvier* et au 1er juillet 1986 avaient été calculées sur la base d'une inflation de 3,4 % en moyenne annuelle ; le gouvernement de M. Chirac a maintenu l'augmentation de 1,25 % au 1er juillet prévue par ses prédécesseurs (alors qu'il a réduit à 0,5 % la revalorisation de 1,1 % prévue pour les retraites et l'a repoussée au 1er octobre). Le gain de pouvoir d'achat des prestations familiales sera donc d'environ 1 % pour les familles de deux enfants, de 1,5 % à 2,5 % pour celles de trois enfants, selon l'âge des enfants et les catégories de familles.

Pour assurer le maintien du pouvoir d'achat des prestations *familiales en 1987, si l'évolution des prix* est conforme aux prévisions gouvernementales (+ 2 %), une augmentation de 0,39 % au 1er juillet suffirait. *Mais ces calculs* risquent d'être contestés par les mouvements familiaux. En effet, les calculs de l'UNAF sur les budgets familiaux donnaient des augmentations supérieures à 2,5 % sur les neuf premiers mois de 1986.

M. Jean-Marie Balestre abandonne la présidence de la FISA

Lors de la réunion du comité exécutif de la Fédération internationale de sport automobile (FISA), jeudi 18 décembre, Jean-Marie Balestre a remis sa démission de président de cette instance. Il a déclaré dans un communiqué officiel « *qu'il entendait ainsi disposer d'une plus grande liberté d'action et qu'il ne pouvait plus admettre d'être l'objet de campagnes calomnieuses, mensongères et diffamatoires sans que jamais leurs auteurs en soient punis* ».

Autoritaire, le patron de la FISA l'a toujours été. Passionné de sport automobile, fondateur en 1949 avec Robert Hersant de l'*Auto-Journal*, il dirigeait d'une main ferme la Fédération internationale. Depuis son accession à la présidence en 1978, pilotes et constructeurs avaient fait connaissance avec ses colères, ses emportements et ses décisions souvent sans appel.

Farouchement attaché à l'indépendance du pouvoir sportif, le président Balestre a jalonné son mandat de luttes qui faisaient grand bruit. En 1981, il se heurte au patron des constructeurs de formule 1, le britannique Bernie Ecclestone, à propos de l'organisation des Grands Prix. Plus récemment, Jean-Marie Balestre a été à l'origine de deux nouvelles réglementations qui ont provoqué grogne et mécontentement dans diverses écuries : la suppression du groupe B en rallye à partir de janvier prochain et la mise en place de règles en F 1 provoquant la disparition des moteurs turbo à l'horizon de 1989.

En butte aux critiques, voire aux demandes de dommages et intérêts des constructeurs, Jean-Marie Balestre ne se laissait pas impressionner, continuant à dicter seul sa loi. A soixante-cinq ans, il abandonne une casquette, mais demeure président de la Fédération internationale automobile (FIA) et de la Fédération française de sport automobile (FFSA). Rapidement remis d'une opération du cœur le 5 décembre, il garde son puissant pouvoir sur le monde automobile et conserve une assez grande marge de manœuvre pour choisir celui qui lui succédera au premier trimestre 1987.

S. B.

ÉTATS-UNIS

M. Casey, directeur de la CIA, a été opéré d'une tumeur au cerveau

Washington (*AFP*). — M. William Casey, directeur de la CIA (services de renseignement), a été opéré, jeudi 18 décembre, d'une tumeur au cerveau, a annoncé l'hôpital de l'Université Georgetown de Washington.

L'opération, qui a duré six heures, a été effectuée sans complication, et M. Casey est dans un état stable, a indiqué l'établissement, où le directeur de la CIA, qui est âgé de soixante-treize ans, est hospitalisé depuis lundi à la suite d'une attaque cérébrale.

La tumeur a été enlevée de la partie gauche du cerveau. Cette intervention signifie, indique-t-on, que M. Casey ne pourra sans doute pas reprendre avant un certain temps ses témoignages devant le Congrès dans le cadre de l'enquête sur les livraisons d'armes américaines à l'Iran et des transferts de fonds aux « contras » nicaraguayens.

Le ministre marocain des affaires étrangères en visite à Paris

Le ministre marocains des affaires étrangères, Abdellatif Filali, est arrivé jeudi 18 décembre à Paris pour une visite officielle de deux jours coïncidant avec la 6e session de la commission intergouvernementale permanente franco-marocaine, créée en 1971.

Le chef de la diplomatie marocaine, qui a rencontré le premier ministre, M. Jacques Chirac, a eu ensuite des entretiens avec le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume.

Au cours du dîner qu'il a offert en son honneur, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a exhorté l'amitié franco-marocaine, « *le dialogue permanent entre deux grands pays* ». M. Raimond a rendu un hommage appuyé aux 500 000 marocains qui résident en France et a assuré Rabat que la France irait aussi loin que possible pour aider le Maroc à sortir d'une conjoncture économique difficile. Remerciant le Maroc pour son vote à l'ONU en faveur de la position *française sur la Nouvelle-Calédonie*, M. Raimond a aussi salué le « *geste historique* » du roi recevant M. Perès, alors premier ministre israélien, à Ifrane.

Dans sa réponse, M. Filali a souligné la place de la France comme partenaire privilégié du Maroc et a longuement évoqué le « *sort injuste* » du peuple palestinien, réaffirmant le souhait du Maroc d'aboutir de façon « *pragmatique, efficace et équilibrée à la création d'un Etat palestinien sous l'égide de l'OLP* ».



